

**République Algérienne Démocratique et Populaire**  
**Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique**

**Université Mouloud Mammeri de Tizi-Ouzou**



**Faculté des Sciences Économiques, Commerciales et des Sciences de  
Gestion**

**THESE DE DOCTORAT ES  
SCIENCES ECONOMIQUES**

**THEME**

**L'économie informelle en Algérie :  
Essai d'analyse à travers une enquête mixte (ménages et  
entreprises) dans la wilaya de Tizi-Ouzou**

**Présentée par :  
BABOU Omar**

**Devant le jury composé de :**

**TESSA Ahmed**, Professeur, Université de Tizi-Ouzou, .....**Président**  
**BOUNOUA Chaïb**, Professeur, Université de Tlemcen, .....**Rapporteur**  
**DJENANE Abdel-Madjid**, Professeur, Université de Sétif, .....**Examineur**  
**AISSAT-LEGHIMA Amina**, Professeur, Université de Tizi-Ouzou, .....**Examinatrice**  
**ABRIKA Belaid**, Professeur, Université de Tizi-Ouzou, .....**Examineur**  
**GHERBI Hassiba**, M.C.A, Université de Bejaïa, ..... **Examinatrice**  
**ADAIR Philippe**, Professeur Émérite, Université Paris Est Créteil, .....**Invité**

Soutenue le : 21/04/2024

## Remerciements

La réalisation de ce travail n'aurait pu aboutir sans la contribution de plusieurs personnes à qui je voudrais témoigner toute ma gratitude.

Je tiens à exprimer toute ma reconnaissance envers mon Directeur de thèse, le Professeur Chaïb Bounoua, pour avoir encadré mon travail de recherche. Je le remercie très sincèrement pour ses judicieux conseils et ses orientations avisées, mais aussi, pour sa confiance et son humanisme qui ont contribué, fortement, à finaliser ce travail.

Je tiens également à remercier mon ex-Directeur de Thèse le Professeur Saïd Doumane avec qui j'ai parcouru, avant son départ à la retraite, un bon bout de chemin de la longue route de cette thèse, je le remercie pour ses conseils et ses orientations et surtout son accompagnement jusqu'à ce que je sois entre de bonnes mains et le bon successeur.

Je tiens aussi à remercier tous les membres de Jury pour avoir accepté d'évaluer ce travail et de prendre part à mon jury de soutenance.

Je remercie tous les chefs de ménages et d'entreprises qui ont renseigné nos questionnaires ainsi que les étudiantes ayant participé à l'enquête.

Je tiens également à témoigner toute ma gratitude à Philippe Adair qui m'a souvent accueilli, chaleureusement, durant mes stages, au sein du laboratoire ÉRUDITE à l'Université Paris-Est-Créteil ; mais aussi à Bellache Jugurtha l'ami et le spécialiste de l'informel. Le croisement de nos chemins, notre collaboration étroite et leur soutien indéfectible m'ont été d'un grand apport, qu'ils trouvent ici, l'un et l'autre, l'expression de ma profonde reconnaissance.

Mes vifs remerciements s'adressent également à tous mes amis et collègues qui ont bien voulu lire et enrichir cette thèse par leurs remarques, Sahali Noureddine, Batache Abderrahmane, Aniche Arezki, Sahnoune Mohamed, Hamdad Toufik, Hammache Mohand, Souki Hakima et, plus particulièrement, le Professeur Guendouzi Brahim pour ses précieuses remarques, suggestions et les débats riches qu'on a partagé ensemble.

Je voudrais exprimer ma reconnaissance envers ma collègue, Lamia Benhabib, pour son aide indéniable, et surtout pour les documents précieux et les ouvrages introuvables qu'elle dénicher à Oran.

Je remercie chaleureusement ma femme et à ma fille pour leur présence quotidienne, leurs encouragements, leur soutien moral et affectif et surtout leur patience. Comme, je remercie ma douce maman pour les sacrifices consentis, son soutien sans faille et toutes ses prières.

Enfin, j'adresse mes remerciements à tous mes proches et amis qui étaient là quand j'en avais besoin et tous ceux qui ont contribué de près ou de loin à la réalisation de ce présent travail.

## **Liste des abréviations**

**AARDES** : Association Algérienne sur la Recherche Démographique, Économique et Sociale  
**ACL** : Agglomération Chef-Lieu  
**ACM** : Analyse des Correspondances Multiples  
**ACP** : Analyse en Composantes Principales  
**AFC** : Analyse Factorielle des Correspondances  
**AFCM** : Analyse Factorielle des Correspondances Multiples  
**ANDI** : Agence Nationale de Développement de l'Investissement  
**ANEM** : Agence Nationale de l'Emploi  
**ANGEM** : Agence Nationale de Gestion du Microcrédit  
**ANSEJ** : Agence Nationale de Soutien à l'Emploi des Jeunes  
**APSI** : Agence pour la Promotion et de Soutien de l'Investissement  
**BIT** : Bureau International du Travail  
**BM** : Banque Mondiale  
**BTP** : Bâtiment et Travaux Publics  
**BZ** : Beni-Zmenzer  
**CA** : Chiffre d'affaires  
**CAM** : Chambre de l'Artisanat et des Métiers  
**CASNOS** : Caisse Nationale d'Assurance des Non-Salariés  
**CDD** : Contrat à Durée Déterminée  
**CDI** : Contrat de travail Indéterminé  
**CNAC** : Caisse Nationale d'Assurance Chômage  
**CNAS** : Caisse Nationale d'Assurance des Salariés  
**DBK** : Draâ-Ben-Khedda  
**DYMIMIC** : Dynamic Multiple Indicators, Multiple Causes  
**EI** : Entreprise Individuelle  
**EPL** : Entreprise publique locale  
**ENO** : Economie Non Observée  
**EURL** : Entreprise Unipersonnelle à Responsabilité Limitée  
**ESIL** : Emplois Salariés d'Initiative Local  
**FMI** : Fonds Monétaire International  
**FPE** : Femmes Partiellement Employées  
**FPO** : Femmes Partiellement Occupées  
**IBS** : Impôt sur le bénéfice des Sociétés  
**IGT** : Inspection Générale de Travail  
**ILD** : Institut Liberté et Démocratie  
**ILP** : Impôts liés à la Production  
**IMF** : Institutions de Micro-Finance  
**IRG** : Impôt sur le Revenu Global  
**IUF** : Impôt Unique Forfaitaire  
**LF** : Loi de Finances  
**LFC** : Loi de Finances Complémentaire  
**LNI** : Larbaâ-Nath-Irathen  
**MIMIC** : Multiple Indicators, Multiple Causes  
**MOD** : Main d'Œuvre et Démographie  
**OCDE** : Organisation de Coopération et de Développement Économique  
**OMC** : Organisation Mondiale du Commerce

**OIT** : Organisation Internationale du Travail  
**ONS** : Office National des Statistiques  
**PAS** : Programme d'Ajustement Structurel  
**PED** : Pays En Développement  
**PIB** : Produit Intérieur Brut  
**PME** : Petite et Moyenne Entreprise  
**RC** : Registre de Commerce  
**RGA** : Recensement Général de l'Agriculture  
**RGPH** : Recensement Général de la Population et de l'Habitat  
**SARL** : Société à Responsabilité Limitée  
**SET** : Souk-El-Tenine  
**SMIG** : Salaire Minimum Interprofessionnel Garanti  
**SNMG** : Salaire National Minimum Garanti  
**SQS** : Société et Quasi-Société  
**SPA** : Société Par Actions  
**SS** : Sécurité Sociale  
**TAD** : Travail A Domicile  
**TAP** : Taxe sur l'Activité Professionnelle  
**TO** : Tizi-Ouzou  
**TPE**: Très Petite Entreprise  
**TR** : Tizi-Rached  
**TVA** : Taxe sur la Valeur Ajoutée  
**VA** : Valeur Ajoutée  
**VF** : Versement Forfaitaire  
**ZS** : Zone Secondaire  
**ZE** : Zone Eparses

## Sommaire

|   |     |
|---|-----|
| INTRODUCTION GENERALE.....  | 1   |
| CHAPITRE 1 : L'ECONOMIE INFORMELLE : CONCEPT, THEORIES ET POLITIQUES PUBLIQUES .....                              | 14  |
| INTRODUCTION.....   | 15  |
| 1.1 Termes similaires à celui de secteur informel.....  | 16  |
| 1.2 Origine et définition de l'informel .....   | 21  |
| 1.3 - La recherche d'un critère opérationnel.....   | 25  |
| 1.4. Nouvelle définition du secteur et de l'emploi informels selon le BIT .....                                   | 30  |
| 1.5. Méthodes de mesure et d'enquête .....  | 33  |
| 2. LES APPROCHES THEORIQUES DE L'ECONOMIE INFORMELLE .....  | 35  |
| 2-1- L'approche dualiste .....  | 35  |
| 2.2. L'approche légaliste .....   | 37  |
| 2.3. L'approche structuraliste .....  | 41  |
| 3. THEORIES DE SEGMENTATION DU MARCHE DU TRAVAIL ET MOBILITE ...  | 46  |
| 3.1. La première génération du marché du travail dual.....  | 47  |
| 3.2 La seconde génération de modèles .....  | 47  |
| 3.3 La troisième génération de modèles .....  | 48  |
| 3.4 La quatrième génération de modèles .....  | 51  |
| 3.5. Emploi informel volontaire versus involontaire.....  | 52  |
| 4. DEBATS THEORIQUES ET EMPIRIQUES ACTUELS ET POLITIQUES PUBLIQUES FACE A L'INFORMEL. ....                        | 56  |
| 4.1. Economie informelle et développement économique .....  | 56  |
| 4.2. Renouveau du débat théorique .....   | 59  |
| 4.3. Politiques publiques face à l'informel. ....   | 63  |
| Conclusion du chapitre 1 .....  | 66  |
| CHAPITRE 2 : EVOLUTION DE L'ECONOMIE INFORMELLE EN ALGERIE DE LA PERIODE PRECOLONIALE AU NOUVEAU MILLENAIRE ..... | 68  |
| 1. L'ECONOMIE INFORMELLE EN ALGERIE DURANT LA COLONISATION .....  | 70  |
| 1.1. L'économie de l'Algérie précoloniale.....  | 70  |
| 1.2. L'économie de l'Algérie coloniale.....   | 78  |
| 2. ÉCONOMIE DE L'ALGERIE INDEPENDANTE.....  | 99  |
| 2.1. L'Algérie sous l'économie administrée .....  | 99  |
| 2.2. Economie de l'Algérie en transition vers l'économie de marché.....   | 111 |
| Conclusion du chapitre 2 .....  | 123 |
| CHAPITRE 3 : ENJEUX ACTUELS DE L'INFORMEL EN ALGERIE ET METHODOLOGIE DE L'ENQUÊTE MIXTE DE TIZI-OUZOU .....       | 125 |
| INTRODUCTION.....   | 126 |

|   |     |
|---|-----|
| 1. ENJEUX ACTUELS DE L'INFORMEL EN ALGERIE. ....  | 127 |
| 1.1. Les faits marquants du marché du travail en Algérie .....                              | 127 |
| 1.2. L'essor fulgurant du secteur privé.....  | 134 |
| 1.3. Persistance de l'économie informelle et débats actuels .....                           | 139 |
| 2. METHODOLOGIE DE L'ENQUETE .....  | 148 |
| 2.1. Présentation de la wilaya de Tizi-Ouzou. ....  | 149 |
| 2.1.2. L'ossature administrative et évolution démographique. ....                           | 152 |
| 2.1.3 Dynamique entrepreneuriale et résilience face au chômage .....                        | 155 |
| 2.2. L'enquête : méthodologie et conditions de sa réalisation .....                         | 161 |
| Conclusion chapitre 3. ....   | 168 |
| CHAPITRE 4 : APPROCHE MIXTE (MENAGES ET ENTREPRISES) DE L'INFORMEL<br>A TIZI-OUZOU.....     | 170 |
| INTRODUCTION.....   | 171 |
| 1. ESTIMATION DE L'EMPLOI ET DU SECTEUR INFORMELS ET ESSAI DE<br>TYPOLOGIE .....            | 172 |
| 1.1. Caractéristiques des ménages enquêtés. ....  | 172 |
| 1.2. Typologie des non-salariés .....   | 176 |
| 1.3. Typologie des salariés .....   | 177 |
| 1.4. Estimation de l'emploi et du secteur informel .....                                    | 178 |
| 2. LES DETERMINANTS DE L'ACCÈS A L'EMPLOI ET AU SECTEUR INFORMEL<br>.....                   | 179 |
| 2.1. Les déterminants d'activité de l'ensemble des individus en âge de travailler.<br>..... | 179 |
| 2.2. Déterminants d'accès aux différents segments du marché du travail .....                | 183 |
| 2.3. Les déterminants de l'emploi informel.....   | 185 |
| 2.4. Les déterminants du secteur informel.....  | 188 |
| 2.5. La mobilité socio-professionnelle.....   | 190 |
| 3. LES DETERMINANTS DES GAINS DES SALARIES FORMEL ET INFORMEL                               | 191 |
| 3.1 Estimation de la fonction de gains des salariés formels de Tizi-Ouzou ....              | 192 |
| 3.2. Estimation de la fonction de gains des salariés informels de Tizi-Ouzou.....           | 194 |
| 3.3. Synthèse des résultats de l'enquête ménage.....  | 196 |
| 4. FONCTIONNEMENT DU SECTEUR INFORMEL.....  | 198 |
| 4.1. Présentation générale des entreprises enquêtées.....                                   | 199 |
| 4.2. Financement des entreprises .....  | 201 |
| 4.3. Recrutement et emploi .....  | 206 |
| 4.4. Gestion de la production, approvisionnement et distribution .....                      | 211 |
| 4.5. Analyse de la concentration du chiffre d'affaires .....                                | 219 |
| 5. RESULTATS, DISCUSSIONS ET QUELQUES PISTES DE FORMALISATION .                             | 220 |

|                                |     |
|--------------------------------|-----|
| Conclusion du chapitre 4 ..... | 228 |
| CONCLUSION GENERALE .....      | 231 |
| BIBLIOGRAPHIE .....            | 240 |
| ANNEXES .....                  | 270 |
| TABLE DES MATIERES.....        | 297 |

# **INTRODUCTION**

## **GENERALE**

Traditionnelle, archaïque, attardée, etc. ; voici quelques notions utilisées pour caractériser les économies des pays en développement. Mais, depuis le fameux rapport Kenya du Bureau International du Travail (BIT ,1971), c'est la notion de secteur et/ou d'économie informelle qui définit la situation de ces pays. Cette notion, fourre-tout, est utilisée à tort ou à raison, pour décrire tantôt une économie traditionnelle qui n'arrive pas à prendre le chemin de la modernité et tantôt une économie illégale qui transgresse la réglementation en vigueur.

De plus, si au début des années soixante-dix et jusqu'au milieu des années quatre-vingt, les économistes, les organismes internationaux et les pouvoirs publics considéraient que ce secteur, né de l'échec des politiques de développement, agissant en dehors de la réglementation et structurellement attardé, ne tardera pas à se régulariser ou à se formaliser, le BIT parle alors de formalisation du secteur informel ; un revirement de situation va s'opérer, à partir du milieu des années quatre-vingt, suite à la crise ayant secoué la majeure partie des pays en développement et la mise en œuvre de politiques d'ajustement structurel ; on vante ainsi les capacités du secteur ou de l'économie informelle à absorber le chômage, les auteurs parlent du rôle social que joue ce secteur mais aussi de son dynamisme et sa contribution à la croissance économique. C'est ainsi que les organismes internationaux et, à leur tête le BIT, changent de position par rapport à ce secteur ; le débat est enclenché sur les politiques d'appuis au secteur informel et non plus sur sa formalisation !

Depuis les années 2000, la formalisation de l'informel revient dans les débats sur l'informel, non pas dans le sens d'éradication de l'informel mais dans le sens d'accompagnement de ce secteur. On reconnaît que l'informel est une normalité indépassable (Jütting et Laiglesia, 2009) mais on cherche les voies de sa formalisation.

Cela étant, 50 ans après sa naissance, l'on se demande toujours si le secteur informel recèle ou porte en lui une dynamique à soutenir ou, au contraire, un mal à éliminer ou du moins à guérir !?

Ces débats, sont portés par les différents courants de la pensée économique qu'on peut scinder, brièvement, en quatre approches.

La première approche, est l'approche dualiste qui considère, que les pays en développement, sont caractérisés, durant la première moitié du siècle précédent, par la juxtaposition de deux types de sociétés et donc d'économies ; l'une traditionnelle et l'autre moderne. A partir des années 1970, et suite à la naissance de la notion de secteur informel, ce courant, d'obédience classique et Keynésienne, porté notamment par les organismes internationaux (particulièrement le BIT) modifie ces mots (formel versus informel) sans pour autant changer sa perception du monde.

La deuxième approche, est celle dite structuraliste, portée par des économistes et des sociologues d'Amérique Latine, notamment, d'obédience marxiste (néo-marxistes plus précisément). Dans cette approche on considère que c'est le retrait de l'Etat de la sphère économique et la subordination de la petite entreprise vis-à-vis de la grande entreprise, observé, notamment, à travers la sous-traitance et la flexibilité de l'emploi, qui sont les causes principales de la prolifération de l'informel.

La troisième approche est dite légaliste, d'obédience libérale (néo-classique, plus précisément) s'est imposée, notamment, depuis la publication des travaux de De Soto (1986). Pour De Soto et le courant légaliste, la cause principale de l'informel réside dans les entraves bureaucratiques imposées par des États trop présents dans la sphère économique. Ce courant libéral, aidé, notamment, par la Banque Mondiale (BM) et le Fonds monétaire international (FMI), milite alors pour plus de libertés d'entreprendre avec plus de déréglementation.

Une quatrième voie, l'approche institutionnaliste, s'est imposée comme une voie incontournable, notamment, à partir des années 1990, à tous les programmes de recherche quelle que soient leurs doctrine d'origine (Boyer, 2003). Cependant, il n'est pas question pour nous, dans le cadre de cette thèse de rendre compte de toute la diversité, la richesse et les contradictions des approches institutionnalistes, mais de puiser du corpus théorique de ce

courant de pensée économique pour mieux comprendre les enjeux de l'informel en Algérie.

Si on entend par institutions les règles du jeu de la société, formelle et informelle, ou plus précisément, les contraintes humaines inventées pour structurer les interactions humaines (North, 1994). Il y a lieu de noter, de prime abord, que les institutions ne sont pas les organisations ; si les organisations sont les joueurs les institutions sont les règles du jeu.

Par ailleurs, si l'informel se définit par le respect de la loi, l'institution explique la perception de ces lois et règles à partir du moment où même les institutions informelles (habitudes, us et coutumes) peuvent être d'une grande importance pour la société à tel point que ces institutions informelles peuvent être perçues comme plus juste que les institutions formelles (lois et réglementation de l'Etat). Pour le courant institutionnaliste, l'économie informelle est le résultat de cette perception de ces actes déviants de la réglementation (financement informel de l'activité par exemple) comme étant des actes légaux, ou du moins « *normaux* ».

Cette perception explique et oriente, alors, et la stratégie des acteurs économiques (les entrepreneurs notamment) et la réaction de l'Etat qui conjugue entre répression, tolérance et accompagnement.

Cela dit, cinquante ans après la naissance de la notion de secteur informel les débats sur la définition, les caractéristiques et les contours du secteur informel, sont encore très vifs. De plus, même si du point de vue théorique il semble que les querelles entre courants légaliste et structuraliste s'atténuent ou du moins s'amenuisent ; l'approche institutionnelle semble prendre le relais ; mais du point de vue des études de terrains, l'informel est toujours une thématique féconde non seulement dans les pays en développement mais aussi dans les pays développés.

Sur le plan de la modélisation, du marché du travail ; il est à rappeler que les premiers modèles du marché de travail des économies en développement [Lewis, 1954] ne parlent pas de secteur informel ni même de chômage urbain mais, plutôt, d'un marché de travail structuré autour de deux secteurs

(modèles dualistes) moderne et traditionnel, où, graduellement, les migrants ruraux (secteur traditionnel) s'intégraient au secteur moderne urbain.

La seconde génération de modèles, ceux de Todaro [1969], Harris et Todaro [1970] mais aussi ceux de Harberger [1971], Tidrick [1975] et Mincer [1976], même s'ils reconnaissent l'existence d'un chômage urbain persistant ils ne font aucune allusion à l'existence d'un secteur informel urbain.

La troisième génération de modèles, due, essentiellement, à Fields [1975] mais aussi à Lopez [1970] et Mazumbar [1976], relève l'existence d'un secteur informel urbain d'accès facile contrairement au secteur moderne, mais dont la rémunération est plus basse que dans l'agriculture.

Suite aux différentes critiques dont a fait l'objet le modèle de Fields, celui-ci aboutit à une quatrième génération de modèle (Fields, 1990), où, il distingue entre deux segments du secteur informel l'un d'accès facile et dont les salaires sont bas et l'autre d'accès difficile et dont la rémunération peut-être plus élevée que dans le secteur formel moderne.

En Algérie, nous notons que beaucoup de travaux sont réalisés, sur la problématique de l'informel. A titre indicatif, rien qu'à l'université Mouloud Mammeri de Tizi-Ouzou ; trois thèses de doctorat sont soutenues ces cinq dernières années sur cette thématique (Smadi, 2018 ; Smaili, 2018 ; Si Tahar, 2022).

Du point de vue de l'analyse historique ; l'Algérie a connu des mutations importantes depuis la période précoloniale (l'occupation ottomane) à nos jours. Ces mutations qui sont d'ordre économique, social et politique ont des effets directs sur le secteur informel. Ainsi, l'évolution de l'économie informelle sera souvent rattachée à l'évolution d'ensemble du pays.

Les périodes coloniale et précoloniale sont marquées en Algérie par la présence de structures économiques et sociales archaïques et traditionnelles qui sont, selon la vision européenne de l'époque, caractérisées par l'avènement de la révolution industrielle et la naissance du capitalisme en Europe. Cependant, la colonisation française, loin de moderniser ces

structures traditionnelles, va amplifier l'écart entre les pays dominés et les pays développés. Dans le cas de l'Algérie, cela a consisté en la mise en place d'un système économique (le capitalisme agraire) aux seuls intérêts de la métropole au moment où l'artisanat perd d'année en année ses moyens de reproduction. Cette amplification s'est soldée par l'apparition d'un informel de misère et de pauvreté qui touche une partie importante de la population algérienne indigène.

L'indépendance de l'Algérie est accompagnée par la mise en place d'un système économique de type socialiste. C'est dans ce nouveau contexte économique, social et politique qu'une économie parallèle de distribution est née à partir de 1971 (Benissad, 1984; Henni, 1989,1991 et 1994). En effet, la mise en œuvre de la révolution agraire et de la stratégie algérienne de développement dite des industries industrialisantes, dans les conditions de rigidité de l'offre et d'explosion de la demande (soutenue par l'explosion démographique et la multiplication des revenus pétroliers), ne devaient constituer qu'un terrain propice pour l'apparition d'un marché parallèle de distribution qui va répondre à la demande non satisfaite sur le marché administré. Par ailleurs, les quelques unités de production privées ou, petite production marchande, selon Bernard (1980), conjuguent entre pratiques formelles (respect de la déclaration d'existence et de quelques autres obligations administratives) et pratiques informelles (non déclaration d'une partie de la main d'œuvre, achat et vente sans factures, etc.).

Enfin, vers la fin des années quatre-vingt, l'Algérie s'est engagée dans un processus de réformes économiques qui devait la conduire théoriquement vers un cadre de fonctionnement économique de type marchand (mise en œuvre de mesures de libéralisation). Paradoxalement, ces réformes, au lieu d'éliminer les pratiques informelles déjà existantes, ont abouti à l'amplification de l'informel sous toutes ses formes (illégales, souterraines...) et ceci non seulement dans la sphère de la distribution mais aussi dans celle de la production [Bounoua, 1992,1995, 2012].

Cette amplification de l'économie informelle en Algérie ou même son illégalisation selon Bounoua (1999) peut s'illustrer par les chiffres qu'elle

véhicule. Ainsi si, durant la période 1975-1979 l'emploi informel représente 21,8% de l'emploi total non agricole, durant la période 2000-2019 l'emploi informel varie entre 30 et 45 % selon les années.

### **Problématique et hypothèses de la recherche**

Bien que beaucoup d'écrits soient réalisés sur l'économie informelle il apparaît que cette réalité est loin d'être cernée dans toutes ses dimensions (définition, caractéristiques, ampleur, etc.). En Algérie, bien que l'on reconnaisse l'importance et la place qu'occupe cette économie, le peu de travaux qui sont réalisés ne traitent, en général, qu'un segment ou une activité de ce secteur. Voir à ce sujet Bounoua (1995) et Adair et Bounoua (2003) qui dressent un inventaire des principaux travaux consacrés à l'économie informelle en Algérie.

Notre problématique va s'articuler autour de l'économie informelle en Algérie, de manière générale, et dans la wilaya de Tizi-Ouzou, en particulier ; il s'agira, pour nous, de rendre compte : de l'importance et de la place de ce phénomène dans l'économie et dans la société, des conditions de son émergence et de son évolution, mais surtout de son mode de fonctionnement. Plus précisément, il s'agit d'identifier les acteurs de l'informel, de comprendre leurs motivations et surtout leurs stratégies. Autrement dit, notre problématique s'articule autour de trois interrogations : Qui, pourquoi et comment ? Qui est dans l'informel ? Pourquoi choisir l'informel (si c'est un choix) ? Comment agir pour rester dans l'informel ?

Ainsi, bien que le champ de l'économie informelle soit très vaste nous tenterons, dans notre travail, de répondre à trois questions fondamentales.

Premièrement, qui est dans l'informel ? Il s'agit plus, précisément, d'analyser les déterminants de l'emploi et du secteur informel. Les informels sont-ils jeunes ou plutôt âgés ? s'agit-il d'hommes ou de femmes ? sont-ils mariés (es) ou non ? ont-ils un niveau d'instruction élevé ou au contraire très bas ? etc.

Deuxièmement, le secteur informel est-il un secteur dynamique et attractif, ou est-il tout simplement un secteur refuge et un moyen de survie pour une frange importante de la société ? Il y a lieu d'examiner les revenus des formels et des informels pour non seulement répondre à la question de la dynamique du secteur informel mais aussi vérifier la thèse de la segmentation du secteur informel de Fields (1990) en secteur informel inférieur et secteur informel supérieur.

Troisièmement, comment fonctionne cette économie ? Plus précisément il s'agit d'analyser les stratégies mises en œuvre par les acteurs de cette économie informelle. Mais avant cela, comment perçoivent-ils leurs pratiques ? Nous enchaînons aussi cette interrogation avec la perception de l'Etat et de la société, en général, de cette économie informelle.

Pour répondre aux questions soulevées plus haut nous avons formulé quatre hypothèses.

Hypothèse 1 : le secteur informel, ne constitue pas un secteur dynamique et attractif mais plutôt un secteur refuge pour une frange importante de la population exclue du secteur moderne et formel.

La raison première de l'informel en Algérie est l'importance du chômage qui touche notamment ; les jeunes et les femmes. Ce sont ces deux catégories qu'on retrouve dans l'informel. Ainsi l'informel permet la survie d'une population pauvre et marginalisée en l'absence d'opportunités d'emploi dans le secteur moderne.

Hypothèse 2 : Les revenus dégagés dans l'informel sont pour la plupart des revenus de subsistance ; car nous sommes plutôt dans ce que Fields (1990) appelle l'informel inférieur. Ainsi, même si nous postulons l'existence d'une segmentation entre un informel supérieur et un informel inférieur, les revenus sont globalement bas dans un informel inférieur dominant.

Il s'agit aussi de tester la thèse de mobilité intersectorielle de Lopez-Castano (1989) et de vérifier sa pertinence. En fait, les personnes âgées choisissent-elles volontairement de rejoindre le secteur informel,

supérieur après avoir exercé dans le salariat informel puis formel durant leur jeune âge ?

Hypothèse 3: comme le suggère Adair (2002 b) la dualité ou la complémentarité secteur formel/secteur informel diffère selon que l'on se place sur le marché des biens, sur le marché des crédits ou sur le marché du travail. De notre côté, nous considérons qu'entre les deux secteurs c'est plus la complémentarité qui est de mise, plutôt que la dualité. Cela est d'autant clair à partir du moment où la frontière entre les deux secteurs est même éphémère ou inexistante.

Sur le marché du crédit, il convient de s'intéresser aux différentes sources de financements de l'activité, des investissements et des cycles d'exploitation et de production.

Sur le marché du travail, il y a lieu d'analyser les flux de main d'œuvre entre les deux marchés du travail (formel et informel) et de s'intéresser, plus particulièrement, aux modèles de mobilité intersectorielle de Fields (1990) et de Lopez (1989) et de tester leur pertinence.

Sur le marché des biens et services, il est question d'étudier les relations amont (approvisionnement) et aval (distribution) qu'entretient le secteur informel avec le secteur formel

Hypothèse 4 : À partir des années 2000, et suite à l'essor fulgurant du secteur privé, certaines pratiques dites ; informelles (ventes et achat sans factures, fraude fiscale et sociale, etc.) se sont standardisées et normalisées en Algérie ; on parle alors de l'institutionnalisation de l'informel en Algérie.

Il s'agit, par ailleurs, de traiter des raisons de la persistance de l'emploi et du secteur informel malgré tous les dispositifs publics dédiés à l'emploi et à la création d'entreprise. Ainsi, nous postulons que plus les barrières à l'entrée, réglementaires ou pas (corruption) sont importantes, plus les informels recourent à diverses stratégies pour contrecarrer ces barrières : financement en dehors du circuit bancaire, recrutement dans le cercle familial ou amical, préférence des liquidités dans les transactions, etc.

## **Introduction générale**

---

Par ailleurs, l'intégration du secteur informel ne se fait pas sur la base d'un calcul rationnel mettant en jeu les coûts de l'informalité et de la formalité et les gains escomptés des deux secteurs (de Soto, 1994) mais plutôt par méconnaissance de la réglementation en vigueur

Partant de cette hypothèse la répression n'est pas la meilleure stratégie de l'Etat envers le secteur informel, en la mise en place de structures d'accompagnement pour cette frange de la société qui ne cherche pas forcément à frauder l'État mais tout simplement à survivre.

### **Cadre théorique et méthodologique :**

Afin de répondre à notre problématique qui consiste en l'étude de l'économie informelle dans une région de l'Algérie (la wilaya de Tizi-Ouzou) nous avons effectué une enquête mixte (ménages/entreprise)

Les enquêtes mixtes se déroulent en deux phases. La première phase s'articule autour de l'emploi, le chômage et les conditions d'activité des ménages et nous permet, par ailleurs, de détecter les unités de production informelles (UPI) qui ont fait l'objet de la deuxième phase de l'enquête.

Pour la constitution de notre échantillon de ménages (première phase) nous avons utilisé la base de sondage fournie par le RGPH de 2008 et qui fixe le nombre de ménages de la wilaya de Tizi-Ouzou à 197410. L'enquête à porter sur 550 ménages soit 0,32% de l'ensemble des ménages et 1% des ménages de l'échantillon.

L'échantillon des ménages est tiré de façon aléatoire au niveau des 08 communes retenues pour réaliser cette enquête. La sélection de ces communes s'est faite sur la base de 3 critères : un critère géographique qui distingue les communes urbaines, semi-urbaines et rurales, un critère démographique qui renvoie à l'importance de la population et un critère économique qui renvoie à l'importance de l'activité économique dans ces communes.

Le sondage comporte ainsi deux étapes : la première consiste à sélectionner l'échantillon des communes (08 sur les 67 communes de la wilaya) où sont

exclues les communes rurales car l'économie informelle est un phénomène urbain. La deuxième consiste à sélectionner au sein des communes retenues l'échantillon des ménages initialement retenu au prorata du nombre de ménages que compte chaque commune.

Les huit (08) communes retenues sont urbaines pour deux (02) d'entre-elles (Tizi-Ouzou et Draâ-Ben-Khedda) et semi-urbaines pour les six (06) autres (Beni-Zmenzer, Souk-El-Tenine, Maâtkas, Tadmait, Tizi-Rached et Larbaâ-Nath-Irathen). Ces 8 communes concentrent 31,35% de la population de la wilaya, 32,27% des ménages de la wilaya et 51,49% des PME de la région.

Une fois cette première phase de l'enquête réalisée, il a été question, en deuxième lieu, de faire une enquête sur les unités de production informelles recensées dans la première phase de l'enquête.

Il y a lieu de noter ici, que l'enquête ménages de Tizi-Ouzou est réalisée conjointement avec une enquête d'envergure nationale pilotée par Y. Bellache de l'université de Bejaia et PH. Adair de l'Université Paris Est Créteil.

Cela étant, notre enquête est réalisée en deux phases, la première phase porte sur l'emploi, le chômage et les conditions d'activité des ménages et nous permet de détecter les unités de production informelle (UPI) qui seront enquêtées dans la deuxième phase.

Le choix de l'enquête mixte pour appréhender l'informel en Algérie, en général, et dans la wilaya de Tizi-Ouzou, en particulier, est dicté par la volonté de dresser un tableau complet de l'informel au niveau des ménages et au niveau des entreprises. Ce type d'enquête, la première à notre connaissance en Algérie, permet de comprendre et le marché de l'emploi et le fonctionnement des entreprises.

Par ailleurs, les résultats de notre enquête restent valables et pertinents, dans le temps, en raison des cycles de crise et de croissance que traverse l'Algérie ; même si là encore il n'est pas démontré que durant les périodes de croissance l'informel recule. Par ailleurs, les caractéristiques et le

## **Introduction générale**

---

fonctionnement du secteur privé en Algérie, comme nous allons le voir dans le chapitre 3 et 4 de cette thèse, restent, globalement, inchangés dans le temps.

Notre thèse repose d'ailleurs sur l'analyse de l'informel non seulement à travers les résultats de notre enquête mais aussi sur la base de son évolution dans le temps. Sans cela nous ne pouvons pas parler de l'institutionnalisation de l'informel en Algérie.

Cela dit, la grille d'analyse du courant institutionnaliste sera globalement mobilisée dans le cadre de cette thèse et notamment dans la deuxième phase de notre enquête, à savoir, l'enquête entreprise.

### **Plan de rédaction**

Nous avons structuré notre travail en quatre chapitres. Nous commençons par une analyse globale de l'informel au niveau, conceptuel, théorique, mais aussi pratique, en faisant ressortir les spécificités régionales et locales, nous enchaînons ensuite par l'analyse de l'évolution de l'informel en Algérie d'avant la colonisation française jusqu'à nos jours et nous terminons par une deux types d'analyse, la première ; méso-économique de l'informel dans une région de l'Algérie (la wilaya de Tizi-Ouzou) ; la seconde, micro-économique et s'intéresse au ménages et entreprises de la wilaya étudiée.

Le premier chapitre revient sur les débats concernant la définition et les caractéristiques des notions de secteur, d'emploi et d'économie informelle, pour ensuite aborder les fondements théoriques de ces débats, d'abord du point de vue des différents courants de la pensée économique et enfin du point de vue de la modélisation de marché du travail. Par ailleurs, un focus sera mis sur l'état actuel de la recherche et des travaux sur l'informel du point de vue théorique, en abordant notamment la grille d'analyse du courant institutionnaliste dédiée à la problématique de l'informel, et du point de vue pratique, en abordant les politiques publiques portant notamment sur la formalisation de l'informel.

## **Introduction générale**

---

Le deuxième chapitre aborde l'évolution de l'informel en Algérie depuis la période précoloniale jusqu'à l'avènement du nouveau millénaire. Ainsi, trois grandes périodes sont distinguées : l'économie informelle de la période précoloniale et coloniale, l'économie informelle durant l'ère de l'économie administrée et enfin l'économie informelle durant la transition vers l'économie de marché.

Le chapitre trois aborde deux points importants. Le premier point revient sur l'économie informelle en Algérie mais avec un focus sur la période actuelle (depuis l'an 2000 à nos jours) ; ainsi après une analyse de l'évolution et des caractéristiques du marché de l'emploi et du secteur privé nous abordons les travaux récents, notamment universitaires qui portent sur l'informel en Algérie. Dans le deuxième point nous présentons notre terrain d'enquête (la wilaya de Tizi-Ouzou) ainsi que la méthodologie de notre enquête.

Dans le quatrième et dernier chapitre nous abordons les résultats de notre enquête de terrain, d'abord au niveau des ménages, ensuite au niveau des entreprises et enfin nous présentons une synthèse des deux enquêtes pour avoir une vue d'ensemble complète et cohérente des deux enquêtes.

**CHAPITRE 1**

**L'ECONOMIE  
INFORMELLE : CONCEPT,  
THEORIES ET  
POLITIQUES PUBLIQUES**

### **INTRODUCTION**

La notion de "*secteur informel*" a été introduite dans la littérature économique à la suite d'une mission du BIT au Kenya, sur le travail des pauvres, ce que l'on a appelé par la suite le « Rapport Kenya ».

En réalité, une année auparavant, en septembre 1971, lors d'un colloque qui a eu lieu à l'institute of *development studies* de l'université de Sussex, Hart employa pour la première fois le vocable "informel" dans un article intitulé « *informal income opportunities and the structure of urban employment in Ghana* ». Cet article n'est publié que deux ans plus-tard (Hart, 1973) et c'est pour cette raison que la paternité de la notion est souvent attribuée au BIT.

Cependant, après l'avoir ignoré pendant assez longtemps et malgré la multiplicité des travaux qui ont suivi sa naissance, la notion "d'informel" reste toujours floue et imprécise. Comme le souligne, à juste titre, De Villers (1996, 10) « *l'informel est ce qui ne présente pas une configuration claire, déterminée, précise et qui ne se conforme pas aux règles officiellement instituées* ».

Ainsi, l'informel est une notion polysémique et une réalité difficile à appréhender. Et comme on le verra dans ce chapitre, chaque auteur défend, selon son courant de pensée, sa manière de voir et d'appréhender le secteur informel. Certains auteurs (Lautier, 1994) refusent même cette notion et remettent en cause son existence en tant que concept à part.

Au regard de la modélisation du marché du travail, les premiers modèles du marché de travail des économies en développement (Lewis, 1954) ne parlent pas de secteur informel ni même de chômage urbain. Notions qui sont intégrées, graduellement, dans les modèles dualistes du marché du travail à partir des années 1970. Et nous arrivons à un modèle dit de quatrième génération qui, non seulement reconnaît l'existence du secteur informel, mais distingue même entre un secteur informel supérieur et un secteur informel inférieur (Fields, 1990)

Comment définit-on le secteur informel ? Quelles sont ses caractéristiques ? Quels types d'activités appartiennent à ce secteur ? Comment intégrer cette réalité dans les modèles du marché du travail ? Quels types d'approches nous suggèrent les différents courants de pensée économique ? et que faire face à ce phénomène ? Telles sont les questions auxquelles nous tenterons d'apporter des réponses dans ce présent chapitre.

### **1. L'ECONOMIE INFORMELLE : DEFINITION, CARACTERISTIQUES ET MESURE.**

Comme nous l'avons déjà signalé, la naissance de la notion de secteur informel date de 1972, lors d'une mission du BIT (Bureau International du Travail) qui visait à établir une stratégie globale de l'emploi au Kenya. En effet, « *en comptabilisant les actifs occupés officiellement et les chômeurs recensés, il manque près de 30% de la population active urbaine de Nairobi laquelle a manifestement une occupation !* » (Barthélemy, 1998, 2).

La naissance de la notion de secteur informel, au-delà du bouleversement qu'elle provoqua dans la mesure des agrégats économiques, va voir la multiplication des définitions, des caractéristiques et même des notions similaires à cette dernière.

#### **1.1 Termes similaires à celui de secteur informel**

Le terme "informel" n'existait pas, à l'origine, en langue française, il est tiré de l'anglais "*informal*", « *qui signifie irrégularité ou sans cérémonie, il renvoie donc à l'absence de caractère officiel et pas forcément à l'absence de forme* » (Castel, 2006).

Par ailleurs, comme le souligne Lautier (2013,152) « *le problème de définition apparaît dès que l'on fait la liste des vocables que l'on assimile ou substitue à celui de secteur informel* ». En effet, certains auteurs parlent de secteur non structuré (Charmes, 1980 ; Nihan,1980 ; Sethuraman,1976), d'autres, de secteur non officiel (Archambault et Greffe,1984) et d'autres encore, de petite production marchande (Deblé et Hugon, 1982). Willard (1989) identifie plus d'une vingtaine d'appellations, plus ou moins synonymes, que l'on présentera dans le tableau 1. Cependant, force est de

## **Chapitre 1 : L'économie informelle : concept, théories et politiques publiques**

constater que la notion de "secteur informel" a pris le dessus sur toutes les autres notions, surtout quand il s'agit des études portant sur les pays en développement.

**Tableau 1 :** Relevé non exhaustif des termes employés pour désigner l'activité échappant aux normes légales et statistiques.

|                             |                              |
|-----------------------------|------------------------------|
| 1. Economie non enregistrée | 3. Economie duale            |
| 1. Economie non mesurée     | 3. Economie alternative      |
| 1. Economie non observée    | 3. Economie secondaire       |
| 2. Economie dissimulée      | 3. Economie autonome         |
| 2. Economie submergée       | 3. Economie marginale        |
| 2. Economie clandestine     | 3. Contre économie           |
| 2. Economie occulte         | 3. Economie périphérique     |
| 2. Economie noire           | 1.2. Economie non officielle |
| 2. Economie grise           | 1.2. Economie invisible      |
| 2. Economie irrégulière     | 1.2. Economie non déclarée   |
| 2. Economie de l'ombre      | 2.3. Economie informelle     |
| 2. Economie cachée          | 2.3. Economie parallèle      |
| 2. Economie illégale        |                              |
| 2. Economie sous-marine     |                              |
| 2. Economie souterraine     |                              |

**Sources :** J.C. Willard (1989, 36).

**N.B :** le terme « économie » peut être remplacé systématiquement par celui de « secteur<sup>1</sup> ».

Roubaud (1994 ; 48) distingue trois entrées possibles pour désigner les activités informelles. Ces catégories sont notées -1- (connotation neutre), -2- (connotation négative) et -3- (connotation positive). Toutefois, certaines notions peuvent appartenir à deux groupes simultanément.

Dans le premier groupe noté -1- ce qui nous interpelle le plus, c'est le point de vue de la statistique, sans prise de position par rapport à l'activité ou à l'agent pratiquant ces activités, c'est ainsi qu'on parle d'économie non enregistrée, non mesurée ou non observée.

Dans le deuxième groupe noté -2- le point de départ c'est aussi la statistique, mais cette fois-ci, avec connotation négative par rapport aux activités et aux agents engagés dans ces dernières, dans le sens où l'on

<sup>1</sup> Même sur le terme secteur ou économie il n'y a pas de consensus. « On parle aussi d'activité, d'emploi, de travail, de domaine ou de sphère » (notre traduction de Williams,2019)

## **Chapitre 1 : L'économie informelle : concept, théories et politiques publiques**

s'intéresse à leur rapport à la loi, c'est pourquoi, on parle d'économie illégale, d'économie noire, occulte, irrégulière, cachée, souterraine etc.

Enfin, dans le troisième et dernier groupe noté -3- on privilégie beaucoup plus le point de vue socio-économique dans le sens où l'on cherche à détecter la spécificité du mode de production que les agents engagés dans ces activités mettent en œuvre, c'est ainsi qu'on parle, d'économie alternative, d'économie autonome, secondaire, duale, etc.

Comme nous le voyons assez bien, l'économie informelle se retrouve au carrefour des deux derniers groupes. En effet, l'économie informelle est définie d'une part, par son rapport à la loi (connotation négative), et d'autre part, par son mode et sa forme de production spécifique (connotation positive). Nous verrons par la suite, que ces deux points constituent les deux caractéristiques fondamentales du secteur informel.

Dans le même ordre d'idées l'économiste Gourévitch (2002) établit une classification des formes de l'économie informelle, non plus alliant deux formes extrêmes (négative et positive) mais trois formes (noir, rose et grise). Chacune de ces formes renvoie à un groupe d'activités distinctes, comme le montre le tableau 2 ci-après.

**Tableau 2 :** les formes de l'informel

| <b>Version noire</b> | <b>Version rose</b>    | <b>Version grise</b>      |
|----------------------|------------------------|---------------------------|
| Economie souterraine | Economie alternative   | Fraude/ Piratage          |
| Economie délinquante | Economie non marchande | Falsification de document |
| Economie clandestine | Economie sociale       | Corruption                |
| Commerce hors la loi | Economie solidaire     | Cyber délinquance         |

**Source :** Gourévitch (2002)

Cette multiplication des termes et des formes de l'informel dénote la confusion qui règne au sein de la communauté scientifique et la difficulté d'aboutir à un consensus sur un concept unique et explicite, par la même, la complexité du phénomène de l'informel.

Par ailleurs, si la typologie de Willard (1989) a, non seulement, répertorié tous les termes utilisés, en langue française<sup>2</sup>, pour traiter de la problématique de l'informel - quoi qu'il reconnaisse que son étude n'est pas exhaustive - elle a aussi permis de mettre en évidence les deux aspects fondamentaux de l'informel à savoir son mode de fonctionnement et d'organisation (la petite taille de l'activité) et son rapport à la loi, deux aspects fondamentaux dans le repérage de l'informel. La classification des formes de l'informel établie, par contre, par Gourévitch ajoute plus de confusion qu'elle en rapporte des clarifications : on comprend mal, par exemple, pourquoi l'économie délinquante est classée dans la version noire et la cyber délinquance dans la version rose comme il ne distingue pas parfaitement économie illégale et économie informelle.

La conceptualisation de Gourévitch ressemble, par ailleurs, à la classification établie par le Nouveau Système de Comptabilité National des Nations Unies (SCN, 1993) qui propose d'adopter le concept d'économie non observée qui contient trois catégories : illégale, souterraine et informelle (Calzaroni, 1998, 178 ; OCDE, 2002, 7).

Les activités illégales (illicites) sont celles qui sont, explicitement, interdites par la loi comme le trafic de stupéfiant, la prostitution..., ou celles qui sont légales mais exercées par des personnes qui n'y sont pas autorisées (exercer une activité commerciale légale sans registre de commerce par exemple).

Comme le souligne Zidouni (2002, 160) « *la panoplie d'activités couverte par le générique "illégal" est très vaste. On peut aller d'activités illégales productives (contrebande, corruption, usure, fausse monnaie, prostitution..., aux activités de redistribution (enlèvement, escroquerie, extorsion, vol..., en passant par des activités légales exercées par des personnes non autorisées* ».

---

<sup>2</sup>Le même type de liste existe en anglais : Sindzingre répertorie une vingtaine de termes (Sindzingre, 2004) et Van Eck en compte quant à lui une trentaine (Van Eck, 1987) tandis que Williams (2019) parle de 45 termes.

L'économie souterraine recouvre les activités légales dont une partie ou la totalité de la production est dissimulée pour des raisons statistiques (non enregistrement de l'activité ou de l'unité de production) ou pour des raisons économiques (fraude fiscale ou sociale).

La production ou le secteur informel regroupe selon Adair (2009) « *l'ensemble des activités salariées ou non salariées des entreprises intentionnellement non enregistrées ou partiellement enregistrées, ne respectant pas la réglementation du travail et de la protection sociale* ».

En fait, la frontière entre ces trois composantes de l'économie non observée ne peut pas être tracée avec exactitude, ni d'un point de vue épistémologique ni d'un point de vue pratique. Il est implicitement établi entre les auteurs travaillant sur l'informel de privilégier le concept d'économie souterraine dans les études portant sur les pays développés et d'adopter le concept d'économie informelle pour les études dédiées aux pays sous-développés. Le rapport à la loi est une caractéristique fondamentale des deux types d'économies que nous traiterons en détail dans le paragraphe 3 de cette section.

Le débat n'est toujours pas clos sur la terminologie à adopter pour traiter du phénomène de l'informel. Certains auteurs sont encore allés loin dans leurs querelles en empruntant leurs concepts du lexique des animaux existants, imaginaires et même préhistoriques. Ce n'est pas une girafe, mais une licorne. Il en existe de nombreuses définitions, pour un concept et un phénomène qui n'existe pas, disait Lautier (1990) en réponse à Hans Singer (1970). Non c'est un éléphant (Mead et Morrisson, 1996) qui est trop grand pour passer inaperçu ou pour que l'État puisse en venir à bout par des mesures simples. Mais pourquoi ne pas le *comparer au caméléon, pour sa capacité à devenir invisible et se faufiler à travers les mailles des réglementations. Mais, pour sûr, ce n'est pas un dinosaure, il n'est guère en danger d'extinction !* (Charmes et Adair 2016, 07).

### **1.2 Origine et définition de l'informel**

Comme le souligne Barthelemy (1998) « *il ne serait pas excessif d'écrire qu'il y a autant de définitions du secteur informel que d'études qui lui sont dévolues* ». En effet, dès la naissance de la notion d'informalité, Hart (1973) propose une typologie des opportunités informelles de revenus et place son analyse du côté des ménages, tandis que Jolly et Singer, qui sont les principaux auteurs du fameux rapport Kenya du BIT (1972), proposent une définition multicritère de ce qu'ils ont nommé le secteur informel. Ils placent, ainsi, leur analyse du côté de l'entreprise.

Hart (1973, 68) souligne dans son article fondateur que « *l'économie informelle recouvre en pratique une large gamme d'activités, allant des micro-exploitations aux grandes entreprises* » (cité dans Kucera et Roncolato, 2008, 350) et ajoute que sa typologie des activités informelles « *permet d'illustrer l'éventail des possibilités de revenus offertes au sous-prolétariat urbain* » (Hart, 1973, 69). En fait, selon la typologie de Hart (cité par Charmes et Remaoun, 2014, 9) ; les opportunités de revenus au Ghana peuvent être de source formelles ou informelles (légitimes ou illégitimes).

Les opportunités de revenus formels proviennent des salaires perçus dans le secteur public ou privé ou de paiements de transfert (pensions, allocation de chômage, etc.)

Les opportunités de revenus informels (légitimes) proviennent de plusieurs sources : les activités primaires et secondaires (agriculteur, entrepreneur en construction artisan indépendant, cordonnier, etc.) ; les activités tertiaires avec des entrées de capitaux relativement importants (logement, transports, services publics, etc.) ; la distribution à petite échelle (marchands, petit commerce, vendeurs ambulants, etc.) ; les autres services (musiciens, blanchisseurs, cireurs de chaussures, etc.) ; et enfin, les transferts privés, cadeaux et flux similaires d'argent et de marchandises entre les personnes, ainsi que les emprunts et la mendicité.

En ce qui a trait aux opportunités de revenus informels (illégitimes), Hart (1973) énumère deux sources essentielles : les services ou « filouterie »

en général (recel, usure et prêts sur gages, vente de drogue, prostitution, etc.) ; les transferts et petits larcins (pickpockets, jeux de hasard, vols, escroquerie, etc.).

La typologie de Hart (1973) met en lumière une caractéristique fondamentale de l'informel, qui est celle du rapport à la loi, et sépare entre les opportunités de revenus informelles légitimes et illégitimes

Le "Rapport Kenya" (BIT, 1972) considère comme faisant partie du secteur informel les activités remplissant les sept caractéristiques suivantes : facilité d'accès à l'activité ; utilisation de ressources locales ; propriété familiale de l'entreprise ; échelle d'activité réduite ; technique à forte intensité de main d'œuvre ; qualifications acquises en dehors du système scolaire officiel ; marché échappant à tout règlement et ouvert à la concurrence.

Quelques années plus tard, Sethuraman (1981), expert au BIT, définit le secteur informel comme suit : « ... *est composé de petites unités, s'occupant de produire et de distribuer des biens et services et ayant pour finalité essentielle de créer des emplois au profit des participants à l'entreprise et de leur assurer un revenu, bien que ces unités soient limitées sur le plan du capital, matériel et humain et sur celui du savoir-faire* ».

Plus récemment, un autre expert du BIT ; Charmes (2003, 24) considère que « *l'économie informelle est un terme générique qui recouvre des aspects très divers du marché de l'emploi (emploi dans les petites entreprises individuelles, emplois externalisés, temporaires ou précaires) mais aussi des formes de production cachées, illégales ou tout simplement invisibles parce que non mesurées* ».

Nous voyons bien que le BIT ne cesse de produire des travaux et des rapports sur l'informel et d'affirmer sa paternité sur un concept qu'il a lui-même inventé. Cependant, si avant les années 1990, le terme le plus usuel était celui de « secteur informel », depuis 1993, une autre notion vient de voir le jour, à savoir celle de l'emploi informel.

Par ailleurs, quoi de mieux et de plus simple, pour comprendre ce qu'est l'informel, que de mettre en exergue, la dualité économie formelle/ économie informelle, Ainsi « *formelles sont les activités obéissant aux règles établies, normales, usuelles et fondées sur une division du travail où domine le salariat ; informelles, celles manquant de régulation, anormales, inusuelles ou n'utilisant pas de salariat* » (Arellano, Gasse et Verna, 1992, 42).

Cette vision simple, voir, simpliste, est remise en cause par beaucoup d'auteurs. Dans l'introduction de leur livre (Lautier, De Miras et Morice, 1991) parlent carrément d'une imposture. « *L'imposture est celle qui consiste à présenter les sociétés urbaines du tiers monde comme constituées de deux secteurs, formel et informel* »

Par ailleurs, Lautier (1994) souligne que « *même si l'on pouvait définir un secteur formel on ne pourrait pas définir un secteur informel* ». En effet, poursuit l'auteur « *c'est toute une économie informelle que l'on retrouve dans les grandes et les micro- entreprises, dans les entreprises non-déclarés comme dans celles qui sont déclarées et dans l'Etat* ».

En fait, non seulement la reconnaissance de ce qu'est l'informel est difficile à appréhender, mais encore, les frontières entre les deux notions sont délicates à délimiter car elles entretiennent au moins trois relations caractéristiques (Joggi, 1998, cité dans Crevoisier, Hainard & Ischer, 2007, 17) : une relation parasitaire, improductive et « court-circuitante » ; une relation de substitution, soit parce que le secteur formel ne parvient pas ou peu à fournir un service, soit parce que la population pauvre n'a pas accès au même service dans le secteur formel ; une relation commerciale, lorsqu'une entreprise formelle est fournisseuse d'entreprises formelles ou inversement.

Par ailleurs, dans les pays en développement, les études empiriques, soulignent qu'il est rare de rencontrer des entreprises complètement formelles (enregistrées et respectant toute la réglementation) ou compétemment informelles (non déclarées et ne respectant aucune

réglementation) ou du moins n'entretenant aucune relation avec l'économie formelle.

Comme le soulignent, à juste titre, Albertini, Ismail, Poirier et Terriau (2020, 141) « *l'informalité peut regrouper des situations très diverses : la non-déclaration des activités de l'entreprise ou des salariés, le non-respect du code du travail, ou encore l'absence de paiement des taxes ou des contributions sociales* ». Par ailleurs, poursuivent-ils « *une entreprise peut avoir une existence formelle et être immatriculée au registre des sociétés mais toutefois embaucher des travailleurs de façon informelle. Il est également possible que la majeure partie de l'activité de l'entreprise soit réalisée dans le respect du cadre légal mais qu'une part mineure échappe à toute régulation* ».

Deux caractéristiques fondamentales reviennent dans la plupart des définitions et des travaux sur l'informel à savoir le rapport à la loi et la petite taille de l'unité de production. Les auteurs d'obédiences Marxistes à l'instar de Hugon, qui travaille sur l'économie de l'Afrique, définit le secteur informel qu'il nomme, d'ailleurs, Petite production marchande (PPM) comme « *un ensemble d'unités de production à petite échelle, sans comptabilité, où le salariat est absent (ou limité), où l'activité est vulnérable, où le capital avancé est faible, mais où il y a néanmoins circulation monétaire et production de biens et services onéreux. Les règles, normes sociales et conventions dominantes ne sont pas salariales mais coutumières, hiérarchiques, paternalistes. Elles renvoient à la pluralité des droits et des normes juridiques qui caractérisent notamment les sociétés africaines* ». (Hugon 1993 et 2016)

Il devient assez clair, après ce qui vient d'être dit, que chaque auteur défend selon son approche un certain nombre de critères, qui très souvent ne peuvent pas tous être vérifiés dans tous les pays et pour toutes les activités, ceci d'un côté, d'un autre côté, certains critères ne sont pas automatiquement complémentaires, à titre d'exemple le bas niveau d'instruction scolaire n'est pas forcément suivi de qualification acquise hors du système de formation officiel.

Pour parer à ces insuffisances, certains auteurs (Lautier, 1994, Bodson, Roy et Hentic, 1995) ont cherché à privilégier un certain nombre de critères appelés opérationnels.

### **1.3 - La recherche d'un critère opérationnel**

Plus nous essayons de mieux comprendre ce qu'est l'informel, avec une batterie de critères permettant de mieux le cerner, plus la tâche se complique davantage. Cela dit, face à la multiplication des caractéristiques du secteur informel et à la difficulté de rassembler sous cette notion des activités variées et disparates et des acteurs hétérogènes allant, d'une simple femme au foyer, qui prépare quelques galettes de pain traditionnel que vend son fils une heure avant le coucher du soleil, au mois de ramadhan, à un employeur qui ne déclare pas tous ses ouvriers, en passant par un travailleur à son propre compte qui n'est déclaré, ni à la sécurité sociale, ni au registre du commerce, ni même à la chambre des métiers et de l'artisanat. Les auteurs, selon leurs approches, privilégient l'une des deux caractéristiques fondamentales de l'informel.

#### **1.3.1- le critère de la taille**

Il apparaît de prime abord que le critère le plus déterminant et le plus simple dans la distinction entre secteur informel et secteur formel est celui de la taille de l'unité. Cependant, le consensus est loin d'être établi sur cette taille. Pour certains auteurs et dans certains pays on parle de secteur informel lorsqu'il s'agit d'unités employant au plus cinq (dix ou même vingt) actifs, pour d'autres auteurs le secteur informel regroupe des entreprises individuelles ou des travailleurs indépendants<sup>3</sup>. Par ailleurs, un travailleur peut être considéré comme informel s'il travaille dans une petite entreprise (Maloney, 1999).

Au-delà de la simplicité de ce critère de la taille, certains auteurs considèrent qu'il y a une forte corrélation entre la taille de l'entreprise et

---

<sup>3</sup> Morrisson et Mead (1996) qui préconisent, par exemple, un seuil maximum de 10 actifs, précisent qu'il faut parler d'actifs et non de salariés, c'est-à-dire inclure les non-salariés (aides familiaux, apprentis, tacherons et chef d'entreprise) en plus des salariés. Par ailleurs ils recommandent de bien faire la distinction entre indépendants et micro-entreprises.

informalité, en effet comme le souligne Benjamin et Aly Mbaye (2012) « *le raisonnement sous-jacent au critère de la taille est que les activités de petite échelle ont tendance à être informelles parce qu'elles n'ont pas la capacité institutionnelle et organisationnelle nécessaire d'obtenir les documents comptables et financiers exigés par les autorités fiscales, l'agence statistique et d'autres services publics* ». Raisonnant de manière inverse, Bellache (2010), Perry et al. (2007) considèrent qu'une taille réduite permet de rester invisible aux yeux des pouvoirs publics et de ne pas être repérés. C'est plus une stratégie qu'une question de capacité institutionnelle et organisationnelle.

D'autres auteurs vont, encore, plus loin en considérant que ce critère regroupe « *de manière simple et opérationnelle un nombre conséquent de critères plus sophistiqués ...une technologie à forte intensité de main d'œuvre, un mode de gestion plus familiale que produit du rapport salarial, un recours à un financement plus personnel ou communautaire que bancaire ou institutionnel, un accès aux subventions publiques quasi nul, une contribution d'ordre fiscal ou social embryonnaire, un capital par tête très faible, des débouchés sur les marchés extérieurs négligeables, une publicité insignifiante, des horaires de travail indépendants de toute application d'une législation quelconque, etc.* ». (Barthelemy, 1998).

Si nous admettons que les entreprises de petite tailles peuvent être caractérisées par un mode de fonctionnement traditionnel, la réunion de tous les critères cités plus haut n'est pas toujours évidente. Ajouté à cela, ce critère de taille, est rejeté par beaucoup d'auteurs qui contestent sa pertinence dans la distinction formel/informel (Lautier, 1994 et 2004, Barthelemy, 1998).

En premier lieu, beaucoup d'activités menées à petites échelles, notamment dans le secteur des services, ne relèvent pas toujours du secteur informel. Si on admet qu'un vendeur de rue travaille dans l'informel ceci n'est pas le cas d'un médecin travaillant dans son cabinet ou d'un avocat, ce que l'on appelle les professions libérales. Il apparaît, dans ce cas particulier,

qu'il est difficile, de faire la distinction entre secteur informel et secteur formel, si l'on ne se tient qu'à ce critère de la taille de l'activité.

En second lieu, est-il juste de classer dans le secteur informel les unités de petites tailles, et dans le secteur formel les unités de grande taille au moment où cette différenciation de la taille peut être une caractéristique de l'activité elle-même ? Ceci nous conduit à conclure encore une fois que ce critère de démarcation entre formel et informel (la taille de l'unité) n'est pas toujours pertinent.

Enfin, est-il possible de vérifier avec exactitude le nombre de travailleurs des unités informelles au moment où même le repérage des unités n'est pas toujours chose aisée ? Et dans le cas où ces unités sont repérées, le nombre de travailleurs n'est pas souvent déclaré pour fuir aux impôts et aux cotisations sociales.

Nous pouvons rajouter à ces trois éléments un autre argument développé notamment par le courant structuraliste qui considère que le secteur informel est subordonné et/ ou crée par la grande entreprise. En fait, il est bien établi que même les grandes entreprises ne respectent pas forcément la réglementation pour réduire les charges sociales et/ou fiscales. De même, qu'il a été constaté (cf. Albertini et al, 2020) que certaines entreprises de petite taille respectent parfaitement le cadre légal (enregistrement, déclaration de la main d'œuvre, paiement des impôts et taxes...)

Pour parer à ces insuffisances citées ci-dessus, certains auteurs préfèrent un autre critère de démarcation entre secteur formel et secteur informel, à savoir : le non-respect de la loi.

### **1.3.2-Le critère de non-respect de la loi**

Comme le critère de la taille de l'unité, le critère de non-respect de la loi est au cœur même de la définition du secteur informel, c'est ce que note Lautier (1994 et 2004) « *on appellera unités de productions informelles (dont l'ensemble forme le « secteur » du même nom) celles qui ne respectent pas la loi* ».

Pour mieux comprendre ce critère, il faut faire la distinction entre les activités illicites et les activités licites qui se font en dehors de la réglementation officielle, sociale (enregistrement, droit du travail, assurance) et /ou fiscale (tenue d'une comptabilité, paiement des impôts et taxes). Ainsi, les activités illicites comme le trafic de drogue, la contrebande et toute autre activité économique criminelle sont exclus des travaux portant sur l'économie informelle - même si en réalité elles font partie- vu la difficulté, voir même le danger, pour un chercheur, de les repérer.

Cependant, de l'avis d'un juriste spécialiste de l'économie informelle, en l'occurrence, Mahon (2007, 97) « *toutes les activités, mentionnées plus haut sont indépendamment, de la catégorie à laquelle elles appartiennent, illégales. Autrement dit, même si la gravité de leur illégalité n'est peut-être pas la même, il n'en demeure pas moins que les activités en soi licites mais non déclarées sont d'un point de vue juridique, tout aussi illégales que les activités délictuelles* ».

Cela étant, même si l'on postule l'existence des deux catégories d'activités (activités illicites et activités licites non déclarées), les frontières entre elles ne sont pas bien tracées et peuvent même évoluer dans le temps et dans l'espace (Mahon, 2007 ; Ponsard, Shapland et Williams, 2008 ; Hugon, 2014). En fait, Comme le souligne Mahon (2007) « *l'économie informelle ne se résume pas à l'opposition "blanc ou noir", mais présente, dans cette gamme de couleurs toutes les nuances du gris imaginables* ».

Pour un bon discernement et éviter de se perdre face aux multitudes nuances possibles du phénomène de l'économie informelle, Bureau et Fendt (2013, 07), du courant institutionnaliste, soulignent que « *la qualification "d'informel" est fonction à la fois de la nature de l'acte (transgression ou non d'une règle) mais aussi de la réaction des autres, face à cet acte* ». Les autres vont, du chercheur, à l'Etat, en passant, par les responsables locaux. Evidemment, ceci dénote, encore une fois, la difficulté de cerner les contours de l'informel.

Si nous revenons au critère du non-respect de la loi. Il faut souligner qu'un certain nombre d'auteurs privilégient la notion « *d'enregistrement* » à celle de « respect de la loi » car ils considèrent que cette notion est plus claire et plus pertinente. Ainsi pour Charmes (1990,16) « *le non enregistrement tend à devenir le critère de définition le plus fréquemment utilisé, du moins le plus couramment avancé dans les travaux statistiques : le concept d'économie non enregistrée déborde le cadre strict des statistiques de l'emploi pour aborder celui de la comptabilité nationale et permet de faire le lien avec les travaux sur l'économie souterraine dans les pays industrialisés* ».

Cependant, une question mérite d'être posée, que l'on parle de respect de la loi ou de non enregistrement : quelle loi faut-il respecter ? Ou de quel registre parle-t-on ? S'agit-il de celui des impôts, de celui de la tenue d'une comptabilité, de celui des assurances ou de celui de la sécurité sociale ?

En effet, selon les pays et les auteurs, on privilégie tel ou tel registre, certains auteurs considèrent que le registre le plus important est celui de l'administration fiscale (déclaration et paiement des impôts). D'autres auteurs s'intéressent à l'enregistrement comptable (la tenue d'une comptabilité écrite), tandis que d'autres, encore, privilégient l'enregistrement à la sécurité sociale. Sans oublier la possession d'un registre de commerce ou autre justificatif en rapport avec l'exercice d'une activité donnée, telle que, par exemple, la carte d'artisan.

Cela dit, une entreprise peut bien respecter quelques dispositions légales mais pas toutes. Par exemple, elle peut bien avoir un registre de commerce et payer ses impôts sans pour autant tenir une comptabilité sincère ou déclarer l'ensemble de ses employés (Kraiem, 2015).

Au-delà de l'importance de l'enregistrement dans la mesure statistique de l'informel, c'est la signification socio-économique du phénomène qui doit être mise en lumière. En effet, lorsqu'une activité fonctionne dans la transparence, son environnement socio-économique est aussi clair que l'est cette activité, contrairement à une activité dans « l'ombre » qui tisse ses relations avec un environnement flou et sombre. A titre d'exemple, une

entreprise qui détient une comptabilité, paye ses impôts et cotisation sociales, recours à la banque pour avoir des crédits. A contrario, celle qui n'est pas enregistrée, s'approche pour avoir des crédits d'un réseau de financement informel (personnel, familial ou amical) ce qui laisse supposer qu'elle a un fonctionnement traditionnel et qu'elle est de petite taille (Lautier, 1994).

Comme nous l'avons signalé au départ, ces caractéristiques sont au cœur, même, de la définition de l'économie informelle. En fait, si la taille de l'unité est privilégiée dans les études empiriques sur le secteur informel réalisées notamment par le BIT, le rapport à la loi et par la même à l'Etat et au centre de querelles toujours importantes entre les structuralistes (néo-marxistes) et néo-libéraux.

Notons enfin, que les travaux récents, à l'image de ceux du BIT, proposent des définitions multicritères, car faut-il le souligner, s'il est difficile de caractériser l'informel par plusieurs critères il est autant difficile de choisir un seul critère de démarcation entre le formel et l'informel. Certains auteurs (Standing, 1999 ; Ardington et Leibbrandt, 2004 ; Alferts et Rogan, 2015) proposent même, ce qu'ils appellent « l'indice synthétique de formalité » qui est basé sur plusieurs critères : emploi obtenu par une recherche formelle, contrat de travail écrit, emploi à temps plein, contrat à durée déterminée, etc. Cet indice permet d'avoir une vision plus nuancée de l'informalité. (Albertini et al, 2020, 6)

### **1.4. Nouvelle définition du secteur et de l'emploi informels selon le BIT**

Depuis la naissance de la notion de secteur informel, nous avons vu que le débat, non seulement sur l'origine du concept (BIT ou Hart), mais aussi, dans le choix du niveau d'analyse est à l'origine d'importantes querelles. Ainsi, Hart situe l'analyse au niveau des ménages et utilise d'ailleurs le concept "d'informel" sans référence à un quelconque secteur au moment où le BIT situe l'analyse au niveau des unités de production qu'il nomme "secteur informel" (Lautier, 1994,9).

Afin de dépasser les controverses déjà citées et pour mieux cerner et harmoniser les statistiques sur le secteur informel la 15<sup>e</sup> Conférence Internationale des Statisticiens du Travail (CIST) de 1993 propose une définition statistique opérationnelle du secteur informel mais aussi de l'emploi informel qui sont considérés comme deux nouveaux concepts de population active venus compléter la panoplie des concepts classiques forgés de longue date par la CIST (Charmes, 2006, 11)

Il y a lieu de rappeler que le secteur informel est considéré « *comme un ensemble d'unités produisant des biens et des services en vue principalement de créer des emplois et des revenus pour les personnes concernées. Ces unités, ayant un faible niveau d'organisation, opèrent à petite échelle et de manière spécifique avec peu ou pas de division entre le travail et le capital en tant que facteur de production. Les relations de travail lorsqu'elles existent sont surtout fondées sur l'emploi occasionnel, les relations de parenté ou les relations personnelles et sociales plutôt que sur des accords contractuels comportant des garanties en bonne et due forme* » (BIT, 1993).

D'un point de vue statistique et opérationnel le secteur informel est constitué des unités de productions non agricoles qui appartiennent en tant qu'entreprises individuelles au secteur institutionnel des ménages au sein du Système de Comptabilité Nationale (SCN), ce qui le différencie des sociétés et quasi-sociétés sur la base de leur statut légal et du type de comptabilité car pour ces dernières il y a une séparation précise entre la personnalité juridique de l'entreprise et celle du propriétaire ou du ménage de même qu'elles tiennent une comptabilité complète, ce qui n'est pas le cas pour les entreprises individuelles.

Le secteur informel est ainsi constitué des entreprises informelles de travailleurs à compte propre (entreprises familiales) employant des aides-familiaux ou des salariés occasionnels et des entreprises d'employeurs informels (micro-entreprises) qui peuvent employer un nombre restreint des travailleurs permanents (inférieur à 05 ou 10 selon les pays).

La population occupée dans le secteur informel comprend toutes les personnes exerçant un emploi, pendant la période de référence, dans au

moins une unité du secteur informel, indépendamment de la situation dans la profession (indépendant, salarié, aide familial ...) et de l'exercice principal ou secondaire de cette activité (Charmes, 1997).

Cette définition permet d'inclure la pluriactivité dans le secteur informel, mais elle exclut pour des raisons pratiques l'agriculture, les activités primaires ainsi que la production domestique destinée à l'autoconsommation du champ du secteur informel.

L'emploi informel se définit « par les caractéristiques de l'emploi occupé, en l'occurrence le non enregistrement, l'absence de protection sociale (emplois non protégés), le secteur informel (défini par les caractéristiques de l'unité économique dans laquelle travaille la personne) étant considéré comme une de ses composantes ». (Charmes, 2006, 16).

**Tableau 3** : composants du secteur informel et de l'emploi informel

|            |                   | Emploi         |                  |
|------------|-------------------|----------------|------------------|
|            |                   | <b>Formel</b>  | <b>Informel</b>  |
| Entreprise | <b>Formelle</b>   | Secteur formel | (3)              |
|            | <b>Informelle</b> | (2)            | Secteur informel |

**Source** : Charmes (2006,16).

L'emploi informel est donc la somme du secteur informel et de la catégorie (3) qui représente les emplois informels dans les entreprises du secteur formel.

Par ailleurs, Haussmans (2001) détaille la signification, les composantes et le champ d'application de l'emploi informel et du secteur informel, que nous représentons dans le tableau 4.

L'emploi informel regroupe les cellules de 1 à 6 et 8 à 10, l'emploi dans le secteur informel est représenté par les cellules de 3 à 8 et qui incluent les emplois formels dans des entreprises du secteur informel (cellule 7) l'emploi informel hors du secteur informel est représenté par les cellules 1,2,9 et 10 (Charmes, 2009,32).

**Tableau 4** : Composantes et champ d'application de l'emploi informel et du secteur informel

| Types d'unités de production    | Emploi selon la situation dans la profession |        |            |        |   |          |        |                                       |        |
|---------------------------------|--|--------|------------|--------|---|----------|--------|---------------------------------------|--------|
|                                 | Travailleurs à leur propre compte            |        | Employeurs |        | Travailleurs familiaux collaborant à l'entreprise familiale | Employés |        | Membres de coopératives de producteur |        |
|                                 | Informel                                     | Formel | Informel   | Formel |   | Informel | Formel | Informel                              | Formel |
| Entreprises du secteur formel   |  |        |            |        | 1   | 2        |        |                                       |        |
| Entreprises du secteur informel | 3  |        | 4          |        | 5   | 6        | 7      | 8                                     |        |
| Ménages                         | 9  |        |            |        |   | 10       |        |                                       |        |

**Source** : Haussmans (2001), repris de Charmes, 2009.

### 1.5. Méthodes de mesure et d'enquête

La mesure de l'économie informelle relève de deux approches, indirectes et directes, qui recouvrent plusieurs méthodes non comparables et aboutissent à des estimations disparates en raison des limites du champ des activités qui est circonscrit. Les approches indirectes reposent sur quatre méthodes distinctes : comptes nationaux, agrégats monétaires et demande de monnaie, méthode multi-variables, offre implicite de travail (Adair, 2002,16). Pour avoir un exposé exhaustif et détaillé de ces méthodes d'estimation indirecte de l'économie informelle voir Adair (2002) et Archambault et Greffe (1984).

Les enquêtes directes, auxquelles nous accordons une attention particulière dans cette thèse, sont basées sur des enquêtes annuelles sur l'emploi ou sur le secteur informel. Il s'agit concrètement des enquêtes ménages, des enquêtes établissements ou encore des enquêtes mixtes (ménages et établissements).

### **1.5.1. Les enquêtes auprès des ménages**

La collecte d'informations sur l'emploi et le secteur informel dans le cadre de cette enquête se fait directement auprès des ménages. Cette enquête permet entre autre de rendre compte de la pluriactivité, du travail à domicile et d'avoir quelques informations sur les entreprises informelles.

Cependant, *si les employeurs indépendants peuvent répondre facilement à toutes les questions sauf à vouloir cacher certaines informations. Les autres catégories « salariés, apprentis, aides-familiaux et occasionnels ignorent la plupart du temps le statut de l'entreprise où ils travaillent, si elle tient une comptabilité complète, si elle est enregistrée,* (Charmes, 1997).

### **1.5.2. Les enquêtes auprès des établissements ou des entreprises**

Ce type d'enquête se réalise auprès des micro-entreprises (moins de cinq ou dix effectifs selon les pays) et permet d'avoir les estimations les plus fiables des revenus des entrepreneurs. En plus du fait que ce type d'enquête n'est plus prisé de nos jours contrairement aux enquêtes ménages, les enquêtes entreprises ne couvrent pas le travail à domicile, le commerce ambulant et la pluriactivité.

### **1.5.3. Les enquêtes mixtes (ménages et entreprises)**

Ce sont des enquêtes qui combinent les enquêtes ménages et les enquêtes entreprises et se déroulent en deux phases. La première phase consiste à faire une enquête ménages qui nous permettra d'identifier les employeurs et indépendants activant dans le secteur informel auxquels sera administré un questionnaire établissement en deuxième phase.

Ces enquêtes mixtes sont considérées comme les plus fiables et les plus exhaustives des méthodes d'enquêtes sur le secteur informel.

Cependant, leur degré de fiabilité et d'exhaustivité dépend de la qualité des réponses des ménages ; en outre, l'entrepreneur du secteur informel, comme tout chef d'entreprise, a tendance à sous-estimer le nombre de personnes qu'il emploie ; enfin les listes d'adresses établies lors de la première étape de l'enquête ne permettent pas toujours de retrouver facilement les entreprises lors de la seconde étape. (Charmes, 2006,17).

### **2. LES APPROCHES THEORIQUES DE L'ECONOMIE INFORMELLE**

Bien que, certains spécialistes de l'informel et de l'économie du développement notent qu'actuellement « *les débats sémantiques ont disparu ; le terme informel a été intégré dans les dictionnaires. Les travaux théoriques ont perdu de leur importance dans les débats sur l'informel au profit des travaux empiriques* » (Hugon, 2014, 23). Il est, justement, utile de placer la question de l'informel dans le débat théorique pour comprendre les causes de son apparition et les débats actuels sur le devenir de cette économie.

Trois grandes écoles de pensée économique tentent d'expliquer les origines et les causes de l'informalité.

#### **2-1- L'approche dualiste**

Nous avons souligné dans la section précédente l'apport de l'approche dualiste dans la définition et la caractérisation de l'informalité, en se basant sur le couple : secteur informel/ secteur formel.

Cependant, il y a lieu de rappeler que la fondation du courant dualiste remonte à 1953 avec les travaux de Boeke (1953) sur l'Indonésie, mais surtout aux travaux de Lewis consignés dans un article devenu incontournable (Lewis, 1954) pour ceux qui s'intéressent à l'économie du développement. Cet article relève qu'une des caractéristiques essentielles du sous-développement est la coexistence et la juxtaposition au sein d'un pays d'un secteur capitaliste « moderne » et d'un secteur « traditionnel » attardé.

Le secteur moderne est caractérisé par l'emploi d'une main-d'œuvre salariée produisant des biens et services destinés à la vente avec marge bénéficiaire. Le secteur traditionnel est quant à lui composé d'entreprises individuelles, employant une main d'œuvre familiale et où la productivité marginale du travail est parfois égale à zéro.

Dans les premiers travaux de l'école dualiste le chômage, ainsi que, l'emploi ou le secteur informel n'existent pas. En fait, les migrants des zones rurales aux espaces urbains s'intègrent graduellement dans le secteur

moderne. Mais, depuis la reconnaissance, dans la littérature économique du phénomène de l'informel, à partir des années 1970, ce dernier est intégré dans l'approche dualiste comme ce fut le cas quelques années plutôt pour le chômage.

La clef du développement, selon ce courant, réside dans la disparition du dualisme. Ainsi pour Lewis « le problème central de la théorie est de comprendre comment une communauté qui investit 4 à 5% du revenu national ou moins, se transforme en une économie où le taux d'investissement passe à 12,15% » (Cité dans Brasseur, 1993, 43).

Cela dit, si dans les premiers travaux dualistes on postule que peu à peu le secteur moderne finira par absorber le secteur traditionnel, dans les travaux dualistes, mettant en jeu le secteur formel et le secteur informel (Fields, 1975) il est aussi mis en exergue que l'informel est une solution provisoire, une opportunité pour les nouveaux migrants des zones rurales vers les zones urbaines qui n'arrivent pas à trouver un emploi dans le secteur formel, capitaliste ou moderne ; et là encore, comme le souligne Williams (2013, 370), « *ce type d'emploi est donc décrit comme le produit d'un sous-développement économiques qui s'éteindra avec le progrès économique et la modernisation* ».

Cependant, plus de quarante ans après la naissance du secteur informel, les travaux empiriques mettent en évidence, le caractère immuable de l'informel qui ne constitue pas une étape transitoire, appelé à disparaître mais plutôt, selon les termes de Jutting et Laiglesia (2009) « une normalité indépassable ». Autrement dit « *le secteur informel à de beaux jours devant lui* » comme le note, à juste titre, Roubaud (2013, 119) ou encore comme le souligne, dans le même sillage, Charmes et Adair (2014, 7) « *Mais pour sûr, ce n'est pas un dinosaure, il n'est guère en danger d'extinction !* ».

Par ailleurs, la mise en avant d'un secteur informel défini par sa dualité avec le secteur formel est, elle aussi, contestée par beaucoup d'auteurs, si Lautier (1994 et 2004) remet en cause l'existence même d'un secteur informel, en revanche Hugon (2014, 21) souligne que « *l'économiste de*

*terrain ne rencontre, dès lors, que des catégories ambivalentes et des pratiques d'agents, à la fois insérées dans le marché et prises dans des réseaux sociaux ».*

Notons enfin, que le courant dualiste, d'inspiration keynésienne, classique et même néo-classiques, était le courant le plus dominant du siècle dernier, non seulement, dans les travaux sur l'économie de développement, mais aussi, dans les travaux sur la segmentation du marché du travail que nous aborderons en détail dans le paragraphe deux (02) de de cette même section.

### **2.2. L'approche légaliste.**

Le deuxième courant que nous aborderons dans cette sous-section est le courant légaliste, ou simplement néo-libéral, d'inspiration néo-classique et dont le chef de file est sans conteste De Soto (1989,1994 et 2000), qui considère que les individus, en général, et les entrepreneurs en particulier choisissent volontairement d'activer dans l'informel en raison notamment de l'excès de la réglementation, des lourdeurs bureaucratiques et des avantages escomptés de l'appartenance à l'informel contrairement aux coûts élevés dans l'exercice d'une activité déclarés (formelle). Cet arbitrage coûts/ avantages explique d'ailleurs selon l'auteur l'importance et la persistance du secteur informel.

Il faut d'abord rappeler, qu'en 1979 de Soto met au point l'Institut "Liberté et Démocratie" (ICD), pour pallier aux insuffisances des statistiques officielles au Pérou, notamment en ce qui concerne le secteur informel. Cet institut réalise des enquêtes sur le terrain, établit des comptes et construit des séries à l'aide de simulation et de méthodes économétriques.

La thèse de De Soto repose sur deux questions fondamentales : la première est relative à l'importance du secteur informel, la deuxième est relative à l'importance des "coûts de la formalisation", comparativement aux "coûts de l'informalité".

Il démarre donc du constat, qu'au Pérou la volonté de l'Etat de se substituer au secteur informel demeure impossible à réaliser, à titre indicatif

nous citons ; Primo, « de 1960 à 1984, pour la construction de logements destinés à des habitants aux caractéristiques semblables à celles des "informels". L'investissement réalisé par l'Etat n'a été que de 173 millions de dollars, soit moins de 2,1% de l'investissement informel » (De Soto, 1994, 29) ; secundo, « en 1985, 274 marchés informels sont recensés dans la capitale, pour 57 marchés construits par l'Etat, soit 83% de l'ensemble » (De Soto, 1994, 54). Enfin, dans le secteur du transport « selon les études menées par l'ILD en 1984, 91 % sur les 16228 véhicules de transport collectifs de transport en service appartenaient au secteur informel » (De Soto, 1994, 75)

Ensuite, De Soto pose la question relative aux coûts de la légalité et de l'illégalité. Pour y répondre, l'institut que dirige l'auteur créa des entreprises fictives qu'il tenta de légaliser, il en conclut que ce sont les réglementations officielles excessives qui poussent à l'informalité notamment par la complexité de la bureaucratie qui exige des temps d'attente très importants : Ainsi « un individu d'un milieu modeste devait consacrer 289 jours à des démarches avant de réunir les onze conditions nécessaires à l'installation d'une petite industrie » (De Soto, 1994, 100).

Une fois l'entreprise créée, d'autres coûts interviennent : impôts, taxes et charges sociales et les coûts issus du respect du droit de travail et surtout les coûts induits par la bureaucratie (trois fois et demie, supérieurs aux coûts fiscaux) (De Soto, 1989)

L'informalité implique elle aussi des coûts ; Dans son exposé de ces coûts De Soto (1989) distingue entre les coûts simples de l'illégalité (impossibilité d'accéder à la publicité, aux marchés publics et aux crédits bancaires, coûts de corruption (de l'administration fiscale, de la police) et les coûts liés à l'absence de bonnes lois notamment en ce qui concerne les droits de propriété<sup>4</sup>.

En considérant les travailleurs indépendants et le petit patron « informel » comme étant des homo-*economicus* rationnels, De Soto conclut qu'étant donné l'importance des "coûts de formalisation" par rapport aux

---

<sup>4</sup> Pour De Soto (1989, 123) les droits de propriété ne se rapportent pas seulement à des maisons, des automobiles, des machines ou des marchandises, mais aussi à des contrats de fermage, des certificats en devises, et leur droit de libre convertibilité, et à toute sorte de créance.

"coûts de l'informalité", les microentreprises et les travailleurs indépendants choisissent, volontairement, d'exercer dans le secteur informel plutôt que dans le secteur formel.

L'informel est donc le résultat d'un climat des affaires très défavorable, notamment au Pérou et globalement, en Amérique Latine « *ou le cadre législatif tend nettement à protéger les intérêts des rentiers, dans une optique d'ancien mercantiliste<sup>5</sup>, plutôt qu'à ouvrir le marché à une nouvelle classe d'entrepreneurs, dotée d'une grande capacité d'initiatives. Cette classe nouvelle est tenue en dehors du marché officiel par l'imposition de barrières de nature normatives, économiques ou plus simplement bureaucratique* » (Cusinato, 2007, 75).

Depuis lors, beaucoup de travaux empiriques (Becker, 2004 ; Cross et Morales, 2007 ; London et Hart, 2004 ; Perry et Maloney, 2007 ; Schneider, 2005) ont tenté de démontrer l'effet de la réglementation sur l'émergence et le développement de l'informalité, notamment, dans les pays en développement. Ces travaux soulignent que l'excès de la réglementation (particulièrement fiscale) poussent les micro-entreprises à faire le choix d'exercer dans l'informel. Becker (2004,10, cité dans Williams, 2013, 394) écrit à ce propos que « *les dispositifs de travail informel sont une réaction rationnelle des micro-entrepreneurs à un excès de réglementation de la part des administrations publiques* ». Le remède, que propose, alors, ces auteurs et à leur tête De Soto et d'assouplir la réglementation pour plus de libéralisation. Autrement dit, recourir à la déréglementation<sup>6</sup>.

Cependant, comme le fait remarquer Cusinato (2007, 75) « *le remède proposé par De Soto n'a pas une validité universelle et qu'il a en tout cas des contre-indications évidentes. Au cas où, par exemple, le cadre normatif*

---

<sup>5</sup> Le mercantilisme se caractérise pour De Soto par les ponts tendus entre un Etat omniprésent et un pouvoir exclusif d'entrepreneurs privilégiés (De Soto, 1994, 170). Plus loin, l'auteur souligne que « les économies mercantiles restreignent l'accès au marché. Des licences ou des permis spéciaux sont exigés dans pratiquement tous les cas...Les 289 jours de démarches nécessaires pour démarrer une activité industrielle, ou les sept années d'attente avant de construire une maison sont les obstacles dressés par le système mercantiliste devant l'accès au marché » (De Soto, 1994, 179)

<sup>6</sup> La déréglementation signifie pour De Soto (1994, 212) l'accroissement des responsabilités et des possibilités des particuliers dans certains domaines en contre partie de la réduction de celle de l'Etat.

*existant s'avèrerait adapté aux conditions d'efficacité dynamique du marché ».*

En fait, pour beaucoup d'auteurs (Lautier, 2004 ; Cusinato, 2007 ; Morrisson et al. 1994 ; Williams, 2013) la thèse de De Soto a largement fait son succès, notamment auprès des institutions internationales (Banque Mondiale et FMI), sans base empirique solide. Comme le note Williams et Lansky (2013, 396) « *il n'est guère démontré que la réduction des impôts et la dérèglementation de l'économie formelle réduise l'économie informelle* ».

Dans le même ordre d'idées, une étude réalisée pour le compte de l'OCDE et, ayant mobilisé un échantillon global de 2200 micro-entreprises, exerçant dans le textile, le travail des métaux et du bois, la restauration et la réparation mécanique, à raison, approximativement, de 300 micro entreprise enquêtés dans chacun des sept pays étudiés (Algérie, Equateur, Jamaïque, Niger, Swaziland, Thaïlande et Tunisie), et qui s'intéresse, justement, à l'impact du cadre institutionnel sur le secteur informel, il est clairement souligné que « *l'un des résultats essentiels de cette étude est qu'elle relativise dans une large mesure la thèse soutenue par de Soto. Qu'il s'agisse de difficultés rencontrées lors de la création de l'entreprise ou de difficultés actuelles, jamais les entrepreneurs ne citent au premier rang des contraintes institutionnelles* ». (Morrisson et al. 1994, 241).

Par ailleurs, le respect de la loi est une question très complexe comme nous l'avons expliqué dans la première section de ce chapitre. Cette complexité est d'autant plus vraie lorsqu'on s'aperçoit qu'en réalité « *certaines lois font sens dans le système des représentations des informels, et ils se positionnent effectivement par rapport à elles ; d'autres, pas du tout, et ils les ignorent* » (Lautier, 1995, 454). Lautier suggère, ainsi, d'aborder la question du rapport à la loi non seulement du point de vue des micro-entrepreneurs mais aussi du point de vue de l'Etat comme le font d'ailleurs les structuralistes.

Soulignons que dans cet article, que nous recommandons vivement pour une lecture critique de la thèse de De Soto, Lautier (1995) décortique

en cinq questions la pertinence de certains arguments développés dans l'ouvrage d'Hernando De Soto: 1-Pourquoi les informels sont-ils informels ? 2- Peut-on avoir un discours unique pour tous les informels ? 3- L'intervention de l'Etat est-elle avant tout contre-productive ? 4- Déréglementer ? peut-être, mais jusqu'où ? 5- L'Amérique Latine est-elle mercantiliste ?).

### **2.3. Le courant structuraliste**

Le courant structuraliste, comme le courant légaliste, définit, lui aussi, l'informel du point de vue du rapport à la loi et place, ainsi la relation entre le secteur informel et l'Etat au centre de son analyse. Ceci est valable dans les premiers travaux dits néo-marxistes des années 1970 ou encore des travaux plus récents des années 1990/2000.

Rappelons toutefois que, les premiers travaux du courant marxiste sur l'informel remontent aux années 1950 avec la théorie de la dépendance<sup>7</sup> de R. Prebisch mais plus encore avec les travaux Latino-américains sur la marginalité ou sur la pauvreté des années 1960 et 1970. Par contre, les auteurs travaillant sur l'Afrique utilisent quant à eux, jusqu'à récemment, la notion de petite production marchande.

En fait, dès les travaux de Marx sur le capitalisme en Angleterre, « *excédent structurel de main-d'œuvre, armé de réserve, surpopulation relative, marginaux, enfin, vagabonds ou pauvres sont des termes à travers lesquels on a voulu désigner un phénomène réel associé à tous les processus d'urbanisation depuis le début de l'industrialisation en Europe* » (Ikonikoff et Sigal, 1981, 427). Ces phénomènes, largement présents, dans les économies de la périphérie (pays sous-développés en général et Amérique Latine, en particulier), pour reprendre la terminologie de la théorie de la dépendance, sont revisités avec les travaux sur la marginalité et/ou la pauvreté.

---

<sup>7</sup> Selon le paradigme centre/périphérie de la théorie de la dépendance des structuralistes, l'économie mondiale comporte deux pôles, dont les structures de production sont très différentes. Dans la périphérie les structures de production sont hétérogènes, ce qui est due à la coexistence du secteur utilisant des techniques de production dépassées et caractérisé par une faible productivité, et un secteur utilisant des techniques modernes et comportant un niveau élevé de productivité. Quant aux structures de production du centre, elles sont essentiellement homogènes dans le sens où les techniques de production moderne sont utilisées virtuellement.

Cependant, si au début, « *on définit la marginalité comme un phénomène global d'exclusion qui se situe simultanément sur les plans économique, politique, culturel et social. Ensuite, la définition devient plus restrictive car elle désigne une situation de non intégration au système économique* » (Ikonikoff et Sigal, 1980, 429)

Cela dit, cette population marginale appelée, aussi, « *masse marginale* » est constituée, des nouveaux migrants des villes venant de la campagne et qui ne s'intègrent pas facilement dans le salariat moderne et au mode de production capitaliste, elle trouve donc refuge dans ce que l'on a appelé par la suite le secteur informel.

Les auteurs marxistes ou néo-marxistes s'accordent sur le fait que la marginalité est intrinsèquement liée au développement du système capitaliste mondial ou à l'accumulation du capital. La question est alors de savoir si « *la marginalité* » peut être assimilée à "l'armée industrielle de réserve" ?

L'armée industrielle de réserve, est un concept mobilisé par Marx pour rendre compte de ces excédents de main d'œuvre ou tout simplement d'une surpopulation disponible à chaque fois que le capitalisme en a besoin. En fait, grâce à cette surpopulation qui est au même temps le fruit du développement du capitalisme ou du moins de la révolution industrielle et au même temps une condition d'existence du mode de production capitaliste. Paradoxalement, comme le souligne Marx, lui-même, « *ce surplus de population ouvrière est le produit nécessaire de l'accumulation, du développement de la richesse sur des bases capitalistes, cette surpopulation devient inversement un levier de l'accumulation capitaliste, et, même, une condition d'existence du mode de production capitaliste. Elle constitue une armée industrielle de réserve disponible qui appartient de façon entière et absolue au capital* » (Marx, 1993, 708).

Cependant, beaucoup d'auteurs néo-marxistes à l'instar de Amin (1973) refusent d'assimiler ces populations marginales à "l'armée industrielle de réserve". En fait, comme le souligne Amin « *Certes, l'ensemble des phénomènes en question –marginalisation et armée industrielle de réserve- ne*

*sont pas identiques, sans quoi il n'y aurait pas lieu d'inventer une nouvelle expression pour le designer » (Amin, 1973, 190). Le même auteur considère que la marginalité n'est pas un concept, « c'est seulement une manière commode de décrire (résumer) un ensemble de phénomènes découlant d'une loi (celle de l'accumulation capitaliste) qui s'exprime dans un cadre concret (celui du système capitaliste contemporain), tout comme l'expression "armée industrielle de réserve" correspondant à la description réaliste des effets de la même loi dans un autre cadre (celui de l'Angleterre de Marx) » (Amin, 1973, 190).*

Notons par ailleurs, que la notion de marginalité a vite été abandonnée et remplacée par celle de secteur informel. Lautier écrit, à ce propos, « *que la discussion en Amérique latine, autour du thème de la marginalité, fort confuse au début des années 70, sera contournée, sans conclusion véritable, par l'adoption sans grande précaution de la notion de secteur informel, "secteur" qui sera chargé de toutes les caractéristiques de la marginalité, alors que la notion a une origine et une signification fort différentes* » (Lautier, 2013, 203)

L'autre concept mobilisé par les structuralistes, pour caractériser l'informel avant le mot, est celui de la pauvreté. Cette notion, remonte aux années trente avec les analyses sociologiques de « l'école de Chicago ».

Cependant, les études sur la pauvreté dans le tiers monde vont montrer que le pauvre du tiers monde forme des « stratégies de survie » et se « débrouille », ainsi ces deux notions : « stratégies de survie » et « débrouillardise » vont donner naissance à une abondante littérature sur le secteur informel. Latouche souligne à ce propos que « *le miracle de la survie de l'Afrique subsaharienne tient en un mot : "L'économie de la débrouille". On appelle ainsi l'ensemble des petites entreprises et des artisans qui travaillent pour la clientèle populaire : forgerons de récupération, menuisier et tailleur de quartier, et l'ensemble des petits métiers...* » et, poursuit l'auteur, « *il y aurait là toute une pépinière de petits entrepreneurs à pieds nus, vivant dans la débrouille au sein de la planète des exclus* » (Latouche, 2004, 3).

Cela dit, si la marginalité est une notion largement adoptée par les marxistes ; la pauvreté, par contre, est une notion qu'utilisent, tour à tour, les marxistes et les libéraux. D'autre part, la marginalité a, presque, disparu en faveur de la notion de « secteur informel », alors que la notion de pauvreté continue à faire parler d'elle, après que l'UNICEF publie, en 1989, son livre « L'ajustement à visage humain » et que la Banque Mondiale fait de la lutte contre la pauvreté l'un de ses chevaux de bataille en l'inscrivant dans les « Objectifs du Millénaire du Développement » adoptés en 2000 par 190 pays. A la même période le concept de croissance pro-pauvre est remis au goût du jour, avec des travaux qui tentent de montrer que la croissance doit être orientée davantage en faveur des pauvres (Islam, 2006 ; Jütting et Laiglesia, 2009). Le BIT, quant à lui, préfère utiliser la notion de vulnérabilité au lieu de celle de pauvreté (Zwick Monney et Grimard, 2015) et cherche à promouvoir des politiques orientées vers l'emploi ou ce qu'il nomme « le travail décent » (BIT, 2002).

L'autre conceptualisation utilisée par les structuralistes pour caractériser l'informel est la petite production marchande. En fait, beaucoup d'auteurs préfèrent utiliser cette notion dans les travaux portant sur l'Afrique, car ils considèrent, d'une part, que la notion de marginalité ne colle pas à la réalité africaine (Ikonikoff et Sigal, 1980) et d'autre part, cette notion va au-delà d'une caractérisation des pays en développement par un dualisme sectoriel entre un secteur formel et un secteur informel, et même au-delà d'activités caractérisés par la soumission au capital (Hugon, 1980).

A partir de la fin des années 1980, toutes ces expressions (Marginalité, pauvreté et petite production marchande) ont été prises de court par le succès retentissant de la thèse légaliste de De Soto, ou encore comme l'écrit Lautier, à propos de l'économie du développement, « *nous sommes tombés d'en haut à partir du milieu des années 1980, quand a commencé à dominer le discours nord-américain, relayé, chez les économistes français, par des gens qui n'avaient aucune connaissance particulière des pays en voie de développement et qui les analysaient en dehors de tout rapport de domination, mais aussi sans aucune vision structurelle du développement* ».

(Lautier, 2007, 630). L'auteur va, encore loin, dans son discours, en affirmant que « *En France, beaucoup d'économistes marxistes- puis ex-marxistes- du développement ont fini, à partir de la fin des années 1980, par se ranger derrière des néo-classiques "hétérodoxes". Et ils ont considéré, plus tard, que le fait que ceux-ci deviennent, dans les années 1990-2000 chief economist de la Banque mondiale (Joseph Stiglitz ou François Bourguignon) était une grande victoire de la pensée progressiste. Bien sûr, certains ont résisté et, derrière des discours d'apparence keynésienne ou structuraliste, leur marxisme était toujours perceptible. Mais le cœur n'y était plus* » (Lautier, 2007, 630).

Il fallait donc un nouveau souffle et un renouvellement des paradigmes, et les effets néfastes des politiques d'ajustements structurels conjugués à la globalisation, notamment financière, ont donné raison aux thèses néo-marxistes.

Ce renouvellement de paradigmes est dû, notamment, aux travaux de Castels et Portes (1989), qui suggèrent « *de regarder au-delà des apparences des conditions sociales (la pauvreté, la misère, la dégradation) pour se concentrer sur les dynamiques sociales qui sous-tendent la production de telles conditions* » (Castel et Portes, 1989, Cités dans Theodore, 2016, 116). Cela étant, pour Portes « *l'informel représente l'ensemble des activités qui génèrent un revenu mais qui ne sont pas régulées par l'Etat dans un environnement social ou des activités similaires le sont* » (Portes, 1995, 123).

Dans cette perspective, « *le secteur informel est considéré d'une part comme le résultat direct de dispositifs économiques visant à maximiser la flexibilité de la production et les profits, ainsi, qu'à réduire les coûts en violant le droit du travail ou bien en sous-traitant certaines activités auprès d'entreprises employant des travailleurs de façon informelle, ou encore en recourant aux "faux indépendants"* ; d'autre part, comme un sous-produit direct de la rupture avec le régime de plein emploi et de l'Etat providence caractéristique de l'ère fordiste et socialiste » (Williams et Lansky, 2013, 393).

D'autres études s'inspirant des travaux de Lautier, De Miras et Morice. (1991) mais aussi de Sassen (2003) parlent, d'une nouvelle informalité « *induite par le retrait, voir la disparition de la régulation étatique ou tout le moins étroitement associée à ce processus d'affaiblissement généralisé qui détermine une autre stratégie d'allocation des ressources, d'accumulation et de source d'autorité, développée parfois par l'Etat, parfois par des intérêts organisés, grandes entreprises multinationales, réseaux financiers spéculatifs...* » (Boudreau, Lesemann et Martin, 2016, 5)

On est alors loin de l'approche dualiste, qui analyse l'informel par opposition au formel. Par ailleurs, contrairement aux néo-libéraux qui voient l'informel comme une réponse des entreprises et des individus à un Etat trop présent, l'approche néo-marxiste considère que c'est l'incapacité de l'Etat à réguler l'économie ou du moins à appliquer ses propres lois qui est la cause principale de l'émergence et de la prolifération de l'informel.

Dans cette optique, les deux courants (néo-libéraux et néo-marxistes) s'opposent frontalement sur les motivations et les raisons d'être de l'informel, qui peut être le résultat d'un choix volontaire, pour les premiers, ou au contraire, lié à l'exclusion, pour les seconds (Perry et al. 2007). Question que nous allons approfondir dans la prochaine section.

### **3. THEORIES DE SEGMENTATION DU MARCHE DU TRAVAIL ET MOBILITE**

Les premiers travaux sur la segmentation<sup>8</sup> du marché de travail des économies en développement (Lewis, 1954) ne parlent pas de secteur informel ni même de chômage urbain. L'existence du chômage urbain n'est reconnue qu'à partir des années 1970 (Todaro, 1969 ; Harris et Todaro, 1970 ; Harberger, 1971), tandis que celle du secteur informel n'a eu lieu que vers le milieu des années 1970 (Fields, 1975 et Mazumdar, 1976). Fields

---

<sup>8</sup> Selon Adair (2020, 5) « la segmentation désigne les écarts de revenus du travail qui ne peuvent s'expliquer par des attributs individuels de l'offre de travail (capital humain, par exemple), et qui seraient associés à certaines caractéristiques de la demande de travail, l'emploi lui-même ».

(1990, 1995 et 2005) va encore plus loin dans son analyse de la segmentation du marché du travail des pays en développement en distinguant entre deux segments du secteur informel l'un d'accès facile et l'autre d'accès difficile.

### **3.1. La première génération du marché du travail dual**

Les premiers modèles dualistes (Lewis, 1954) ayant trait aux pays sous-développés expliquent que ces derniers sont caractérisés par la présence de deux types de structures économiques et sociales, la première capitaliste et moderne et la seconde traditionnelle.

Le marché du travail est lui-même caractérisé par cette dualité avec d'une part un marché du travail dédié au secteur capitaliste où les salaires sont importants et d'autre part le marché du travail du secteur agricole traditionnel (de subsistance) où les salaires sont bas. L'écart de salaire, entre les deux secteurs, est estimé à au moins 30% selon Lewis (1954). Par ailleurs, grâce à l'existence de ces deux secteurs, le chômage ne peut exister et l'expansion du secteur capitaliste est même permise grâce aux migrations des salariés du secteur traditionnel rural vers les villes.

### **3.2 La seconde génération de modèles**

La seconde génération de modèles, notamment, ceux de Todaro (1969), Harris et Todaro (1970) même s'ils reconnaissent l'existence d'un chômage urbain persistant, ne font aucune allusion à l'existence d'un secteur informel urbain.

Suite à leurs travaux sur l'Afrique subsaharienne Harris et Todaro (1970) ont pu constater que les migrations des ruraux vers les villes ont engendré un chômage urbain car les structures capitalistes ne pouvaient absorber des flux de main d'œuvre très importants.

En fait, selon Fields (1990) ces modèles de seconde génération possèdent les caractéristiques fondamentales suivantes : une économie dualiste, composée d'un secteur urbain moderne protégé et d'un secteur agricole traditionnel non protégé ; un double régime de rémunération s'expliquant

par un salaire imposé, qui est supérieur au niveau d'équilibre du marché dans le secteur moderne et un salaire correspondant au niveau d'équilibre du marché dans l'agriculture ; des mouvements migratoires des zones rurales vers les villes dus aux écarts entre les rémunérations escomptées dans les villes et les rémunérations perçues dans les zones rurales, et enfin, un chômage urbain persistant.

Ces modèles dualistes du marché du travail de seconde génération, contrairement aux modèles de première génération, reconnaissent l'existence du chômage, mais pas celle du secteur informel qui ne sera pris en compte que quelques années plus tard dans les modèles de troisième génération.

### **3.3 La troisième génération de modèles**

La troisième génération de modèles, due, essentiellement, à Fields (1975) mais aussi à Lopez (1970) et Mazumdar (1976), relève l'existence d'un secteur informel urbain d'accès facile contrairement au secteur moderne, mais dont la rémunération est plus basse que dans l'agriculture.

Cependant, malgré la reconnaissance de l'existence du secteur informel dans ces modèles de troisième génération, des différences fondamentales existent entre ces modèles, notamment, en ce qui a trait aux stratégies de recherche d'un emploi.

Dans le modèle de Lopez (1970), le citoyen qui cherche un emploi dans le secteur moderne prend automatiquement, en cas d'insuccès un emploi dans le secteur informel (Bodson et Roy, 1993, 11), ce qui signifie que le chômage urbain est exclu du modèle.

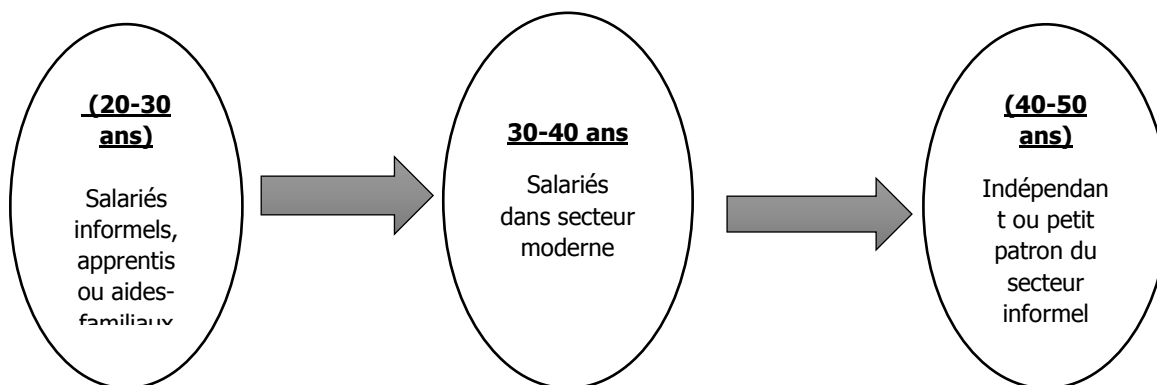
Dans une variante du modèle précédent, Lopez et Mazumdar (1976), reconnaissent l'existence du chômage urbain et aboutissent à un modèle avec trois possibilités offertes au migrant potentiel en provenance d'une zone rurale : trouver un emploi dans le secteur moderne, se résigner au chômage en ville ou prendre un emploi dans le secteur informel urbain.

Cette prise en compte de la coexistence du secteur informel et du chômage constitue une avancée considérable dans l'analyse des marchés du travail. Cependant, ce modèle, contrairement à celui de Fields que l'on verra

dans le prochain point, souffre d'une lacune importante ; car il considère que les individus qui travaillent dans l'informel et ceux qui se trouvent au chômage ont la même probabilité de trouver un emploi dans le secteur moderne, chose qui s'avère être irréaliste, car le chômeur a plus de temps, qu'une personne occupée, à consacrer à la recherche d'un emploi.

Poussant plus loin leur analyses (Lopez-Castano et al., 1989) aboutissent à un modèle de mobilité triphasé entre secteur moderne et secteur informel en fonction du cycle vital. Ainsi, les jeunes (20-30 ans) dans leur majorité, commencent leur vie active dans le secteur informel comme salariés, aides familiaux ou apprentis. Ce premier contact avec le monde du travail leur permet de se familiariser avec le travail et d'acquérir une certaine expérience professionnelle. Après quelques années d'activité dans le secteur informel, ces jeunes choisissent, lorsque l'occasion leur est offerte, d'intégrer le secteur moderne en tant que salariés. L'attrait de ce secteur s'expliquerait par la qualité supérieure de ses emplois (statut protégé, emplois relativement bien rémunérés, prestations sociales). Enfin, à partir d'un certain âge (40-50 ans), les salariés du secteur moderne (dont les cadres), après avoir accumulé de petits fonds mais aussi un savoir-faire technique ainsi qu'un certain capital social, quittent le secteur moderne pour s'installer à leur compte dans le secteur informel (comme indépendants ou petits patrons). Ce déplacement du secteur moderne vers le secteur informel serait motivé par la recherche de meilleurs revenus et un certain désir d'indépendance. On peut schématiser ce parcours triphasé de la façon suivante :

**Schéma n° 1** : mobilité intersectorielles de certains actifs selon Lopez-Castano



**Source** : Bellache (2010)

Enfin, en ce qui concerne le modèle de Fields, il y a lieu de souligner, que ce dernier, en plus d'intégrer le secteur informel dans son modèle, il présente ses différentes caractéristiques (Fields 1990,62) : facilité d'accès aux activités, autrement dit, tout individu souhaitant accéder à ce secteur peut y trouver un travail quelconque lui assurant une rémunération ; possibilités réelles de pratiquer une recherche en cours d'emploi en vue d'un autre emploi (les travailleurs du secteur informel urbain ont une chance de trouver un emploi dans le secteur moderne formel) ; probabilité intermédiaire de succès dans la recherche d'un emploi dans le secteur moderne (les travailleurs du secteur informel urbain ont plus de chances que les travailleurs de l'agriculture d'accéder à un emploi du secteur formel mais moins de chances que les chômeurs déclarés qui consacrent tous leurs temps à la recherche d'un emploi) ; les rémunérations du secteur informel urbain sont inférieures aux rémunérations de l'agriculture.

Ensuite, Fields aboutit à un modèle qui met en évidence trois situations possibles du marché du travail, qui correspondent aux stratégies de recherche d'un emploi (Bodson et Roy, 1993,12). Primo, rester dans le secteur rural et se contenter du revenu agricole, compte tenu de l'impossibilité de trouver un emploi dans le secteur moderne, secundo, étant au chômage, chercher un emploi dans le secteur moderne, si une possibilité est offerte, s'embaucher dans le secteur moderne, autrement, rester au chômage ; tertio, étant actif dans le secteur informel, chercher un emploi dans le secteur moderne avec néanmoins une probabilité plus faible d'en obtenir un que si l'on est chômeur, si une possibilité se présente, s'employer dans le secteur moderne ; autrement, rester dans le secteur informel et se contenter du revenu de celui-ci.

Le modèle de Fields de troisième génération est le modèle qui a eu le plus de succès car, non seulement il met en évidence la coexistence du chômage et du secteur informel dans le milieu urbain mais aussi par la mise en lumière d'une caractéristique fondamentale du secteur informel, à savoir la facilité d'accès. Cependant, beaucoup de travaux empiriques remettent en cause la

validité du modèle et un certain nombre d'anomalies sont soulevés, nous reprenons, ici, les plus importantes :

D'abord, la facilité d'accès au secteur informel n'est pas toujours vérifiée ; certaines activités informelles ne sont pas accessibles à toutes les couches sociales.

Ensuite, la rémunération du secteur informel n'est pas toujours inférieure à celle du secteur moderne ni même à celle de l'agriculture.

De plus, le secteur informel ne constitue pas une étape ou une halte temporaire en attendant de rejoindre le secteur moderne formel ; certains travailleurs du secteur informel préfèrent rester dans ce secteur que de rejoindre le secteur moderne.

Enfin, des travailleurs rejoignent parfois le secteur informel après avoir travaillé des années dans le secteur moderne.

### **3.4 La quatrième génération de modèles**

Pour répondre aux différentes critiques dont a fait l'objet son modèle de base, Fields ajoute une hypothèse supplémentaire, à savoir, l'existence de deux segments distincts au sein du secteur informel ; un segment inférieur (de base) d'accès facile et dont les rémunérations sont inférieures au secteur moderne et un segment supérieur d'accès difficile et dont les rémunérations sont plus élevées que celles du secteur moderne. Il s'ensuit que certains individus choisissent, volontairement, de travailler dans le secteur informel supérieur après avoir accumulé un capital et un savoir-faire dans le secteur moderne.

En fait, avec cette hypothèse, Fields (1990) balaie toutes les critiques dont a fait l'objet son premier modèle:

Effectivement, il existe des activités informelles d'accès facile et d'autres d'accès difficile.

La rémunération du secteur informel d'accès facile est inférieure à celle du secteur moderne et peut être même à celle de l'agriculture. Tandis que les salaires du segment de l'informel d'accès difficile peuvent être plus élevés que ceux du secteur moderne.

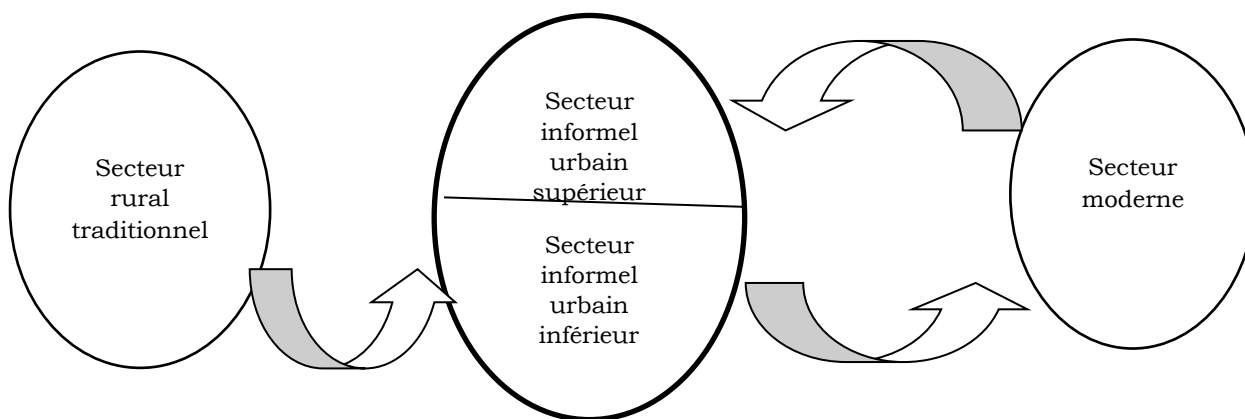
Les travailleurs du secteur informel d'accès difficile ne quittent pas leurs emplois pour rejoindre le secteur moderne en raison des revenus plus importants qu'ils touchent dans l'informel.

Les travailleurs du secteur moderne rejoignent, parfois, le segment supérieur du secteur informel, après avoir cumulé un capital et un savoir-faire nécessaire pour débiter leur activité.

Ceci dit, Bellache (2010, 29) retrace la trajectoire de certains individus sur le marché du travail et la résume ainsi : d'abord, migration de la campagne vers la ville, ensuite, insertion dans le segment inférieur du secteur informel ou chômage, puis, insertion dans le secteur formel et accumulation de ressources, et enfin, retour au secteur informel (au segment supérieur du secteur informel) comme petit patron ou travailleur indépendant.

Cette trajectoire peut être schématisée comme dans le schéma 2

**Schéma n° 2** : mobilité intersectorielle de certains actifs selon Fields



**Source** : Bellache (2010)

### **3.5. Emploi informel volontaire versus involontaire.**

Les travaux de De Soto (1989), suivies par les travaux de Fields (1990 ; 1995) ont ouvert la voie sur l'emploi informel comme résultant d'un choix volontaire ou contraint. Mais c'est surtout l'étude de la Banque Mondiale qui parle explicitement de deux thèses ou école dominante, celle de la « sortie » et celle de « l'exclusion » (Perry et al, 2007). Cette étude pose clairement les

éléments du débat à savoir « *si les travailleurs ou les entreprises choisissent délibérément de sortir du cadre formel ou s'ils sont exclus de l'édifice formel que constituent les lois et les obligations ?* ». (Jütting et Laiglesia, 2009, 21).

Les tenants de la thèse de l'exclusion considèrent que l'informalité est une solution pour une frange importante de la population qui trouve refuge dans l'informel car l'accès au marché du travail formel lui est presque impossible. Cette thèse est largement défendue par le courant dualiste.

Pour les tenants de la thèse de la sortie, par contre, les entrepreneurs, mais aussi, les travailleurs, dans une moindre mesure, choisissent volontairement et délibérément, après avoir mesurer rationnellement les avantages et les inconvénients de la formalité, de travailler dans l'informel. C'est la thèse défendue par les néo-libéraux (De Soto, 1989 ; Maloney 1999 et 2004).

Cela étant, la description que Maloney (2004) donne de l'emploi informel volontaire s'apparente à celle de Fields sur de nombreux points, mais elle en diffère dans la mesure où il souligne que la protection sociale institutionnelle constitue à la fois une caractéristique essentielle de l'emploi formel et une incitation au travail informel. Autrement dit, le système de protection sociale dans les pays en développement, caractérisé par des coûts élevés et une qualité des services loin des attentes des individus, poussent les travailleurs à se diriger de façon volontaire vers l'informel.

Par ailleurs, alors que Fields situe l'emploi informel volontaire dans le segment supérieur, Maloney (1999) observe, grâce à une étude sur 15000 observations issues des enquêtes emploi au Mexique entre 1990 et 1992, que les deux tiers des salariés qui se lancent dans une activité indépendante (équivalent du segment supérieur de Fields) déclarent être volontaires (cité par Adair 2020).

Le débat est loin d'être clos, Fields (2005) considère que ces résultats ne sont pas généralisables à l'ensemble des pays en développement, il note en effet, que « *la plupart des entrepreneurs informels font peut-être partie de la strate supérieure de l'économie informelle au Mexique, mais je doute que ce*

*soit le cas en Inde, en Bolivie et au Kenya* » (Fields, 2005, 25. Cité dans Kucera et Roncolato, 2008, 352). Ce point de vue est conforté par une étude de Günther et Launov (2006) sur la Côte d'Ivoire qui estiment que les travailleurs urbains qui sont contraint d'occuper un emploi informel de base (d'accès facile) sont environ trois fois plus nombreux que ceux qui le font par choix.

La notion même de volonté est elle-même sujette à discussion car comme le font remarquer Kucera et Roncolato (2008, 353) « *les travailleurs informels pauvres ne sauraient l'être "volontairement" quelle que soit l'acception de ce mot* ». Plus encore « *c'est dans les économies où l'emploi informel est le plus répandu que le concept d'emploi informel volontaire est le moins pertinent* »

Plus récemment, dans une étude sur l'Indonésie, les auteurs font le point sur les différentes études sur l'emploi informel et considèrent qu'il existe trois modèles du marché du travail : segmentation formel/ informel ; marché du travail concurrentiel (thèse de la sortie) et secteur informel hétérogène (approche de Fields). Les auteurs concluent que dans le cas d'étude (Indonésie) c'est la thèse de Fields qui est confirmée (Ablaza, Western et Tomaszewski, 2021).

La thèse de l'hétérogénéité de l'emploi informel de Fields est aussi vérifiée dans le cas des trois pays du Maghreb (Algérie, Maroc et Tunisie), à travers une étude qui a mobilisé un échantillon de 1525 individus actifs âgés entre 15 et 29 ans sur un échantillon global de 10 000 individus jeunes appartenant à cinq pays (Liban et Egypte compris). (Merouani, El Moudden et Hammouda, 2021).

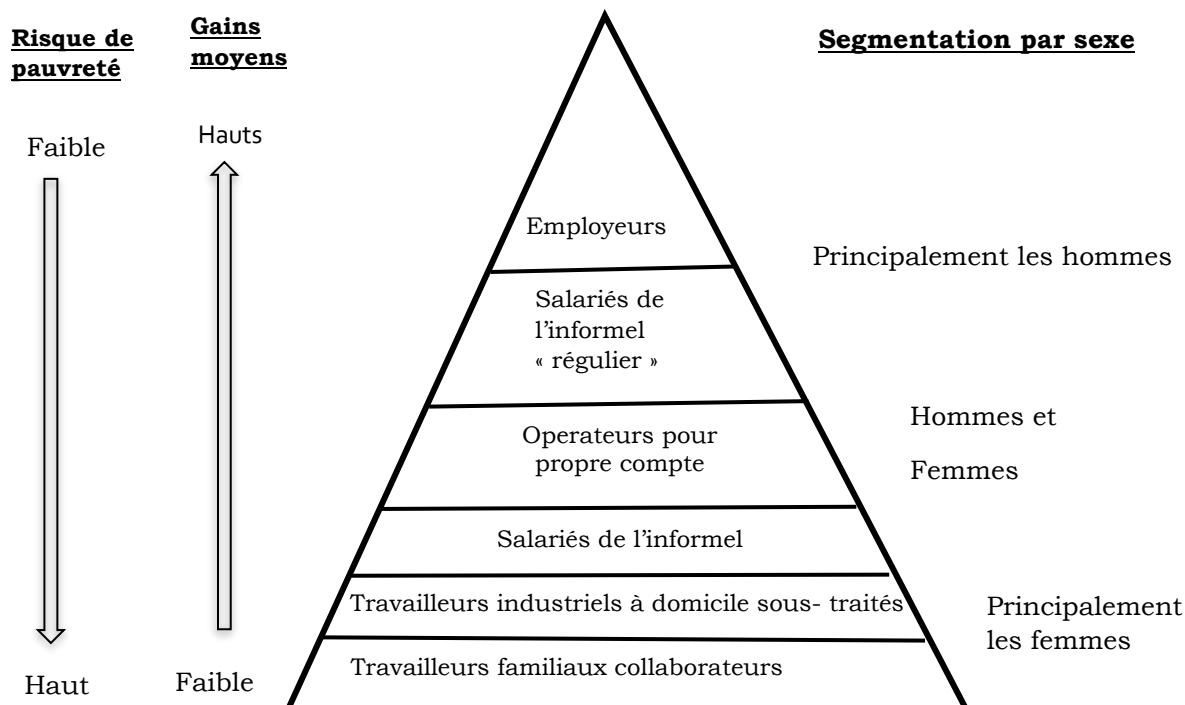
Toujours dans le cas de l'Algérie ; Bellache, Babou et al. (2020 et 2021) mettent en exergue l'existence d'une segmentation formel/informel mais aussi d'une mobilité socio-professionnelle notamment vers le secteur formel, ce qui conforte la thèse de l'exclusion de Fields. En fait, cette étude mobilise un échantillon global de 3290 actifs concentrés dans la région de Kabylie (Bejaia et Tizi-Ouzou). L'étude de Bellache et al. (2021) met en évidence, grâce à une fonction des gains de Mincer (1974), que les salaires sont faibles

## **Chapitre 1 : L'économie informelle : concept, théories et politiques publiques**

dans l'informel, comme elle montre, l'existence d'un écart de 25% entre les revenus des hommes et des femmes. Par ailleurs, un modèle de décomposition montre que les deux tiers (71 %) de la segmentation formelle/informelle sont expliqués par les variables du capital humain utilisées (niveau d'instruction, qualification, expérience professionnelle, etc.), ce qui représente un bon score.

De leurs côtés, certains auteurs (Chen et al, 2006 et Chen, 2012) voulant faire le point sur le lien entre, d'une part, la pauvreté et les gains salariaux et, d'autre part, le statut professionnel et le sexe aboutissent à une classification pyramidale et descendante. Ainsi, au sommet de la pyramide, se trouve les micro-entrepreneurs (souvent des hommes) qui emploient des salariés et qui touchent des revenus plus élevés, tandis qu'au bas de la pyramide se trouve les travailleurs à domicile (souvent des femmes) qui touchent des revenus de subsistance. Les autres catégories se situent entre les deux extrêmes comme nous pouvons le voir dans la figure 3 ci-après.

**Schéma 3** : Hiérarchie des gains et risques de pauvreté par statut professionnel et sexe



**Source** : Chen (2012)

Pour terminer ce point, nous pouvons avancer, comme le suggère Williams (2013) que l'informalité s'explique par la combinaison des deux logiques, celle de l'exclusion et celle de la sortie volontaire. En fait, les deux thèses se complètent et ne s'excluent pas. Cela donne concrètement les résultats suivants (Williams, 2015) : l'exclusion est plus pertinente pour les populations défavorisées (les femmes et les pauvres) et la sortie volontaire pour les catégories les plus loties (les hommes par exemple) ; par contre, la sortie volontaire est plus fréquente dans les économies développées et l'exclusion dans les économies en développement.

#### **4. DEBATS THEORIQUES ET EMPIRIQUES ACTUELS ET POLITIQUES PUBLIQUES FACE A L'INFORMEL.**

Les débats théoriques soulevés dans les deux dernières sections font l'objet d'un nombre impressionnant de travaux, sans pour autant qu'un consensus soit établi sur les causes et les déterminants de l'informel et sur la démarche que l'Etat doit adopter face à l'informel. Par ailleurs, sur le plan macro-économique, les discussions sur le lien entre croissance économique et économie informelle restent encore vives.

##### **4.1. Economie informelle et développement économique**

Nous avons souligné dans les sections précédentes, que le secteur et/ou l'emploi informel était considéré comme une étape transitoire (à mi-chemin) entre le chômage et le secteur moderne /formel. La certitude sur la dilution progressive de l'informalité dans la modernité ne souffrait d'aucune ambiguïté, d'autant plus que le processus de développement économique des pays en développement était mis en marche.

Non seulement, le développement économique n'était pas au rendez-vous, mais la crise des années quatre-vingt et la mise en place des programmes d'ajustement structurels ont permis d'amplifier l'informel dans toutes ses formes. On reconnaît, maintenant, que l'économie informelle joue un rôle fondamental dans la création d'emplois pour une frange non négligeable de la population.

Cependant, si tous les auteurs s'accordent sur le rôle social de ce secteur le consensus n'est pas de mise sur son dynamisme et sur son effet sur la croissance.

Si, par exemple, Roubaud (1994) considère « *qu'on est passé d'un secteur informel refuge pour une population autrement condamnée au chômage, exclue de la modernité et de ses bienfaits, à un secteur informel générateur de dynamique propre, susceptible de contribuer de façon notable à la croissance, voir à une stratégie de sortie de crise* ». Dans l'autre extrémité Lautier (1994) souligne que « *l'économie informelle ne sert à rien (pour le développement) mais elle sert à survivre* »

Latouche (2004) qui conteste la vision économiste , et occidentale du développement et de la modernité, va encore loin dans son analyse de l'informel en Afrique, lorsqu'il écrit que « *dans l'informel, on est pas dans une économie, même autre, on est dans une autre société, l'économique n'y est pas autonomisé en tant que tel, il est dissous, enchâssé dans le social, en particulier dans les réseaux complexes qui structurent ces banlieues (africaines)* » ( Latouche, 2004, 5), et, poursuit l'auteur, « *la dynamique de ces sociétés vernaculaires se manifeste non seulement au niveau techno-économique, mais aussi dans la création imaginaire et le bricolage d'une construction sociale . Si on y est ingénieux bien plus qu'ingénieur, entreprenant plutôt qu'entrepreneur, et industriel et non industriel, c'est précisément parce qu'on se situe ailleurs, en dehors du paradigme dominant* » (Latouche, 2004, 6).

Mais, rétorque De Villers (1996, 80) « *un canot de sauvetage n'est pas une arche de Noé ! ce n'est pas à partir des seules dynamiques de l'informel, efficaces au niveau micro-social ou dans des cadres sociaux particuliers (ceux de l'ethnicité, de la religion, du voisinage...) que l'on peut reconstruire les institutions étatiques et économiques, les infrastructures, les services sociaux généraux, sans lesquels la société informelle ne peut qu'évoluer (comme elle le fait dans de nombreux pays aujourd'hui) vers l'anarchie, la violence, la misère* ».

Lautier (2003) note, lui aussi, « *que l'économie informelle permet dans une certaine mesure d'absorber des chocs conjoncturels mais pas de se substituer durablement aux entreprises capitalistes disparues* ». (Lautier, 2003, 206-207).

Le secteur informel est, non seulement, nuisible à l'Etat, car une partie des cotisations sociales et fiscales échappent à son contrôle et constitue une perte sèche de recettes budgétaires, mais aussi à l'économie, par la concurrence déloyale que ce secteur fait subir au secteur formel (entreprises publiques ou privés travaillants dans les normes). Par ailleurs, des travaux empiriques ont souligné une contradiction en rapport avec le rôle social que joue l'informel dans l'absorption du chômage. Oui le secteur informel crée des emplois mais ces emplois sont vulnérables (temporaires, non protégés...). Comme le soulignent Charmes et Remaoun (2014) « *lorsque le concept de travail décent fut adopté (BIT, 1999) il devint alors évident que les aspects négatifs de l'informalité avaient pris le dessus sur l'aspect positif de création d'emplois* ».

Soulignons, enfin, que le caractère « pro-cyclique » ou « contra-cyclique » de l'économie informelle n'est pas tranché, car s'il est observé que le secteur informel se développe davantage en période de récession (Charmes, 2015 ; Roubaud, 2013). Il est aussi vrai que l'informel subit lui aussi les effets négatifs de la crise, non seulement l'emploi informel ne crée pas suffisamment d'emplois pour compenser les pertes d'emplois dans le secteur capitaliste moderne, mais, plus encore, les emplois créés sont vulnérables (Lautier, 2003). Plus récemment, dans un document de travail réalisé sur le Brésil, les auteurs soulignent que « *depuis les années 2000 l'informel ne joue plus son rôle d'amortisseur en période de crise. Alors que cette propriété pouvait encore être observée au début des années 1980, elle s'est progressivement effacée au cours des années 1980 et 1990* » (Razafindrakoto, Roubaud et Saludjian, 2021, 33)

Mais que faire à cette économie ? Faut-il l'encouragée, ou du moins, laisser faire ? Ou au contraire la combattre ou l'éliminée ?

Avant d'aborder ces questions nous verrons tout d'abord, la place de l'économie informelle dans les nouveaux débats théoriques actuels.

### **4.2. Renouveau du débat théorique**

A partir du début des années 1990, l'hégémonie de la théorie standard, commence à s'amenuiser, et de nouvelles approches théoriques, née déjà à partir de la fin des années 1970 commencent à prendre le relais. On parle, essentiellement, de l'approche institutionnaliste ou encore des approches institutionnalistes. Boyer écrit à ce propos « *Si les économistes, et même d'ailleurs les hommes politiques, se déclarent keynésiens dans les années soixante, s'ils furent ensuite sous le charme des nouvelles théories classiques qui mettaient en exergue la puissance du marché dans la gestion des économies, voilà que depuis le début des années quatre-vingt-dix, tous seraient devenues institutionnalistes ! Au point que sous cette nouvelle bannière sont en fait en compétition divers programmes de recherche, fondés respectivement sur les couts de transaction, une conjonction de contrats principal-agent, la théorie des droits de propriétés ou encore un usage inventif de la théorie des jeux. Pour sa part la théorie de la régulation à dès le milieu des années soixante-dix montré l'importance des institutions dans la dynamique de longue période des économies capitalistes* » (Boyer, 2003, 80).

Les trois approches : dualistes, libérales et structuralistes, dominantes, durant les années 1970 jusqu'aux années 1990, adoptent, maintenant, une approche institutionnaliste dans leurs programmes de recherche. Cela est d'autant clair pour les structuralistes et les libéraux qui mettent le rapport à la loi au centre de leur définition de l'informel, mais même lorsque ce n'est pas le cas, comme pour le BIT, les normes et les règles de fonctionnement informelles sont de plus en plus admises, le BIT écrit à ce propos « *le terme « informel » ne signifie pas qu'il n'existe aucune règle ni norme qui régit les activités des travailleurs ou des entreprises. Les personnes qui exercent des activités informelles ont leur propre « économie politique » : leurs propres règles, conventions, institutions et structures informelles ou de groupe qui régissent l'entraide et la confiance réciproque, l'octroi de prêts, l'organisation*

*de la formation, le transfert des technologies et des compétences, le commerce et l'accès au marché, l'exécution des obligations, etc. » (BIT, 2002, 4).*

La prise en compte par ces théories des questions liées à l'économie de développement, en général, et de la question et de l'informel en particulier a donné lieu à trois nouvelles approches. Pineda (2008) distingue entre le structuralisme, l'institutionnalisme économique et l'institutionnalisme sociologique. Tandis que Hugon (2014) distingue, plus récemment, entre trois écoles de pensée : l'institutionnalisme rationnel, l'institutionnalisme historique et holiste et les travaux conventionnalistes.

*Cela étant, « l'institutionnalisme rationnel a mis l'accent sur les modes de coordinations pluriels permettant de réduire les coûts de transaction. Les travaux conventionnalistes ont souligné la pluralité des espaces de justification et de règles. L'institutionnalisme historique et holiste a assimilé l'informel à des régimes préindustriels ou rentiers (théorie de la régulation) ou analyse les liens entre les profils institutionnels, l'informalisation et la personnalisation des règles » (Hugon, 2014, 24).*

Nous postulons avec Cusinato qu'il « *devient possible d'obtenir une bonne définition de l'économie informelle seulement d'un point de vue institutionnel, tandis que tout critère des caractères des éléments singuliers ne mène nulle part, sinon à la confusion sémantique* » (Cusinato, 2007, 80).

Mahamoud (2011, 80) rappelle, par ailleurs, que « *pour North, le terme institution n'a pas le même sens que dans le langage courant. Il ne s'agit pas des organisations de la société telles que les administrations, les associations, les syndicats, les entreprises, mais plutôt des règles en vigueur, écrites ou non, des codes de conduites, des normes de comportement, des conventions. Les organisations ne sont que les joueurs et les institutions les règles du jeu* ». North note à ce propos, que « *le but des règles est de définir la façon dont le jeu doit être joué. Mais l'objectif fixé à l'intérieur de cet ensemble de règles est de gagner le jeu en combinant les capacités, la stratégie et la coordination et ce, par des méthodes loyales mais aussi parfois par la tricherie. Combiner les stratégies et les capacités d'une équipe est un processus distinct de celui qui*

*consiste à organiser la création, l'évolution et les conséquences des règles* ». (North, 1990, 5 ; in Fontaine et Weber, 2011, 31)

En fait « *les institutions sont des contraintes établies par les hommes qui structurent les interactions humaines. Elles se composent des contraintes formelles (comme les règles, les lois, les constitutions), de contraintes informelles (comme les normes de comportement, des conventions, des codes de conduite imposés) et des caractéristiques de leur application* » (North, 1994, 361). Ajoutons à cela, que « *deux types de règles se dégagent : d'un côté les règles reposant sur des fondements juridiques (lois, réglementations et normes, etc.) et de l'autre celles qui sont caractéristiques du fonctionnement d'un marché économique standard* » (Bureau et Fendt, 2013, 7).

Dans cette optique, Bureau et Fendt (2013, 7) soulignent que « *les activités informelles impliquent des actes qui s'écartent des règles et qui sont par conséquent déviants au sens propre du terme* » plus encore « *l'informel est finalement créé par les réactions des gens à des types de comportement particuliers et par la désignation de ces comportements comme informels* » (Bureau et Fendt, 2013, 7).

Cela dit, en prenant les aspects institutionnels comme critères de démarcation entre les différents types d'économie parallèle, il devient alors aisé de comprendre la différence entre l'économie informelle et l'économie criminelle et par la même la réaction de l'Etat face aux différentes déclinaisons de l'économie informelle. Plus précisément, « *on est en présence d'une économie illégale lorsque les activités et les rapports entre les agents sont régis par des institutions de nature illégale. Le caractère d'illégalité des institutions concerne le contenu des normes positives ou des sanctions appliquées aux transgresseurs* ». (Cusinato, 2007, 83).

Williams (2019), explique à ce propos que beaucoup d'activités informelles s'exercent illégalement dans les pays en développement mais sont en réalité perçues comme socialement légitimes.

Pour étayer ces propos, Williams (2019) revient d'abord aux premiers travaux institutionnalisés qui soutiennent que l'existence de l'économie

informelle est due, soit à un Etat trop présent (thèse néo-libérale) soit, au contraire, à une défaillance de l'Etat (thèse structuraliste ou néo-marxiste). Les travaux néo-institutionnalistes, les plus récents, considèrent quant à eux que l'informel n'est pas né de l'imperfection ou des défaillances des règles formelles mais plutôt d'une inadéquation entre les règles formelles et les contraintes informelles, autrement dit, l'économie informelle apparaît lorsque les normes, les valeurs socialement partagées et les croyances ne sont pas alignées avec les règles formelles.

Williams (2019) propose, alors, d'aborder l'informel du point de vue institutionnaliste, en adoptant les deux visions précédentes, qui examinent le rapport entre l'informel et les institutions de tous points de vue : tantôt transgressant des règles formelles (Etat trop bureaucrate ou au contraire trop laxiste) et tantôt ignorant ces règles car ne correspondant pas aux normes sociales établies.

Dans cette optique, seulement, comme l'observe l'auteur (Williams, 2020, 725) nous pouvons comprendre pourquoi certains entrepreneurs décident d'exercer leurs activités dans l'informel tandis que d'autres optent pour le secteur formel/moderne. En fait, dans les pays en développement, les entrepreneurs choisissent d'exercer dans l'informel car, tout simplement, selon leurs normes sociales ils ne transgressent aucune loi et ils ne sont ni dans l'illégalité, et encore moins, dans l'informalité. En raison de l'importance de l'asymétrie institutionnelle ou d'une incongruité entre les institutions formelles et informelles de la société, pour reprendre les propos de Williams (2019), ils sont dans l'informel non pas qu'ils ont choisi de transgresser les règles et de ne pas respecter les lois mais en raison soit, de la complexité des règles formelles, soit encore qu'ils ignorent ces lois car elles ne correspondent pas à leurs normes de comportement social. Par ailleurs, le reste de la société et même l'Etat tolère l'existence de l'informel et laisse parfois faire.

### **4.3. Politiques publiques face à l'informel.**

Les politiques publiques à mettre en œuvre face à l'informel dépendent de l'approche théorique adoptée face à ce phénomène. Ainsi, dans l'approche dualiste si, jusqu'aux années quatre-vingt-dix, on prônait le laisser faire, car ce secteur allait disparaître de lui-même, maintenant, on opte à encourager la création et le développement des entreprises formelles ou, plus globalement, à la formalisation de l'économie informelle. Tandis que l'approche légaliste, pousse au contraire à réduire les réglementations tout en réduisant les coûts de l'enregistrement, on parle alors de déréglementation. Enfin, dans l'approche structuraliste, on raisonne autrement, dans le sens où il faut donner plus de moyens à l'Etat pour améliorer le respect de la réglementation.

En fait, sur le terrain, et dans un même pays on opte parfois aux trois options au même temps ou encore de façon cyclique : on opte pour une option un laps de temps, et on adopte une autre option, une autre période, et ainsi de suite. L'approche institutionnaliste permet de mieux comprendre le changement d'attitude de l'Etat face à l'informel.

Dans la perspective institutionnaliste, vue précédemment, la réaction de l'Etat face aux différentes catégories d'informalités/d'illégalités se clarifie immédiatement : une fois que mise en avant l'existence de deux types d'économie parallèles : l'économie criminelle et l'économie illégale mais non criminelle nous pouvons comprendre les trois types d'actions/réactions de l'Etat : répression, tolérance et accompagnement Cusinato (2007). Ainsi, face à l'économie criminelle la répression est la réaction la plus adéquate, tandis que face à l'économie illégale mais non criminelle la réaction de l'Etat conjugue entre les trois réactions selon le degré d'illégalité perçu par ce même Etat.

Cusinato (2007, 84) souligne qu'en « *présence d'une attitude de répression plus au moins évidente, le circuit maintient sa connotation d'illégalité et sera nommé « au noir » ou « submergé »*. Si, au contraire, l'Etat en tolère la présence ce même circuit sera qualifié d'informel. » et poursuit

l'auteur « *on est enfin en présence d'une économie « évolutive » lorsque l'attitude de tolérance de la part de l'Etat va de pair avec la mise en place d'une stratégie d'accompagnement vers la légalisation, ou de compromis avec les règles formelles* ».

Tout ceci étant mis au clair, Williams (2019) distingue plus concrètement, entre quatre types de politiques publiques dédiées à l'emploi et au secteur informel : ne rien faire, déréglementer, éradiquer l'informel et formaliser l'informel.

Ne rien faire consiste à laisser se développer cette économie informelle sans aucune intervention de l'Etat notamment, lorsque le rapport coût-avantage est si faible que cette intervention devienne inutile ou encore lorsque l'informel présente une étape pour les entreprises nouvellement créées qui leur permet de mieux se préparer pour leur accession à l'étape de la formalisation. (Williams et Lansky, 2013).

La déréglementation c'est la politique prônée par les néo-libéraux et à leurs tête H. de Soto (voir section 2 infra.). La déréglementation consiste à réduire les charges fiscales et sociales et laisser faire les entrepreneurs informels. Cependant, comme nous l'avons déjà expliqué cette politique aggrave les conditions des travailleurs informels car comme le souligne Peck (1996, 2) « *la main invisible du marché n'est pas égalitaire* ».

L'éradication de l'économie informelle qui semble, théoriquement, une solution souhaitable et adéquate pour combattre l'économie informelle se heurte à la difficulté de réaliser cet objectif dans la pratique (Williams, 2019, 94). En fait, *ni l'approche bulldozer - écraser l'activité informelle par la force...ni le laisser-faire/attentisme ne conviennent* (Jutting et al. 2009). Concrètement, l'Etat se retrouve face à un dilemme : faut-il formaliser l'informel ou au contraire aider et soutenir les activités informelles à augmenter leurs revenus et à générer des emplois tout en restant informelles ? (Berrou et Eekhout, 2019).

Le BIT encourage la formalisation de l'informel ou pour être plus clair, mettre au point des mécanismes qui permettent la transition de l'économie

informelle vers l'économie formelle, pour reprendre le titre du rapport du BIT (2013).

La stratégie consiste à encourager les entreprises activant dans l'informel à s'orienter vers le formel tout en décourageant les entreprises déclarées à venir vers l'informel. Le BIT (2014) détaille les traits de sa stratégie comme suit : « *promouvoir l'emploi formel par des politiques macroéconomiques favorisant l'emploi et des politiques sectorielles privilégiant le développement des micros, petites et moyennes entreprises (MPME) durables ; réduire l'emploi informel en abaissant les coûts de la transition vers la formalité par la création d'un cadre réglementaire et stratégique propice qui atténue les obstacles au passage à l'économie formelle tout en protégeant les droits des travailleurs et en augmentant les avantages de la formalité par une plus grande prise de conscience des avantages et de la protection qu'apporte la formalisation ; accroître le travail décent dans l'économie informelle en mettant en place un socle de protection sociale pour tous au niveau national.* »

Plus récemment, Adair (2020) fait le bilan sur l'impact des politiques publiques sur la formalisation de l'informel. Il note notamment, en reprenant une étude de Jessen et Kluge (2019), que ces derniers « *distinguent deux approches visant à formaliser les entreprises. La première consiste en mesures incitatives telles (i) des campagnes d'informations expliquant les procédures et les avantages potentiels de l'enregistrement des entreprises (Bangladesh) qui semblent sans effet ; (ii) la mise en place de guichets uniques pour l'enregistrement des entreprises et les incitations relatives à la simplification et à la réduction des charges fiscales et des cotisations de sécurité sociales (Brésil, Mexique) qui se sont avérés efficaces ; ...La seconde approche relève de la sanction et recouvre les intervention de l'inspection du travail visant à renforcer l'application de la loi »* et poursuit l'auteur « *le second type d'approche vise la formalisation du travail, telle que la simplification de l'enregistrement des travailleurs (Argentine), la réduction des impôts (Brésil) et des charges sociales (Colombie) »*

Adair (2020) conclut, alors, que « *la formalisation ciblant les travailleurs s'avère plus efficace que le ciblage des entreprises. De plus, les politiques*

*mises en œuvre à une échelle macroscopique produisent des effets généralement positifs et de faible ampleur qui s'avèrent cependant plus efficaces que ceux résultant d'une politique plus ciblée sur un groupe ou une région ».*

Cela, dénote, encore une fois, la difficulté de mettre en œuvre des politiques visant l'économie informelle et qui soient efficaces pour l'Etat, qui protègent les travailleurs et qui ne nuisent pas aux entreprises formelles et informelles

### **Conclusion du chapitre 1**

Au terme de ce chapitre nous nous sommes rendu compte de la complexité de l'étude de l'informel à tous points de vue. Ainsi, l'informel est non seulement un concept polysémique et ambigu, mais aussi un phénomène mouvant qui renvoie à des comportements et des activités aussi variées qu'hétérogènes : revente d'un billet d'un match de football, dissimulation d'une partie de son chiffre d'affaire, non déclaration de son entreprise, etc.

D'un point de vue historique, la perception de l'informel a considérablement évolué, depuis la naissance de la notion de secteur ou d'économie informelle, suite au rapport Kenya du BIT de 1971 à nos jours. D'un secteur parasite, qui va se dissoudre dans le secteur moderne suite à la réussite des politiques de développement, on est passé à un secteur dynamique qui résiste aux crises et surtout crée de l'emploi.

D'un point de vue théorique, si la ferveur des débats théoriques s'est estompée à partir des années 1990 en faveur des études empiriques, l'approche institutionnaliste prend le relais et devient même une approche incontournable de laquelle, les différents courants théoriques (les légalistes, les structuralistes et les dualistes) puisent leurs concepts.

L'approche institutionnaliste permet, comme nous l'avons vue, non seulement de comprendre ce qu'est l'informel, mais surtout de comprendre la réaction de l'Etat par rapport à l'informel et la perception de la société, en général, et des acteurs, en particulier, de ce phénomène.

Du point de vue du marché du travail, les premiers modèles de segmentation du marché du travail distinguent entre un secteur moderne et un secteur traditionnel, le chômage et l'informel sont progressivement injectés dans les modèles de deuxième et de troisième génération. Le travail le plus remarquable est celui de Fields qui distingue au sein du secteur informel entre un secteur informel inférieur d'accès facile et un secteur informel supérieur d'accès difficile.

D'un point de vue spatiale, non seulement l'hétérogénéité de l'informel devient une évidence, mais chaque espace régional et chaque pays, a son propre informel, que ce soit du point de vue de l'ampleur que ce soit du point de vue de son évolution. Ainsi, l'informel de l'Algérie s'il peut avoir des ressemblances avec celui d'autres pays, il recèle des spécificités propres à sa composante socio-économique et son évolution politico-historique, comme nous allons le voir dans le chapitre qui suit.

**CHAPITRE 2**

**EVOLUTION DE  
L'ECONOMIE  
INFORMELLE EN  
ALGERIE DE LA PERIODE  
PRECOLONIALE AU  
NOUVEAU MILLENAIRE**

## **Chapitre 2: Évolution de l'économie informelle en Algérie de la période précoloniale au nouveau millénaire**

---

L'Algérie a connu des mutations importantes depuis la période coloniale jusqu'à nos jours. Ces mutations qui sont d'ordre économiques, sociales et politiques ont des effets directs sur l'économie informelle. Ainsi, l'évolution de l'économie informelle sera souvent rattachée à l'évolution d'ensemble du pays.

La période coloniale est marquée en Algérie par la présence de structures économiques et sociales « indigènes » archaïques et traditionnelles d'une part, et capitalistes développées, d'autre part (Gendarme, 1959).

L'indépendance de l'Algérie est accompagnée par la mise en place d'un système économique de type socialiste. C'est dans ce nouveau contexte économique, social et politique qu'une économie parallèle de distribution est née à partir de 1971 (Benissad, 1984 ; Henni, 1989,1991). Au moment où d'autres économistes parlent de la petite production marchande (Bernard ; 1980,1988)

Enfin, vers la fin des années 1980, l'Algérie s'est engagée dans un processus de réformes économiques qui devait la conduire théoriquement vers un cadre de fonctionnement économique de type marchand. Paradoxalement, ces réformes, au lieu d'éliminer les pratiques informelles déjà existantes, ont abouti à l'amplification de l'informel sous toutes ses formes (illégales, souterraines...)

Deux approches ont émergé durant cette période. Il s'agit de l'approche par l'illégalisation de l'économie (Bounoua, 1992, 1995), de l'approche par l'économie parallèle et contre société (Henni, 1991,1994).

Au fil de ces sections, nous nous rendrons compte que l'informel tel que nous l'avons défini dans le premier chapitre est loin de répondre à la réalité algérienne. Comme nous le verrons, la modernité ou le capitalisme pour être plus clair s'est imposé de l'extérieure, parfois de façon brutale, à une société traditionnelle.

## **1. L'ECONOMIE INFORMELLE EN ALGERIE DURANT LA COLONISATION**

Comme nous l'avons souligné dans le premier chapitre, la présence coloniale dans un pays donné donne lieu à la juxtaposition de deux secteurs ; l'un traditionnel et l'autre moderne. Cette dualité est aussi observée dans le cas de l'Algérie. Ainsi, Nouschi (1994, 20) note à ce propos « *à la veille de la Première Guerre mondiale, l'économie de l'Algérie repose essentiellement sur l'agriculture : Celle-ci comprend deux secteurs : l'un moderne, l'autre traditionnel. Le premier est pour ainsi dire tout entier aux mains des colons européens, le second aux mains des "indigènes" ».*

Et pourtant comme le fait remarquer le même auteur (Nouschi, 1961, VIII) dans sa thèse sur le niveau de vie des populations rurales constantinoises « *lorsque les troupes françaises débarquent en Algérie, elles arrivent dans un monde nouveau dont la situation économique offre un équilibre dynamique. Les fellahs constantinois disposent des ressources fournies par les céréales et les cultures maraichères et arbustives (Aurès, Kabylie) ; leurs techniques culturales sont primitives, mais elles garantissent la terre contre l'érosion et permettent aux sols de se régénérer ; le régime foncier enfin est bien adapté aux nécessités économiques et à la structure sociale ».* Cependant, quelques années plus tard la situation est toute différente : « *la société rurale est bouleversée de fond en comble. Le fellah a subi une révolution économique, juridique, sociale mais non technique ».* (Nouschi, 1961, IX).

### **1.1. L'économie de l'Algérie précoloniale**

La plupart des historiens soulignent que l'Algérie précoloniale est à dominante agro-pastorale avec un secteur artisanal plus au moins dynamique dans certaines régions. Ces deux secteurs productifs (primaire et secondaire) étaient bien articulés à un secteur tertiaire (le commerce et le colportage) dont le rayonnement dépasse le niveau local.

**1.1.1 L'Algérie sous l'occupation ottomane : structure administrative  
et régime foncier**

La structure administrative, durant la présence ottomane en Algérie (1515-1830), était des plus simples, malgré la complexité et les turbulences permanentes dans les relations qu'entretient l'empire Ottoman avec ses provinces, comme dans le cas de la régence d'Alger, et entre l'Etat central représenté par la régence d'Alger et les trois autres provinces d'Algérie (Oran, Constantine et Titteri). Ses turbulences marquent aussi les relations entre ce nouvel occupant ou ses relais et les tribus ou populations autochtones qui se soldèrent par des révoltes permanentes (Boulifa, 1925 ; Gaïd, 1991 ; Kaddache, 1992).

Les premiers chefs suprêmes du nouvel Etat ; la régence d'Alger, notamment les frères Barberrousse, portent le titre de Sultan (Roi), un titre qui deviendra plus tard, Beylerbey ou encore Dey. L'autorité des beylerbeys dépasse, par moment, le seul territoire de la régence d'Alger, et s'étend jusqu'aux régences de Tunis et de Tripoli. Dans ce vaste espace du grand Maghreb, seul le Maroc échappe, complètement, à l'empire ottoman.

Toutefois, il y a lieu de préciser que Tunis et Tripoli, de même que, la régence d'Alger et ses provinces avaient, jusqu'en 1671, des frontières mouvantes. De plus, du côté Ouest, le Maroc et l'Espagne constituent deux menaces permanentes ; le Maroc ne renonça, que vers 1700, à son rêve d'élargir ses frontières vers l'Est, notamment Tlemcen, tandis que, l'Espagne ne sera chassée, définitivement, d'Oran que vers 1790. A l'Est, les relations entre Tunis et la régence d'Alger font de Constantine et Tunis deux territoires de tensions permanentes. Cela étant, Kaddache (1992, 91) considère que c'est en cette période (18<sup>ème</sup> Siècle) que l'Algérie a achevé la construction de son unité territoriale.

Au niveau interne, la situation n'est pas différente, marquée par des tensions permanentes, notamment, entre les chefs des tribus ou des confédérations, et les responsables centraux ou les responsables des beylek. Rappelons, en fait, que l'Algérie était divisée en quatre subdivisions

## Chapitre 2: Évolution de l'économie informelle en Algérie de la période précoloniale au nouveau millénaire

---

administratives : Dar es-Sultan et trois autres provinces appelées beylek qui sont gouvernés par des Beys. Chacun de ces beys a pour mission le contrôle des territoires qui les entourent et notamment le prélèvement des impôts. Cependant, comme le précise Kaddache (1992, 115) quatre formes d'administration provinciales peuvent être distinguées. Ainsi, dans certaines zones, l'administration est directe ; l'autorité était représentée par des hakems ou des caïds turcs. Dans d'autres zones, l'administration est mixte ; des cheikhs dirigeaient des tribus sous le contrôle plus nominal que réel des caïds. Soulignons au passage que la plupart de ces tribus constituaient un makhzen. Tandis que dans d'autres zones l'administration est indirecte, l'autorité turque s'appuyant sur celle des chefs - famille religieuse ou féodale - qui était à la tête de ses tribus alliées. Enfin, dans les zones de montagne et du sud la formes d'administration dominante est l'administration locale qui est indépendante de l'autorité ottomane.

Le régime de la propriété foncière en Algérie suit celui des formes administratives, exposés plus haut. Ainsi, la propriété foncière comprend : Les terres « Beylek » appartenant à la régence ottomane (le dey, sa famille et ses proches), les terres « Makhzen » que le Bey met au profit des tribus acceptant de lever des troupes pour le Bey ou de prêter allégeance, les terres « Houbous » appartenant aux confréries religieuses, les terres « Archs » appartenant à la tribu, et enfin les terres "Melk" appartenant au reste de la population.

Dans tous les cas, ces terres "Arch" et même "Melk" restent dans l'indivision. En fait, comme le souligne Gaïd (1991, 188) « *cette pratique provient en général de l'exiguïté de l'espace à partager d'une part, et du désir de la famille de conserver son patrimoine d'autre part ; ses membres solidaires se sentiraient diminués et affaiblis par rapport aux autres par l'effritement de leurs biens qui constituent en fait la puissance de la famille* ». Cela étant « *la propriété privée au sens capitaliste du terme, c'est-à-dire la terre se transformant en marchandise n'existe pas en Algérie, avant la colonisation, et c'est elle qui la produira menu-militari* ». Djebari (1994, 41)

### **1.1.2 L'agriculture et l'élevage durant la présence ottomane en Algérie**

Quel que soit le type de propriété, vu précédemment, la terre est exclusivement dédiée à l'agriculture et/ou à l'élevage qui constituent les deux activités principales des autochtones. De plus, malgré des techniques et des moyens rudimentaires, il semblerait que la population algérienne vivait en symbiose avec son espace de vie (la terre) « *on n'exigeait pas de la terre plus qu'elle ne pouvait donner...il y avait donc un équilibre entre les ressources de la terre et une population relativement réduite.* (Peryoulou et al. 2014). Rappelons, par ailleurs, qu'à la veille de la conquête française la population algérienne est estimée à 3 millions d'habitants par Yacono (1954).

Les terres Beylek qui représentent les meilleures terres (les mieux arrosées et les plus fertiles) sont propices à toutes sortes de culture, mais c'est la céréaliculture qui tient une place prépondérante. La production étant destinée à la commercialisation, notamment vers l'Europe, cette culture atteint son apogée, au début du XVIIIème siècle, notamment, dans le constantinois ; Merouche (2002 et 2007) parle carrément du siècle de blé (1725-1815) qui, pour des raisons diverses, a pu permettre aux Beys et au Dey plus tard de compenser les pertes dues au déclin de la course<sup>9</sup>. Le travail de la terre Beylek était assuré soit par les cultivateurs de tributs voisines sous forme de corvées (*touizas*) soit par des Métayers (*Khammès*) « *qui reçoivent de la part de l'Etat, charrues, bêtes de somme, semences et comme prix de leurs travail un cinquième du produit de la djebda (charrue) cultivée* » (Nouschi, 1961, 115).

Dans les autres types de propriété la polyculture est, aussi, de mise, même si, là encore, la céréaliculture doit être privilégiée. Cependant, à la différence des terres Beylek dont la production était destinée presque

---

<sup>9</sup> Comme le souligne Kaddache (1992, 31) « *la course a été un fait général, toléré et considéré en Méditerranée comme une forme régulière de la guerre que se livraient alors Musulmans et Chrétiens... ; Les corsaire au XVIème siècle étaient avant tout des combattants réguliers, sorte de franc tireurs de la mer attaquant les bateaux des nations en guerre avec la leur et arborant le drapeau de leurs pays* » un peu plus loin l'auteur nous explique de façon plus précise le mode opératoire « *On voguait un peu au hasard vers les zones de passage possible de bateaux ennemis, Des que l'on en apercevaient un, c'est la poursuite qui finissait le plus souvent par l'abordage, l'attaque et la prise effective du bateau poursuivi. La galiote retournée allègrement au port où elle était accueillie triomphalement. On procédait alors au partage de la prise selon des règles précises* » (Kaddache, 1992, 39).

## Chapitre 2: Évolution de l'économie informelle en Algérie de la période précoloniale au nouveau millénaire

---

exclusivement, à la commercialisation, la production des terres Arch et Melk est d'abord, destinée à l'autoconsommation et ensuite à l'échange. Nouschi (1961, 106) note d'ailleurs, à propos du Constantinois que « *toutes les tribus ; même celles qui savent que la culture est remplie d'aléas, sèment leurs grains* » et d'ajouter à propos des Kabyles qu'ils sont autant « *arboriculteurs et jardiniers que céréaliculteurs....Ils peuvent ainsi échanger les produits de leurs jardins et de leurs vergers dans les marchés voisins contre des céréales car même dans les bonne années, celle-ci sont insuffisantes pour alimenter leur nombreuse population* » (Nouschi, 1961,107). De même dans les Aurès l'auteur souligne « *les mêmes caractères que l'agriculture Kabyle : soins minutieux dans un pays âpre dont toutes les ressources concourent à faire vivre les habitants ; et lorsque l'agriculture elle-même est insuffisante, l'homme se tourne vers l'industrie et le commerce ou l'émigration* » (Nouschi, 1961, 107).

Cela dit, l'organisation traditionnelle des villages, tribus et confédérations de l'Algérie, durant la présence ottomane, conjugue solidarité et art d'organisation assez remarquable. Ainsi, « *les excès de productions lors des récoltes abondantes étaient ensilotés pour parer aux années de mauvaises récoltes. La tribu avait ainsi ses greniers d'abondance, et en somme, il ne paraît pas que les épreuves de manque ou d'insuffisance de récoltes aient été plus rudes qu'en Europe aux époques correspondantes. Les tribus étaient pauvres, mais leurs besoins étaient aisément satisfaits par les seules productions du pays* » (Morisot, 1962, d'après le récit du Colonel Noellat, 1882, cité par Bencherif, 2011, 35)

Pour ce qui est de l'élevage il y a lieu de souligner que si l'activité est naturellement, réservée aux populations sahariennes nomades ; cela n'empêche pas les autres populations d'être aussi des pasteurs. En Kabylie, l'aménagement intérieur de la maison traditionnelle<sup>10</sup> dans laquelle l'étable

---

<sup>10</sup> « *Dans la maison kabyle ces espaces (humains, bétail et réserves) sont agencés selon une division tripartite qui se présente schématiquement comme suit : de plan rectangulaire, la maison est divisée en deux parties : la salle réservée aux humains (les deux tiers environ de la surface) dans laquelle se concentre la quasi-totalité des activités domestiques, surtout en hiver, en contre bas de la salle se trouve l'étable (addaynin ; au-dessus de l'étable, selon une division bipartite en hauteur, est aménagée une soupente (taerict ou takanna) dans laquelle*

## **Chapitre 2: Évolution de l'économie informelle en Algérie de la période précoloniale au nouveau millénaire**

---

(*adaynine*) tient une place essentielle dans cet espace de vie témoigne de l'importance de l'élevage chez ces populations sédentaires.

Malgré que les statistiques fassent défaut, on estime qu'à la veille de la conquête française, les troupeaux de moutons qui sont présents au nord comme au sud de l'Algérie avoisinent les 8 Millions de tête (Kaddache, 1992, 186). Ce chiffre est considérable, pour une population de 3 millions d'habitants. Ajoutons à cela, les chèvres, les vaches, les chameaux et même les chevaux et les mulets qui constituent la richesse de certaines tribus.

Cependant, comme nous le verrons dans la prochaine section ; la colonisation française va complètement déstructurer ces deux activités (agriculture et élevage) qui constituent deux sources vitales pour la population algérienne.

### **1.1.3 Artisanat et commerce dans l'Algérie de l'époque ottomane**

A la veille de la colonisation, trois grandes cités : Alger, Tlemcen et Constantine, connaissent une activité artisanale remarquable. Cependant, il y a lieu de souligner, que durant cette période, ces trois centres urbains ne représentent que 5% de la population totale de l'Algérie ; Alger 50000 habitants, Constantine entre 25000 et 30 000 habitants et Tlemcen 12 à 14 000 habitants (Djebari, 1994, 43).

A Constantine, à l'époque du dernier dey, Mercier (cité par Golvin, 1959, 24) note l'existence de plusieurs métiers de l'artisanat « *des selliers, des teinturiers, des cordonniers, des fabricants de tamis, des menuisiers, des fabricants de chaussures de femmes, des bijoutiers, des fabricants de bas de mulets, enfin des tisserands* ». Tous ces artisans, souligne Golvin (1959) « *avaient leurs quartiers, sauf les tisserands repartis en divers points de la ville* ». A Alger, Gramaye recense « *en 1623 : 80 maîtres forgerons, 180 couteliers, plus de 1200 tailleurs, 3000 tisserands et 200 tisserands de soie* » (cité dans Golvin, 1959). Enfin, à Tlemcen, Ricard recense au XV<sup>e</sup> siècle 4000 métiers à tisser pour la seule corporation des tisserands ; hélas,

---

*sont rangés les provisions* » (Abrous, 2010), « Maison (Kabylie) », Encyclopédie berbère [En ligne], 30 | 2010, document M17a, mis en ligne le 18 septembre 2020, consulté le 12 octobre 2020. URL: <http://journals.openedition.org/encyclopedia-berbere/417>; DOI: <https://doi.org/10.4000/encycopedieberbere.417>

## Chapitre 2: Évolution de l'économie informelle en Algérie de la période précoloniale au nouveau millénaire

---

quatre-vingt ans après l'occupation française, et plus précisément, en 1910, Bel et Ricard n'ont recensé que 106 métiers de tisserands (Bel et Ricard cité par Golvin, 1959).

Dans les zones rurales, l'artisanat répond d'abord aux besoins de la famille ou de la tribu, mais cela n'empêche pas la présence de certains métiers qui dépassent le cadre domestique, c'est le cas de la bijouterie aux Ath-Yanni et du *Bernous* des Ath Abbés en Kabylie. « *Les Beni-Abbés, 20 000 habitants, nous précise Nouschi (1961) se partagent 36500 ha de terre et malgré diverses cultures riches allant du blé à l'olivier ils ont aussi une réelle activité industrielle ; non seulement ils excellent dans la confection du Bernous qu'ils réalisent à l'aide de la laine de Ouled-Nail* », mais ils fabriquent aussi ; « *des presses à huile, des socs de charrue et instruments aratoires. Tisserands armuriers, forgerons, charpentiers menuisiers, ils sont aussi charbonniers et savent préparer les écorces qui tanneront les peaux, à ces activités multiples ils ajoutent celles de commerçants* » (Nouschi, 1961).

Le commerce, malgré son faible développement, constitue alors, à côté de l'artisanat et de l'agriculture, une activité importante à laquelle se consacrent les populations algériennes. Cette activité permet ainsi, d'échanger le surplus des produits agricoles (céréales, huile d'olives, figues, etc.) contre d'autres produits agricoles ou non (dattes, sel, cuir, etc.), ou encore d'écouler les produits de l'artisanat. Comme le souligne Djebari (1995, 45) « *durant des siècles, les populations sédentaires agricoles ou semi-nomades ont troqué de préférence aux sahariens ou aux nomades le surplus en orge et en blé contre les laines, les cuirs et les dattes* ».

Ce commerce revêt plusieurs formes, soit le commerce est exercé par les caravanes qui sillonnent le pays du nord au sud et d'est en ouest, soit les produits s'échangent dans des marchés (souks) hebdomadaires, dans des lieux ou tribus qui, d'ailleurs, portent jusqu'à aujourd'hui le nom du jour de marché ; souk el tenine (lundi), souk el khemis (jeudi), etc. Marmol (1571) écrit à ce propos « *dans la région de Mascara, on y tient un grand marché tous les jeudis, où les arabes et les Berbères viennent vendre leur bétail, leur blé, leur orge, des raisins secs, du miel, de la cire, de l'huile et autre choses*

## Chapitre 2: Évolution de l'économie informelle en Algérie de la période précoloniale au nouveau millénaire

---

*semblables, et les marchands y amènent de Tlemcen et d'ailleurs des draps, des toiles, des baracans ou manteaux et des harnachements de chevaux et plusieurs autres marchandises et toute la contrée s'y vient pourvoir... »* (cité par Gaïd, 1991,193)

Le commerce de caravanes est non seulement interne à l'Algérie mais dépasse ses frontières, « *il intéresse les relations avec les deux autres pays du Maghreb, l'Afrique noire, l'Égypte et les lieux saints de la Mecque et de Médine. A l'ouest de l'Algérie, les caravanes du Maroc, suivaient les deux voies principales : celle du sel par l'oued Noun et Ouadan jusqu'à Tombouctou et celle de Tafilelt suivant l'ancienne route de l'or et des épices. Elles aboutissent à Tlemcen, principal entrepôt des produits de l'Afrique noire. Les tribus Chaâmba transportaient les marchandises jusqu'à El-Goléa et Timimoune. Elles les confiaient ensuite aux Touaregs qui relayaient ainsi les tribus Maghrébines jusqu'à Tombouctou* » (Kaddache, 1992, 220).

En plus de ce commerce de caravanes qui traverse toute l'Afrique du nord en passant par l'Afrique noir, l'Algérie commerce aussi avec l'Europe occidentale. Depuis déjà le XIII<sup>e</sup> siècle la Numidie n'a-t-elle pas été le grenier de Rome ? le calendrier Berbère, n'est -il pas basé sur la périodicité de l'activité agricole ? Cela étant, durant la présence ottomane, le commerce extérieur de l'Algérie avec l'Occident et notamment la France a marqué son apogée durant le XVIII<sup>e</sup> siècle. Ainsi « *de 1710 à 1830, soit en 120 ans, l'Algérie exporta plus de 2193000 charges de blé vers Marseille ; la charge de Marseille faisait 120kg. Environ, 1434000 charges, soit 65% du total, ont été exportées entre 1769 et 1795, soit en seulement 27 ans* » (Touati, 2013). Par ailleurs, l'Algérie « *exportait aussi des légumineuses, de l'huile, de la laine, de la cire, du cuir. Il y avait, pour les grains en moyenne 40 chargements de Bône, 30 à Arzew et 2 à 3 à Dellys, ...en 1787, près de 66 bâtiments français et étrangers ont chargé à Bône, 25 à Arzew, 3 à 4 à Dellys et autant à Bougie, surtout des grains, de la laine, de la cire et du cuir* » (Venture de Paradis, cité dans Kaddache, 1992, 222).

Cependant, à partir du XIX<sup>e</sup> siècle, l'exportation du blé algérien vers la France périclité sérieusement pour des raisons externes (retour de la paix

## **Chapitre 2: Évolution de l'économie informelle en Algérie de la période précoloniale au nouveau millénaire**

---

entre les deux grandes puissances européennes de l'époque à savoir l'Angleterre et la France et le remplacement du blé algérien par le blé Russe) mais aussi pour des raisons internes (conflits entre le dey et les beys notamment avec celui de Constantine sur le contrôle du commerce de blé, en plus des révoltes de certaines tribus exaspérées par la misère et la levée des impôts).

En 1816, Alger fut bombardée par la flotte anglo-hollandaise, ce qui causa des pertes considérables pour sa flotte et réduira, par conséquent, sa puissance en méditerranée. Quelques années plus tard (1827) c'est l'empire ottoman qui subira une défaite cuisante lors d'une bataille appelée la "bataille de Navarin" où la flotte ottomane fut mise en déroute par une coalition de trois grandes puissances : la France, l'Angleterre et la Russie. C'est alors le début d'une nouvelle ère pour la Méditerranée toute entière et pour l'Algérie tout particulièrement.

### **1.2. L'économie de l'Algérie coloniale**

Le 14 juin 1830 les troupes françaises débarquent à d'Alger en vue d'une expédition militaire punitive, suite au fameux coup de l'éventail de 1827, pour restaurer, dit-on, le prestige du gouvernement Français. En fait, le débarquement de Sidi-Ferruch était pensé bien avant cette date et plus exactement en 1808 (Hamdani, 1985), lorsque Bonaparte envisageait d'assiéger Alger et même de conquérir toute l'Afrique du Nord. Par ailleurs « *si pour punir le gouvernement d'Alger, la ville fut rapidement prise et défaite, les troupes françaises ne se retirèrent pas, restèrent à demeure et s'engagèrent, pour des décennies, dans une dynamique militaire auto-entretenue de bataille en bataille et de conquête en conquête, jusqu'à occuper, vers 1880, la totalité du territoire et le soumettre* » (Henni, 2018, 7).

Deux mois, après la convention signée le 04 juillet 1830<sup>11</sup>, entre le gouvernement algérien et le général en chef français, stipulant leur engagement au respect des propriétés individuelles du dey et de ses proches,

---

<sup>11</sup> Il est clairement stipulé que « *la liberté des habitants de toutes les classes, leur religion, leurs propriétés, leur commerce et leur industrie ne recevront aucune atteinte...* » (Bulletin officiel de l'Algérie et des colonies, Alger, 1833 cité par Kaddache et Sari, 1989, 138).

non seulement ces propriétés sont confisquées, mais aussi tous les terrains Beylek et Habous et bientôt, même, les tribus se verront confisquer leurs terrains et leurs biens, en usant de plusieurs types de procédés : C'est le début d'un long processus de dépossession des paysans algériens au profit des colons français.

### **1.2.1. La dépossession des fellahs**

L'expédition punitive se transforme en guerre sans fin, accompagnée d'une colonisation bien orchestrée. Ceci est clairement exprimé par Tocqueville (1841) « *on doit s'adresser une première question : faut-il entreprendre de coloniser avant que la domination ne soit établie et la guerre finie ? Je n'hésite pas un instant à répondre : oui. Nul ne peut dire quand la guerre finira. Attendre qu'elle finisse pour coloniser, c'est remettre indéfiniment la chose principale. J'ai déjà dit et je répète que, tant que nous n'aurons pas une population européenne en Algérie, nous serons campés sur la côte d'Afrique, nous n'y serons pas établis. Il faut donc faire marcher ensemble, s'il est possible, la colonisation et la guerre.*

Meynier (2014) note de son côté, qu'a « *la différence du Beylik de l'Algérie ottomane, des Français et des Européens s'enracinent en Algérie : c'est une colonisation de peuplement dont la population atteint au XIX<sup>ème</sup> siècle presque le quart de la population algérienne* ».

En fait, dès les premiers moments de la prise d'Alger, et dans la confusion de la suite à donner à l'expédition militaire ; la colonisation foncière commençait à prendre forme de façon embryonnaire mais certaine. « *Très vite, donc, certains généraux vont appeler à l'arrivée immédiate et massive d'immigrants français. Ainsi du général Clausel qui, dès 1830, provoque la création d'une "ferme expérimentale d'Afrique" qui doit exploiter le haouch Hassan Pacha, propriété de 1.000 hectares dans la plaine de la Mitidja* » (Henni, 2018, 15).

Cette dépossession comme l'appelle la majorité des historiens va s'appuyer sur plusieurs procédés : séquestre, cantonnement et un arsenal juridique (ordonnances de 1844 et 1846, sénatus-consulte de 1863, loi de

## Chapitre 2: Évolution de l'économie informelle en Algérie de la période précoloniale au nouveau millénaire

---

Warnier de 1873, loi foncière de 1887 et 1897 ; loi de 1926) qui permet, souvent, de rendre légitime un fait accompli ; l'objectif étant de déposséder les fellahs algériens (ou encore les indigènes) des terres les plus fertiles et les repousser systématiquement vers les terres les moins fertiles et les plus arides.

Le séquestre est défini par l'ordonnance du 31 octobre 1845 comme « *la mainmise de l'Etat sur les biens meubles et immeubles d'un individu ou d'une collectivité* » (Estoublon et Lefebure, 1904, 78 cités par Djebari, 1995, 79). Cette ordonnance donne deux raisons fondamentales du séquestre, la loi du 17 juillet 1874 ajoute une troisième raison (Voir Estoublon et Lefebure, 1904, 436 cités par Djebari, 1995, 79-80) : tous d'abord, le séquestre peut être appliqué aux indigènes qui ont commis des actes d'hostilité soit contre les français soit contre les tribus soumises à la France, ou prêté directement ou indirectement assistance à l'ennemi, ou enfin entretenu des intelligences avec lui ; ensuite, le séquestre est étendu aux indigènes ayant abandonné leurs propriétés ou les territoires qu'ils occupent. L'abandon et le passage à l'ennemi sont présumés à l'égard de ceux qui seront absents de leur domicile depuis plus de 3 mois sans permission de l'autorité française ; enfin, le séquestre est appliqué aux indigènes soupçonnés d'incendie.

Concrètement, le premier séquestre, comme nous l'avons déjà évoqué plus haut, a eu lieu deux mois après la conquête de la régence d'Alger. Ainsi, dès le 8 septembre 1830, tous les biens appartenant au dey, aux beys ainsi qu'à ceux des dignitaires turcs ayant quitté l'Algérie sont systématiquement transférés « au domaine de l'Etat » créé par l'ordonnance du 21 août 1830. Un peu plus tard, le 7 décembre, l'Etat colonial décrète le séquestre de tous les biens Habous appartenant aux fondations religieuses en les annexant désormais au domaine de l'Etat colonial.

La valeur de tous ces biens reste à ce jour du domaine du mystère, notamment en ce qui concerne le trésor du dey, ne comprenant pour certains historiens que « 7212 kg d'or soit 24.768.000 francs-or et 108.704 soit 23.915.000 francs-or » (Ernest-Picard, 1930 cités par Henni, 2018, 14) soit au total un peu moins de 49 millions francs-or ; tandis que d'autres

## Chapitre 2: Évolution de l'économie informelle en Algérie de la période précoloniale au nouveau millénaire

---

estimations donnent le triple de ce chiffre soit 150 millions de *francs-or* (voir Emerit, 1955 cité par Henni, 2018, 15).

Il faut rajouter à ce trésor toute la marchandise se trouvant dans les entrepôts du dey estimée à 20 millions *francs-or* par le Marechal de Bourmont (Henni, 2018, 15). A cela encore, il faut rajouter tous les biens meubles et immeubles ainsi que les terres les plus fertiles appartenant, jusqu'à une date récente, au bey et à tous les autres dignitaires turcs forcés à quitter l'Algérie par le nouvel occupant, et ceux des fondations religieuses auxquels le colonisateur confisque même les mosquées, qui seront transformées, plus tard, pour certaines en églises. Par ailleurs, certains de ces biens, notamment fonciers, seront affermés ou loués, et très vite se pose la question de savoir à qui louer ces biens ? et comme cette location ne peut se faire au bénéfice des autochtones, l'appel à l'arrivée d'immigrants français (des colons) commence à prendre de l'envergure au fur et à mesure que le domaine de l'Etat colonial s'élargit.

La conquête de nouveaux territoires et le séquestre des biens des résistants à l'occupation ainsi que la mise en place d'une commission, installée par un arrêté du 01 mars 1833<sup>12</sup>, chargée de vérifier les titres de propriété, en sommant les propriétaires d'apporter leurs titres dans un délai n'excédant pas trois jours, autrement, leurs terrains seront confisqués et mis sous la coupe du domaine public de l'Etat Français ; montrent la volonté de spolier les paysans algériens des terres les plus fertiles afin de les redistribuer aux colons français ou européens.

Soulignons, cependant, que jusqu'aux années 1840 seul le littoral et quelques villes étaient occupées par les forces d'occupation françaises. Ainsi, « *après le traité de la Tafna, le déséquilibre des possessions françaises était grand d'est en ouest. L'Algérie française formait une bande littorale élargie à l'est jusqu'à Constantine, discontinue puisque la Kabylie n'était pas conquise, resserrée sur Alger et la Mitidja et s'égrenant en chapelet sur la côte oranaise. La colonisation avait progressé mais restait "anarchique"* » (Peyroulou, Tengour et Thénault, 2014, 51 ; in Bouchène et al, 2014). On parlait, alors,

---

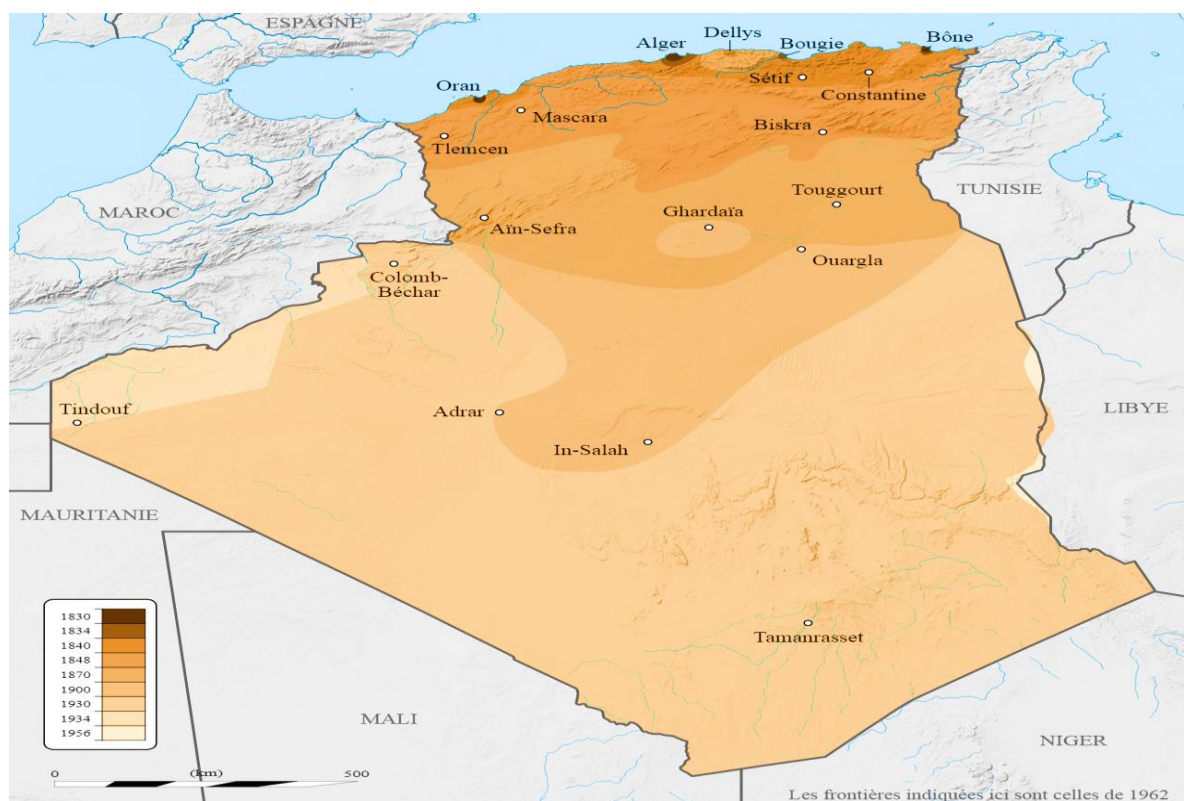
<sup>12</sup> Cet arrêté est abrogé le 26 juillet 1834 ; sans remise en cause des résultats antérieurs de l'opération.

## Chapitre 2: Évolution de l'économie informelle en Algérie de la période précoloniale au nouveau millénaire

d'une occupation restreinte de l'Algérie, contrairement à l'occupation totale qui est devenu le mot d'ordre, dès la remise en cause du traité de Tafna<sup>13</sup> signé avec l'émir Abd-El-Kader en 1837.

Cela étant, de 1830 à 1840, « plus de 364 000 hectares de terres agricoles furent saisis pour la colonisation européenne » (Sessions, 2014 141 ; in Bouchène et al, 2014). Mais à partir de 1840, comme on le voit dans la carte ci-après, la colonisation pénètre de plus en plus vers l'intérieur et la dépossession qui va de pair avec elle va prendre de l'ampleur au fur et à mesure qu'elle avance.

**Carte 1** : Evolution de la colonisation de l'Algérie



**Source** : Peyroulou, Tengour et Thénault, 2014 ; in Bouchène et al. (Sous dir.) 2014.

L'occupation totale étant devenue officielle, fin 1839 ; la dépossession des paysans algériens devient le moyen de taire toute résistance et, au même temps, elle offre à l'occupant les moyens de sa politique de colonisation. Très

<sup>13</sup> Le traité de Tafna qui fut signé le 30 mai 1837 entre le général Bugeaud et l'émir Abd-El-Kader contiens deux versions : une version française dans laquelle l'Emir reconnaît la souveraineté de la France sur l'Algérie et une version arabe dans laquelle l'Emir est reconnu souverain de l'oranais et de l'ensemble du Titteri mais les limites de ce territoire sont tellement ambiguës que la trêve prit fin en 1839.

## Chapitre 2: Évolution de l'économie informelle en Algérie de la période précoloniale au nouveau millénaire

---

vite alors, les expropriations s'étendent aux tribus soit pour cause de résistance à la colonisation soit sous prétexte d'utilité publique. S'offrait alors aux colons les terres les plus fertiles distribuées d'abord gratuitement et devenant par la suite des biens marchands qui s'échangent dans des conditions tels que trois quarts des biens achetés sont réclamés par plusieurs propriétaires.

Pour mettre fin à cette situation deux ordonnances sont promulguées en 1844 et en 1846. Cependant, l'objectif de ces ordonnances va au-delà de petites querelles entre colons, en effet, l'ordonnance de 1844 comme d'ailleurs, celle de 1846 vise « *à mettre un terme aux revendications liées à la destruction ou à l'annexion des propriétés algéroises en instituant le principe du séquestre pour cause d'"utilité publique" ..., elle ruina définitivement la légitimité du régime probatoire en vigueur en imposant, en lieu et place, des documents délivrés par les cadis, le titre français "inattaquable" , à charge pour les propriétaire de faire valoir au cas par cas la réalité de leurs droits* ». (Grangaud, 2014, 154 ; in Bouchène et al, 2014).

Par ailleurs, comme le souligne Nouschi (2014, 354 ; in Bouchène et al, 2014) « *après les ordonnances de 1844 et 1846, la première loi foncière de 1851 transfère au Domaine de l'Etat toutes les eaux et forêts* ». Cet arsenal juridique permet non seulement d'offrir au domaine de l'Etat des assiettes foncières inestimables mais aussi d'ouvrir la voie à une des politiques qui traduit le mieux la vision des forces d'occupation à savoir la politique de resserrement ou de cantonnement des populations algériennes suivie notamment, entre 1847 et 1863. En effet, dans une circulaire du 20 mai 1858, on affirme que « *la question du cantonnement des indigènes à une importance immense et l'on peut dire qu'elle domine l'œuvre entière de la colonisation. Elle doit en effet avoir pour résultats de nous fournir des ressources territoriales suffisantes pour que la colonisation européenne progresse* » (Djebari, 1995, 81).

Cette politique vise selon Sari (1989, 141) deux objectifs « *la constitution de vastes réserves foncières pour faciliter l'application des plans élaborés par*

## **Chapitre 2: Évolution de l'économie informelle en Algérie de la période précoloniale au nouveau millénaire**

---

*les théoriciens et tenants du système colonial et la création de nouvelles charges fiscales ».*

Concrètement, Djebari (1995, 83), estime qu'en « *treize années d'application, le cantonnement a touché 343.387 ha appartenant à 16 tribus dont, dans le département d'Alger, dans Ouled Bellil dans les environs de Bouira, les Abid Fréha près de Duperré et les Ouled Kosseir dans le district d'Orléanville ; des Ouled Sidi Abdelli à Tlemcen et enfin les Beni Bechir non loin de Philippeville. Sur cette superficie, l'Etat s'est attribué 61.363 ha, le reste, 282.024 ha, étant réparti entre 16 tribus constitués de 54.486 individus soit 5 ha par tête environ* ». A l'inverse, à cette même époque, comme le rappelle Henni (2018, 26) le saint-simonien Infantin élabore un plan grandiose en faveur des colons en attribuant gratuitement 150 ha à chaque nouvel immigrant venu s'installer en Algérie.

D'après une lettre adressée en février 1863 par Napoléon III au gouverneur général, le Marechal Pélicier, l'inventaire suivant peut être dressé : « *le domaine exploitable de l'Etat est de 2.690.000 ha, dont 890.000 ha de terre propres à la culture et 1.800.000 de forêts ; enfin 420.000 ha ont été livrés à colonisation européenne. Sur les 420.000 ha concédés aux colons, une grande partie a été soit revendue, soit louée aux Arabes par les concessionnaires et le reste est loin d'être mis en rapport* ». (Nouschi, 2014, 354 ; in Bouchène et al, 2014).

Cet inventaire précède de deux mois le sénatus-consulte d'avril 1863 qui est venu poursuivre l'œuvre coloniale de dépossession des paysans algériens en ouvrant la voie à plus de transactions foncières et en mettant fin à l'indivision de la propriété collective de la tribu ou de la famille (les terres arch).

Concrètement, le sénatus-consulte ouvre la voie d'abord, à la délimitation des tribus et leur subdivision en "douars-communes" et ensuite à classer leurs terres en différentes catégories : le domaine privé de l'Etat comprenant les biens du beylik ottoman, les biens Habous et l'ensemble des forêts ; le

## Chapitre 2: Évolution de l'économie informelle en Algérie de la période précoloniale au nouveau millénaire

---

domaine public de l'Etat comprenant les terre *melk* qui sont dans l'indivision et les biens *arch* appartenant aux tribus et concédées aux nouveaux douars.

Une fois cette délimitation accomplie reste la phase de l'établissement des parcellaire et la délivrance des titres de propriété, alors seulement souligne Nouschi (2014 ; in Bouchène et al, 2014) « *l'indivision des biens familiaux ou l'inaliénation des terres arch les plus convoitées pouvaient prendre fin : la perspective d'un marché foncier s'ouvrait aux colons et investisseurs européens* ». C'est dire que la reforme fut pensée, dès le départ, comme un moyen de spolier la terre des algériens (Sari, 1975).

Le 19 décembre 1870, date de la suspension des opérations, qui seront reprises par la loi de 1887, le sénatus-consulte « *a touché 6.882.165 ha et 373 tribus où 667 douars ont été constitués. Composés de 2.129.052 indigènes. C'est à peu près la moitié de la zone tellienne et 65% de la population indigène* » (Pouyanne, 1901 cité par Djebari ,1995, 93)

Cependant, la suspension de cette loi ne signifie pas pour autant abandon de l'objectif de spoliation des paysans algériens. Plus encore, une loi du 26 juillet 1873 dite loi de Warnier « *prescrit tout d'abord, la continuation des opérations de reconnaissance des tribus, mais en stipulant qu'il ne sera attribué aux indigènes que les surfaces dont ils ont la jouissance effective, le surplus devant être considéré soit comme communal soit appartenant à l'Etat en vertu du principe des terres mortes* » (Ageron, 1968, 94 ; cité par Djebari, 1995, 95). La loi stipule ensuite, poursuit Djebari (1995) « *l'établissement de la propriété privée partout où la propriété collective a été reconnue. Elle soumet enfin l'établissement de la propriété immobilière, sa conservation et sa transmission à la loi française, quel que soit le propriétaire* ».

Même si, sur le terrain certains paysans se sont vus attribués des titres de propriété pour des parcelles ne dépassant pas parfois 1 ha ; ce qui signifie que l'indivision des terres collectives joue un rôle économique et social très important, l'objectif principal de la loi est atteint. En effet, « *le droit qu'il fallait détruire, c'était celui qui interdisait la libre acquisition des terres tribales*

## Chapitre 2: Évolution de l'économie informelle en Algérie de la période précoloniale au nouveau millénaire

---

*pour l'extension de la colonisation* » (Julien, 1964, 344 ; cité par Henni, 2018, 35).

Ces lois, suivies par d'autres lois (1887, 1897 et 1926 notamment) sont systématiquement mises en œuvre « *à chaque fois que les réserves domaniales s'épuisent par les concessions* » (Henni, 2018, 29) et sont, par ailleurs, accompagnées par d'autres mesures ; séquestres et contribution de guerre, amendes et obligation de paiement des impôts en espèces et non plus en nature, des impôts qui faut-il le rappeler sont nettement supérieurs et bien plus lourds que sous les turcs (Yacine, 2014, in Bouchène et al, 2014)

Le séquestre et la contribution de guerre après l'insurrection de la Kabylie en février 1871<sup>14</sup> toucha les insurgés mais aussi des tribus dont l'allégeance à la France n'est pas avérée ou qui n'ont pas servi dans leurs rangs. Le séquestre est individuel et touche les personnes suspectées mais aussi collectif touchant les terres des tribus insurgées.

Immédiatement alors, les biens d'El-Mokrani<sup>15</sup> et de cheikh El-Hadad<sup>16</sup> et de leurs familles furent confisqués, et les deux cent cinquante chefs de l'insurrection sont lourdement condamnés et une centaine d'entre-eux purgeront leurs peines en Nouvelle-Calédonie et beaucoup ne reviendront jamais.

L'amende et la contribution de guerre dépassent selon les estimations 29 millions de francs-or<sup>17</sup> (Nouschi, 2014, 356 ; in Bouchène et al, 2014). La Kabylie à elle seule est frappée d'une contribution de guerre de plus de 11 millions (Mahé, 2006, 209), ce qui représente, approximativement huit à douze fois le montant des impôts pour chaque tribu, ou encore une moyenne de 32 F par habitant. Vantant ses exploits, l'amiral de Gueydon explique que

---

<sup>14</sup> En fait l'embrasement est général et va des portes d'Alger à la frontière algéro-tunisienne et du littoral à la ligne Biskra-Boussaâda dans le sud.

<sup>15</sup> Le bachagha Mohamed El-Mokrani est mort au combat le 05 mai 1871 tandis que son frère Boumezrag fut condamné à mort par la cour d'assise après son arrestation en juin 1872. La condamnation à mort fut commuée en déportation en Nouvelle Calédonie.

<sup>16</sup> Le cheikh El-Haddad et son fils Aziz déposèrent les armes le 30 juin 1871 juste après la mort d'El-Mokrani.

<sup>17</sup> Salhi avance le chiffre de 36 millions de francs (Salhi, 2014,197 ; in Bouchène et al, 2014)

## Chapitre 2: Évolution de l'économie informelle en Algérie de la période précoloniale au nouveau millénaire

---

« ce n'est donc pas légèrement que j'ai frappé de dix millions d'impôts de guerre la seule Grande Kabylie. Le résultat a prouvé que j'aurais pu exiger davantage, car, en trois mois, les dix millions de francs ont été versés en monnaie métallique » (cité par Ageron, 1968 et repris de Mahé, 2006, 212).

En outre, le séquestre a touché 500.000 ha des terres les plus fertiles et comme le souligne Rinn (1891) « le séquestre, qui n'avait été au début qu'un expédiant et un procédé complémentaire des opérations de conquête (...) prenait l'importance d'une loi d'Etat et devenait une mesure organique devant peser définitivement sur les indigènes et assurer au gouvernement les moyens d'action nécessaires pour donner la sécurité aux colons et pour conserver la richesse de la France algérienne » (cité par Nouschi, 1961, 332). En vérité, comme le note le même auteur (Nouschi, 1961, 333) « le séquestre satisfait les appétits des colons, tels qu'ils avaient été formulés dix-ans auparavant par le journaliste de "La Seybouse" : Selon nous, il n'y a en Afrique qu'un seul intérêt respectable, c'est celui des colons, c'est le nôtre ; qu'un seul droit fondé et sérieux, c'est le nôtre ; tout ce qui ne vise pas là manque le but » (repris de Rinn, 1891). Cela étant, toute sorte de dépassement devient la norme, et le dépouillement des fellahs devient l'objectif au point que l'amiral de Gueydon donne des instructions dans le sens où le séquestre peut toucher à tous les biens allant des récoltes jusqu'aux bijoux que portent les femmes en passant par les bestiaux et tout autre moyen de subsistance (voir, Nouschi, 1961, 328-345).

L'appétit des colons étant sans limite, tous les moyens et prétextes sont mis en œuvre pour une dépossession systématique des paysans algériens. Ainsi, la dernière insurrection de 1879 dans les Aurès s'est soldée, comme l'insurrection de 1871, par le séquestre et une lourde contribution de guerre ; de même que la loi de Warnier de 1873, dite loi des colons, qui ouvre la voie à la francisation des titres de propriété, permet aux colons de s'accaparer des centaines de milliers d'hectares. C'est ainsi qu'« entre 1880 et 1920 les fellahs ont perdu 888.000 ha par le jeu des ventes et des rachats, qui s'ajoutent aux hectares transférés au Domaine par le séquestre ou la francisation » (Nouschi, 2014, 356 ; in Bouchène et al, 2014).

## Chapitre 2: Évolution de l'économie informelle en Algérie de la période précoloniale au nouveau millénaire

Par ailleurs, comme l'observe Henni (2018, 49) « après 1880 l'acte marchand détermine davantage l'orientation de la colonisation foncière que l'acte administratif. La propriété européenne s'agrandit davantage par le marché (30000 ha par an) que la concession (20000 ha par an) ».

Dans cette optique, Henni (2018, 295) élabore le tableau ci-après (tableau 5) sur l'évolution de la répartition de la propriété foncière de 1905 à 1954 (année du déclenchement de la guerre d'indépendance).

Les Algériens (8 millions d'habitants) se retrouvent alors, après plus d'un siècle de colonisation, avec seulement un tiers des terres agricoles (7.133.000 sur 21.261.000 ha au total) ; les terres les moins fertiles faut-il le souligner ; ou encore avec une moyenne de 13 ha par propriété. Henni, précise encore que la signification de ces chiffres doit être corrigée par la mesure des terres cultivables. Ainsi, « en 1954, les algériens sont propriétaires de 7.133.000 ha mais ne peuvent en cultiver que 4 600.000 (64%) les européens possèdent 2.818.000 ha et en cultivent 2.200.000 (78%) » (Henni, 2018,51).

**Tableau 5 :** Évolution de la propriété foncière de 1905 à 1954

|           | Année | Nombre de propriétés | Surface totale (hectares) | Surface moyenne par propriétaire |
|-----------|-------|----------------------|---------------------------|----------------------------------|
| Algériens | 1905  | 530.000              | 6.197.000                 | 11 ha                            |
|           | 1930  | 617.500              | 7.562.000                 | 12 ha                            |
|           | 1954  | 534.000              | 7.133.000                 | 13 ha                            |
| Colons    | 1905  | 28.300               | 1.658.000                 | 59 ha                            |
|           | 1930  | 26.153               | 2.345.000                 | 95 ha                            |
|           | 1954  | 21.650               | 2.818.000                 | 123 ha                           |

**Source :** Henni, 2018, 50.

L'historien Meynier, aboutit approximativement aux mêmes conclusions que celle de Henni. Ainsi, la dépossession concerne « 2,9 millions d'ha sur 9 millions cultivables : le tiers en quantité mais plus en qualité car ce sont les meilleures terres qui furent prises du fait des confiscations, des expropriations pour cause d'utilité publique, de saisies pour dettes de paysans insérés de gré

ou de force dans le système monétaire et ayant dû mettre leurs terres en gage » Meynier (2014).

### **1.2.2. Déstructuration des structures autochtones traditionnelles et mise en place d'un secteur européen moderne**

Pour la société algérienne, la colonisation, en général, et la dépossession, en particulier, eut, selon Peyroulou, Tengour et Thénault, 2014, 69 ; in Bouchène et al, 2014) plusieurs répercussions : « *D'abord, la fin de l'indivision acheva la dislocation des familles en brisant les cadres traditionnels qui imposaient un minimum de solidarité entre tous les membres. La nouvelle répartition des terres rompit l'équilibre traditionnel les pratiques agricoles et pastorales et l'extension de celles-ci sur des terres moins bonnes, tandis que la réduction des terrains de parcours fut la cause de la baisse des productions vivrières et de la dégradation du milieu naturel* ». La conjugaison de ces phénomènes a abouti inévitablement à l'appauvrissement général des populations algériennes et à la dislocation de la société toute entière. En fait « *l'essor de la colonisation a donc bouleversé l'économie traditionnelle, sans lui offrir les moyens de la restructuration à une distribution des richesses produites dans le contexte d'un marché algérien répondant aux logiques capitalistes.* » (Peyroulou, Tengour et Thénault, 2014, 69; in Bouchène et al, 2014)

Le bouleversement s'est d'abord manifesté sur le plan social. La colonisation, faut-il le rappeler, s'est déroulée dans des conditions de violence et de brutalité tels que 250 000 à 400 000 algériens, voire plus<sup>18</sup>, sont morts dans ces conquêtes. Par ailleurs il faut rajouter à ces morts, les décès dus aux famines et épidémies ; à ce propos, Sari (1982) estime que les pertes enregistrées pour les seules années 1867-1868 s'élèvent à un million de morts, et parle alors de désastre démographique.

Durant les premières années de la colonisation, les années 1845-1851, 1854, 1857-1858, 1863, 1866-1868 et 1887-1889 se succèdent avec

---

<sup>18</sup> « *La surmortalité du fait de la guerre de conquête et des opérations de pacification pourrait alors être évaluée à 825000 morts, pendant les quarante-cinq premières années de la colonisation* » Kateb (2010, 47).

## Chapitre 2: Évolution de l'économie informelle en Algérie de la période précoloniale au nouveau millénaire

---

leurs lots de crises provoquant des centaines de milliers de morts, notamment entre 1867 et 1868 qui sont, comme on l'a vu, les années plus dramatiques. En fait, « *dans les campagnes, l'état de guerre déstabilisa le rythme des productions agricoles, soumises aux incendies et au pillage des silos, de même que le cheptel diminua considérablement en particulier en 1866 et 1867, terrible année de sécheresse. La famine qui sévit durant ces années-là provoqua un désastre démographique. Sans réserve, sans secours, les corps affaiblis moururent de faim quand ils ne furent pas décimés par les épidémies de typhus et de cholera.* » (Peyroulou, Tengour et Thénault, 2014, 68; in Bouchène et al, 2014).

Sari (dans Kaddache et Sari, 1989, 202) nous rapporte quelques récits qui décrivent parfaitement l'état de pauvreté et de misère atteint par les fellahs algériens ; nous reprenons ici l'un de ces récits « *l'énumération de ces misères est trop affreuse pour qu'on puisse insister sur ce sujet, et les cadavres trouvés journellement sur les routes, dans les broussailles, dans les rues, cadavres maigres et décharnés sont une preuve irrécusable où nos Arabes sont réduits* »

Les raisons de ces drames sont multiples, mais bien liées à la colonisation qui, non seulement a refoulé les paysans algériens vers les terres les moins fertiles et leurs interdisant même l'usage des forêts pour le pâturage ou le ramassage du bois pour le chauffage et l'usage quotidien, mais aussi par la pratique de la razzia, la destruction des récoltes et même des silos devenus systématique pour mettre à genou une population de plus en plus démunie. Rappelons-nous de cet appel solennel de Tocqueville à instaurer la misère au sein des populations algériennes pour asseoir la domination française « *le second moyen en importance, après l'interdiction du commerce est le ravage du pays. Je crois que le droit de la guerre nous autorise à ravager le pays et que nous devons le faire soit en détruisant les moissons à l'époque de la récolte, soit dans tous les temps, en faisant de ces incursions rapides qu'on nomme razzias et qui ont pour objets de s'emparer des hommes et des troupeaux* ». (Tocqueville, 1841, 16).

## Chapitre 2: Évolution de l'économie informelle en Algérie de la période précoloniale au nouveau millénaire

---

Ces paysans dépossédés de leurs moyens de subsistances deviennent alors une proie facile devant les épidémies, les conditions climatiques assez rudes (sécheresses d'un côté et grêles et neiges et pluies torrentielles d'un autre coté) et autres calamités (invasion de sauterelles) qui affectent régulièrement cette partie de l'Afrique du Nord. De plus, les ressources dont disposent ces malheureuses tribus s'amenuisent chaque année davantage. Cela explique la persistance des crises qui font, certes, moins de dégâts qu'en 1866-1876 mais transforment profondément la société algérienne.

La misère et la pauvreté se sont donc installées dans le temps et il ne reste aux algériens que l'émigration ou le travail comme salariés ou khemmas chez les mêmes colons qui se sont accaparés leurs exploitations agricoles.

Mais du côté des européens, la réalité est toute autre, car comme le souligne Nouschi (1961, 307) « *les européens, de l'aveu unanime, furent moins touchés, et sont sortis quasi-indemnes de la catastrophe* ». Ces derniers se sont accaparés les terres les plus fertiles dont les rendements sont largement supérieurs à ceux des algériens. *En fait, la colonisation avait triomphé en ruinant la société algérienne n'épargnant aucune catégorie sociale* ». De plus, leur nombre est largement inférieur à celui des algériens. La population européenne représente 217.990 en 1866, tandis que celle des algériens représente 2.652.072 à la même année. Les algériens qui étaient, selon l'estimation de Yacono, 3 millions en 1830 ne sont plus que 2.125.052 en 1872.

Rappelons en fait, que « *dans l'Algérie coloniale a été inventé et mis en pratique le statut d'indigène, ni citoyen français ni étranger, sujet de nationalité française sans droit du citoyen associés* » (Blévis, 2014, 395 ; in Bouchène et al, 2014). Et d'autre part, « *les structures de l'économie algérienne coloniale sont le résultat d'un bouleversement violent et profond de la société algérienne précoloniale et de ses activités productives dont l'analyse divise les historiens. Mais ce bouleversement produit une économie moderne gérée par la population européenne à son profit et une économie traditionnelle,*

## Chapitre 2: Évolution de l'économie informelle en Algérie de la période précoloniale au nouveau millénaire

---

*essentiellement agricole, qui permet la subsistance de la majorité de la population algérienne, indigène* ». Benissad (1979, 05).

Nous retrouvons alors dans l'Algérie coloniale une économie duale, au sens de Boeke (1953) et de Lewis (1954), composée d'un secteur capitaliste moderne et d'un secteur traditionnel. Ce secteur traditionnel que représente la paysannerie algérienne est, selon Henni (2018, 12), « *réduite au statut d'armée industrielle de réserve au sens de Marx* » tandis que Benissad (1979,) parle d'une *offre illimitée de main d'œuvre* au sens du courant dualiste.

Le secteur européen moderne commence à prendre forme à partir de 1870, mais comme le souligne Henni (2018, 54) « *la valorisation de la colonie ne viendra pas d'une stratégie d'entrepreneurs mais d'un hasard historique, celui de la destruction du vignoble métropolitain par le phylloxera<sup>19</sup>. A ceci s'ajoutent la franchise douanière sur les vins d'Algérie, obtenue dès 1867 (loi du 17 juillet) et le rétablissement des concessions gratuites par le décret du 24 juin 1871* ». Quelques années plus tard, la part des exportations de vin de l'Algérie représente 33.7 % des exportations totales de 1882. Le capitalisme installé accidentellement par le colonisateur demeurera jusqu'à l'indépendance un capitalisme agraire (Benachenhou, 1976) et tournera, presque exclusivement, autour d'une seule filière à savoir ; la viticulture.

Nous avons alors, une activité en plein essor (la viticulture), permise, d'abord, par la mainmise des colons sur les vastes terres fertiles des plaines de l'Algérie, et ensuite, par des conditions d'exportation très favorables notamment suite à l'instauration, à partir de la loi du 11 janvier 1892, de tarifs douaniers notamment pour les vins espagnole et italien entrant en France (en 1905, 71% des importations françaises de vin proviennent d'Algérie), et enfin, par la faiblesse des charges fiscales et sociales (les charges fiscales sont nulles jusqu'en 1920 et l'assurance et la protection sociale dans le cas où le salarié est algérien est inexistante ) et par la disponibilité d'un vaste réservoir de main d'œuvre très bon marché due à une forte proportion des paysans algériens qui se retrouvent sans terre.

---

<sup>19</sup> Le phylloxera est une espèce d'insecte ravageur de la vigne. En France il a provoqué la destruction et l'arrachage de plus de deux millions et demi d'hectares de vigne.

## **Chapitre 2: Évolution de l'économie informelle en Algérie de la période précoloniale au nouveau millénaire**

La colonisation et la dépossession des paysans algériens ont fini par former une nouvelle classe de paysans algériens qui se retrouvent sans terre. En 1950, Sari (1989, 212) estime cette catégorie à 2.400.000 personnes sur un total de huit millions d'algériens (soit 30 %). Par ailleurs 600.000 personnes ont moins d'un hectare ; tandis que 2.000.000 de personnes vivent de parcelles n'excédant pas 10 ha. « *Ce sont au total près de 5.000.000 de personnes, donc un peu plus de la moitié de la population totale (62%) qui mènent une subsistance précaire* ». (Sari, 1989, 213).

**Tableau 6** : Structure de la propriété foncière en Algérie (1930 et 1954)

| <b>Algériens</b> |                |            |                |            |                                  |
|------------------|----------------|------------|----------------|------------|----------------------------------|
| Taille           | Nombre en 1930 | % du total | Nombre en 1954 | % du total | Variation entre 1930 et 1954 (%) |
| Moins de 10 ha   | 434.500        | 70,4       | 445.915        | 69,3       | + 2,6                            |
| De 10 à 50 ha    | 140.000        | 22,7       | 172.555        | 26,8       | + 23,3                           |
| De 50 à 100 ha   | 35.000         | 5,8        | 16580          | 2,6        | -53,8                            |
| Plus de 100 ha   | 7035           | 1,1        | 8.499          | 1,3        | + 20,8                           |
| Total            | 617.535        | 100        | 643.541        | 100        | + 4,2                            |
| <b>Colons</b>    |                |            |                |            |                                  |
| Moins de 10 ha   | 8.877          | 33,9       | 7.423          | 33,7       | -16,4                            |
| De 10 à 50 ha    | 7.140          | 27,3       | 5.585          | 25,4       | -21,8                            |
| De 50 à 100 ha   | 4.725          | 18,1       | 2.635          | 12         | -44,8                            |
| Plus de 100 ha   | 5.411          | 20,7       | 6.385          | 29         | + 18                             |
| Total            | 26.153         | 100        | 22.028         | 100        | -15,8                            |

**Source** : Henni, 2018, 51

Globalement, la structure de la propriété foncière des Algériens (tableau 6) n'a pas connu une grande évolution depuis les années 1930 jusqu'en 1954 et même jusqu'à l'indépendance arrachée après sept longues années de guerre (1954-1962). En effet, les exploitations agricoles de moins de 10 ha sont dominantes (70,4 % en 1930 et 69,3% en 1954). Un peu plus de 1% des exploitations des algériens ont une surface de plus de 100 ha. Ce qui est remarquable, aussi, c'est les propriétés moyennes (entre 50 et 100 ha) qui sont réduites de plus de la moitié entre 1930 et 1954, si certains

## Chapitre 2: Évolution de l'économie informelle en Algérie de la période précoloniale au nouveau millénaire

---

propriétaires (534) ont, probablement, pu agrandir leur propriété, les autres (17886), en revanche, ont, probablement, cédé leur propriété en partie ou en totalité.

Chez les colons une forte concentration de la propriété est observée. Comme le précise Henni (2018, 52) « *en 1954, le tiers des propriétaires colons possèdent 80% des surfaces. Ces 6400 grands propriétaires ne représentent que 3% de la population rurale européenne et 1% de la population européenne totale. Ils s'approprient 53% du revenu agricole total (Algérien + Européen) et 80% du revenu agricole européen. Ainsi, moins d'un millième de la population rural totale s'accapare la moitié du revenu agricole* ». Par contre, la grande propriété algérienne (8500 propriétaires) « *ne produit, à cause du maintien des anciens modes de faire-valoir, qu'un revenu de 25 milliards de francs (9% du revenu agricole total) et reste le plus souvent, moins performante que la grande propriété coloniale* » (Henni, 2018, 52).

De son côté Nouschi, dépeint, en des termes on ne peut plus clairs, les contrastes de ces deux sociétés parallèles. Il souligne « *qu'à la veille de l'insurrection de 1954, les productions agricoles des fellahs sont avant tout céréalières et représentent 50% de la valeur de la production "indigène" (24 sur 48 milliards d'anciens francs), alors que celles des Européens, en particulier le vin, représentent plus de 45 milliards sur 92. Le revenu annuel d'un Européen vivant de l'Agriculture est alors de 1,8 million d'anciens francs ; celui d'un fellah de 17619 francs, soit cent fois moins. Sur le plan technique, les fellahs n'ont jamais eu les moyens d'améliorer leur agriculture, sauf quelques rares grands propriétaires (moins de 2% des propriétaires). Ils continuent donc de cultiver avec les araires (on en compte plus de 300.000 en 1954) sur des terroirs qui s'amenuisent* » (Nouschi, 2014, 358 ; in Bouchène et al, 2014).

Cependant, au-delà de cette dualité (secteur traditionnel/secteur moderne) les pratiques du secteur moderne, notamment, en termes de salaire et de protection sociale doivent être mises en lumière. En effet, dès 1890, l'agriculture européenne employait entre 16.000 et 20.000 salariés indigènes qui percevaient à cette période entre 1,25 à 1,50 franc par jour

## Chapitre 2: Évolution de l'économie informelle en Algérie de la période précoloniale au nouveau millénaire

mais comme le souligne Ageron (1968) « *la part annuelle des salariés serait de l'ordre de 108 francs (par tête) pour 386.000 ouvriers, c'est-à-dire qu'elle ne fournit pas 30% des ressources nécessaires à leur seule famille vivant par hypothèse avec un franc par jour* » (cité par Henni, 2018, 62). Et poursuit Henni (2018, 63) « *cette somme ne représente à l'époque que cinq kilos de blé par jour, soit, si le salarié est chef d'une famille de cinq personnes, le strict minimum vital* ».

Il faut aussi relever une discrimination liée aux salaires versés aux Algériens comparativement aux Européens (tableau 7). Ce tableau nous montre que quelle que soit l'activité, les salaires européens sont supérieurs à ceux des Algériens et atteignent presque le double.

Aussi, face à la misère et aux conditions de travail (salaire de subsistance et sans protection sociale) l'émigration peut constituer une autre source de revenu non négligeable. Ainsi, « *il semblerait que le premier contingent d'ouvriers indigènes ait été envoyé en France en 1906 : précisément dans une savonnerie de Marseille pour remplacer des ouvriers italiens en grève* » (Meynier, 1981, cité par Mahé, 2001, 292).

**Tableau 7** : Salaires journaliers en 1924 (en francs)

|                     | Musulmans | Européen |
|---------------------|-----------|----------|
| Journalier agricole | 6         | 10       |
| Jardinier maraîcher | 7         | 12       |
| Vendangeur          | 8         | 12       |
| Ouvrier caviste     | 8         | 15       |

Source : Henni (2018, 63).

Cependant, c'est à partir de la première guerre mondiale que cette émigration prend de l'ampleur avec « *270.000 Algériens qui avait été mobilisés durant cette période* » (Massignon, 1969, cité par Mahé, 2006, 295). De plus, comme le précise Mahé (2006, 295) sur les 270.000 « *124.000 l'ont été dans les usines. Or, le travail d'un ouvrier était alors rémunéré entre 35 et 45 francs par jour, alors qu'il était rémunéré entre 12 et 20 francs en Algérie* ».

## Chapitre 2: Évolution de l'économie informelle en Algérie de la période précoloniale au nouveau millénaire

---

Dès cette période, cette émigration devient régulière, pour atteindre 763.500 départs entre 1949-1954 (Henni, 2018, 157). Ces émigrations, cependant, n'atténuent pas la situation de paupérisation générale dans laquelle se trouve le peuple algérien en 1954. En fait, le taux de chômage de 1954 est très élevé, avec seulement 554.800 actifs occupés dans l'agriculture (dont 80% sont des journaliers et saisonniers), 75.000 Khammès, tandis que l'emploi non agricole concerne 94.200 salariés si on leur rajoute les propriétaires terriens (494.000 personnes), Henni (2018, 157) estime, alors, que « 68% de la population active n'a pas d'emploi permanent ».

Ces statistiques corroborent avec l'analyse du géographe Prenant (2002) qui explique qu'un nombre très important d'individus se tournent vers ce qu'il qualifie "*l'informel de misère*". Ainsi, l'image de l'Algérie ne renvoie pas à celle de deux secteurs parallèles, l'un traditionnel et l'autre moderne mais celle de deux secteurs s'imbriquant l'un sur l'autre où le secteur moderne (le capitalisme colonial) « *est générateur de l'informel* » (Prenant, 2002, 126), car non seulement il puise sa main d'œuvre du secteur traditionnel mais plus, encore, use de pratiques illégales (non-respect de la durée du travail, travail des enfants supposés être scolarisés, embauche à un tarif "concurrentiel" inacceptable ). De plus, plusieurs individus se retrouvent dans l'obligation d'exercer des petites activités informelles pour subvenir à leurs besoins (vente de cigarette ou de journaux à la sauvette, cireurs de chaussures, port de bagages). Cela dit, « *les travailleurs ne peuvent ainsi qu'exercer une activité tantôt par elle-même informelle tantôt informelle au sein d'entreprises enregistrées* » (Prenant, 2002, 126)

Par ailleurs, la richesse extravagante tirée de la viticulture (61% des exportations en 1953) ; l'essor fulgurant de la céréaliculture dans les hautes plaines, suite au développement de la mécanisation ; et ensuite celle des agrumes (en 1954, 53.000 ha appartiennent aux colons et 3000 ha aux algériens) et autres fruits et légumes (la surface totale irriguée ne dépasse pas 89.600 ha en 1954 et elle est au bénéfice exclusif des colons) n'est ni réinvestie localement (placement en métropole ou réinvestie dans des activités rentières, notamment les activités d'extraction minière) ni bénéfique pour

## Chapitre 2: Évolution de l'économie informelle en Algérie de la période précoloniale au nouveau millénaire

---

les masses populaires des paysans algériens qui ne bénéficient que de 2 à 3 % des revenus tirés de cette économie (Henni, 2018 ). Par ailleurs, les entreprises françaises de métropole fournissent le marché algérien en tout type de biens (quincaillerie, cotonnades, huiles, savon, sucre, mais aussi ; tracteurs, automobiles, moissonneuses batteuses). C'est donc l'activité commerciale (importation /exportation) et tous les circuits annexes (négociants, banques, douane, sociétés maritimes, etc.) qui maintiennent, pour une longue période, le système colonial dans cet état de fait.

Un capitalisme agraire dit moderne mais pas d'industrialisation tel est l'état de l'économie coloniale algérienne après plus d'un siècle de colonisation. Ainsi, *« l'Algérie importera pendant longtemps ses savons et toutes ses conserves alors qu'elle possède d'immenses olivettes et de nombreux vergers. Les seuls ateliers industriels sont concentrés autour des ports ou des grands centres ; ils se consacrent au montage ou aux réparations du matériel importé ; ainsi, les ateliers de réparation de chemin de fer aux environs d'Alger, d'Oran et de Constantine sont encore ceux qui regroupent la main-d'œuvre la plus nombreuse et la plus spécialisée. Quelques manufactures de tabac à Alger, Oran, Bône, Constantine et quelques brasseries complètent le tableau. En vérité la vie "industrielle" est surtout de type artisanal et dessine quelques noyaux très strictement localisés ».* (Nouschi, 1995, 46)

Non seulement, ni les colons ni les industriels de la métropole n'ont mis en place les bases d'une industrie en Algérie, mais plus encore l'artisanat local dont nous avons souligné l'importance durant la présence ottomane est complètement déstructuré. En effet, l'instauration de l'union douanière et l'extension de la sphère marchande dans la circulation, ajoutant à cela la loi de 1868 supprimant les corporations d'artisans dans les villes, contribuent, de manière significative, à cette destruction. Comme le fait remarquer Hamel (2018) *« C'est l'extension de la sphère marchande de circulation au sein de la formation sociale Algérienne qui remet profondément en cause la reproduction de l'artisanat ».*

## **Chapitre 2: Évolution de l'économie informelle en Algérie de la période précoloniale au nouveau millénaire**

---

L'extension de la sphère marchande, va entraîner, d'une part l'augmentation des prix des matières premières (laine, peau, bois,) nécessaires à la production artisanale, et d'autre part, la demande locale des produits de l'artisanat se détériorent à la faveur des produits manufacturés venant de l'Europe.

Les rares objets ayant résisté à cette concurrence, en raison des habitudes de consommation et de la non substitution des produits européens aux produits locaux à l'exemple des tapis et couvertures en laine, sont produits presque gratuitement par des femmes et des enfants au profit des négociants et artisans manufacturiers.

A partir de 1943, une nouvelle réflexion est apparue en Algérie pour un investissement industriel et ce, sur la base de la doctrine de "substitution aux importations " (Benachenhou, 2009), Toutefois cette politique n'a pas eu les effets escomptés en raison de la faiblesse des investissements privés engagés.

En 1958, et en pleine guerre de libération nationale, il devient nécessaire pour la France de mettre en place un plan de développement économique de l'Algérie appelé "plan de Constantine" dont les objectifs tentent de répondre aux insuffisances et questions soulevées dans la période précédente, à savoir : l'étroitesse du marché, l'état de paupérisation de la paysannerie algérienne et enfin le manque d'infrastructures susceptibles d'attirer le capital industriel.

Cependant, là encore, il faut noter qu'en ce qui concerne le secteur de l'industrie, le plan de Constantine ne lui consacre que 16% de ses fonds, l'accent est mis essentiellement sur les industries de transformation des produits agricoles, les industries mécaniques et électriques et les textiles. Le seul secteur sur lequel l'essentiel des actions a porté est celui des hydrocarbures avec un accent sur les exportations et non la production.

Au terme de cette section, c'est le bilan de 130 années de colonisation qu'il convient de dresser, chose qui n'est pas évidente. Nous reprenons, le

## **Chapitre 2: Évolution de l'économie informelle en Algérie de la période précoloniale au nouveau millénaire**

---

diagnostic du Programme de Tripoli de juin 1962 (un mois avant l'indépendance) :

Un secteur moderne et dynamique est de type capitaliste ...et englobe l'agriculture européenne tournée vers les marchés urbains et l'exportation, les différentes branches industrielles, les transports, le grand commerce et les services. La participation algérienne à ce secteur est faite surtout en main d'œuvre.

Le secteur traditionnel dont vit l'essentiel de la population algérienne, c'est-à-dire 5.225.000 personnes.

Une économie dépendante, désarticulée et dominée...avec de grandes disparités de revenus : l'ensemble des français d'Algérie disposent d'un revenu annuel moyen supérieur à 350.000 francs par personne ..., celui des algériens est inférieur à 50.000 francs et représente moins de 20.000 francs pour les masses vivant dans le secteur traditionnel.

Non-intégration au circuit économique de 2,5 millions d'algériens (990.000 chômeurs et sous-employés dans les villes et 1.5 million de chômeurs dans les montagnes) ; plus de 4/5 des personnes âgées de plus de 6 ans sont illettrés ; 400.000 algériens émigrés en France.

### **2. ÉCONOMIE DE L'ALGERIE INDEPENDANTE.**

Après 132 ans de colonisation (1830/1962) l'Algérie recouvre son indépendance et choisit la voie socialiste pour sortir de son sous-développement, mais hélas, une crise multidimensionnelles (d'abord financière et économique et ensuite sociale et politique) secoue l'Algérie au milieu des années 1980 et la fait changer de système de gouvernance. En effet, sous l'égide des institutions internationales (le FMI et la Banque Mondiale) l'Algérie entame sa grande marche vers l'économie de marché.

#### **2.1. L'Algérie sous l'économie administrée**

Nous commençons cette sous-section par la présentation de la situation de l'Algérie aux premières années de son indépendance (1962-1966) pour, ensuite, se focaliser sur les années fastes de l'Algérie (1966-1986) et enfin,

## **Chapitre 2: Évolution de l'économie informelle en Algérie de la période précoloniale au nouveau millénaire**

---

nous expliquons les conditions d'apparition de l'économie informelle, notamment, de distribution, durant cette période, en Algérie.

### **2.1.1. Les premières années d'indépendance (1962-1966)**

Au lendemain de son indépendance (5 juillet 1962), l'économie de l'Algérie est, comme nous l'avons souligné plus haut, complètement désarticulée et la situation est des plus complexes. Rapidement alors, certaines décisions (actions) furent prises (Boudjema, 2011, 57) :

D'abord, la récupération dans les domaines agricole, industriel et commercial des biens vacants : 400 à 500 entreprises et 1.000.000 ha environ organisés en autogestion. Rappelons que « *Sont notamment considérés comme biens vacants : les entreprises et établissements à caractère industriel, commercial, financier et minier ainsi que les exploitations agricoles et sylvicoles suivants : ceux qui , à la date de la publication du décret (de mars 1963) ont fait l'objet d'une constatation de vacance ou ne sont pas en activité ou normalement exploités, hors le cas de motif légitime ; ceux qui postérieurement à la publication du décret, cessent leur activité ou exploitation normales sans motif légitime* » (Ziéglér, 1964,350). Quant à L'autogestion comme l'explique Sahali (2020, 106)) elle est définie selon plusieurs approches elle peut être considérée, comme une simple méthode ou comme un système de gestion ou encore comme un principe général d'organisation de la communauté sociale. Ainsi, « *l'autogestion est un système d'organisation politique, économique, sociale dont le contenu idéologique constitue la voie principale choisie par l'Algérie dans son ouverture vers le socialisme. Elle répond aussi aux intérêts des travailleurs promus au statut de salariés, au rang de producteurs libre responsables pour leurs participation active, consciente et indirecte, et leur intéressement moral et matériel aux résultats de l'exploitation et les intérêts de la collectivité nationale pour un prélèvement approprié d'une partie des revenus de l'entreprise et la subordination des plans de développements national et régional* » (Sahali, 2020,106-107)

## Chapitre 2: Évolution de l'économie informelle en Algérie de la période précoloniale au nouveau millénaire

---

Ensuite, l'installation de quelques unités de production de biens et services et la mise en place de quelques sociétés nationales et la nationalisation des tabacs et allumettes et de plusieurs compagnies de transport.

Enfin, création en 1963 de la banque centrale d'Algérie et de la caisse algérienne de développement et instauration du contrôle de change et d'un tarif douanier protectionniste et en 1964 la monnaie nationale (le dinar algérien) est né.

Cependant, malgré ces quelques actions spontanées et réalisées dans l'urgence on parle alors « *de plans d'urgence* » (Benissad, 1979, 44), la situation économique et sociale de l'Algérie durant les premières années de son indépendance (1962-1966) est caractérisée par une quasi-stagnation à tous les niveaux : « *C'est l'époque où le secteur des exportations n'est pas prospère (volume des ventes, fiscalité pétrolière dérisoire, etc...) et où le modèle de développement national n'est pas clairement conçu* » (Benissad, 1979, 44) . De son côté, Benachenhou (1980) qualifie cette période de « *période d'attente caractérisée* ».

Sur le plan politique, après l'été 1962 caractérisé par ce que les historiens qualifient de « *déchirement au sommet du nouveau pouvoir* » (Stora, 2001, 7) ; le 19 juin 1965 l'Algérie, connut ce qui officiellement prend le nom de sursaut révolutionnaire. Ainsi, « *le Président élu auparavant est destitué et c'est le discours du sursaut révolutionnaire du fait que l'Algérie serait au bord de la faillite. Il fallait la redresser, grâce à un pouvoir fort qui résisterait aux évènements et aux hommes, à travers trois axes : la révolution industrielle, la révolution agraire et la révolution culturelle* ». (Mebtoul, dans Hafsi et al. 2011, 47).

L'économie informelle de misère recule considérablement. Prenant (2002) explique ce recul par deux raisons essentielles : la première est liée à la récupération des biens vacants par les travailleurs algériens, la deuxième est liée à la création de quelques unités industrielles. Ainsi, « *l'implantation en premier lieu dans les bourgs ruraux d'unités de production à bas coûts de création d'emplois, intégrant des complexes de filature-tissage (ainsi à Draâ-Ben-Khedda ou Oued Tlilet) et 23 ateliers de confection, ainsi que des unités*

## **Chapitre 2: Évolution de l'économie informelle en Algérie de la période précoloniale au nouveau millénaire**

---

*de travail du cuir en amont d'usines de chaussures, a voulu, dans la limite des moyens d'investissement disponible, réduire l'exode rural facteur d'accumulation du chômage et de l'informel en ville, dès 1964-1965*. (Prenant, 2002, 129).

### **2.1.2. Le modèle de développement national (1966-1986)**

Le modèle de développement de l'Algérie commençait à prendre forme à partir de 1966-1967 avec le plan triennal (1967-1969), appelé aussi le pré-plan ou plan spécial. Celui-ci a permis de jeter les bases matérielles des deux prochains plans quadriennaux 1970-1973 et 1974-1977.

Le volume prévisionnel des investissements durant cette période (1967-1978) atteint 240,7 milliards de DA. Cependant, « *les coûts des programmes sont plus importants que les prévisions : 455,09 milliards de DA... Les réalisations sont très modestes pour ne pas dire médiocres : 219,35 milliards de DA soit 48,2% du coût du programme seulement* » (Boudjema, 2011, 11).

Dans ces investissements, c'est l'industrie qui s'accapare la part la plus importante : 51,6 % dans le plan triennal, 44,7% dans le premier plan quadriennal et 43,4% dans le deuxième plan quadriennal. Par ailleurs, comme le souligne Benissad (1979, 47) « *à l'intérieur de l'industrie, l'industrie de base prédomine avec 88,7% de 1967 à 1969, 86 % de 1970 à 1973 et 88 % de 1974 à 1977* ».

Rappelons en fait, que la stratégie algérienne de développement dite des "industries industrialisantes" repose justement sur l'industrie. L'économiste Gérard Destanne De Bernis qui a formalisé, théoriquement, ce modèle de développement entend par les industries industrialisantes « *celles dont la fonction économique fondamentale est d'entraîner dans leur environnement localisé et daté un noircissement systématique de la matrice interindustrielle et des fonctions de production, grâce à la mise à la disposition de l'entière économie d'ensembles nouveaux de machines qui accroissent la productivité du travail et entraînent la restructuration économique et sociale de l'ensemble considéré en même temps qu'une transformation des fonctions de comportement au sein de cet ensemble* » (De Bernis, 1971, 547).

## **Chapitre 2: Évolution de l'économie informelle en Algérie de la période précoloniale au nouveau millénaire**

---

Dès 1962, les industries de base (appelé aussi industries lourdes) sont considérées dans le *Programme de Tripoli* comme le moteur de développement. Il souligne ainsi, que « *le développement réel et à long terme du pays est lié à l'implantation des industries de bases nécessaires aux besoins d'une agriculture moderne. A cet égard, l'Algérie offre de grandes possibilités pour les industries pétrolières et sidérurgiques. Dans ce domaine, il appartient à l'Etat de réunir les conditions nécessaires à la création d'une industrie lourde* » (Ministère de l'information, 1976, 49). En fait, les bases de cette stratégie remontent au plan de Constantine de 1958.

Cependant, comme le souligne Talahite (2010, 68) « *la stratégie industrielle (est) présentée officiellement pour la première fois dans le rapport de présentation du budget d'équipement 1966, elle est définie comme une stratégie à long terme, sur 15 ans (1966-1980) visant à "l'autonomie technologique", conçue comme le fait de concevoir ses propres équipements et de transformer ses produits industriels* ».

La charte de la révolution algérienne de 1976 stipule quant à elle que « *la révolution industrielle doit jeter les fondements d'une industrie de base capable elle-même d'engendrer de nouvelles industries et dont l'extension doit permettre la création d'une dynamique de développement de l'économie, en général, et de l'industrie de façon particulière* » (JO, n° 61, 1976, 736). Cela étant, dans l'esprit des concepteurs de cette stratégie, la politique des industries industrialisantes est censée induire une dynamique d'ensemble qui profitera non seulement au secteur industriel mais aussi au secteur agricole auquel l'industrie fournira les moyens de sa modernisation. Ainsi, les produits de l'industrie mécanique (pompes et tracteurs entre autres) mais aussi, les produits de la pétrochimie (engrais et pesticides particulièrement) assureront des rendements meilleurs.

En outre, la charte nationale de 1976 précise les industries de base, qui sont censées amorcer le développement. Il s'agit de la métallurgie ; les fabrications mécaniques, électriques et électroniques ; les constructions navales ; la pétrochimie et la chimie de base. Le « *choix du planificateur pour*

## Chapitre 2: Évolution de l'économie informelle en Algérie de la période précoloniale au nouveau millénaire

---

*des unités fortement intégrées, s'il peut s'expliquer initialement par l'absence de tissu industriel, sera ensuite accentué par le caractère étatique et centralisé des investissements ainsi que la concentration par l'Etat de très larges moyens de financement » (Talahite, 2010, 69).*

En fait, le modèle algérien de développement arrive dans un contexte interne de recouvrement de l'indépendance, le développement doit être alors, en rupture avec l'héritage colonial et surtout anti-libéral et anticapitaliste et donc socialiste mais surtout soustraite des lois du marché (Boudjema, 2011; Ouchichi, 2014). De plus le contexte international est favorable aux thèses tiers-mondistes notamment des économistes d'Amérique Latine avec leurs théories de la dépendance (centre-périphérie) glorifiant l'importance de l'industrialisation pour sortir de la domination et de l'impérialisme, seul moyen de rompre avec les échanges inégaux. Dans ces conditions, l'industrialisation de l'Algérie doit être autocentrée et, de plus reposant sur un acteur principal qui est l'Etat providence ; c'est lui le planificateur, c'est lui le décideur, c'est lui l'investisseur et c'est lui l'employeur.

A partir de 1971, et suite à la nationalisation des hydrocarbures et la mise en œuvre de la révolution agraire et de la gestion socialiste des entreprises, tout porte à croire que l'Algérie a définitivement amorcé sa marche vers la voie du développement, d'autant plus que le monde occidental est entré dans une crise multidimensionnelle (fin des trente glorieuses et remise en cause du modèle Tayloro-fordiste). La hausse des prix du pétrole provoque le premier choc-pétrolier en occident alors que pour l'Algérie et tous les pays producteurs du pétrole, c'est une aubaine. Ainsi, « *si en 1970 la part des hydrocarbures dans la valeur ajoutée totale est de 16,43 %, en 1974 cette part augmente fortement pour atteindre 41,41%, elle reste ensuite dans ce niveau élevé jusqu'à l'année 1986 où elle baisse à 17,26%* » (Ainas et al. 2012, 70) ; marquant le début d'une nouvelle ère.

Cependant, cette manne financière (la rente pétrolière) conjuguée à l'échec précoce de la révolution agraire et à l'explosion de la demande soutenue par une forte poussée démographique, va avoir pour conséquences l'apparition

de ce que Henni (1989 ;1991 et 1992) appelle « *l'économie parallèle de distribution* ».

### **2.1.3. Naissance et propagation de l'économie parallèle de distribution en Algérie**

Il y a lieu de préciser que pour Henni (1991) l'économie parallèle peut avoir lieu dans la sphère de production comme dans le cas des pays développés (économie souterraine) ou dans la sphère de distribution comme dans le cas des pays à économie administrée dont l'Algérie faisait partie.

L'existence d'un marché parallèle signifie l'existence de deux marchés le premier est administré et le second est libre (parallèle, noir). Ainsi, pour Henni (1991) l'apparition de l'économie parallèle de distribution en Algérie est liée à l'existence, d'une part, de prix administrés rigides ne permettant pas d'assurer l'équilibre entre la production et la demande solvable et, d'autre part, d'une demande solvable supérieure à la valeur administrée de l'offre.

L'économie parallèle questionne, selon Henni (1991), « le rôle de l'Etat dans l'économie ». Ainsi, « *elle prouve l'incapacité de l'Etat, dans une situation économique donnée à mettre en place les mécanismes créateurs d'un seul marché* » (Henni, 1991). Cette incapacité est palpable dans l'existence d'un double marché des biens et services mais aussi, des changes.

Par ailleurs, dans une telle situation (existence d'un marché parallèle de distribution) l'épargne des ménages est soit thésaurisée pour un usage futur soit transformée en biens durables ou même non durables, en raison des pénuries assez fréquentes, mais rarement en investissement. De plus, cela accentue la préférence pour la trappe de liquidité.

Comme l'explique Henni (1991), l'économie parallèle de distribution est née de l'inadéquation entre les stratégies des acteurs et la stratégie de l'Etat. Ainsi, la mise en œuvre de la révolution agraire constitue le point de départ de cette inadéquation. En effet, si l'Etat adopte une politique visant la modernisation du secteur agricole par la répartition des terres domaniales,

## **Chapitre 2: Évolution de l'économie informelle en Algérie de la période précoloniale au nouveau millénaire**

---

en premier lieu et la limitation des grosses propriétés privées et leur attribution à de nouveaux propriétaires, en deuxième lieu ; la logique des acteurs (notamment la bourgeoisie foncière) consiste soit, à participer à l'opération pour avoir le maximum de bénéfice en usant de pratiques souterraines d'attribution des titres administratifs, soit en se plaçant dans des positions plus avantageuses (circuits de distribution).

Cependant, ces pratiques souterraines d'attribution des terres de la révolution agraire et les rentes qui en découlent (salaires, équipements et logements) sans contrepartie en matière de production, n'expliquent pas à elle seule l'ampleur et la montée de l'économie parallèle de distribution durant les années soixante-dix et les années à venir.

Cela étant, c'est la politique des prix accompagnant la révolution agraire et l'incapacité de l'Etat à éliminer sinon à contrôler ou à orienter le secteur privé vers les circuits publics de distribution qui expliquent l'existence d'un marché libre (parallèle) de distribution des produits agricoles à côté du marché administré.

Par ailleurs, assez souvent des épisodes de déséquilibres et de pénuries sont constatés sur le marché administré en raison notamment « *de l'excès de bureaucratisation et de rigidité dans les circuits de distribution* » (Toulait, 1988). Ce qui accentue la tension sur certains produits qui se retrouvent, de fait, dans le marché parallèle, dans lequel le produit est vendu, le plus souvent, trois fois son prix administré ou plus selon l'estimation de Henni (1991).

Notons aussi que malgré le monopole exercé par le secteur public sur les facteurs de production (matériel de production, matières premières et les terres les plus fertiles), le monopole de la production relève du secteur privé à 74,6% en 1974 et 83,6% en 1983, ce qui signifie d'autre part que le secteur public est en régression.

La révolution agraire semble être, alors, un échec que l'Etat maintient grâce à la rente pétrolière. La révolution agraire n'aurait pu réussir que grâce

## **Chapitre 2: Évolution de l'économie informelle en Algérie de la période précoloniale au nouveau millénaire**

---

au pétrole, qui joue un double rôle. Ainsi « *le secteur socialiste agricole fut financé grâce au pétrole tandis que le secteur privé prélevait une partie de la rente pétrolière, à travers la distribution de ces récoltes sur les marchés libres face à une demande de plus en plus soutenue par les revenus pétroliers et par la démographie* » (Henni, 1991, 99).

La population algérienne est passée de 12.567.000 habitants en 1967 à 17.675.000 habitants en 1978, ce qui signifie un accroissement de 5.010.800 soit 40% ; alors que, « *la consommation des ménages est passée quant à elle de 9,8 milliards de dinars à 49,4 milliards de dinars sur la même période, pour atteindre 115,8 milliards de dinars en 1984, soit une multiplication par cinq en l'espace de 11 ans (1967-1978) pour doubler en six ans (1978-1984)* » (Henni, 1991, 98).

Cet accroissement de la consommation est dû à l'accroissement des ressources monétaires des ménages qui passent de 13,5 milliards de dinars en 1967 à 55 milliards de dinars en 1978, soit une multiplication par quatre durant la période (11 ans) (Brahimi, 1991, 261). Ces ressources monétaires passent encore à 121 milliards de dinars en 1983 (Henni, 1991, 35). Autrement dit, les ressources monétaires suivent, approximativement, le même rythme d'évolution des consommations, et doublent entre 1978 et 1983 (cinq ans).

L'échec de la révolution agraire est aussi reflété par la balance commerciale de l'Algérie. Ainsi, à partir de 1973, la part des exportations alimentaires est en baisse continue : elle est passée de 11,65% en 1973 à 0,11% en 1979, ce qui est dû à la baisse des recettes des exportations alimentaires qui sont passées de 872 millions de dinars en 1973 à 401 millions de dinars en 1979. La dépendance alimentaire de l'Algérie devient donc importante comme le reflètent des dépenses d'importations qui sont passées de 1218 millions de dinars à 5174 millions de dinars, au moment où le taux de couverture des importations par les exportations passe de 71,59% en 1973 à 7,75% en 1979.

## **Chapitre 2: Évolution de l'économie informelle en Algérie de la période précoloniale au nouveau millénaire**

---

L'économie parallèle de distribution qui au départ ne touchait que les produits agricoles a, au fil des ans, « fait tache d'huile et s'est même étendue aux autres produits : pièces détachées (pour véhicules surtout), effets vestimentaires importés, appareils électroménagers ; le marché des véhicules particuliers a connu lui aussi une ascension très rapide jusqu'au point d'être presque institutionnalisé ». (Bali, 1993, 65).

Cette économie parallèle qui a démarré, en 1971, suite à la mise en œuvre de la révolution agraire et la nationalisation des hydrocarbures, a, par ailleurs, « constitué un puissant vecteur de redistribution de la rente particulièrement avec la crise de changes de 1986 ». (Benabdelah, 1989, 43). Cependant, comme nous le verrons dans la section suivante, depuis cette date, elle prend de plus en plus de l'ampleur mais change de formes : illégale pour certains auteurs (Bounoua, 2012) et contre société pour d'autres (Henni, 1974). Mais avant cela, une autre approche, non moins importante, doit être évoquée : il s'agit de l'approche par la petite production marchande (Bernard, 1980 et 1988).

### **2.1.4. La petite production marchande**

C'est à la faveur d'un regain d'intérêt pour le secteur privé, en général, et pour la petite entreprise ou les petites activités, en particulier, que les travaux de Bernard (1980, 1988) mais aussi de Liabès (1982 et 1984) ont mis en exergue l'importance de l'informel.

Pour Bernard (1980) l'Algérie présente un cas particulier et spécifique comparativement aux autres pays en développement, notamment africains, étudiés notamment par Hugon (1980a ; 1980b) et Penouil & Lachaud (1985). En effet, en Algérie la petite production marchande est l'exception et pas la règle en raison de l'importance et de la généralisation du salariat, mais aussi des restrictions dont fait l'objet le secteur privé. Cependant, le salariat amorce son recul : « le taux de salarisation est passé de 35,3% en 1977 à 31,5% en 1982 et c'est le nombre de travailleurs permanents qui se trouve marqué par la réduction » (Bernard, 1988, 306) ; au moment où le secteur privé commence à prendre de l'ampleur. Ainsi, « l'entreprise privée –

## **Chapitre 2: Évolution de l'économie informelle en Algérie de la période précoloniale au nouveau millénaire**

---

*longtemps maintenue en "liberté surveillée" puis encouragée sous sa forme non exploiteuse par la charte de 1976 – se voit aujourd'hui ouvertement promue (texte de loi de 1981, 1982, 1984) et la place de la petite production marchande (déjà bien établie sur un mode souvent non officiel) se trouve encouragée »* (Bernard, 1988, 295).

Cela étant, la petite production marchande regroupe selon Bernard (1980 et 1988) trois catégories distinctes :

Dans la première catégorie nous retrouvons la petite production marchande domestique et celle des petits métiers qui concerne les services personnels de couture, petite confection, etc. et les petits métiers écrivains publics, gardiens de voitures. Ces activités qui peuvent être classées dans le secteur informel sont de faibles envergures et contribuent à apporter un complément de revenu à la famille d'autant plus que les prix rémunérateurs sont dérisoires.

Dans la deuxième catégorie nous retrouvons la petite production marchande dite non exploiteuse, c'est le secteur privé accepté par l'Etat central sous condition de ne pas s'opposer ou concurrencer le secteur public. Elles concernent les activités artisanales modernes allant des petites réparations à la bijouterie et les activités micro-industrielles de très petite taille (moins de 5 travailleurs) ou de petite taille (19 travailleurs au maximum) ; elles occupent notamment les branches de textile, chaussures et plastique.

Enfin, la dernière catégorie, appelée la petite production marchande non intégrée ou clandestine, concerne les mêmes activités que précédemment mais dont une partie ou la totalité de l'activité est dissimulée. Dans certains cas la pluriactivité est de mise (mécanicien d'une entreprise publique qui travaille pour son propre compte). Les activités de revente en l'état ou le commerce de rue peuvent faire partie de cette catégorie.

L'ensemble de ces activités informelles « *sont induites par le secteur d'Etat pour des raisons très diverses. Il s'agit d'éviter les lourdeurs contraignantes de l'administration pour la fourniture de certains biens, il s'agit d'échapper à*

## Chapitre 2: Évolution de l'économie informelle en Algérie de la période précoloniale au nouveau millénaire

---

*la réglementation désavantageuse des tarifs des offices de commercialisation ..., il s'agit encore de profiter des créneaux de ventes offerts par la rareté de certains produits contingentés ou de luxe » (Bernard, 1980, 312).*

Ce constat est aussi partagé par Liabès (1982) qui écrit à ce propos qu'« à tous les niveaux (...), le secteur d'Etat fait vivre et reproduire le capital privé. En distribuant des salaires, en protégeant le marché, en offrant des produits subventionnés, l'Etat national contribue à la structuration d'un marché intérieur et favorise la création d'une clientèle ». Par ailleurs, Lyabes met en exergue dans ses travaux, d'une part, le rôle de la famille et des réseaux villageois et tribaux dans le financement de l'entreprise et le recrutement des salariés y compris dans les entreprises publiques, et d'autre part, l'existence d'une subordination de la petite entreprise par le capital commercial (commerçants grossistes) notamment dans l'activité de confection.

Cette subordination s'explique doublement, d'une part, dans une étude de l'AARDES (1975), où on peut lire que « 59,6% des entrepreneurs sont des commerçants grossistes...la petite production textile servirait de relais à une accumulation ultérieure... » (cité par Bernard, 1988), en d'autre terme, les nouveaux industriels sont, dans 60 % des cas, des anciens commerçants; d'autre part, la petite entreprise est dépendante des commerçants de gros ou de demi-gros en amont (approvisionnement en matière première) et en aval (écoulement des marchandises).

De plus, le travail des femmes (avec prépondérance des femmes partiellement occupées) et notamment l'emploi à domicile mérite d'être souligné. Ainsi, dans l'enquête de l'AARDES, on relève que « 6 petites entreprises de 5 à 10 salariés (sur place) employaient 232 femmes à domicile (essentiellement dans la confection textile et le tissage) » (Bernard, 1980, 315). Cela explique par ailleurs, que 26 % des ménages urbains disposent d'une machine à coudre ou à tricoter d'après une enquête de l'Office National des statistiques (ONS) réalisée en 1977 (Bernard, 1988, 304).

Cela dit, l'économie informelle en Algérie, durant la période de l'économie administrée est largement dominée par l'économie parallèle de distribution

## **Chapitre 2: Évolution de l'économie informelle en Algérie de la période précoloniale au nouveau millénaire**

---

qui a pris naissance dans le marché des biens agricoles pour se propager par la suite aux autres marchés (marché des biens et services, marché de la monnaie, marché du travail). Par ailleurs, malgré la généralisation du salariat et la prédominance du secteur public notamment dans l'agriculture et l'industrie ; les quelques entreprises privées, activant dans des créneaux, souvent, délaissés par le secteur public, usent souvent de pratiques informelles et/ ou traditionnelles (financement familial de l'entreprise, recrutement au sein de réseaux familiaux ou villageois, utilisation d'une main-d'œuvre souvent féminine (à domicile) non déclarée en plus de la main-d'œuvre déclarée.

### **2.2. Economie de l'Algérie en transition vers l'économie de marché**

#### **2.2.1. Crise et mise en œuvre du PAS**

La crise financière qui a secoué l'Algérie à partir de 1986, date de l'effondrement des prix du pétrole, a contraint les pouvoirs publics à mettre en œuvre trois programmes de stabilisation avec le FMI pour le rééchelonnement de la dette extérieure (1989, 1991 et 1994). Par ailleurs, un programme d'ajustement structurel a été mis en application en 1994.

L'ajustement structurel est selon Benissad (1994) constitué d'un ensemble de mesures déployées par l'Etat, afin de réduire ou de supprimer des déséquilibres économiques et financiers, internes et externes, et d'instaurer les éléments constitutifs d'une économie de marché (considérés comme le cadre le plus favorable à une croissance économique stable et équilibrée et à une amélioration durable de bien-être de la population).

Concrètement, l'ajustement structurel et les programmes de stabilisation (1989, 1991 et 1994) ont conduit au changement du cadre institutionnel de l'économie algérienne, un certain nombre de lois sont promulguées pour la mise en œuvre des réformes (Bounoua, 1999), on peut citer à ce titre :

- La loi sur l'autonomie des entreprises publiques (1988), au titre de cette loi, les entreprises publiques seront désormais soumises aux règles du droit privé, et depuis 1995 l'ordonnance 95.22, rend possible

## **Chapitre 2: Évolution de l'économie informelle en Algérie de la période précoloniale au nouveau millénaire**

---

la privatisation d'entreprises publiques dans certaines branches d'activités.

- La loi sur la monnaie et le crédit (Avril, 1990) qui instaure l'autonomie de la Banque centrale par rapport au Trésor public et aux pouvoirs publics.
- La loi sur le système des prix (juillet 1989) qui donne aux entreprises la liberté de fixer les prix selon la loi du marché ; par la suite, le régime des prix est étendu à un bon nombre de produits.
- La loi sur le commerce extérieur (1990) qui lève le monopole de l'État sur ce secteur et permet aux opérateurs privés d'y exercer les activités d'import-export ; depuis 1995 le commerce extérieur est quasiment libre en Algérie.
- La réforme du système fiscal et douanier (1991).
- La révision du code du commerce mettant en exergue la possibilité de mise en faillite des entreprises publiques au même titre que les entreprises privées (décret législatif 93-08).
- La loi sur la relation du travail (1990) ; cette loi permet l'assouplissement de la réglementation du marché du travail, essentiellement en matière de recrutement et de licenciement.

Implicitement, la banque mondiale et le FMI propose à l'Algérie, comme pour tous les autres pays se retrouvant en crise une dérèglementation tout azimut (voir chapitre 1 infra). En d'autres termes le FMI prône : la libéralisation des prix, la dévaluation du dinar, la réduction du déficit budgétaire, la fin des subventions et la privatisation.

Concrètement, c'est la période des vaches maigres ; de pénuries et d'austérité, conjugués à des licenciements massifs qui, s'ajoutent aux nouveaux venus sur le marché du travail, ce qui porte le taux de chômage à un chiffre records de 29% en 1993. L'Algérie achève, alors, le 20<sup>ème</sup> siècle dans la tragédie (Benachenhou, 2008) : une crise socio-économique et politique mais surtout sécuritaire induite par la décennie noire du terrorisme.

### **2.2.2. Impact socio-économique de la crise et prolifération de l'informel**

Boudjema (2011) fait état de 813 entreprises publiques dissoutes, au 30 juin 1998, dont 134 (16%) sont des entreprises publiques économiques (EPE) et 679 (soit 86%) sont des entreprises publiques locales (EPL). Par ailleurs, le même auteur (Boudjema, 2011, V2, 129) estime (voir tableau 8), sur la base des statistiques de l'inspection général du travail, les pertes d'emplois, durant cette période, à près d'un million de travailleurs.

Plus précisément, la dépermanisation, c'est-à-dire la perte du statut d'emploi permanent concerne 500000 travailleurs, tandis que les pertes d'emplois effectives concernent au total près de 415000 travailleurs, qui quittent leurs emplois sous divers aspects ; compression (211922 actifs), chômage technique (100840), départ volontaire (50700) et retraite anticipée (51000 travailleurs).

**Tableau 8** : Perte d'emplois au 30/06/1998

| Causes             | Au 30/06/1998 | %    |
|--------------------|---------------|------|
| Compression        | 211922        | 23   |
| Chômage technique  | 100840        | 11   |
| Départ volontaire  | 50700         | 5,5  |
| Retraite anticipée | 51000         | 5,6  |
| Dépermanisation    | 500000        | 54,7 |
| Total              | 914462        | 100  |

**Source** : Inspection Générale du Travail (in Boudjema, 2011, V2, 142)

D'autres sources statistiques (CNES, 2004) avancent le chiffre de 600000 travailleurs qui ont effectivement perdu leurs emplois durant la décennie 1990. En parallèle, durant cette décennie le taux de chômage en Algérie tourne autour de 29% et atteint 41% chez les jeunes (Boudjema, 2011, V2, 130).

Globalement, comme l'explique Adair (2002, 106) « *la création nette d'emploi diminue à partir de 1984, tandis que l'accroissement du chômage s'avère plus rapide que celui de la population active à partir de 1987. Cet*

## **Chapitre 2: Évolution de l'économie informelle en Algérie de la période précoloniale au nouveau millénaire**

---

*accroissement s'accélère à nouveau en 1990, en 1992 et 1995 ». De plus, « le salariat permanent décroît, au cours des deux dernières décennies (78% des actifs occupés en 1980, 68,8% en 1987, 56% en 1992, 51% en 1998), tandis que le salariat précaire s'accroît cependant moins rapidement que le travail indépendant » (Adair, 2002, 106).*

C'est dans ces conditions de marasme économique général (dissolution d'entreprises, compression d'effectifs, montée du chômage et pauvreté) que l'informel se multiplie et se prolifère en Algérie sous toutes ses formes. Ainsi, l'emploi informel qui, selon les estimations de Charmes et Remaoun (2014), ne représentait que 21,8% de l'emploi total durant la période 1975/1979, double en vingt ans et atteint 42,7% durant la période 1995/ 1999, alors qu'il était estimé à 25,6% durant la période 1985/1989.

En fait, si les premières estimations de l'emploi informel en Algérie sont réalisées par Charmes (1991), d'autres travaux universitaires, se sont par la suite intéressés, au poids de l'emploi informel en Algérie, durant la décennie 1990. Il s'agit notamment, de Lakehal & Ali Bacha (1994), de Bousmaha & Chergui (1996) et de Kelkoul (1998). Par ailleurs, la Banque Mondiale commande à un bureau d'étude privé Ecotechnics (1997) une étude sur l'informel en Algérie, qui estime l'informel en Algérie, en se basant sur l'enquête niveau de vie de l'ONS de 1995 (cf. Hammouda, 2002 et Musette et Hammouda, 2002).

Cependant, au-delà du poids significatif qu'a pris l'informel dans le paysage économique de l'Algérie, suite à la crise de 1986 et la mise en œuvre du PAS en 1994, il s'agit d'analyser les raisons d'être de l'informel mais surtout ses nouvelles formes et manifestations.

### **2.2.3. Les approches explicatives de l'informel en Algérie durant la décennie 1990.**

C'est dans le contexte de transition à l'économie de marché, que se dessine un nouvel environnement économique et institutionnel, qui met fin à trente années d'économie administrée. Paradoxalement, c'est dans ces conditions, que les pratiques informelles deviennent la norme de fonctionnement de

## **Chapitre 2: Évolution de l'économie informelle en Algérie de la période précoloniale au nouveau millénaire**

---

l'économie algérienne ; ainsi, comme le souligne Henni, 1994, « *ce serait la sphère administrée, qui tendrait à rejoindre la cohérence de l'économie parallèle plutôt que le contraire* ». Par ailleurs, l'économie informelle a pu se métamorphoser et apparaître sous de nouvelles formes et s'est propagée à tous les pans de la société ; elle n'est plus parallèle ou informelle mais elle est, plutôt, illégale comme la qualifie Bounoua (1995 ; 1999 et 2002) en parlant « d'illégalisation de l'économie algérienne ».

### **2.2.3.1. « Illégalisation » de l'économie algérienne.**

Analysant le processus de transition de l'Algérie vers l'économie de marché à la fin des années 1980, Bounoua (1995, 1999 et 2002) fait remarquer que les réformes engagées loin d'éliminer les pratiques informelles déjà existantes, durant la période de l'économie administrée, en raison des dysfonctionnements de cette dernière, voit l'amplification de l'informel dans la sphère privée (défauts de facturation, fraude et évasion fiscales...), mais aussi publique (détournements des fonds publics, corruption...) au point de qualifier cette situation « d'illégalisation de l'économie ».

L'illégalisation de l'économie est « *le processus par lequel des agents économiques dont les activités économiques sont parfaitement légales sur le plan juridique, sont amenés en raison de l'ambiguïté de la loi et de sa faible application à adopter des comportements illégaux en contournant par divers procédés plus ou moins légaux les lois et réglementations en vigueur en vue de s'assurer des gains individuels* » (Bounoua, 2002 a, 212).

Trois facteurs essentiels expliquent le processus d'illégalisation de l'économie, le premier facteur est économique ou bureaucratique déjà mis en veille par De Soto(1994) qui expliquait que la rigidité de la réglementation pousse les individus à l'informalité, mais dans le cas de l'Algérie « *l'assouplissement de la réglementation ne signifie pas automatiquement un respect de la légalité par les agents économiques si les conditions favorisant l'illégalité ne sont pas éliminées (corruption, clientélisme, faiblesse de l'Etat...)* » (Bounoua, 2002b, 27). Le deuxième facteur est d'ordre juridique lié

## **Chapitre 2: Évolution de l'économie informelle en Algérie de la période précoloniale au nouveau millénaire**

---

à l'absence d'une législation stricte et rigoureuse. Le dernier facteur est politique et renvoie à la faiblesse des institutions de l'Etat.

Cette approche par la légalité soulève un certain nombre de problèmes ; le premier est celui de la séparation entre ce qui est légal et ce qui ne l'est pas (Adair, 2002. Lautier, 1994), et le second est lié au fait que cette approche est beaucoup proche de celle de l'économie souterraine et même criminelle au moment où les auteurs travaillant sur les pays sous-développés privilégient le concept d'économie informelle qui est le mieux adapté pour rendre compte de toutes les composantes de cette réalité.

### **2.2.3.2. Ajustement, économie parallèle et contre société**

Poursuivant ses travaux sur l'économie parallèle en Algérie, l'économiste Henni A. Publie en 1994 un article dont le titre est repris dans le titre de ce paragraphe. Ainsi, si l'économie parallèle de distribution est la conséquence des dysfonctionnements de l'économie administrée durant cette phase, la période de transition vers l'économie de marché marque non pas la formalisation de l'économie informelle mais au contraire, « *c'est la sphère administrée qui tendrait à être informalisée non pas dans le sens de l'illicite ou du souterrain, mais dans le sens d'une marchandisation et d'une libéralisation plus grande* » (Henni, 1994,52).

Henni considère que le processus lié à l'ajustement (relèvement des prix) augure la fin de la confrontation « souterraine » entre les acteurs de la sphère administrés et les acteurs de la sphère parallèle en faveur de ces derniers. Henni va plus loin dans son analyse en comparant le processus en cours en Algérie à la faveur de la mise en œuvre du programme d'ajustement au processus ayant lieu dans l'Europe médiévale suite à la transformation du capital marchand en capital industriel.

S'il est vrai que l'économie parallèle de distribution avec les caractéristiques ayant lieu durant la période de l'économie administrée n'est plus d'actualité avec la libéralisation des prix, il n'en demeure pas moins, que le commerce informel tient une place, toujours, importante en Algérie.

## Chapitre 2: Évolution de l'économie informelle en Algérie de la période précoloniale au nouveau millénaire

### 2.2.4. Développement du secteur privé en Algérie et recul du secteur public

Contrairement à la période administrée où le secteur privé était considéré comme un secteur "exploiteur", la décennie quatre-vingt-dix connaît l'encouragement et l'expansion de l'investissement privé.

C'est ainsi que de 1995 à 2000, le nombre d'entreprises privées est passé de 236298 entreprises à 285.534 unités, soit une variation de 51236 entreprises (21.68%). Sur la même période, le nombre d'entreprises publiques est passé de 1989 entreprises à 1501 entreprises, soit une baisse de 488 entreprises malgré l'opération de filialisation des entreprises nationales qui a porté leur nombre de 404 à 821 entre 1995 et 2000. (Cf. tableau 9).

Par secteur juridique, nous relevons en l'an 2000 l'existence de 1501 entreprises du secteur public (soit 0,52% du total) et 287 434 entreprises privées (soit 99,48% du total).

**Tableau 9** : Évolution du nombre d'entreprises 1995-2000 par secteur juridique.

|                                    | 1995          |              | 2000          |              | Variation     |               |
|------------------------------------|---------------|--------------|---------------|--------------|---------------|---------------|
|                                    | Nombre        | %            | Nombre        | %            | Absolue       | %             |
| <b>Secteur public</b>              | <b>1989</b>   | <b>0,83</b>  | <b>1501</b>   | <b>0,52</b>  | <b>-488</b>   | <b>-24,53</b> |
| Public national                    | 404           | -            | 821           | -            | +417          | +103,22       |
| Public local                       | 1585          | -            | 680           | -            | -905          | -57,1         |
| <b>Secteur privé</b>               | <b>236298</b> | <b>99,17</b> | <b>287534</b> | <b>99,48</b> | <b>+51236</b> | <b>21,68</b>  |
| Entreprise de 10 salariés et plus  | 2333          | -            | 29684         | -            | +7351         | 32,92         |
| Entreprise de moins de 10 salariés | 213965        | -            | 257850        | -            | +43885        | 20,51         |
| <b>Total Général</b>               | <b>238287</b> | <b>100</b>   | <b>289035</b> | <b>100</b>   | <b>+50748</b> | <b>+21,30</b> |

**Source** : ONS (2000) Fichier général des établissements, cité dans rapport du CNES (2004, 74).

Cette répartition par secteur juridique montre la place qu'occupe actuellement le secteur privé dans l'économie. L'évolution du nombre d'entreprises privées par branche d'activité et selon la taille peut être illustrée à l'aide du tableau 10.

## Chapitre 2: Évolution de l'économie informelle en Algérie de la période précoloniale au nouveau millénaire

**Tableau 10** : Évolution du nombre d'entreprises privées par branche et selon la taille.

|   | 1995                        |                              |             |       | 2000                   |                              |             |       |
|---|-----------------------------|------------------------------|-------------|-------|------------------------|------------------------------|-------------|-------|
|   | Privé (10 salariés et plus) | Privé (moins de 10 Salariés) | Total privé | %     | Privé 10 salariés et + | Privé (moins de 10 salariés) | Total privé | %     |
| Agriculture                                     | 416                         | 126                          | 542         | 0.23  | 613                    | 141                          | 754         | 0.26  |
| Industrie (y compris hydrocarbures)             | 4566                        | 31719                        | 36285       | 15.36 | 5140                   | 38581                        | 43721       | 15.20 |
| BTPH  | 3571                        | 12439                        | 16010       | 6.78  | 4218                   | 14456                        | 18674       | 6.50  |
| Services dont :                                 | 13780                       | 169631                       | 183461      | 77.64 | 19713                  | 204672                       | 224385      | 78.04 |
| Commerce  | 9524                        | 117710                       | 127234      | 53.84 | 13315                  | 144077                       | 157392      | 54.74 |
| Transport et communication                      | 418                         | 14592                        | 15010       | 6.35  | 711                    | 15505                        | 16216       | 5.64  |
| Hôtel, café, restaurant                         | 1254                        | 13189                        | 14443       | 6.11  | 1689                   | 15603                        | 17292       | 6.01  |
| Services fournis aux entreprises et aux ménages | 2584                        | 24190                        | 26744       | 11.33 | 3998                   | 29487                        | 33485       | 11.65 |
| Total privé                                     | 22333                       | 213965                       | 236298      | 100   | 29684                  | 25786                        | 287534      | 100   |

**Source** : CNES, op cit., 76

Le tableau 10 montre que le nombre d'entreprises privées est assez important dans la branche des services avec 236.298 entreprises en 1995 et 287 534 entreprises en 2000, en deuxième lieu on retrouve les entreprises industrielles qui passent de 36284 entreprises en 1995 à 43721 en 2000. Dans la troisième position nous avons le BTPH avec 16010 entreprises en 1995 et 18674 en 2000 et enfin nous retrouvons l'agriculture avec 542 entreprises en 1995 et 754 entreprises en 2000.

Par ailleurs, pour rendre compte de l'importance de l'économie non observée (ENO) dans certaines branches d'activités, les comptables nationaux ont tenté d'évaluer la production brute (PB) et la valeur-ajouté (VA) de ces branches d'activités pour 1989 et 2000 ; les résultats obtenus sont présentés dans le tableau 11.

Nous pouvons constater à partir de cette évaluation de la valeur ajoutée de l'économie non observée (ENO) qu'elle est estimée à 31.035 millions de dinars en 1989 soit 12.4% de la valeur ajoutée hors hydrocarbures. Cette valeur ajoutée a été multipliée par sept (07) en 2 000 pour atteindre 224 883

## Chapitre 2: Évolution de l'économie informelle en Algérie de la période précoloniale au nouveau millénaire

millions de dinars, soit 13.09% de la valeur ajoutée totale hors hydrocarbures.

**Tableau 11** : Evaluation de la production brute et de la valeur ajoutée de l'ENO par branche d'activité, années 1989 et 2000 (en millions de DA).

| Branches d'activités                       | 1989             |                    |                |          | 2000     |        |                |          |
|--|------------------|--------------------|----------------|----------|----------|--------|----------------|----------|
|  | Production brute | Production brute % | Valeur ajoutée | VA ENO % | PB       | PB (%) | Valeur ajoutée | VA ENO % |
| Agriculture                                | 5350.6           | 9.2                | 5123.2         | 16.5     | 23717    | 5.0    | 21735          | 9.67     |
| Extraction de sable                        | 767.6            | 1.3                | 735.0          | 2.4      | 215.2    | 0.04   | 198.1          | 0.09     |
| Bâtiments et travaux publics               | 21572.8          | 37.2               | 12153,4        | 39.2     | 265214.3 | 56.0   | 128704.8       | 57.23    |
| Abattage                                   | 12997.6          | 22.4               | 2460.8         | 7.9      | 131894.9 | 27.9   | 34292.7        | 15.25    |
| Fabrication produits alimentaires          | 6202.1           | 10.7               | 1179.1         | 3.8      | 5212.3   | 1.1    | 992.2          | 0.44     |
| Fabrication biens de consommation textiles | 3311.6           | 5.7                | 2769.5         | 8.9      | 2511.3   | 0.5    | 2201.7         | 0.98     |
| Industries ameublement                     | 230.0            | 0.4                | 109.8          | 0.4      | 318.6    | 0.06   | 155.4          | 0.07     |
| Commerce                                   | 7625.4           | 13.1               | 6473.6         | 20.9     | 44334.3  | 9.4    | 36603.4        | 16.28    |
| Total informel                             | 58091            | 100                | 31035          | 100      | 473418   | 100    | 224883         | 100      |
| Total PB et VA                             | 391699           | -                  | 249757         | -        | 2960226  | -      | 1717820        | -        |
| Part de l'ENO hors hydrocarbures           | 14.8%            |                    | 12.4%          |          | 15.99%   |        | 13.09%         |          |

**Source** : CNES, 2004, 79.

Par branche d'activité, en 1989, le BTP prend la grande part de la valeur ajoutée dissimulée avec 39.2% pour 1989. Nous retrouvons par la suite le commerce (20.9%) suivi de l'agriculture (16.5%).

Pour l'année 2000, le BTP occupe toujours la première place avec 57.23% suivi du commerce (16.28%) et de l'abattage d'animaux (15,25%).

Le BTP et le commerce sont donc les branches d'activités qui connaissent une présence assez forte du secteur informel.

## **Chapitre 2: Évolution de l'économie informelle en Algérie de la période précoloniale au nouveau millénaire**

---

Cependant, cette approche par la comptabilité nationale ne s'intéresse qu'à l'évaluation de la production dissimulée, au sein d'entreprises souvent déclarées. Cette approche se penche notamment sur la fraude et l'évasion fiscale mais pas trop sur la fraude sociale et la non déclaration des ouvriers.

Cela étant, l'approche par la comptabilité nationale est une approche macro-économique qui ne s'intéresse pas aux caractéristiques et fonctionnement des entreprises et aux stratégies des entrepreneurs.

Il y a lieu de rappeler que l'expansion du secteur privé en Algérie est récente. En effet, la plupart des entreprises privées sont créées à partir de 1995. De plus, comme le souligne Bernard (2002, 51) elles sont généralement de petite taille et exercent pour la plupart dans le commerce et les services et subsidiairement dans l'industrie.

Ces entreprises utilisent uniquement les liquidités dans leurs transactions (Adair, 2002, Adair et Hamed, 2002, Benissad, 1993). De plus, le financement de l'activité se fait le plus souvent dans un circuit informel (autofinancement, prêts familiaux et amicaux) et rarement dans le circuit formel (notamment les banques). Enfin, le recrutement de la main d'œuvre, souvent non déclarée se fait dans l'entourage familial et tribal ; c'est dire que les pratiques du secteur privé des années 1980 et 1990 sont identiques, malgré le passage d'une économie administrée à une économie de marché, qui reste cependant inachevée.

Les agents économiques (entreprises et ménages) ne sont pas, de l'avis des analystes (Bounoua, 2002, Oufriha, 2002, Bernard, 2002) complètement dans l'informel, mais ils ont plutôt un pied dans l'informel et un pied dans le formel. En fait, *« l'illégalité choisie par l'agent économique semble une démarche parfaitement rationnelle puisqu'avec l'instauration des mécanismes du marché dans l'économie algérienne l'acteur ne souhaite pas être totalement hors la loi, car en le faisant, il s'exclut des avantages qu'offre le nouveau cadre institutionnel tels que son accès à la devise, aux crédits bancaires. Mais en gardant l'activité dans le cadre légal et officiel, il peut en empruntant des*

## Chapitre 2: Évolution de l'économie informelle en Algérie de la période précoloniale au nouveau millénaire

---

*voies illégales (corruption, évasion et fraude fiscale...) maximiser ses revenus »* (Bounoua, 1999, 29).

En fait, c'est dans l'activité commerciale et notamment, le commerce de gros et l'importation, que ces pratiques sont monnaie courante. Rappelons d'ailleurs, que suite à la libéralisation des prix et du commerce extérieur entamé à la faveur du PAS au moment où la production nationale n'arrive pas à satisfaire la demande, l'Algérie importe chaque année entre 10 et 11 milliards de dollars (Bounoua, 1999, 139). A titre indicatif « *pour l'année 1996, le montant des importations réalisé par ces entreprises (5500 sociétés privées contre 1500 entreprises publiques) s'est élevé à 9 milliards de \$.* L'essentiel des produits importés concerne l'agro-alimentaire au détriment des matières premières, demi produits ou encore les biens d'équipement à caractère productif » (Bounoua, 1999, 135).

Les jeunes, de 16-29 ans, ayant inventé le *trabendo* (Musette, 1994) ou ce qui est communément appelé le commerce informel du cabas, se sont reconvertis, à la faveur de l'ouverture économique, à l'*import-import* selon l'expression de Oufriha (2002). On passe alors du « *cabas au container* » selon l'expression de Peraldi (2001) ; de petites activités commerciales informelles, apparues dans les années 1980, pour contrecarrer les pénuries chroniques de l'économie administrée, à des opérations commerciales d'importation, de grande envergure, avec leurs lots de fraude et d'évasion fiscale où se jouent des sommes colossales.

Les gains faciles réalisés par le secteur commercial contrairement aux secteurs productifs laissent supposer « *qu'il est actuellement nettement plus avantageux d'importer que de produire en Algérie* » (Oufriha, 2002, 120), car, poursuit l'auteur, « *l'ouverture et la libéralisation par réduction de droits de douanes ont été telle que des pans entiers de l'économie productive publique et privée se sont effondrés* » (Oufriha, 2002, 120).

Cependant, à côté de ce segment de l'informel supérieur ou compétitif subsiste un informel de survie ou de misère (Oufriha, 2002)

## Chapitre 2: Évolution de l'économie informelle en Algérie de la période précoloniale au nouveau millénaire

---

L'informel supérieur est constitués d'anciens trabendistes ou des anciens cadres du secteur public, ayant accumulé un capital financier et relationnel et qui se sont reconvertis après la libéralisation de l'économie dans le secteur productif mais surtout distributif (exerçant dans le commerce de gros ou dans l'importation). Par contre l'informel de survie est « *constitué des petits boulots à la sauvette d'une population forte et marginalisée. C'est le tertiaire de la misère à une échelle élargie* » (Oufriha, 2002,120). Dans cette catégorie d'informel de survie nous retrouvons aussi la petite production marchande (Bernard, 2002) le travail à domicile exercé notamment par les femmes et même le travail des enfants (Musette et Hammouda, 2002).

Cet informel de survie s'avère alors être « *une soupape de sécurité à la crise du marché du travail, aux licenciements économiques et aux rétrécissements des offres d'emplois dans le secteur moderne...l'informel s'est développé à vitesse très rapide offrant par la même un revenu, quoiqu'indécent, aux ménages déclassés en chute libre au bas de l'échelle sociale que "le filet social" n'a pas pu ou ne pouvait contenir* ». (Musette et Hammouda, 2002, 36).

L'Algérie des années 1990 offre un contraste entre une illégalisation de l'économie due à un changement de modèle économique sans préparation adéquate (lourdeur bureaucratique, absence d'une législation stricte et rigoureuse et faiblesse des institutions de l'Etat) et un informel de survie et de misère du à la situation de crise socio-économique et politique (décennie noire) que traverse l'Algérie durant cette période.

### **Conclusion du chapitre 2**

L'analyse de l'évolution de l'économie informelle en Algérie, depuis la présence précoloniale au début du nouveau millénaire, a révélé deux réalités fondamentales.

La première réalité s'appuie sur les travaux de Henni Ahmed qui explique que l'informel est né de l'inadéquation entre la stratégie des acteurs et celle de l'Etat.

En fait, la colonisation française de Algérie en 1830 s'est accompagnée par la mise en place, et de façon brutal, d'un nouveau système économique, au mains des européens, dit capitaliste et moderne au moment où les structures, locales et indigènes traditionnelles sont complètement déstructurées. C'est la naissance d'un informel de misère en l'Algérie, et pour s'en sortir ces miséreux n'ont d'autres choix que de travailler comme salariés dans des terrains qui jadis leurs appartenaient, moyennant un salaire de subsistance ou s'émigrer en France.

Au lendemain de son indépendance, l'Algérie choisie la voie socialiste de développement basée sur une politique volontariste de l'Etat appelée " les industries industrialisantes" (De Bernis, 1968). Cette politique industrielle est accompagné d'une politique agricole appelée "la révolution agraire" ; cette dernière a eu comme effet immédiat, selon Henni (1990), l'apparition d'une économie parallèle de distribution. Par ailleurs, le secteur privé, diabolisé par l'Etat, évolue, comme l'explique Bernard dans le sillage de ce que les marxistes de l'époque appellent la petite production marchande (Hugon,1980).

Enfin, suite à la crise multidimensionnelle qu'a traversé l'Algérie, à partir des années 1986, le pays amorce sa transition vers l'économie de marché. C'est dans ce contexte que l'informel prend de l'ampleur au point que Bounoua (1992) parle "d'illégalisation de l'économie".

## **Chapitre 2: Évolution de l'économie informelle en Algérie de la période précoloniale au nouveau millénaire**

---

La deuxième réalité révélée dans ce deuxième chapitre a trait au fait que l'économie traditionnelle n'a pas complètement disparu du paysage économique de l'Algérie, au moment où les stratégies des acteurs de l'informel pour contrecarrer la réglementation de l'Etat allient comportements sociaux traditionnels (poids de la famille et des réseaux familiaux dans la création, le financement et dans le fonctionnement des entreprises ) et une dose des comportements déviants de la réglementation comportant une dose d'illégalité ( défaut de facturation, non déclaration de l'ensemble des salariés, fraude et évasion fiscales)

**CHAPITRE 3**

**ENJEUX ACTUELS DE  
L'INFORMEL EN ALGERIE  
ET METHODOLOGIE DE  
L'ENQUÊTE MIXTE  
DE TIZI-OUZOU**

## **INTRODUCTION**

Dans le présent chapitre nous allons nous focaliser sur deux points essentiels. Ainsi, en premier lieu nous passons en revue l'état et la réalité de l'informel en Algérie durant ces vingt dernières années, et en deuxième lieu, nous abordons notre méthodologie de recherche sur l'informel en Algérie. L'objectif de cette démarche est de situer notre approche de l'informel en Algérie comparativement à ce qui se fait autour de cette problématique.

En fait, les travaux sur l'économie informelle en Algérie, comme nous allons le voir dans ce présent chapitre, se sont, considérablement, multipliés ces dernières années. Il s'agit notamment des travaux d'experts du BIT (Charmes, 2006 et Charmes et Remaoun 2014), d'organismes publics (Ecotechnics 1997, CNES 2004 et ONS 2012) et d'universitaires (Adair, 2002 ; Hammouda, 2006 ; Bellache, 2010 ; Babou et Adair, 2015 ; Gherbi, 2016). Par ailleurs, ces travaux traitent des multiples facettes de cette économie à savoir : le commerce informel, la fraude et l'évasion fiscale, l'emploi informel, le poids de l'informel dans le PIB, etc.

Mais avant de présenter une revue de la littérature de quelques travaux sur l'informel en Algérie, nous allons faire une présentation des faits marquants du marché du travail en Algérie, ainsi qu'un aperçu sur l'évolution du secteur privé en Algérie ces deux dernières décennies (2000-2020).

Par ailleurs, afin de mieux comprendre notre méthodologie de recherche, nous allons d'abord faire une brève présentation de notre terrain d'enquête, avant d'aborder les conditions de réalisation de cette enquête et, surtout l'importance d'une enquête mixte dans l'étude de l'informel en Algérie.

## **1. ENJEUX ACTUELS DE L'INFORMEL EN ALGERIE.**

Dans cette section, nous allons d'abord, nous intéresser à la réalité du marché du travail en Algérie pour cerner les raisons de la persistance de l'informel et, ensuite, nous analysons l'évolution et l'ampleur du secteur privé en Algérie pour mieux comprendre les caractères fondamentaux de ces entreprises qui agissent, souvent, dans l'informel (taille, secteur d'activité, concentration géographique, etc.

Une fois ces points mis en lumière il nous sera facile de comprendre les résultats des différents travaux sur l'informel en Algérie.

### **1.1. Les faits marquants du marché du travail en Algérie**

La lecture des données statistiques de l'office national des statistiques (ONS) sur le marché du travail en Algérie, ces vingt dernières années, fait ressortir une baisse importante du taux du chômage qui est passé de 29,5% en 2000 à 11,4% en 2019. Cependant, après avoir atteint son niveau le plus bas en 2013 avec 9,8%, ce taux repart, de nouveau, à la hausse, atteignant 10,6% en 2014, puis 11,2 en 2015, soit son niveau le plus élevé depuis 2008.

#### **1.1.1. Une forte croissance de la population active**

L'évolution de la population active dépend de la population en âge légal de travailler (entre 15 et 65 ans), ainsi que, du taux de participation ou taux d'activité économique.

Par ailleurs, bien que l'Algérie passe d'une situation de taux de natalité et de mortalité élevés à des taux bien plus faibles, la transition démographique<sup>20</sup>, qu'on observe dans l'ensemble de la région MENA, s'accompagne d'une croissance de la population en âge de travailler plus rapide que celle des catégories dépendantes (populations âgées de moins de 15 ans ou de plus de 64 ans) (Boukha et Talahite, 2008). Cependant, si l'on admet que cette transition démographique modifie la structure par âge de la

---

<sup>20</sup> La transition démographique est une notion théorique qui décrit le passage d'un régime démographique où la fécondité et la mortalité sont élevées à un autre où la fécondité, la natalité et la mortalité sont faibles et s'équilibrent.

population algérienne, il apparaît que l’amélioration des indicateurs socio-économiques de l’Algérie, à partir des années 2000, laissent prévoir que cette transition est loin d’être achevée.

La population de l’Algérie passe de 12,096 millions de personnes en 1966 à 16,063 millions en 1977, soit un taux d’accroissement annuel moyen de 2,61%. En 1987, cette population a atteint les 22,881 millions de personnes, soit un taux d’accroissement annuel moyen de 3,60% entre 1977 et 1987. Au RGPH de 1998 la population algérienne compte 29,398 millions de personnes, soit un taux annuel moyen d’accroissement de 2,30%, entre 1987 et 1998 ; le taux le plus bas depuis l’indépendance. Au dernier RGPH, celui de 2008, la population algérienne a atteint 34,080 millions de personnes, soit un taux d’accroissement annuel moyen de 1,48% entre 1998 et 2008. Cependant, après une baisse significative du taux d’accroissement naturel de la population à 1,5%, soit une division par deux, entre 1987 et 2000, la reprise économique de l’Algérie est marquée par une reprise démographique ; certains auteurs parlent même, d’une contre transition démographique (Doignon, 2020).

Ainsi, comme le montre le tableau 12, le taux d’accroissement naturel est reparti à la hausse depuis 2003, pour dépasser les 2% entre 2010 et 2017. Ensuite, une légère baisse est enclenchée en 2018 et 2019, mais surtout en 2020 où on enregistre un taux d’accroissement naturel de 1,71, soit le taux le plus bas depuis 2006.

Par ailleurs, le taux de dépendance démographique (rapport des effectifs de moins de 16 ans et de 60 ans et plus à celui de la population dont l’âge est compris entre 16 et 59 ans) ; après une tendance à la baisse, en passant de 65,6% en 2001 à 55% en 2010, ce taux enregistre une tendance à la hausse depuis 2011, pour atteindre 67,8% en 2020.

L’analyse de la structure par âge de la population algérienne, fait ressortir, une baisse continue de la population âgée de moins de 15 ans, qui représente 56,21 % de la population en 1966, puis 47,93% en 1977, pour passer à 44,08 en 1987 et enfin, elle représente 36,27% de la population total au RGPH de 1998. Si cette tendance se poursuit jusqu’à

### Chapitre 3 : Enjeux actuels de l’informel en Algérie et méthodologie de l’enquête mixte de Tizi-Ouzou

2010, en passant de de 33,91% en 2000, à 29,76% en 2005, puis à 27,75% en 2010 ; la part des moins de 15 ans dans la population totale remonte, légèrement, à 28,81% en 2015 pour atteindre 30,6% en 2020.

**Tableau 12:** Évolution de la population algérienne et du taux de dépendance démographique de 2001 à 2020.

| Années | Population au milieu de l'année (en 10 <sup>3</sup> ) | Accroissement naturel (en milliers) | Taux d'Accroissement Naturel (en %) | Taux de Dépendance Démographique (en %) |
|--------|---|-------------------------------------|-------------------------------------|---|
| 2001   | 30 879  | 478                                 | 1,55                                | 65,6                                    |
| 2002   | 31 357  | 479                                 | 1,53                                | 63,2                                    |
| 2003   | 31 848  | 503.5                               | 1,58                                | 60,7                                    |
| 2004   | 32 364  | 528                                 | 1,63                                | 58,5                                    |
| 2005   | 32 906  | 556                                 | 1,69                                | 56,6                                    |
| 2006   | 33 481  | 595                                 | 1,78                                | 55,6                                    |
| 2007   | 34 096  | 634                                 | 1,86                                | 54,3                                    |
| 2008   | 34 591  | 663                                 | 1,92                                | 55,0                                    |
| 2009   | 35 268  | 690                                 | 1,96                                | 55,2                                    |
| 2010   | 35 978  | 731                                 | 2,03                                | 55,0                                    |
| 2011   | 36 717  | 748                                 | 2,04                                | 55,4                                    |
| 2012   | 37 495  | 808                                 | 2,16                                | 56,2                                    |
| 2013   | 38 297  | 795                                 | 2,07                                | 57,3                                    |
| 2014   | 39 114  | 840                                 | 2,15                                | 58,5                                    |
| 2015   | 39 963  | 858                                 | 2,15                                | 60,1                                    |
| 2016   | 40 836  | 886                                 | 2,17                                | 61,8                                    |
| 2017   | 41 721  | 870                                 | 2,09                                | 63,5                                    |
| 2018   | 42 578  | 845                                 | 1,99                                | 65,2                                    |
| 2019   | 43 424  | 837                                 | 1,93                                | 66,6                                    |
| 2020   | 44244   | 756                                 | 1,71                                | 67,8                                    |

**Source :** réalisé par nos soins d’après les données de l’ONS

Par ailleurs, la population active est passée en Algérie de 2,56 millions en 1966 à 5,86 millions en 1989, soit, sur 23 ans, un taux d’accroissement annuel moyen de 3,66 %. Cette population active passe, encore de 8,1

### **Chapitre 3 : Enjeux actuels de l’informel en Algérie et méthodologie de l’enquête mixte de Tizi-Ouzou**

millions de personnes, en 2000, à 9,5 millions de personnes, en 2005, puis 10,8 millions de personnes, en 2010, pour atteindre 11,9 millions de personnes en 2015, et dépasser 12,7 millions de personnes en 2019, soit un taux d’accroissement annuel moyen de 2,23% entre 2000 et 2019 (soit 19 ans). Cela représente une demande additionnelle d’emplois de 242000 annuellement.

Le taux d’activité économique a, lui aussi, évolué grâce, entre autres, aux progrès enregistrés dans l’éducation, notamment, de la population féminine, C’est ainsi que le taux de participation des femmes dans le marché du travail est passé d’à peine 5,5 % en 1977 à près de 17 % en 1998 avec un déplacement de cette catégorie de population de l’agriculture vers les services. Par contre, le taux de participation des hommes se stabilise autour de 80 % après avoir atteint 85 % au recensement de 1987 (Bouklia-H. R, et al, 2008). Ces dernières années le taux d’activité des hommes s’est stabilisé entre 65 et 70% tandis que celui des femmes n’a jamais dépassé 21%.

**Tableau 13:** Taux de chômage et d’activité en Algérie par genre (2005-2019)

| Années | Taux de chômage des hommes | Taux d'activité des hommes | Taux de chômage des femmes | Taux d'activité des femmes |
|--------|----------------------------|----------------------------|----------------------------|----------------------------|
| 2005   | 14,9                       | 69,2                       | 17,5                       | 12,4                       |
| 2006   | 11,8                       | 69,9                       | 14,4                       | 14,8                       |
| 2007   | 12,8                       | 67,8                       | 18,3                       | 13,6                       |
| 2008   | 10,1                       | 69                         | 17,4                       | 14,1                       |
| 2009   | 8,6                        | 68,7                       | 18,1                       | 13,9                       |
| 2010   | 8,1                        | 68,9                       | 19,1                       | 14,2                       |
| 2011   | 8,4                        | 65,3                       | 17,2                       | 14,2                       |
| 2012   | 9,6                        | 67,8                       | 17                         | 15,8                       |
| 2013   | 8,3                        | 69,5                       | 16,2                       | 16,6                       |
| 2014   | 9,2                        | 66,2                       | 17,1                       | 16,3                       |
| 2015   | 9,9                        | 66,8                       | 16,6                       | 16,4                       |
| 2016   | 8,1                        | 66,6                       | 20                         | 16,6                       |
| 2017   | 9,4                        | 66,3                       | 20,7                       | 17                         |
| 2018   | 9,9                        | 66,7                       | 19,4                       | 16,4                       |
| 2019   | 9,1                        | 66,8                       | 20,4                       | 17,3                       |

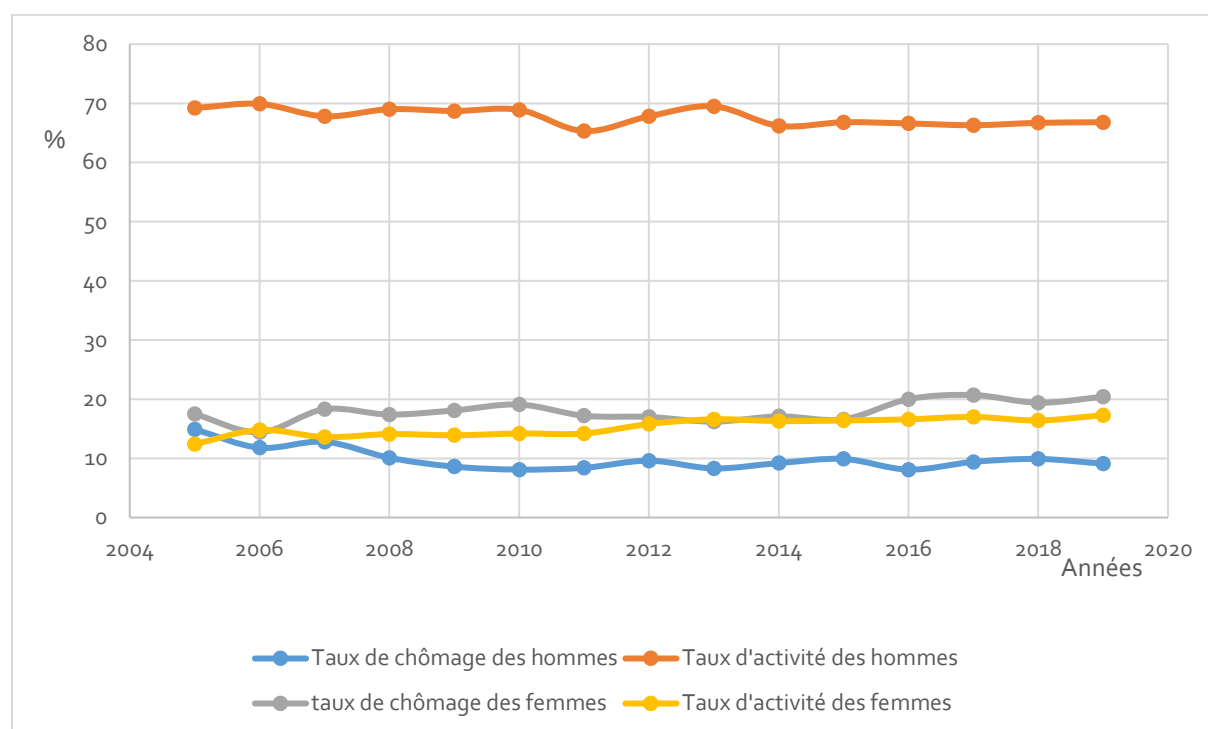
**Source :** réalisé par nos soins d’après les données de l’ONS.

### Chapitre 3 : Enjeux actuels de l'informel en Algérie et méthodologie de l'enquête mixte de Tizi-Ouzou

Aussi, il y a lieu de souligner que, malgré un taux d'activité très bas pour les femmes comparativement aux hommes, le taux de chômage des femmes est toujours plus élevé que celui des hommes (tableau 13).

Le graphe 1 nous donne une meilleure illustration de notre propos, c'est ainsi que nous constatons l'écart assez important entre les deux courbes représentant le taux d'activité des hommes et des femmes.

**Graphique 1 :** Taux d'activité et de chômage selon le genre



*Source :* réalisé par nos soins d'après les données de l'ONS.

En ce qui concerne le taux de chômage, après un rapprochement entre celui des hommes et des femmes en 2005 et 2006 le fossé se creuse de nouveau depuis 2007 à nos jours.

#### 1.1.2. Un chômage persistant chez les jeunes et une offre d'emplois temporaires et/ou informels

En plus de la discrimination par genre, et malgré une baisse sensible du taux de chômage ces dernières années, les jeunes (les moins de 24 ans selon le BIT) restent la catégorie la plus vulnérable sur le marché du travail avec un taux de chômage qui n'est jamais descendu au-dessous de 21%.

### **Chapitre 3 : Enjeux actuels de l’informel en Algérie et méthodologie de l’enquête mixte de Tizi-Ouzou**

Ce qui retient aussi notre attention est l’importance des emplois non permanents, apprentis et aides familiaux qui représentent en moyenne un tiers de l’emploi total. Il faut rappeler ici, que suite, à la chute des prix des hydrocarbures en 1986, une crise multidimensionnelle et durable prend place en Algérie, et un programme d’ajustement structurel est mis en œuvre en 1994, sous l’égide des institutions internationales, devant aboutir, théoriquement, à la mise en place d’une économie de marché, et un retrait progressif de l’Etat de la sphère économique.

Ceci étant, le secteur privé devient le premier pourvoyeur d’emploi avec 58% des emplois contre 42% pour le public en 2015. La ventilation par secteur d’activité fait ressortir que le secteur des services marchands et non marchands absorbe 61,6% de la main d’œuvre totale, suivi par le BTP (16,8%), l’industrie (13,0%) et enfin l’agriculture (8,7%).

**Tableau 14** : Quelques indicateurs de l’emploi en Algérie 2003-2019.

| Années | % Emploi informel/ Emploi total | Taux de chômage des - 24 ans | % Emplois non permanents, apprentis et aides familiaux/ Emploi total | Taux de chômage |
|--------|---------------------------------|------------------------------|--|-----------------|
| 2003   | 46,6                            | 47,92                        | 29,91  | 23,7            |
| 2004   | 51,6                            | 32,4                         | 31,06  | 17,7            |
| 2005   | 49,1                            | 31,1                         | 34,62  | 15,3            |
| 2006   | 53,1                            | 24,2                         | 35,2   | 12,3            |
| 2007   | 49,7                            | 27,4                         | 36,87  | 13,8            |
| 2008   | 50,1                            | 23,8                         | 35,22  | 11,3            |
| 2009   | 50,4                            | 21,3                         | 37,73  | 10,2            |
| 2010   | 50,1                            | 21,5                         | 37,53  | 10              |
| 2011   | 45,6                            | 22,5                         | 33,12  | 10              |
| 2012   | 41,8                            | 27,5                         | 35,52  | 11              |
| 2013   | 42,4                            | 24,8                         | 35,15  | 9,8             |
| 2014   | 41,7                            | 25,2                         | 36,99  | 10,6            |
| 2015   | 38,5                            | 29,9                         | 28,41  | 11,2            |
| 2016   | 37,8                            | 26,7                         | 32,6   | 10,5            |
| 2017   | 42,9                            | 28,3                         | 31,62  | 11,7            |
| 2018   | 41,8                            | 29,1                         | 31,22  | 11,7            |
| 2019   | 41,9                            | 26,9                         | 29,73  | 11,4            |

**Source** : réalisé par nos soins d’après les données de l’ONS.

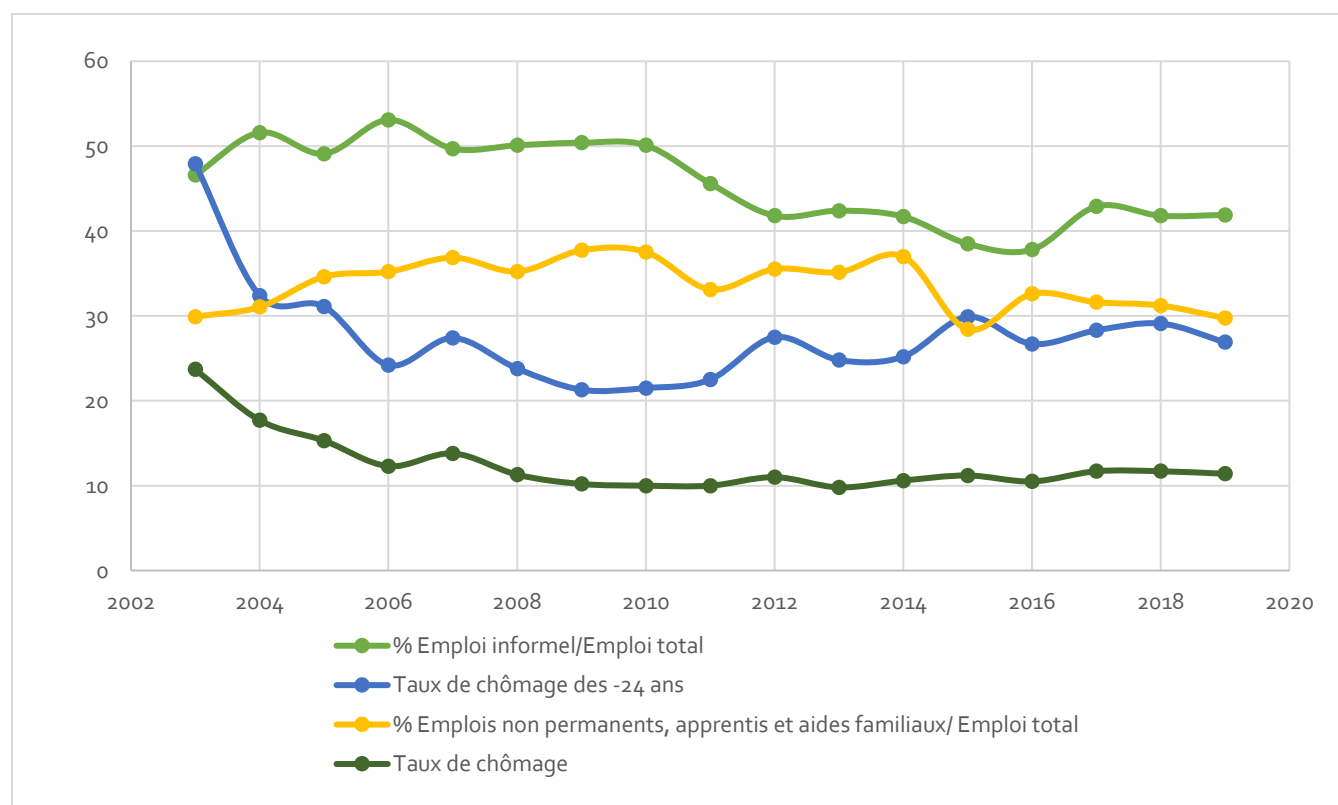
Par ailleurs, l’emploi informel détient une place importante dans l’emploi total représentant parfois 50% de l’emploi total. Les données relatives à la

### Chapitre 3 : Enjeux actuels de l'informel en Algérie et méthodologie de l'enquête mixte de Tizi-Ouzou

place de l'emploi informel dans l'emploi total, au taux de chômage global ainsi que, celui des jeunes et le pourcentage des emplois temporaires (non permanents, apprentis et aides familiaux) sont reprises dans le tableau 2 ainsi que dans le graphe 2.

Ceci étant, nous soulignons l'existence d'un écart toujours important entre le taux de chômage des jeunes (les moins de 24 ans selon le BIT) et le taux de chômage toutes catégories confondues. Ainsi, une baisse du chômage des jeunes s'accompagne souvent par une hausse de l'emploi précaire (Emplois non permanents, apprentis et aides familiaux) et vice-versa. Autrement dit, pour sortir du chômage, les jeunes ont le choix entre un emploi informel ou un emploi précaire.

**Graphique 2 :** Évolution des indicateurs de l'emploi en Algérie (2003/2019).



*Source :* réalisé par nos soins d'après les données de l'ONS

Cependant, les statistiques de l'ONS ne donnent pas d'indications sur ce qu'un emploi précaire et son rapport avec l'emploi informel. En fait un emploi non permanent peut relever du formel ou de l'informel selon que l'employé est déclaré ou pas à la sécurité sociale.

## Chapitre 3 : Enjeux actuels de l'informel en Algérie et méthodologie de l'enquête mixte de Tizi-Ouzou

### 1.2.L'essor fulgurant du secteur privé

Depuis l'avènement du nouveau millénaire l'essor fulgurant du secteur privé est devenu réel et sa place dans le paysage économique gagne en importance. Il devient même incontournable et fait partie de la nouvelle stratégie de relance économique (Amir et Bellache, 2018, Lezzar et Boutella, 2019 ; Alliche, Djafri et Bouichaoui, 2020 ; Mouloud et Lalali, 2022). En fait, si les premières années de l'ouverture à l'économie de marché (1990-2000), 10.000 nouvelles entreprises, en moyenne, sont créés annuellement ; depuis l'an 2000, ce chiffre dépasse en moyenne annuelle 20.000 nouvelles entreprises ou encore 80.000 nouveaux postes d'emplois sont créés en moyenne annuellement (Bellache, 2010).

**Tableau 15:** Évolution annuelle du nombre de PME en Algérie 2001-2020

| Année        | 2001        | 2002        | 2003        | 2004        | 2005        | 2006        | 2007        | 2008        | 2009        | 2010        |
|--------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|
| PME privée   | 798.671     | 261075      | 287799      | 312181      | 341914      | 376028      | 410292      | 518900      | 570240      | 618515      |
| PME publique | 778         | 778         | 778         | 778         | 874         | 739         | 666         | 626         | 598         | 557         |
| Total        | 245348      | 261853      | 288577      | 312959      | 342788      | 376767      | 410959      | 519526      | 570838      | 619072      |
| Année        | <b>2011</b> | <b>2012</b> | <b>2013</b> | <b>2014</b> | <b>2015</b> | <b>2016</b> | <b>2017</b> | <b>2018</b> | <b>2019</b> | <b>2020</b> |
| PME privée   | 658737      | 711275      | 777259      | 851511      | 934037      | 1022231     | 1074236     | 1141602     | 1171701     | 1209252     |
| PME publique | 572         | 557         | 557         | 542         | 532         | 390         | 267         | 261         | 244         | 239         |
| Total        | 659309      | 711832      | 777816      | 852053      | 934569      | 1022621     | 1074503     | 1141863     | 1171945     | 1209491     |

**Source :** Bulletins statistiques du Ministère de l'industrie et des mines

Ainsi, si en 2001 (voir tableau 15) le nombre de Petites et Moyenne Entreprises (PME<sup>21</sup>) privées ne dépasse pas 250000 entreprises, ce chiffre

<sup>21</sup> En Algérie l'article 4 de la loi 1-18 du 12 décembre 2001 portant loi d'orientation sur la promotion de la PME stipule que « la PME est définie, quel que soit son statut juridique comme étant une entreprise de production de biens et/ou de services employant de 1 à 250 personnes, dont le chiffre d'affaire annuel n'excède pas 2 milliards de dinars ou dont le total du bilan annuel n'excède pas 500 millions de dinars et qui respecte les critères de l'indépendance »

### Chapitre 3 : Enjeux actuels de l’informel en Algérie et méthodologie de l’enquête mixte de Tizi-Ouzou

dépasse 1 million en 2016 soit une multiplication par 4 en l’espace de 15 ans (2001-2016). Tandis que pour les PME du secteur public c’est l’inverse qui s’est produit ; ainsi, leur nombre est divisé par 3 entre 2001 et 2018 en passant de 778 à 261 PME.

Cependant, malgré cette évolution considérable du nombre de PME privée ; l’Algérie avec une moyenne de 28 PME pour 1000 habitants en 2020 est encore loin de la norme mondiale qui est de 45 PME pour 1000 habitants.

Par ailleurs, une plus grande concentration d’entreprises privées est observée dans le secteur des services, du commerce, du transport et des professions libérales qui représente, approximativement, 51% des entreprises, pour l’année 2020 (voir tableau 16). L’artisanat et le BTPH avec, successivement, 23,21 % et 15,83 se trouvent en deuxième et troisième position.

**Tableau 16:** Répartition des PME privées par secteurs d’activité (2020)

| Secteurs d’activité                            | Nombre   | Proportion |
|--|----------|------------|
| Agriculture                                    | 7 447    | 0.62       |
| Hydrocarbures, Energie, Mines et services liés | 3 088    | 0.26       |
| Bâtiments, Travaux Publics et Habitat (BTPH)   | 191438   | 15,83      |
| Industries manufacturières                     | 104529   | 8,64       |
| Services y compris les professions libérales   | 622044   | 51,44      |
| Artisanat                                      | 280710   | 23,21      |
| Total  | 1 209252 | 100        |

**Source :** Ministère de l’industrie : Bulletin d’information statistique n°37, 2020.

L’industrie ne représente pas plus de 9% du nombre total d’entreprises alors que l’agriculture et les hydrocarbures et activité minières représentent moins de 1% de la population totale des PME privées.

De plus, toujours en 2020, 97,53% des PME privées sont des microentreprises, autrement dit, des très petites entreprises (TPE) qui

### **Chapitre 3 : Enjeux actuels de l'informel en Algérie et méthodologie de l'enquête mixte de Tizi-Ouzou**

---

n'emploient pas plus de 9 salariés ; 2,21 % des entreprises sont des petites entreprises (PE) dont l'effectif est compris entre 10 et 49 salariés et seulement 0.26% des entreprises sont des moyennes entreprises (ME) qui emploient entre 50 et 250 salariés (Ministère de l'industrie, 2020).

Enfin, concernant la répartition géographique des PME en Algérie, une forte concentration est enregistrée au Nord de l'Algérie. Ainsi, en 2020, 69,58% des entreprises sont concentrées au Nord de l'Algérie. 21,99 % sont recensées aux Hauts-Plateaux et seulement 8,43% sont enregistrées au Sud du pays. La wilaya de Tizi-Ouzou est, d'après les données du Ministère de l'Industrie et des Mines, une région très dynamique car, selon la répartition des PME par Wilaya, elle se trouve en deuxième position, avec 40913 PME juste après la Capitale Alger qui concentre 75070 PME en 2020.

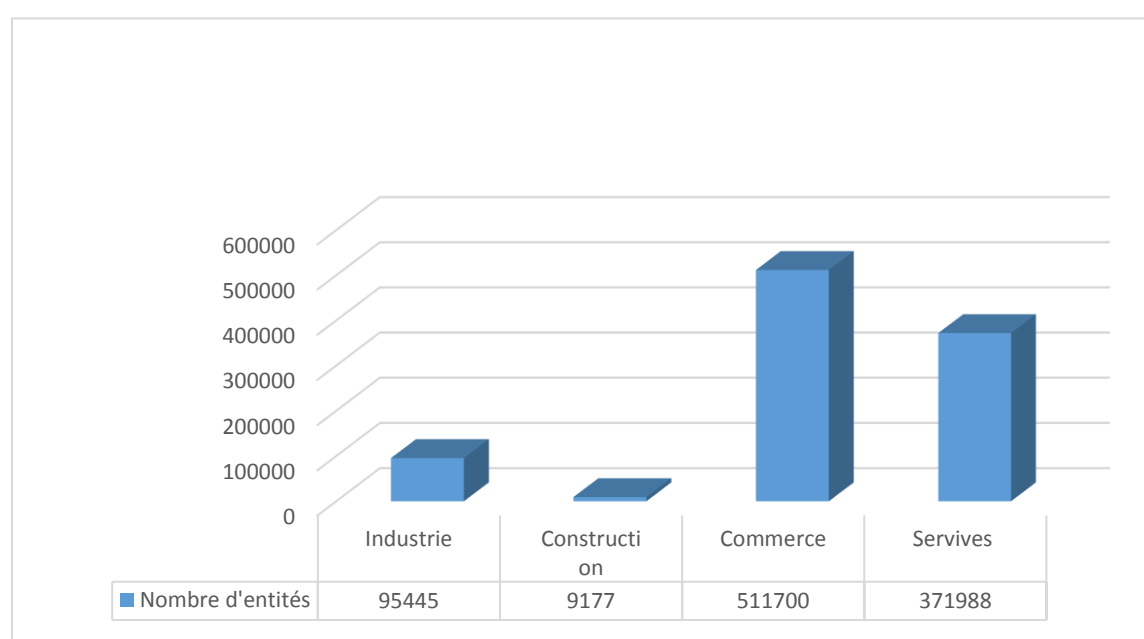
Ceci dit, le secteur privé longtemps diabolisé durant la période de l'économie administrée devient dominant suite à la transition vers l'économie de marché. Cependant, les entreprises du secteur privé sont majoritairement de très petite taille et actives, souvent, dans le secteur tertiaire. L'exploitation des résultats du premier recensement économique de l'Algérie réalisé par l'office national des statistiques (ONS) en 2011 nous permettra de mieux apprécier ces caractéristiques.

L'enquête de l'ONS a pu apprécier l'évolution des entités économiques dans le temps. En effet, sur les 934250 entités économiques recensées (tous secteurs confondus), en 2011, uniquement, 2,2 % ont été créées avant 1980; 4,2 % ont été créées entre 1980 et 1989 ; 17% sont créés entre 1990 et 1999 et enfin 76,6% (716026 entités économiques) sont créées entre 2000 et 2011. En fait, ces entités économiques relèvent à 98% du secteur privé (915316 entités sur les 934250 enquêtées), le reste est constitué du secteur public (1,8%) et du secteur mixte (0,2%). Nous pouvons donc affirmer que la totalité des entités économique du secteur public ont été créées, avant 1980, tandis que, pour le secteur privé, son existence, avant les années 1990, peut être qualifiée de timide ; et ce n'est qu'à partir du milieu des années 1990 qu'il connaît un véritable essor.

### Chapitre 3 : Enjeux actuels de l'informel en Algérie et méthodologie de l'enquête mixte de Tizi-Ouzou

Par secteur d'activités (graphe 3), l'enquête de 2011 de l'ONS confirme la tertiarisation de l'économie algérienne avec une concentration de l'activité économique dans les secteurs du commerce et des services. Ainsi, sur les 934250 entités économiques recensées ; 511700 entités (soit 54,77%) activent dans le commerce (notamment le commerce de détail) et 37198 entités exercent dans le secteur des services (transport et restauration notamment).

**Graphique 3:** Répartition des entités économiques en Algérie selon le secteur d'activité



**Source :** établi par nous-même suivant l'enquête de l'ONS, 2012.

Le secteur industriel regroupe 95445 entités économiques (soit 10%) et concerne notamment l'agro-alimentaire, la fabrication métallique et l'habillement. Enfin, en dernière position, nous retrouvons la construction avec 9117 entité recensées (soit 1%). Ce nombre très réduit s'explique par le fait que « *les entrepreneurs privés exerçant dans la construction, disposant d'un registre de commerce mais pas de lieu fixe pour l'exercice de leur activité, n'ont pu être enquêtés* » (ONS, 2012, 2).

### **Chapitre 3 : Enjeux actuels de l'informel en Algérie et méthodologie de l'enquête mixte de Tizi-Ouzou**

---

La répartition des entités économiques selon la taille montre une très forte concentration des très petites entreprises employant moins de 10 actifs. En effet, sur les 934250 entités économiques recensées 914106 (soit 97,8%) sont de très petites taille ; 1,65 % des entités économiques sont de petites taille (entre 10 et 49 occupés) ; 0,41 % sont de taille moyenne (entre 50 et 245 occupés) et seulement 0,10% (432 entités économiques sont de grande taille (250 salariés et plus).

Enfin, concernant la répartition géographique c'est toujours la région nord d'Algérie qui concentre la part la plus importante avec 66 % du total (soit 617552 entités économique). La région des Hauts-Plateaux regroupe 236 515 entités économiques (soit 25 %) et enfin dans le Sud de l'Algérie seulement 80183 entités économiques sont recensées (soit 9%). Soulignant, par ailleurs, que la wilaya de Tizi-Ouzou se trouve en quatrième position juste après Alger, Oran et Sétif, en termes du nombre d'entités économiques par wilaya (48 wilayas)

Cela dit, globalement, les PME algérienne sont concentrés au Nord du pays, elles activent généralement dans le commerce et les services et sont surtout de très petites taille, ce qui explique que leurs caractéristiques relèvent, plutôt, de ce que l'on nomme le secteur informel. En fait, il y a lieu de rappeler (voir chapitre 1 infra) que l'une des caractéristiques les plus opérationnelles pour le repérage du secteur informel est justement la taille réduite des entreprises relevant de ce secteur. Le secteur privé algérien, comme nous le verrons dans le paragraphe suivant, n'échappe pas à cette réalité.

Dans ces conditions et « *faute d'institutions solides s'adaptant à la nouvelle situation ..., nous assistons à une multiplication des petites activités informelles se concentrant surtout dans le petit commerce et les services, comme mode de survie dans un marché de l'emploi en crise. A cet aspect, se sont greffés la fraude fiscale, la corruption et le détournement des fonds publics* » Mebtoul (2013a, 15).

### **1.3. Persistance de l'économie informelle et débats actuels**

Tous les travaux récents sur l'économie informelle en Algérie mettent en exergue l'ampleur du phénomène et l'hétérogénéité des pratiques. De plus, la multiplication des travaux sur l'informel en Algérie révèle l'importance de ce champ d'étude mais aussi la complexité et la diversité des approches.

Ces travaux portent sur l'emploi informel (Bellache, 2010 ; Bounoua, 2012 ; Souag, Adair et Hammouda, 2016; Souag, 2018), sur le secteur et/ou l'entrepreneuriat informel (Abrika, 1999 ; Babou, 2007), sur le genre et l'entrepreneuriat informel féminin (Gherbi, 2016 ; Smadi, 2018), sur le travail à domicile (Boufenik, 2010 ; Attar, 2017). Il s'agit, aussi, de travaux d'envergure nationale, mobilisant les statistiques nationales (ONS), et même régionale (incluant souvent le Maroc et la Tunisie) comme le cas du numéro spécial des cahiers du CREAD (2016) et parfois toute la région MENA incluant les pays d'Afrique du Nord et du Moyen Orient.

Il s'agit encore d'enquêtes méso-économiques portant sur une région, notamment Bejaia, Tlemcen, Tizi-Ouzou et Oran réalisées par des universitaires exerçant ou travaillant sur ces régions

D'autres facettes de cette économie sont étudiées ; la fraude et l'évasion fiscale (Berrahi, 2016), le commerce informel (Chakour et Perret, 2007 ; Gherbi, Belabed et Boino, 2016 ; Cherfi, Belarbi et Souam, 2016 ; Hadibi, 2018).

Cela étant, l'estimation et la mesure du poids de l'économie informelle qui repose sur des estimations indirectes ou des enquêtes directes donnent souvent des ordres de grandeur qu'il faut lire et utiliser avec précaution.

Latreche (2011) a tenté de donner une estimation indirecte de la production de l'économie souterraine en Algérie pour mieux affiner les données du système comptable national, qui n'intègre pas cette part importante de la production dans ces données et aboutit ainsi à une estimation erronée du PIB. L'estimation est réalisée suivant un modèle

### **Chapitre 3 : Enjeux actuels de l'informel en Algérie et méthodologie de l'enquête mixte de Tizi-Ouzou**

---

« macro-électricité » qui considère que « *la croissance économique globale du pays est liée à la consommation d'électricité. L'écart entre la croissance économique globale et le PIB officiel est imputé aux activités économiques souterraines* » (Latreche, 2011, 5). Dans le cas de l'Algérie l'auteur estime que la production souterraine représente entre 22 et 27% des activités économiques globales du pays en 2005. Cela étant, l'intégration de cette économie dans le PIB officiel fait passer ce dernier de 6498,62 milliards de dinars à 8278,49/ 8902,21 milliards de dinars.

Nahhal (2013) en utilisant la méthode de la consommation d'électricité<sup>22</sup> donne une estimation de l'évolution du poids de l'économie informelle, entre 1990 et 2010, dans cinq pays (Algérie, Tunisie, Maroc, Egypte et Turquie). Les résultats obtenus classent l'Algérie en première position avec un poids moyen de l'informel dans le PIB de 52%, entre 1990 et 2010, avec des pics de plus de 70% durant les années 1994 et 1995 et une baisse considérable de la part de l'informel dans le PIB qui tourne autour de 25 et 30% à partir de 2006. Cependant, malgré l'importance de l'informel en Algérie, aucune autre étude ne donne des résultats aussi semblables, notamment, pour la période 1991- 2002, où la part de l'informel est toujours supérieure à 60%.

Quintano et Mazzocchi (2014) ont utilisé un modèle d'équation structurelle pour estimer la part de l'économie informelle dans 23 pays du Bassin Méditerranéen (rive nord et rive sud) entre 1995 et 2010. Les résultats de cette étude révèlent que le poids de l'informel en Algérie varie entre 32,4% en 2002 (le niveau le plus bas) et 46,4% en 2008 (le niveau le plus élevé). Cependant comme le fait remarquer Bouriche et Bennihi (2020) l'inconvénient de cette étude est qu'elle utilise les mêmes paramètres pour des pays développées (France, Espagne, etc.) et sous-développées (Algérie, Maroc, etc.) pour l'estimation du poids de l'informel.

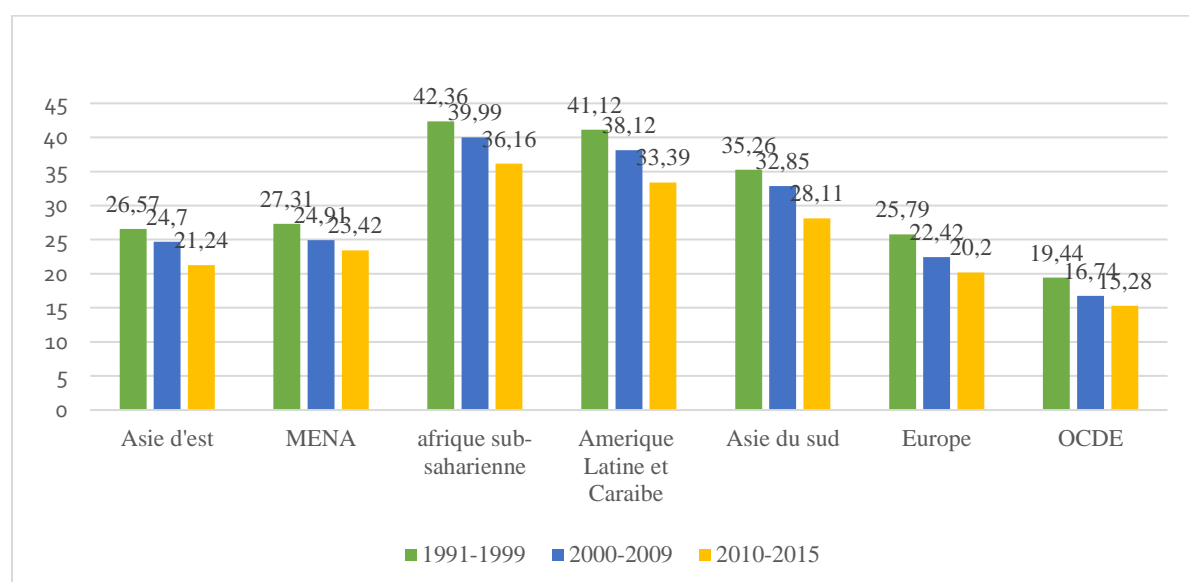
---

<sup>22</sup> Cette méthode calcul l'écart entre la consommation d'électricité et le PIB. Cependant, comme l'explique Mebtoul (2013b, 6) « cette méthode a ses limites car elle se fonde sur l'hypothèse d'un coefficient d'utilisation constant par unité du PIB qui ne tient pas compte des progrès technologiques »

### Chapitre 3 : Enjeux actuels de l'informel en Algérie et méthodologie de l'enquête mixte de Tizi-Ouzou

Dans une étude de Medina et Schneider (2018), utilisant la méthode appelée MIMIC, c'est-à-dire *multiple indicators, multiple causes* (des indicateurs multiples, des causes multiples) sur 158 pays il est souligné que malgré un recul de la part de l'économie informelle dans la PIB entre 1990 et 2015 dans l'ensemble des espaces régionaux, cette économie reste encore importante et touche tous les pays sans exception. Ainsi, l'économie informelle représente, en 2015, 36,16% du PIB de l'Afrique sub-saharienne, 33,39% du PIB de l'Asie du sud, contre 20,2% du PIB de l'Europe et 15,28 du PIB des pays de l'OCDE. Le graphe 4 retrace l'ensemble de ces données.

**Graphique 4:** Part de l'économie informelle dans le PIB



**Source:** Medina, L. et F. Schneider (2018).

Concernant, l'Algérie cette étude donne une part moyenne de l'informel dans le PIB de 30,86 % sur l'ensemble de la période (1990-2015).

Une étude réalisée auparavant par Bounoua, Sebbah et Benikhlef (2014) avec la méthode MIMIC, révèle que le taux de chômage, les dépenses publiques, le taux d'inflation, et le SNMG sont les principales variables explicatives de la taille de l'informel en Algérie. De plus, la part de l'économie informelle dans le PIB varie de 41,68 % à 46,43% entre 1990 et 2009, mais c'est surtout à partir de 1999 que ce phénomène prend une très grande ampleur, qui s'explique probablement « *par la relance économique qu'a connue l'Algérie sur cette période...Il est remarquable de noter que le caractère*

### **Chapitre 3 : Enjeux actuels de l'informel en Algérie et méthodologie de l'enquête mixte de Tizi-Ouzou**

---

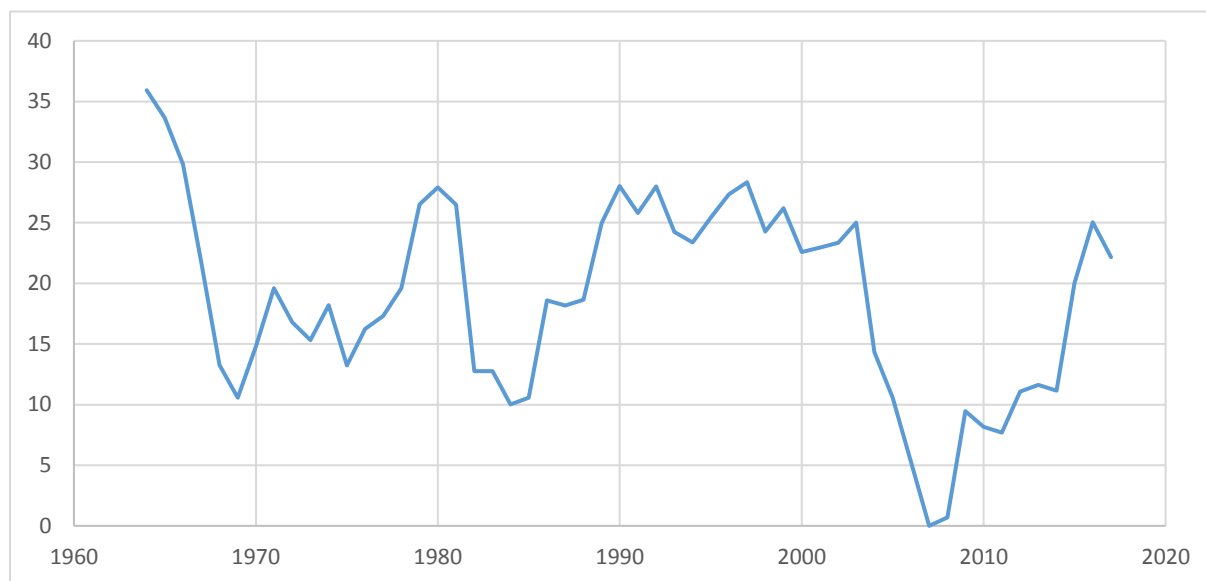
*étatique des dépenses d'investissement et leur importance au cours de cette période pourrait aisément expliquer le poids de l'économie informelle dans les structures économiques et sociales de l'Algérie » (Bounoua, Sebbah et Benikhlef, 2014, 48).*

Bouriche et Bennihi (2020), dans leur étude de l'évolution de l'informel en Algérie entre 1980 et 2019, donnent une estimation de son poids à l'aide d'une approche par la demande de la monnaie. Les résultats de leur étude montrent que *« la taille et l'évolution de l'économie informelle en Algérie au cours de la période d'étude varient autour d'une moyenne de 21% du PIB. L'économie informelle en Algérie a atteint son pourcentage le plus élevé de 1984 à 1989 avec une moyenne de 33,33 % du PIB. Puis il a commencé à diminuer au cours des 3 années suivantes. Cependant, à partir de 1992 à 1998, il a commencé à croître »* et poursuivent les auteurs *« la moyenne la plus basse de l'économie informelle était d'environ 12% entre 1999 et 2005. Pour augmenter de nouveau entre 2005 et 2019 ».*

Lebed et Becherair (2021) donnent, aussi, une estimation du poids de l'informel dans le PIB de l'Algérie entre 1964 et 2017 par le biais de la méthode du ratio monétaire simple (graphe 5). L'intérêt de cette méthode réside dans la période choisie, plus de 50 ans, mais certains résultats et le choix de l'année de référence (2007) sont fortement discutables.

Par ailleurs, cette étude traite d'une question d'une grande importance à savoir l'analyse de la corrélation entre l'économie souterraine et le chômage. Il est alors démontré que *« lorsque le taux de chômage augmente d'une unité, l'économie souterraine en Algérie augmentera elle aussi de 0.77 unité »* (Lebed et Becherair, 2021, 66). L'étude de Bounoua et al. (2014) pour une période plus courte (1990-2009) donne un score plus important. En effet, *« une hausse de 1% du taux de chômage entraînerait une augmentation de 0.97% de l'économie informelle ».* (Bounoua, Sebbah et Benikhlef, 2014, 45).

**Graphique 5:** Part de l'économie souterraine dans le PIB de l'Algérie 1964-2017



Source : Lebed et Becherair (2021)

Cela étant, ces méthodes ont l'inconvénient d'être mal adaptées aux situations particulières des pays sous développées. Ainsi la méthode monétaire quelle que soient ces variantes, fait l'hypothèse que les transactions en espèces relèvent de l'informel ou de l'économie souterraine pour être plus exact. Si c'est le cas dans les pays développés, dans un pays tel que l'Algérie, comme nous le verrons dans le cas des entreprises enquêtées à Tizi-Ouzou, ce mode de transaction est la règle et non l'exception.

En tout état de fait, à l'heure actuelle, l'approche MIMIC, reste, à notre sens, la mieux indiquée pour rendre compte du poids de l'informel dans le PIB. De son côté Mebtoul (2016) donne une estimation, du poids de l'informel dans l'économie, qui avoisine les 45% du PIB et, de ce fait, contrôle 40 % de la masse monétaire.

Concernant l'emploi informel, les statistiques de l'ONS, l'intègrent dès 2011 dans leurs champs d'investigation. Ainsi, ces statistiques révèlent que malgré sa baisse significative, ces dernières années, il ne représente pas moins de 30% de l'emploi total en Algérie en 2016. De plus, si l'on exclue le

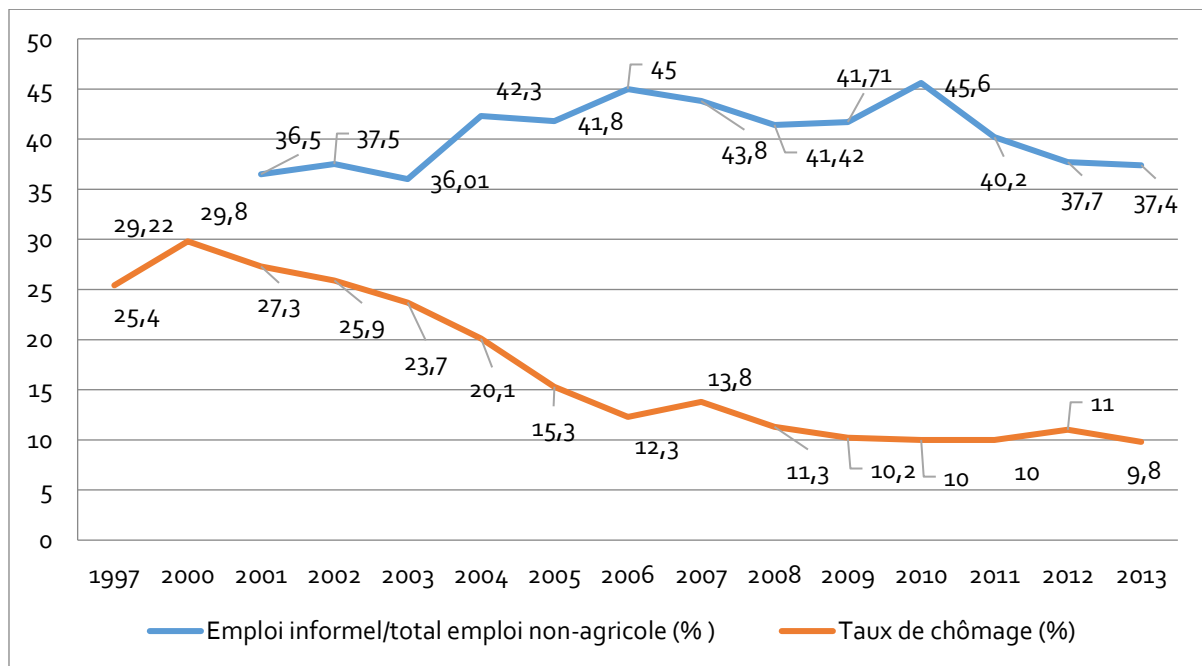
### Chapitre 3 : Enjeux actuels de l'informel en Algérie et méthodologie de l'enquête mixte de Tizi-Ouzou

secteur public de nos calculs, on constate que l'emploi informel représente, en 2016, 63% de l'emploi du secteur privé (ONS, 2016).

L'une des causes principales de la prolifération de l'informel en Algérie est l'importance du chômage qui touche notamment, comme nous l'avons souligné les jeunes.

La relation entre le taux de chômage et la part de l'emploi informel dans l'emploi total est aussi validée par une étude de Souag *et al.* (2018) qui montre que l'emploi informel tend à s'accroître en Algérie, en particulier au cours de la période 1997-2007 et se stabilise à un niveau élevé entre 2008-2013 (Graphique 6).

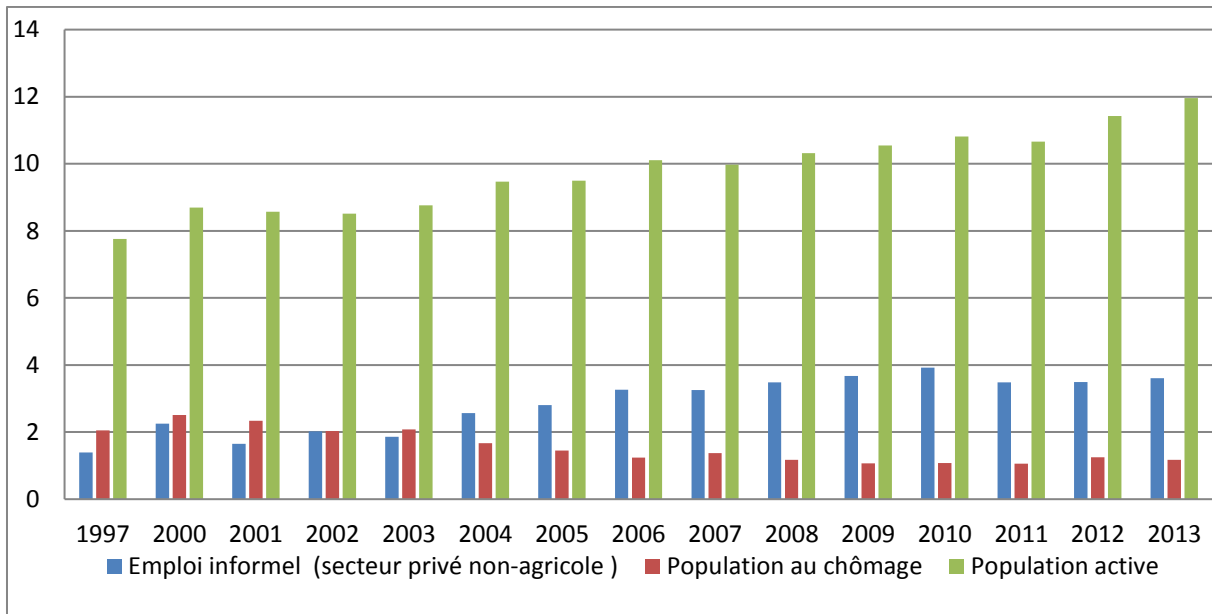
**Graphique 6:** Évolution du taux de chômage et de la part de l'emploi informel dans l'emploi total (1997-2013)



**Source :** enquêtes emploi auprès des ménages (ONS) in Souag *et al.* (2018)

Adair et Souag (2018) avancent l'hypothèse de l'absorption du chômage par l'emploi informel. Selon la figure 3, la population au chômage décline très fortement et varie de façon inversement proportionnelle à la population active. L'emploi informel augmente considérablement jusqu'en 2010 et varie directement avec la population active. À partir de 2003, le nombre de travailleurs informels dépasse celui des chômeurs, ce qui suggère que la croissance de l'emploi informel absorbe le chômage (graphique 7).

**Graphique 7:** L’absorption du chômage par l’emploi informel



**Source :** Adair and Souag (2018).

Rappelons, par ailleurs, que Souag (2018) a réalisé une thèse de Doctorat portant sur l’impact des politiques d’emploi sur l’économie informelle en Algérie. Pour ce faire, le doctorant a mobilisé les micro-données des enquêtes emploi auprès des ménages réalisés par l’ONS entre 1997 et 2013.

Merouani *et al.* (2017) estiment que 56% de la main-d’œuvre algérienne aurait volontairement choisi de se soustraire à la couverture de sécurité sociale. Ceci va à l’encontre de la conclusion de la thèse de Bellache (2010) selon laquelle ; l’informalité est principalement une stratégie involontaire de dernier recours (ou de subsistance).

Bellache (Bellache, 2010 ; Bellache et Adair, 2012 ; Bellache, Adair et Bouznit, 2014) a réalisé deux enquêtes ménages dans la wilaya de Bejaia en 2007 et 2012. Ces enquêtes ont permis d’une part, d’estimer le poids de l’emploi et du secteur informel au niveau régional et d’aboutir à des typologies pertinentes (formel pur, informel pur et informel hybride) et d’autre part, d’analyser, notamment, les déterminants de l’emploi et du secteur informel ainsi que les déterminants de gains des salariés formels et informels.

Par ailleurs, sur la base de l’enquête de Bejaia de 2012, portant sur 1016 ménages, un aspect important est étudié par Gherbi (2016) dans le cadre de

sa thèse de doctorat ; à savoir l'emploi féminin informel. En fait, un échantillon de 783 femmes actives tiré de la population globale (1016 ménages) est mobilisé dans le cadre de la thèse.

Gherbi (2016) souligne qu'un tiers des femmes occupées exercent dans l'informel. Cette étude démontre, par ailleurs, le caractère hétérogène de l'informel féminin mais surtout que les femmes qui s'orientent vers l'informel sont dans une logique de reproduction sociale et non dans une logique d'accumulation, autrement dit, il s'agit d'un informel de survie.

Le travail de Abrika (1999) dans le cadre de son mémoire de Magister est le premier à traiter de l'informel dans la wilaya de Tizi-Ouzou avec une approche entreprise. Ainsi, son enquête a porté sur 80 entreprises activant dans le secteur du bâtiment dans la wilaya de Tizi-Ouzou.

Abrika (1999) distingue d'emblée deux catégories d'entreprises ; celles de gros œuvre (20 entreprises) et celles de second œuvre (60 entreprises). Ainsi, le profil de l'entrepreneur et les logiques de fonctionnement de l'entreprise diffèrent selon la catégorie de l'entreprise. De ce fait, si les entreprises de second œuvre sont dans une logique de survivance, les entreprises de gros œuvre sont dans une logique rentière basée sur la recherche d'une meilleure rentabilité.

Abrika (2002) souligne, par ailleurs, que « *l'enquête que nous avons menée sur le secteur du bâtiment nous a permis de déceler l'existence d'un potentiel d'une main d'œuvre jeune, disposant d'une capacité de distribution des revenus, des aptitudes à améliorer des techniques de formation et de se doter, ainsi, d'une nouvelle technologie adaptée à ce secteur* ». De plus l'enquête met en relief les caractéristiques des entreprises activant dans le secteur du bâtiment et qui en dit long sur leur classification dans l'informel à savoir notamment l'importance des relations familiales dans le financement de l'activité et même dans le recrutement.

Bouhriz Daidj F. (2018) s'est aussi intéressée au secteur du BTP dans le cadre de sa thèse de Doctorat, en réalisant une enquête de terrain auprès de 48 entreprises de BTP et 150 travailleurs du même secteur. Le travail met en lumière l'importance du non-respect de la réglementation notamment sociale dans ce secteur.

### **Chapitre 3 : Enjeux actuels de l'informel en Algérie et méthodologie de l'enquête mixte de Tizi-Ouzou**

---

Nous avons, nous aussi, dans le cadre de notre mémoire de Magister (Babou, 2007), réalisé une enquête entreprise sur l'activité de confection de vêtement dans la daïra da Mâatkas. Cette activité à laquelle participent tous les membres de la famille sans distinction de l'âge et du sexe est souvent exercée dans des ateliers clandestins et même à l'intérieur des maisons.

De plus notre enquête a permis de rendre compte du mode de fonctionnement de ces entreprises et de l'importance des pratiques informelles dans cette activité : de la non déclaration d'existence à la fraude fiscale en passant par la non-facturation des ventes et des achats.

Enfin, notre travail souligne que l'informel est un mal nécessaire car il contribue au développement local que nous avons traité à l'aide de quatre paramètres : la création d'entreprises et l'emploi, la satisfaction des besoins locaux et l'utilisation des ressources locales. Ainsi, si cette activité contribue à la création d'entreprises et d'emplois et à la satisfaction des besoins locaux, les ressources (matières premières et fournitures) qu'utilisent ces entreprises proviennent, dans la majorité des cas, de l'extérieur.

La thèse de Smadi (2018) traite des femmes entrepreneurs dans la wilaya de Tizi-Ouzou. L'enquête entreprise concerne 310 femmes entrepreneurs et porte sur trois activités : la couture traditionnelle, la coiffure femme et la préparation de gâteaux traditionnels.

L'enquête a pu relever que 57 % des femmes entrepreneurs kabyles choisissent volontairement, mais provisoirement, d'exercer dans l'informel. De plus, l'enquête met en exergue l'existence de plusieurs facteurs accentuant la vulnérabilité sociale des femmes et les poussent vers l'informel. L'entrepreneuriat dans sa forme formelle mais aussi informelle devient dans ses conditions un moyen de résilience. En effet, « *la femme entrepreneur qui exerce ses activités dans l'informel s'appuie sur son environnement, ses compétences et sa personnalité pour arriver à activer sa résilience et à marquer son dynamisme et ne pas céder face aux difficultés rencontrées* » (Smadi, 2018, 344).

Smaili (2018) a, grâce à une enquête réalisée auprès de 343 ménages (soit 843) actifs, estimée l'emploi informel dans la wilaya de Tizi-Ouzou à 46,16% du total des occupés. Par ailleurs, l'auteure constate que ; l'emploi informel

est un secteur refuge pour les exclus du marché du travail plutôt qu'un choix volontaire.

Si Tahar (2022) aborde dans sa thèse une des activités les plus complexes à savoir l'activité de change de devise illustrée par le cas des cambistes de la wilaya de Tizi-Ouzou. L'enquête réalisée par l'auteure sur 162 cambistes révèle que ces derniers sont majoritairement des hommes (73,70%), âgés pour la plupart (plus de 70 %) entre 30 et 50 ans et dont le niveau d'instruction est souvent secondaire (40%) et rarement universitaire (16%). Cela étant, l'auteure, définit les contours d'un cambiste modèle comme suit « *avoir la quarantaine, être moyennement instruit, exercer dans un local commercial et faire de la vente et de l'achat de la devise son activité secondaire (et non principale)* » Si Tahar (2022,212).

De plus l'auteure décortique « *l'organisation quasi infaillible de ce marché de change. Les cambistes se sont constitués en un véritable réseau ou tout semble réglé minutieusement car chaque élément exécute la tâche qui lui revient à la lettre, sans chercher à bousculer ni les concurrents ni à innover de nouvelles techniques de vente* » (Si Tahar, 2022, 286).

Enfin, l'auteure souligne l'importance de l'activité, malgré son illégalité, comme source de revenus pour les cambistes mais aussi pour toute l'économie locale. Ainsi, le marché de change parallèle joue un rôle de courroie entre la diaspora établie à l'étranger et leurs familles restées au bled. Sachant que d'après les statistiques de l'auteure « *les envois de fonds de la part de la diaspora ont atteint un seuil de 1,8 milliard de dollar pour l'année 2021* » (Si Tahar,2022, 247).

## **2. METHODOLOGIE DE L'ENQUETE**

Après avoir fait une revue de littérature des travaux portant sur l'informel en Algérie, notamment, durant ces deux dernières décennies, nous abordons dans la présente section notre méthodologie et notre approche de l'informel en Algérie, à travers le cas particulier de la wilaya de Tizi-Ouzou.

## **2.1. Présentation de la wilaya de Tizi-Ouzou.**

Nous commençons notre présentation de la wilaya de Tizi-Ouzou par un bref rappel historique, des conditions de vie des habitants de cette contrée de l'Algérie, pour ensuite présenter l'ossature administrative et démographique de cet espace géographique et enfin, nous abordons la problématique du chômage et de la dynamique entrepreneuriale de ce territoire.

### **2.1.1. Bref rappel historique**

L'histoire de Tizi-Ouzou est indissociable de l'histoire de l'Algérie. Cet espace - appelé aussi, Kabylie, Grande Kabylie ou Kabylie du Djurdjura par référence aux habitants de cette région qui sont les Kabyles - vit, souvent, en repli sur lui-même, en tournant même le dos à la mer, selon l'expression de Dahmani (1987) pour se protéger des invasions extérieures.

Aussi, avant la colonisation française, comme le note Dahmani (1987, 75) « *sans actes juridique, sans consultation des autorités publiques coloniales les "surfaces utiles" du Djurdjura étaient partagées entre les villages situés au pied même de la montagne. Chaque arch ou tribu avait sa parcelle de la "surface utile" du massif montagneux (foret, bois, pâturages, eau, neige, chasse, etc.)* ». La vallée du Sébaou qui était, jadis, cultivée par les montagnards des environs, devient, durant la présence turque en Algérie, objet de querelles entre les tribus (notamment les Amraoua d'en haut et les Amraoua d'en bas). Ces deux fractions « *étant séparés géographiquement par le bordj de Tizi-Ouzou. L'administration turque entretenait la rivalité entre les deux clans et jouait souvent de l'intrigue pour maintenir sa domination sur l'ensemble. Par le biais du marché du "Sebt El Khodja" très fréquenté par les deux fractions des amraoua et des tribus environnantes, le bordj exerçait une certaine surveillance des alentours* » (Doumane, 2011, 16). Cependant, « *en échange de leur service militaire et de leur vassalité aux turcs, les Amraoua et les Aklan, non seulement pouvaient exploiter, à leur gré, les plus riches terres de plaine, mais ils bénéficient de surcroît d'une exemption fiscale* ». (Mahé, 2001, 28). Rappelons en fait, que les turcs plaçaient l'impôt au sommet de

leurs priorités. Par contre, pour le colonisateur français la priorité des priorités c’est avant tout la terre qui permettait d’asseoir une colonisation de peuplement (voir chapitre 2 infra).

L’occupation française accélère, par ailleurs, la décadence de l’économie kabyle traditionnelle suite notamment à l’insurrection de 1871, avec son lot de séquestre, contribution de guerre, etc. (voir chapitre 2 infra). En fait, il faut rappeler, que la Kabylie est une région surpeuplée mais très pauvre en terres cultivables et en ressources naturelles (Bouguermouh, 2002 ; Doumane, 2011 ; Dahmani, 1987 ; Oussalem, 2002). La population exerce alors toute sorte d’activités (agriculture, élevage, artisanat et commerce) pour subvenir à ses besoins.

L’agriculture en Kabylie est surtout basée sur l’arboriculture avec la prédominance de l’olivier et du figuier mais aussi de la vigne et des chênes de gland doux qui représentent dans les moments difficiles un palliatif au manque de céréales ou de nourritures tout court. On retrouve aussi en Kabylie plusieurs autres arbres fruitiers tels que le pommier, le cerisier, l’oranger, l’amandier, etc. Mais ces derniers sont considérés comme des arbres de luxe et les rendements ne sont pas toujours importants, de plus, leur entretien nécessite plus de temps que les Kabyles, partageaient entre plusieurs activités, n’ont pas.

En plus de l’arboriculture, Hanoteau et Letourneux (1973, 385) soulignent qu’on « *ne sème guère dans la montagne que de l’orge, des haricots, un peu de fèves ...des pois chiches, des lentilles ...des navets, de la gesse jarosse et des petits pois* ». Dans la plaine on sème le blé, le maïs, le sorgho et le millet, en plus des autres cultures de montagne. Mais là quelle que soit la culture les rendements sont meilleurs.

Concernant l’élevage, il y a lieu de rappeler que cette activité est moins présente en Kabylie contrairement au reste du pays notamment le sud et les hauts plateaux. Mais une activité particulière est exercée par un nombre important de personne en Kabylie, c’est l’apiculture « *les statistiques de la Kabylie (1866) ne portent pas à moins de 8480 le nombre de ruches d’abeilles,*

*elles sont possédées par 1219 propriétaires »* (Hanoteau et Letourneux, 1973, 410).

L'artisanat est une activité très répandue en Kabylie, on est même tenté de dire que « *la Kabylie est la patrie de l'artisanat traditionnel* » (Dahmani, 2021, 41). Ainsi, chaque village et même chaque famille a son corps de métier de prédilection tandis que certaines familles fabriquent plusieurs types d'objets selon leurs besoins. Hanoteau et Letourneux (1973, 412 à 442) recensent plus d'une dizaine d'activités allant de la poterie, à la forge en passant par la fabrication de la laine et la confection de vêtements. En Kabylie on produit aussi, de la poudre à canon, de la fausse monnaie, de la bijouterie, du savon, de l'huile d'olives, de la cire, des tamis, des ustensiles en bois, etc.

Ces activités utilisent pour la plupart des matières premières locales ou achetées des autres contrées de l'Algérie. Ainsi, « *le tissage est intimement lié à l'économie agro-pastorale, génératrice de laine et de poils, de cuir et peaux, matières premières utilisées dans ce corps de métier. La poterie utilise les matières premières locales, telles que l'argile, les oxydes de fer et de manganèse ; la bouse de vache et le bois recyclé pour la cuisson ...Le travail du bois (coffres, portes, fenêtres, bahuts...) sont dépendants des forêts locales* » (Dahmani, 2021, 46).

L'activité commerciale et surtout le colportage constituent, enfin, une activité assez importante pour la Kabylie, en raison de l'indisponibilité de certains produits en quantités suffisantes (notamment le blé) et des surplus enregistrés dans d'autres produits (huile d'olive, figes et produits artisanaux). De plus, comme le note Mahé (2001, 32) « *de même qu'il y avait des spécialisations par tribu et par village dans les productions artisanales et agricoles, les colporteurs et les négociants, selon leur origine, avaient leurs spécialités. Celles-ci correspondent évidemment à celles qui étaient produites dans leurs villages* ».

En plus, de ces échanges avec les régions extérieures et parfois très lointaines (comme Tombouctou), Carette (1848) a recensé, dans le cadre de l'exploration scientifique de l'Algérie 1842-1843-1844, 55 marchés

hebdomadaires, se situant à l'intérieur des tribus ou des confédérations de la seule Grande Kabylie. C'est le cas du marché du vendredi des Akbils, du samedi des Ait Ghobri, du dimanche des Ouadhias, du lundi des Ait Djennad, etc.

Cependant, la colonisation française a, comme dans le cas de toute l'Algérie, complètement déstructuré la structure politique, économique et sociale de la Kabylie et accentué le déséquilibre populations-ressources. Ceci a engendré deux phénomènes majeurs : la prolétarisation et l'émigration.

Dahmani dépeint la situation de la Kabylie des années trente, en faisant référence aux écrits d'Albert Camus, ainsi : « *on peut résumer la situation socio-économique par quatre phénomènes : la misère, la crise économique et sociale, la famine et l'émigration massive* » (1987, 82).

Aussi, au lendemain de l'indépendance de l'Algérie, la wilaya de Tizi-Ouzou a connu des mutations économiques, sociales et urbaines semblables à celle connue par toute l'Algérie. Cependant, dans le cadre de cette thèse, nous présentons dans ce qui suit, l'évolution de l'ossature administrative et démographique ainsi que le dynamisme entrepreneurial et la problématique du chômage dans la wilaya de Tizi-Ouzou.

### **2.1.2. L'ossature administrative et l'évolution démographique.**

Jusqu'au 7 août 1955, l'Algérie était constituée de trois départements (Alger, Oran et Constantine). La Grande Kabylie (Tizi-Ouzou) était rattachée au département d'Alger et occupe le rang de sous-préfecture.

Le décret du 28 juin 1956 divisa Alger en 12 départements dont celui de Tizi-Ouzou subdivisé alors en 7 arrondissements et en 121 communes.

En 1974, un nouveau découpage administratif s'opère et la nouvelle restructuration divisa l'Algérie en 31 wilayas, 160 daïras et près de 700 communes et depuis 1985 le pays est divisé en 48 wilayas.

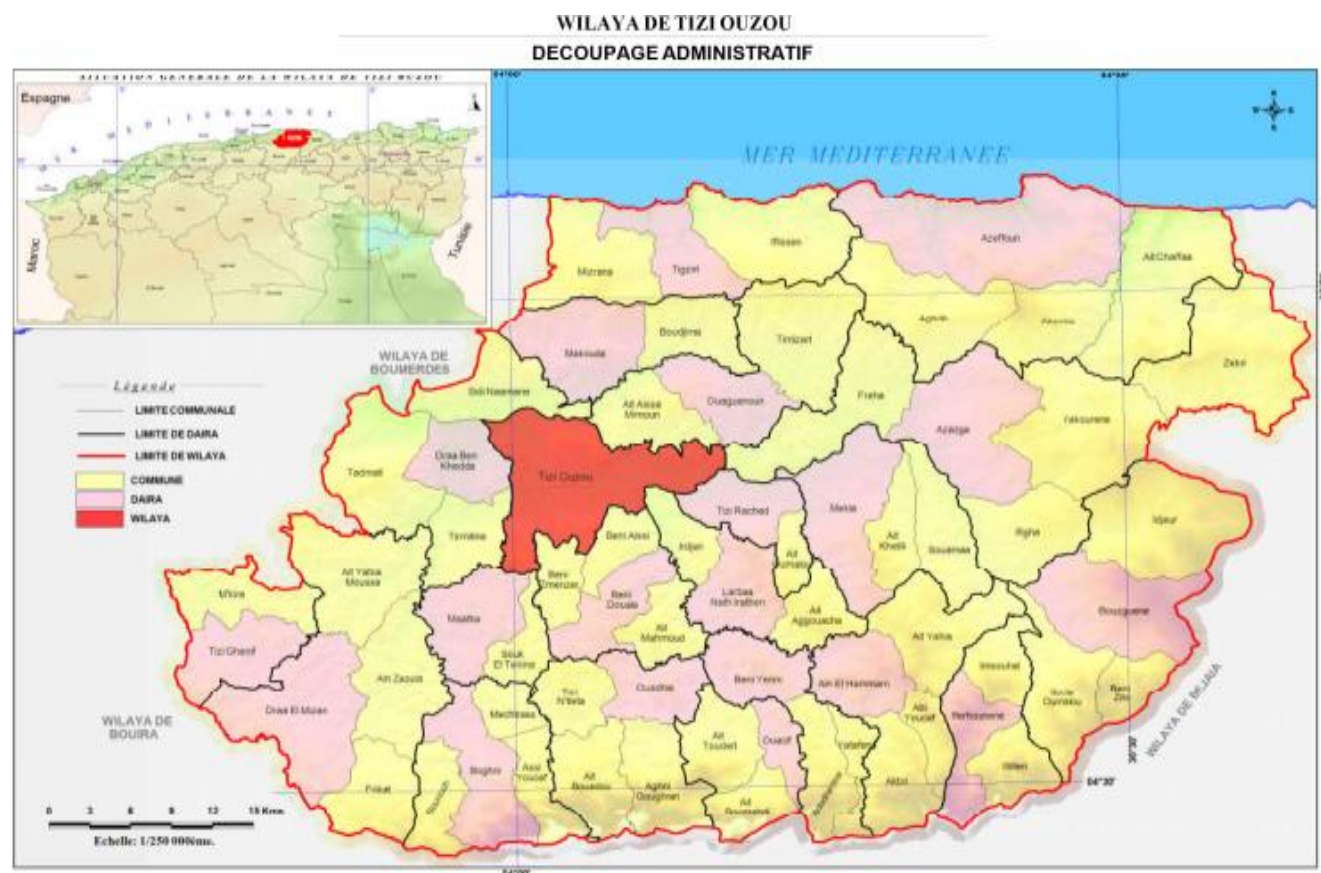
À l'issue du dernier découpage administratif de 1984, la wilaya de Tizi-Ouzou compte 21 daïras et 67 communes et quelques 2000 villages (Dahmani, 1987) délimitée au nord par la mer Méditerranée (70 km de côte),

### Chapitre 3 : Enjeux actuels de l’informel en Algérie et méthodologie de l’enquête mixte de Tizi-Ouzou

au sud par la wilaya de Bouira, à l’est par la wilaya de Bejaïa et à l’ouest par la wilaya de Boumerdès.

La wilaya de Tizi-Ouzou est, par ailleurs, situé à 100 Km de la Capitale Alger et à 80 Km de l’aéroport International d’Alger. Elle s’étend sur une superficie de 2957 km<sup>2</sup>, avec une population de 1191753 à fin 2018, Tizi-Ouzou enregistre l’une des densité de population les plus importante de l’Algérie avec 403 habitats au Km<sup>2</sup>.

**Carte 2** : Découpage adminisratif de la wilaya de Tizi-Ouzou (1984)



Source : Laleg (2015, 62).

La densité démographique toujours importante dans la wilaya de Tizi-Ouzou est, cependant, handicapée par la pauvreté de son sol et sous-sol. En effet, le territoire de la wilaya de Tizi-Ouzou est caractérisé par la prédominance des zones de montagnes, au relief accidenté et escarpé qui représentent 70% de la superficie totale de la wilaya.

### Chapitre 3 : Enjeux actuels de l'informel en Algérie et méthodologie de l'enquête mixte de Tizi-Ouzou

---

Selon les études, quatre à six zones homogènes sont repertoriées au niveau de la wilaya de Tizi-Ouzou, il s'agit successivement de :

- **La chaîne côtière** : elle présente une orientation d'Est en Ouest, parallèle au littoral. Cette chaîne comprend le massif côtier de Tigzirt, le massif d'Azzefoune et la zone collinaire d'Azazga.
- **La vallée de l'Oued Sébaou** : elle occupe la partie centre-nord de la wilaya de Tizi-Ouzou, et concentre les plaines et piémonts les plus fertiles de la région. L'Oued Sebaou qui traverse cette vallée prend sa source dans la partie orientale de la chaîne du Djurdjura et coule d'Est en Ouest entre le massif central de la Grande Kabylie et la chaîne côtière. Dix-sept (17) communes sont situées dans cette vallée en allant d'Aghribs jusqu'à Tadmait et Sidi-Namane en passant par Freha, Azazga et Tizi-Ouzou.
- **Le massif central ou le massif de grande Kabylie** : il est situé au centre de la Kabylie, il est bordé au nord par la vallée de l'Oued Sebaou et au Sud par la chaîne du Djurdjura. Cette zone comprend 24 communes situées sur un axe montagneux allant de Maâtkas jusqu'à Iferhounene en passant par Beni-Zmenzer, Beni-Douala et Larbaa-N'ath-Irathen.
- **La zone collinaire de Tizi-Ghenif** : cette zone est localisée dans la partie Sud-Ouest de la wilaya de Tizi-Ouzou, c'est une étroite zone au relief montagneux et juxtaposant la dépression de Draa-El-Mizan.
- **La dépression de Draa El Mizan** : C'est une étroite vallée comprise entre le massif central de la Grande Kabylie et la partie occidentale de la chaîne de Djurdjura. Cette vallée traverse 13 communes et va de Ain-Zaouïa à Agueni-Gueghrane en passant par Draa-El-Mizan et Boghni.
- **La chaîne du Djurdjura** : elle est située au Sud de la wilaya de Tizi-Ouzou. C'est un important massif montagneux caractérisé par des altitudes qui dépassent souvent les 2000 mètres.

Par ailleurs, la population de la wilaya de Tizi-Ouzou comptait 702000 habitants au Recensement General de la Population et de l'Habitat (RGPH)

### **Chapitre 3 : Enjeux actuels de l’informel en Algérie et méthodologie de l’enquête mixte de Tizi-Ouzou**

de 1977, 936948 habitants au RGPH de 1987 (soit un taux d’accroissement annuel moyen de 2,92% entre 1977 et 1987, un taux d’accroissement inférieur à celui enregistré au niveau national qui est de 3,60% à la même période ), 1108709 habitants au RGPH de 1998 (soit un taux d’accroissement annuel moyen de 1,54% entre 1987 et 1998, encore inférieur au taux national qui était de 2,30% à la même période ) et 1127607 habitants au dernier RGPH de 2008 (soit un accroissement annuel moyen de 0,2 % de 1998 à 2008, soit le taux le plus bas au niveau national, au côté de la Wilaya de Médéa ). La population de la wilaya de Tizi-Ouzou est majoritairement jeune, la répartition par sexe et par âge est donnée dans le tableau 17. Ainsi, 53.44% de la population de la wilaya de Tizi-Ouzou est âgée de moins de 30 ans, tandis que la répartition par sexe montre qu’il y a presque égalité entre le nombre de femmes et d’hommes dans la wilaya de Tizi-Ouzou.

**Tableau 17:** Répartition de la population de Tizi-Ouzou par sexe et par âge au 31/12/2012

| Tranche d’âge         | <b>Masculin</b> | <b>Féminin</b> | <b>Total</b> | %      |
|-----------------------|-----------------|----------------|--------------|--------|
| <b>0-14 ans</b>       | 120828          | 115116         | 234944       | 20 ,38 |
| <b>14-19 ans</b>      | 57926           | 55314          | 113214       | 9,82   |
| <b>20-29 ans</b>      | 138584          | 129274         | 267858       | 23,24  |
| <b>30-39 ans</b>      | 99164           | 96042          | 195206       | 16,94  |
| <b>40-59 ans</b>      | 108798          | 110545         | 219343       | 19,03  |
| <b>60-69 ans</b>      | 47697           | 31318          | 57863        | 5,02   |
| <b>70 ans et plus</b> | 26545           | 36067          | 60827        | 5,28   |
| <b>Non disponible</b> | 740             | 1244           | 1984         | 0,17   |
| Total                 | 577345          | 575120         | 1152465      | 100    |

**Source :** DPAT Tizi-Ouzou et calculs personnels.

#### **2.1.3 Dynamique entrepreneuriale et résilience face au chômage**

L’analyse des données statistiques concernant le chômage et la création d’entreprises au niveau de la wilaya de Tizi-Ouzou montre un contraste saisissant entre un chômage élevé par rapport au taux national et une dynamique entrepreneuriale sans équivoque. Cependant, il y a lieu de préciser, que les statistiques régionales sont rarement disponibles et quand elles le sont, elles sont incomplètes. A titre indicatif dans l’annuaire

### Chapitre 3 : Enjeux actuels de l'informel en Algérie et méthodologie de l'enquête mixte de Tizi-Ouzou

statistique de Tizi-Ouzou nous retrouvons les données relatives à la population occupée sans aucune indication sur la population active, encore moins sur la population au chômage.

Cela dit, concernant l'emploi, après recoupement des statistiques fournis par la Direction de la Planification et de l'Aménagement du Territoire (DPAT) de la wilaya de Tizi-Ouzou et par l'Agence Nationale de Développement de l'Investissement (ANDI), nous avons estimé le taux de chômage à 22,48 % fin 2012, taux relativement élevé par rapport au taux de chômage national qui avoisine les 10% la même année.

La population occupée est estimée à 312821 individus. La répartition par branches d'activités place en première position le commerce, le transport et les services avec 100274 individus (32,05%), suivi de l'administration 88635 individus (28,33 %). Les autres branches d'activités industrie, bâtiments et travaux publics (BTP) et agriculture occupent respectivement 38620 (12,34 %), 78647 (25,14%) et 6645 individus (2,12%).

**Tableau 18:** Principaux indicateurs de l'emploi à Tizi-Ouzou au 31/12/2012

| Indication                      | Fréquence |
|---------------------------------|-----------|
| Population totale               | 1 152 465 |
| Population en âge de travailler | 795621    |
| Population active               | 403583    |
| Population occupée              | 312821    |
| Population en chômage           | 90762     |
| Taux de chômage                 | 22,48%    |

**Source :** DPAT Tizi-Ouzou, ANDI et calculs personnels.

Le taux de chômage dans la wilaya de Tizi-Ouzou est descendu à 18% en 2013 et 2014, mais reste toujours supérieur à celui enregistré au niveau national.

En fait, le marché de l'emploi à Tizi-Ouzou a longuement souffert, à l'image du reste du pays, des effets de la crise de 1986 et des retombées des réformes engagées, notamment suite à mise en œuvre du PAS en 1994. En effet, le tissu économique local est laminé suite à la dissolution de 57

### **Chapitre 3 : Enjeux actuels de l'informel en Algérie et méthodologie de l'enquête mixte de Tizi-Ouzou**

---

entreprises dans la wilaya (48 entreprises publiques économiques locales et 9 entreprises privées) (Bekour et Amokrane, 2020), et l'effectif global des travailleurs qui sont touchés par les dissolutions d'entreprises et la compression d'effectifs pour d'autres, avoisine 6000 employés, selon Guendouzi et Kabri (1998) et atteint 6950 emplois selon la Direction de la Planification et de l'Aménagement du Territoire de Tizi-Ouzou (2003).

Cela dit, le taux de chômage, à Tizi-Ouzou a atteint 26,72 %, en 1997 et dépasse même les 30% en 2002 (31,65% plus exactement). Le score de 22,48% en 2012 est donc une amélioration considérable en une décennie.

Ce qui est aussi remarquable, c'est l'évolution de la population occupée, qui passe de 197322 personnes en 1997 à 226953 personnes en 2002 (soit un accroissement annuel moyen de 2.8%), pour atteindre 309339 personnes en 2008 (soit un accroissement annuel moyen de 5,29% entre 2002 et 2008), puis 312821 personnes en 2012 et, enfin, 361200 personnes en 2018 (soit un accroissement annuel moyen de 1,56% entre 2008 et 2018).

Nous déduisons, alors, que l'évolution des indicateurs de l'emploi au niveau de la wilaya de Tizi-Ouzou n'est pas linéaire, c'est plutôt une évolution en dents de scie. La stabilité de la région après les événements de 2001 ainsi que la mise en place, notamment, du dispositif d'aide à la création d'entreprises dédiée aux chômeurs en 2004 (CNAC) en plus de tous les autres dispositifs (ANSEJ, ANGEM, ) ont certainement permis d'améliorer la situation de l'emploi au niveau de la wilaya de Tizi-Ouzou, mais à partir de 2013/2014 et suite à l'effondrement des prix du pétrole la création d'emploi, notamment, par le biais des dispositifs étatiques, commence à fléchir de nouveau. Cet état de fait est confirmé par plusieurs travaux : Khaznadji & Ait Taleb (2018) ; Bekour & Amokrane (2020) ; Moussaoui & Akkoul (2023).

Par ailleurs, il semble que l'entrepreneuriat privé ait toujours une place considérable dans le paysage économique de la wilaya de Tizi-Ouzou. Voyons ça de plus près.

### **Chapitre 3 : Enjeux actuels de l'informel en Algérie et méthodologie de l'enquête mixte de Tizi-Ouzou**

---

Afin d'analyser la dynamique entrepreneuriale de la wilaya de Tizi-Ouzou, nous exploitons les données statistiques fournies par l'ONS (le recensement économique de 2011) et par les données statistiques du Ministère de l'industrie.

Nous avons déjà souligné dans la première section de ce chapitre l'importance du secteur privé dans la wilaya de Tizi-Ouzou (deuxième place au niveau national selon les statistiques du Ministère de l'Industrie et quatrième place selon le recensement économique de l'ONS de 2011).

Le premier recensement économique de l'Algérie, réalisé en 2011, donne une vue complète de la situation économique nationale, mais aussi régionale et locale, car les statistiques sont aussi disponibles par communes.

Le nombre total d'entités économiques recensées dans cette enquête au niveau national s'élève à 934 250 entités. La wilaya de Tizi-Ouzou avec 37276 entités économiques se place ainsi en quatrième position au niveau national, en termes du nombre d'entités économiques, derrière Alger, Oran et Sétif.

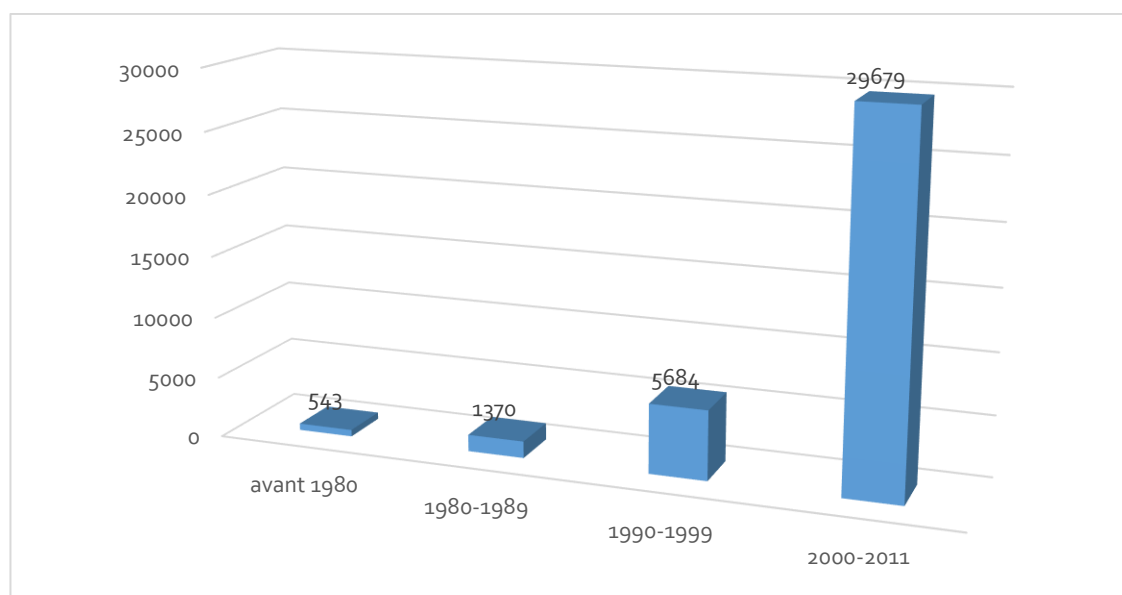
La répartition des 37276 entités économiques de la wilaya de Tizi-Ouzou par secteur juridique confirme que le secteur privé, avec 36747 (soit 98,58%), est devenu le secteur dominant du tissu économique. Ainsi, le secteur public, avec 500 entités, ne représente que 1,34 % de l'ensemble des entités économiques. Enfin, les entités mixtes ne concernent que 29 entités soit 0,07 % de la population d'entités recensées.

Pour mieux comprendre l'essor fulgurant du secteur privé dans la wilaya de Tizi-Ouzou, nous allons nous intéresser à la répartition des entités économiques selon l'année de création.

Le graphe 8 montre clairement que, globalement, 95 % des entités économiques sont créées après 1990, c'est-à-dire suite à la transition de l'Algérie vers l'économie de marché. Cependant, c'est à partir de l'an 2000 que, cette transition prend de l'ampleur, avec, 80% des entités économiques qui sont créées dans la wilaya de Tizi-Ouzou entre 2000 et 2011.

### Chapitre 3 : Enjeux actuels de l'informel en Algérie et méthodologie de l'enquête mixte de Tizi-Ouzou

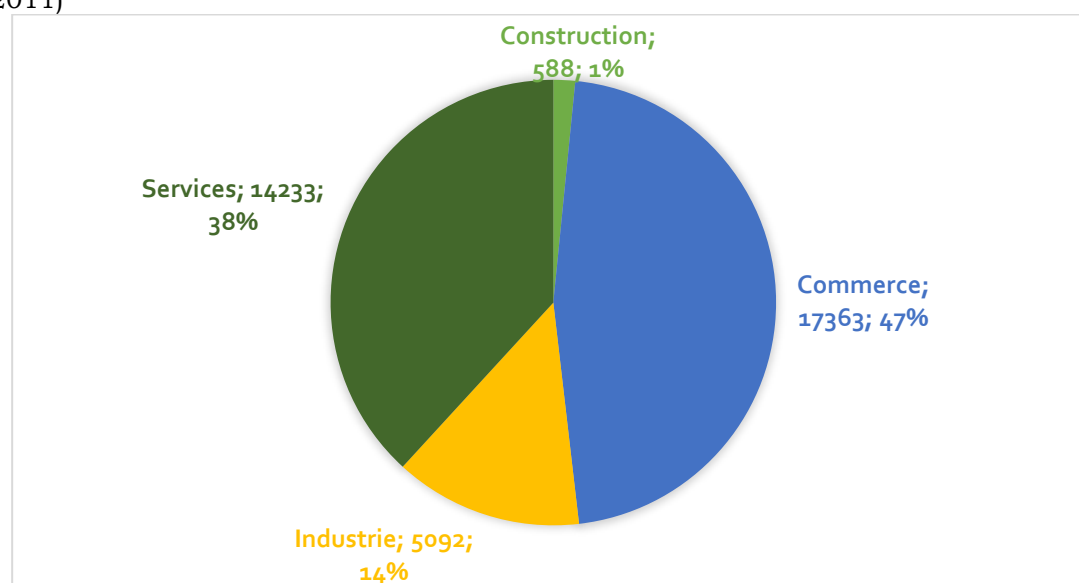
**Graphique 8 :** Répartition des entités économiques selon l'année de création (Tizi-Ouzou 2011)



**Source :** Établi par nous-même selon les données de l'ONS (2012)

Concernant la répartition des entités économiques par secteur d'activité, là encore, nous retrouvons une répartition identique à celle enregistrée au niveau national. En effet, comme le montre le graphique 9 ; 47% des entités économiques de Tizi-Ouzou exercent une activité commerciale et 38% des entités économiques appartiennent au secteur des services, c'est dire que 85% des entités économiques dans la wilaya de Tizi-Ouzou relèvent du secteur tertiaire.

**Graphique 9 :** Répartition des entités économiques par secteurs d'activités (Tizi-Ouzou 2011)



**Source :** Établi par nous-même selon les données de l'ONS (2012)

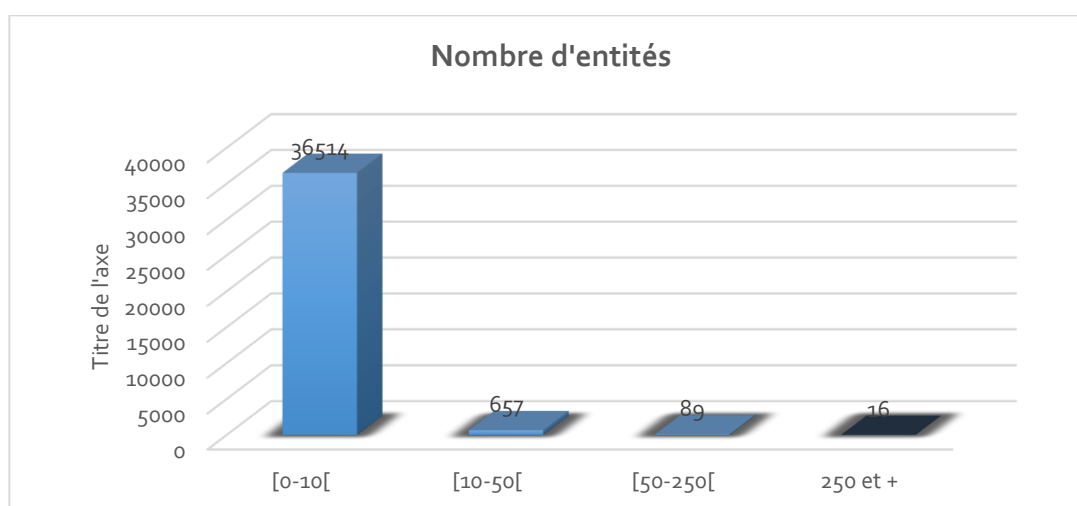
### Chapitre 3 : Enjeux actuels de l'informel en Algérie et méthodologie de l'enquête mixte de Tizi-Ouzou

A contrario, l'industrie et la construction ne représentent respectivement que 14% et 1% des entités économiques recensées ce qui montre, encore une fois, le degré et l'ampleur de la tertiarisation du paysage économique de la wilaya de Tizi-Ouzou.

Par ailleurs, la répartition des entités économiques, recensées au niveau de la wilaya de Tizi-Ouzou, selon la taille, confirme, encore une fois, que, globalement, l'entreprise algérienne est de petite taille. Leur fonctionnement relève plutôt de l'informel que de celles d'entreprises modernes.

Ainsi, comme le montre le graphique 10, sur les 37276 entités économiques que compte la wilaya de Tizi-Ouzou dans l'enquête de l'ONS, 36514 entités (soit 97,95 %) sont des très petites entreprises et seulement, 16 entités (soit 0,02 %) emploient plus de 250 employés.

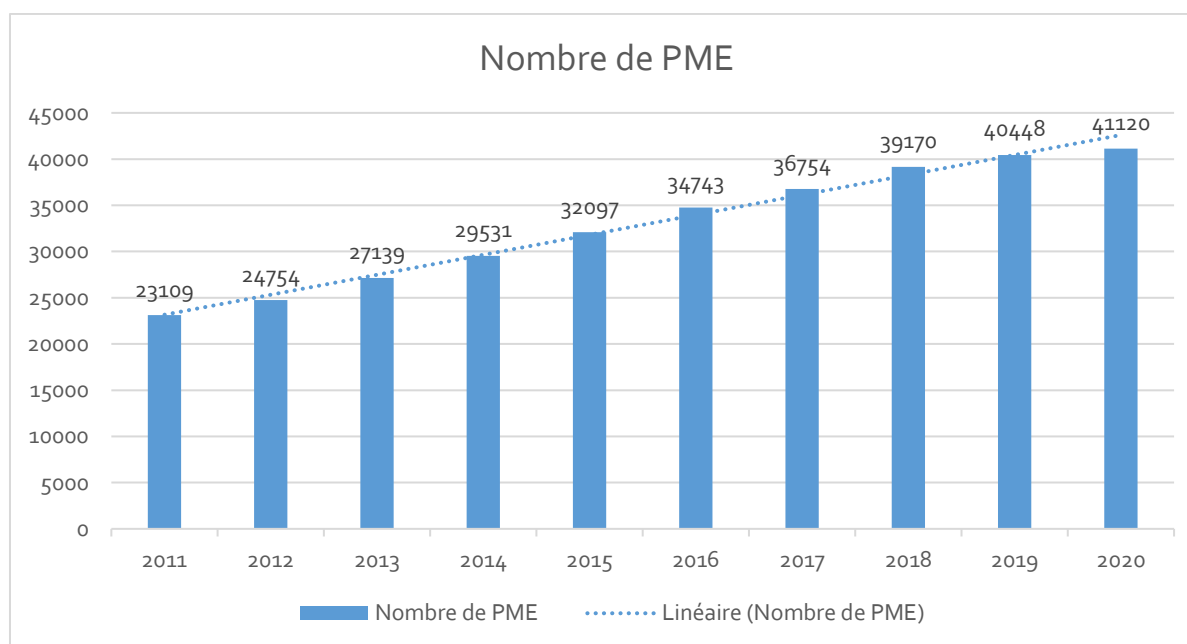
**Graphique 10:** Répartition des entités économiques selon la taille (Tizi-Ouzou 2011)



**Source :** Etabli par nous-même selon les données de l'ONS (2012)

Analysons, maintenant, l'évolution du nombre d'entreprises depuis 2011 à 2020, en exploitant les données du Ministère de l'Industrie. Cependant, nous soulignons, de prime abord, que les données par wilaya ne concernent que les entreprises privées de la catégorie "*personne morale*". Autrement dit, les personnes physiques, les artisans et les entreprises publiques ne figurent pas dans ces statistiques.

**Graphique 11** : Évolution du nombre d'entreprises à Tizi-Ouzou de 2011 à 2020



**Source** : Etabli par nous-même selon les données du Ministère de l'Industrie.

Le nombre de PME, dans la wilaya de Tizi-Ouzou, est passé de 23109 en 2011 à 41120 en 2020, soit un accroissement de 78 % sur les neuf ans. Ainsi, 2000 entreprises sont créées en moyenne annuellement entre 2011 et 2020.

## **2.2. L'enquête : méthodologie et conditions de sa réalisation**

Nous abordons dans ce présent paragraphe la méthodologie de notre enquête mixte (ménages et entreprises) ainsi que les conditions de sa réalisation.

### **2.2.1. Contexte et déroulement de l'enquête**

Comment appréhender l'informel en Algérie ? Quelle approche privilégier : ménages, entreprises ou les deux à la fois ? Telles sont les interrogations qui ont taraudé notre esprit les deux premières années d'inscription à la thèse. Nos lectures et réflexions nous ont mené vers le choix de l'approche mixte (ménages et entreprises) car nous avons constaté que les études et travaux sur l'informel en Algérie (cf. la sous-section précédente) exploitant les approches directes s'appuient tantôt sur les enquêtes ménages et tantôt sur les enquêtes entreprises, mais jamais, à notre connaissance les enquêtes

### **Chapitre 3 : Enjeux actuels de l'informel en Algérie et méthodologie de l'enquête mixte de Tizi-Ouzou**

---

mixtes. De plus, comme l'expliquent Charmes et Remaoun (2014) ; c'est la meilleure méthode de mesure de l'informel et qui permet d'avoir une image complète du phénomène dans le pays. Cependant, une fois le choix de la méthode de mesure arrêté, il reste à savoir comment s'est déroulée la mise en place de cette approche ?

En 2011, suite, à un cycle de conférences organisé par l'université de Bejaia ; et nos échanges et discussions avec Bellache Youghourta et Philippe Adair, nous avons convenu de participer à l'enquête ménages nationale qu'ils comptent lancer.

Bellache, qui a déjà, réalisé une enquête ménages, en 2007, dans le cadre de sa thèse de Doctorat (Bellache, 2010) s'occupa de la confection du questionnaire ménages. Il nous reste à confectionner le questionnaire de l'enquête entreprise, dédié spécifiquement, à notre thèse de Doctorat.

Le questionnaire ménages est structuré en 3 modules. Le premier module porte sur l'identification des membres du ménage et comprend 11 questions ; le second module a trait à l'activité et ressources des membres du ménage et comporte 32 questions au total ; le dernier module est dédié exclusivement aux employeurs et indépendants et comporte 26 questions.

Le questionnaire entreprises est dédiée lui aussi aux employeurs et indépendants ayant accepté un second entretien au sein de leur entreprise ; c'est donc un complément d'informations sur les UPI. Il comporte 4 rubriques (financement, emploi, production et relations avec les services fiscaux).

Par ailleurs, cette enquête ménages nationale, dont l'ambition de départ était de couvrir six à sept wilaya de l'Algérie (Alger compris), n'a finalement couvert, à notre connaissance, que trois wilaya, à savoir : Bejaia, Tizi-Ouzou et Tlemcen. Malgré cela, trois thèses de doctorat, dont la nôtre qui est en cours ; un mémoire de Magister et plusieurs travaux sont le fruit de cette collaboration.

Il s’agit, de la thèse de de Benhabib (2017) qui porte sur le chômage des jeunes et les difficultés d’insertion sur le marché du travail. Cette thèse analyse les déterminants du chômage des jeunes ainsi que les inégalités d’insertion sur le marché du travail en Algérie, en particulier sous l’angle du genre, en exploitant les résultats des enquêtes ménages réalisées à Bejaia, Tizi-Ouzou et Tlemcen.

L’autre thèse est celle de Gherbi (2018) qui porte sur l’emploi informel féminin à Bejaia. Cette thèse exploite alors les données de l’enquête ménages de Bejaia.

Concernant le mémoire de Magister, il s’agit du travail de Klouche (2016) qui porte sur l’emploi informel en Algérie analysé sur la base d’une approche directe par l’enquête auprès des ménages réalisée dans la wilaya de Tlemcen.

Par ailleurs soulignons les travaux de Bellache, réalisés sur la base de l’enquête de Bejaia qui analyse notamment les déterminants et les fonctions de gains de l’emploi informel ainsi que la mobilité intersectorielle. (Bellache, Adair & Bouznit, 2014 ; Adair & Bellache, 2018).

Rappelons enfin, que sur la base des deux enquêtes ménages, de Tizi-Ouzou et de Bejaia, des travaux comparatifs ont pu être réalisés (voir Babou, Bellache et Adair, 2019a). Mais aussi des travaux où les deux échantillons sont regroupés à savoir : Babou, Bellache et Adair (2019b) ainsi que Bellache, Babou, Nezhyvenko et Adair (2021).

### **2.2.2. Plan de sondage de notre enquête mixte de Tizi-Ouzou.**

Nous avons mené une enquête mixte (ménages/entreprises) en deux phases auprès d’un échantillon de 8 communes sur les 67 communes que compte la wilaya de Tizi-Ouzou.

Pour la constitution de notre échantillon de ménages (première phase) nous avons utilisé la base de sondage fournie par le RGPH de 2008 et qui fixe le nombre de ménages de la wilaya de Tizi-Ouzou à 197 410. L’enquête porte sur 550 ménages soit 0,27% de l’ensemble des ménages de la wilaya et 1,02% des ménages de l’échantillon de communes.

### **Chapitre 3 : Enjeux actuels de l’informel en Algérie et méthodologie de l’enquête mixte de Tizi-Ouzou**

L'échantillon des ménages a été tiré de façon aléatoire au niveau des 8 communes retenues pour réaliser cette enquête. La sélection de ces communes s'est faite sur la base de 3 critères : un critère géographique qui distingue les communes urbaines, semi-urbaines et rurales, un critère démographique qui renvoie à l'importance de la population et un critère économique qui renvoie à l'importance de l'activité économique dans ces communes.

Le sondage comporte ainsi deux étapes : la première consiste à sélectionner l'échantillon des communes (8 sur les 67 communes de la wilaya) dont sont exclues les communes rurales, partant de l'hypothèse que l'économie informelle est un phénomène urbain. La deuxième consiste à sélectionner au sein des communes retenues l'échantillon des ménages initialement retenu au prorata du nombre de ménages que compte chaque commune.

Par ailleurs, plus de 90% de la population de la wilaya est agglomérée (tableau 19) avec 51,86 % de la population vivant dans les agglomérations chefs lieu de commune et 39,53% dans les agglomérations secondaires et seulement 8,61% qui vivent dans les zones éparses.

**Tableau 19** : Répartition de la population de la wilaya et de l'échantillon de communes par dispersion (RGPH 2008)

| Communes             | ACL    |       | AS     |       | ZE    |      | Total              |
|----------------------|--------|-------|--------|-------|-------|------|--------------------|
|                      |        | %     |        | %     |       | %    |                    |
| Tizi-Ouzou           | 104312 |       | 27612  |       | 3164  |      | 135088             |
| Draa-Ben-Khedda      | 29403  |       | 1381   |       | 598   |      | 31382              |
| Larbaa-n'ath-Irathen | 8278   |       | 18345  |       | 2753  |      | 29376              |
| Maâtkas              | 26142  |       | 5679   |       | 300   |      | 32121              |
| Souk-el-Tenine       | 14538  |       | 0      |       | 122   |      | 14660              |
| Beni-Zmenzer         | 8995   |       | 2548   |       | 594   |      | 12117              |
| Tizi-Rached          | 7235   |       | 8101   |       | 1825  |      | 17161              |
| Tadmaït              | 13791  |       | 5692   |       | 3355  |      | 22838              |
| Total échantillon    | 212694 | 72,16 | 69362  | 23,53 | 12711 | 4,31 | 294743<br>(26,14%) |
| Total wilaya         | 584520 | 51,86 | 445520 | 39,53 | 97037 | 8,61 | 1127165            |

**Source** : DPAT Tizi-Ouzou et calculs personnels.

### Chapitre 3 : Enjeux actuels de l'informel en Algérie et méthodologie de l'enquête mixte de Tizi-Ouzou

**Tableau 20:** Répartition des communes enquêtées par nombre et taille des ménages au RGPH 2008

| Communes             | Nombre de ménages RGPH 2008 | Taille des ménages RGPH 2008 |
|----------------------|-----------------------------|------------------------------|
| Tizi-Ouzou           | 25661                       | 5,3                          |
| Draa-Ben-Khedda      | 5680                        | 5,5                          |
| Larbaa-n'ath-Irathen | 5617                        | 5,2                          |
| Maâtkas              | 5051                        | 6,4                          |
| Souk-el-Tenine       | 2315                        | 6,3                          |
| Beni-Zmenzer         | 2053                        | 5,9                          |
| Tizi-Rached          | 3170                        | 5,4                          |
| Tadmaït              | 3958                        | 5,8                          |
| Total échantillon    | 53505 (27,10%)              | 5,9                          |
| Total wilaya         | 197410                      | 5,7                          |

**Source :** DPAT Tizi-Ouzou et calculs personnels.

Pour notre échantillon le taux d'agglomération est de plus de 95% avec 72,16% vivant dans les chefs-lieux de communes. Ainsi, les 8 communes de notre échantillon concentrent un quart de la population de la wilaya soit 26,14 %, et 27% des ménages de la wilaya dont la taille moyenne est de 5,9 individus par ménage (tableau 20).

**Tableau 21:** Répartition des unités économique de l'échantillon par secteur d'activité.

| Communes             | Secteur d'activité |          |           |          | Total  |
|----------------------|--------------------|----------|-----------|----------|--------|
|                      | Construction       | Commerce | Industrie | Services |        |
| Tizi-Ouzou           | 120                | 3 314    | 623       | 2 692    | 6 759  |
| Draa-Ben-Khedda      | 24                 | 823      | 203       | 518      | 1 568  |
| Larbaa-n'ath-Irathen | 13                 | 504      | 130       | 578      | 1 225  |
| Maâtkas              | 9                  | 278      | 91        | 155      | 533    |
| Souk-el-Tenine       | 8                  | 208      | 73        | 152      | 441    |
| Beni-Zmenzer         | 19                 | 162      | 110       | 167      | 458    |
| Tizi-Rached          | 23                 | 447      | 162       | 244      | 876    |
| Tadmaït              | 5                  | 291      | 89        | 297      | 682    |
| Total échantillon    | 221                | 6 037    | 1 481     | 4 803    | 12 542 |
| Total wilaya         | 588                | 17 363   | 5 092     | 14 233   | 37 276 |
| % échantillon/wilaya | 37,58              | 34,77    | 29,08     | 33,74    | 33,64  |

**Source :** ONS, 2012.

### **Chapitre 3 : Enjeux actuels de l'informel en Algérie et méthodologie de l'enquête mixte de Tizi-Ouzou**

---

Les 8 communes retenues sont urbaines pour deux d'entre-elles (Tizi-Ouzou, et Drâa-Ben-Khedda) et semi-urbaines pour les six autres (Larbaa-N'ath-Irathen, Beni-Zmenzer, Souk-El-Tenine., Maâtkas, Tizi-Rached et Tadmaït).

Cela dit, les 8 communes enquêtées concentrent 26% de la population de la wilaya, 27 % des ménages de la wilaya (Tableau 20) et 33% des PME de la région (Tableau 21). De plus les deux secteurs d'activité qui dominent le paysage économique des communes enquêtées sont la construction et le commerce.

Par ailleurs, après la réalisation de la première phase de l'enquête (enquête ménage) qui touche, rappelons-le, 550 ménages, nous sommes passés à la deuxième phase de l'enquête qui consiste à réaliser une enquête sur les petites entreprises informelles recensées dans la première phase. Ainsi, tous les indépendants et micro-entrepreneurs (secteur informel par excellence selon le BIT) ont systématiquement été retenus pour faire partie de la deuxième phase<sup>1</sup> de l'enquête.

Quelques indépendants et micro-entrepreneurs ayant accepté de répondre au premier questionnaire n'ont pas répondu à notre second questionnaire malgré nos explications sur les motivations et la confidentialité de notre travail, l'introduction du module indépendants et employeurs dans le questionnaire ménages nous a été très bénéfique d'autant plus que selon le BIT les entreprises individuelles formant le secteur informel font partie du secteur institutionnel des ménages.

Soulignons, par ailleurs, que cette enquête de terrain a été réalisée, avec la participation d'une équipe de 12 enquêtrices ; étudiantes du Master : "Développement local, tourisme et valorisation du patrimoine" assez bien motivées mais en même temps très occupées par d'autres travaux de recherches, ce qui explique le temps relativement long dans la réalisation de l'enquête qui a

---

<sup>1</sup> Notre enquête ménages dans la wilaya de Tizi-Ouzou a été réalisée conjointement avec une enquête globale sur l'économie informelle en Algérie : étude à travers une enquête auprès des ménages, menée par une équipe de recherche dirigée par Y. Bellache de l'université de Bejaïa et P. Adair de l'Université Paris Est Créteil et dont nous sommes membre. Nous avons donc bénéficié de l'aide précieuse de cette équipe dans la réalisation, notamment, de la première phase de l'enquête (enquête ménages) grâce à leurs expériences passées dans ce genre d'enquête (Bellache, 2010).

### **Chapitre 3 : Enjeux actuels de l'informel en Algérie et méthodologie de l'enquête mixte de Tizi-Ouzou**

---

duré 7 mois (du 01/09/2012 au 30/03/2013). De plus, notre ambition de départ était de retenir dix communes mais nous nous sommes contentés de 8 communes, échantillon que nous estimons représentatif selon les critères du choix des communes que nous avons exposés plus haut.

Nous avons rencontré pas mal de difficultés pour mener à bien notre enquête : de l'enquête de terrain, à l'analyse des données sur logiciel SPSS en passant par la saisie et correction des données. Cela explique, en partie, le temps relativement long de finalisation de la thèse. Par ailleurs, si nos communications et publications basées sur l'exploitation des résultats de l'enquête ménages ont commencé à voir le jour depuis fin 2013, le premier travail exploitant notre enquête entreprises n'a eu lieu que récemment (Babou & Bounoua, 2023).

En fait, les enquêtes mixtes sont coûteuses en temps et en argent, c'est d'ailleurs l'une des raisons qui poussent les chercheurs à préconiser, surtout, l'approche entreprises dans leurs études sur l'informel.

Cela dit, les résultats de notre enquête qui date de la période 2012/2013 sont toujours d'actualité, comme nous allons le voir dans le prochain chapitre. Les causes et les déterminants de l'informel ainsi que les remèdes discutés dans cette thèse restent encore valables. De plus, au-delà de l'enquête de terrain, notre thèse analyse l'informel sur le temps long, pour voir comment a-t-il évolué ? Et quels sont les traits caractéristiques de l'informel en Algérie ? Ce n'est qu'ainsi que nous pouvons étayer nos arguments concernant notamment notre hypothèse d'institutionnalisation de l'informel en Algérie.

Soulignons enfin, que nous avons adopté deux définitions de l'économie informelle dans le cadre de cette recherche. La première définition est une définition statistique basée sur les recommandations du BIT qui distingue notamment l'emploi et le secteur informel (voir chapitre 1). La deuxième définition est analytique, et repose sur l'approche institutionnaliste ; cette approche est surtout valable pour les enquêtes entreprises (Williams, 2019 et Adair et Charmes, 2022). Ainsi, nous considérons que « *L'institutionnalisation de l'économie de l'ombre s'analyse comme la reconduction, de génération en génération, de comportements informels stables et reconnus par l'ensemble des*

### **Chapitre 3 : Enjeux actuels de l'informel en Algérie et méthodologie de l'enquête mixte de Tizi-Ouzou**

---

*acteurs de cette économie... L'économie parallèle se transforme en un système social structuré qui s'auto-reproduit et ne se contente pas d'échapper au contrôle et à la surveillance de l'Etat, mais possède une organisation et une autonomie propres* ». (Kossals et Ryvkina, 2003, 136).

Schématiquement, nous pouvons résumer notre approche ainsi : pour l'analyse des résultats de l'enquête ménages nous adoptons l'approche du BIT et pour l'analyse des résultats de l'enquête entreprises nous privilégions l'approche institutionnaliste.

#### **Conclusion chapitre 3.**

Au terme de ce chapitre nous mettons en exergue les éléments qui suivent :

L'étude du marché de l'emploi en Algérie révèle que les jeunes, les femmes et les diplômés sont les catégories les plus touchées par le chômage. Cela étant, ces catégories s'orientent vers l'emploi informel pour avoir un revenu, souvent dérisoire, pour subvenir à leurs besoins.

L'analyse du secteur privé en Algérie montre, qu'un nombre important des PME algériennes, se concentrent au Nord du pays, activent dans les services et relèvent de la très petite entreprise. Ces caractères expliquent d'ailleurs pourquoi elles agissent dans l'informel plutôt que dans la légalité.

Nous relevons, par ailleurs, que beaucoup de travaux sont réalisés sur l'informel en Algérie, ces vingt dernières années. Ces travaux et études touchent à des activités aussi diverses et variées ; que le commerce informel, le marché de change informel, l'emploi informel, l'entrepreneuriat informel, etc. De plus, ces études s'appuient ; sur des méthodes de mesure indirectes (méthodes monétaires, méthode MIMIC, ratio d'électricité, etc.), comme sur des enquêtes directes (enquête ménages ou enquêtes entreprises).

Cependant, les études s'appuyant sur les enquêtes directes ciblent soit les ménages soit les entreprises, mais pas les deux à la fois. Notre enquête mixte (ménages et entreprises) est la toute première réalisée en Algérie.

### **Chapitre 3 : Enjeux actuels de l'informel en Algérie et méthodologie de l'enquête mixte de Tizi-Ouzou**

---

Ainsi, nous avons présenté dans ce chapitre notre terrain d'enquête et les modalités du choix de notre échantillon ménage et notre échantillon d'entreprises. Dans le chapitre qui suit nous allons présenter les résultats de notre enquête.

**CHAPITRE 4**

**APPROCHE MIXTE  
(MENAGES ET  
ENTREPRISES) DE  
L'INFORMEL  
A TIZI-OUZOU**

## **INTRODUCTION**

Afin de vérifier nos hypothèses de recherches, nous traitons et analysons, dans ce présent chapitre, les données de l'enquête mixte (ménages et entreprises) réalisée au niveau de la wilaya de Tizi-Ouzou. Cependant, comme l'enquête est réalisée en deux phases notre approche d'analyse sera aussi scindée en deux phases. Notre objectif ultime est de tirer les meilleurs enseignements des deux enquêtes et non de confronter les deux approches.

L'approche ménages est, plus, centrée sur les déterminants de l'informel. Ainsi, l'enquête ménages nous permettra de déceler le profil des individus activant dans l'informel. Pour ce faire, nous dressons d'abord une typologie et une estimation de l'informel, ensuite, nous analysons les déterminants de l'emploi et du secteur informel, par le biais d'une régression logistique multinomiale effectuée par le logiciel SPSS, enfin nous analysons les déterminants de gains des salariés formels et informels pour savoir si l'informel est un choix volontaire ou une contrainte.

L'approche entreprises est, elle, centrée sur le mode de fonctionnement et les stratégies des acteurs (entrepreneurs et indépendants) qu'ils soient, à priori, formel ou informel. Dans cette deuxième phase de l'enquête notre approche de l'informel s'appuie sur le corpus d'analyse du courant institutionnaliste. Cette approche est, à notre avis, la plus cohérente pour comprendre ce qu'est l'informel, comment il fonctionne et quelles politiques préconisées pour la formalisation de l'informel ?

Enfin, après avoir présenté les résultats de l'enquête mixte de Tizi-Ouzou, nous clôturons ce chapitre par la synthèse et la discussion de nos résultats. Ainsi, nous confrontons notre cas pratique aux débats théoriques et empiriques portant sur l'informel.

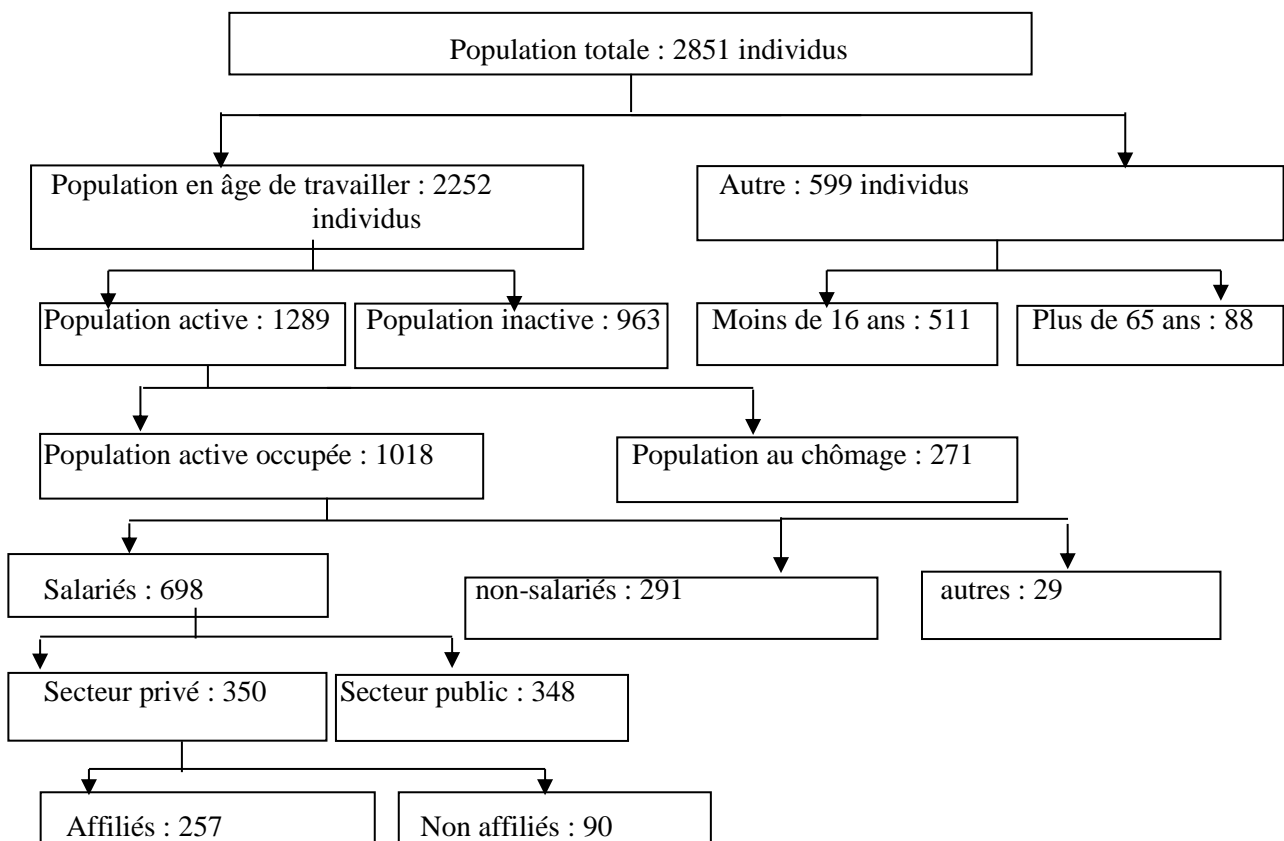
## **1. ESTIMATION DE L'EMPLOI ET DU SECTEUR INFORMELS ET ESSAI DE TYPOLOGIE**

Sur les 550 questionnaires réalisés dans l'enquête ménages, 14 questionnaires ont été supprimés, après vérification, vu le nombre important de questions non renseignées ; 536 questionnaires ont donc été retenus. Ce qui représente un échantillon total de 2 851 individus. Mais avant de dresser une typologie de l'emploi et du secteur informel et de faire une estimation de l'informel nous allons faire une brève présentation des caractéristiques des ménages enquêtés.

### **1.1. Caractéristiques des ménages enquêtés.**

La répartition des 2851 individus de notre enquête selon leur situation par rapport à l'emploi (schéma 4) se présente comme suit : La population en âge de travailler concerne 2 252 individus répartis en deux groupes : la population active (1 289 individus) et la population inactive (963 individus).

**Schéma n° 4:** Répartition des individus enquêtés selon leur situation par rapport à l'emploi (Tizi-Ouzou, 2013)



Source : notre enquête ménages.

## Chapitre 4 : Approche mixte (ménages et entreprises) de l'informel à Tizi-Ouzou

La population active (1289 individus) est elle-même répartie en deux catégories : la population active occupée (1 018 individus) et la population au chômage (271 individus), soit un taux de chômage de 21,02%

La population active occupée (1018 individus) se décline en trois catégories ; les salariés (698 individus), les non-salariés (291 individus) et les autres ; apprentis et aides familiaux (29 individus).

Par ailleurs nous pouvons dresser le tableau suivant, sur les caractéristiques globales de notre échantillon et qui nous fait apparaître les taux d'activité et de chômage.

**Tableau 22:** Caractéristiques globales de l'échantillon de Tizi-Ouzou

| Catégories   | Ensemble    |
|--|-------------|
| Échantillon global   | 2851        |
| Population en âge de travailler (15- 65 ans)                       | <b>2252</b> |
| Population active (1) + (2)  | 1289        |
| <b>Population occupée</b> (15 ans et plus) (1)                     | <b>1018</b> |
| <i>Employeurs et Indépendants</i>                                  | 291         |
| <i>Salariés permanents et non permanents</i>                       | 698         |
| <i>Apprentis, aides familiaux et femmes partiellement occupées</i> | 29          |
| <b>Population au chômage</b> (15 ans et plus) (2)                  | <b>271</b>  |
| <b>Population inactive</b> (15 ans et plus)                        | 963         |
| <i>Femmes au foyer</i>   | 429         |
| <i>Autres inactifs*</i>  | 534         |
| <b>Principaux indicateurs du marché du travail</b>                 | %           |
| Taux d'activité  | <b>59,8</b> |
| Taux d'emploi  | <b>47,2</b> |
| <b>Taux de chômage</b>   |             |
| <i>Ensemble</i>  | <b>21</b>   |
| <i>15-24 ans</i>   | <b>48,9</b> |

\* Invalide, étudiante, retraitée, pensionnée, au service national, dispose d'un emploi qui débute plus tard

**Source** : notre enquête ménages

Le taux d'activité économique ou taux de participation à la force de travail, dans l'enquête ménage de Tizi-Ouzou, présente 59,8% pour l'année 2012 alors qu'il représente 42% au niveau national selon l'ONS pour la même année). Le taux d'emploi (rapport population occupée sur la population en âge de travailler) représente 47,2% dans l'enquête de Tizi-Ouzou de 2012 alors qu'il avoisine 37,4 % au niveau national à la même année (ONS, 2012a).

## Chapitre 4 : Approche mixte (ménages et entreprises) de l'informel à Tizi-Ouzou

Le taux de chômage représente une proportion très élevée (le double) par rapport au niveau national soit 21 % dans notre enquête contre 11 % au niveau national à la même période. Le taux de chômage des jeunes (moins de 24 ans) suit la même tendance et représente 48,9 % dans notre enquête contre 27,5 % au niveau national soit plus de 21 points d'écart. Rappelons cependant, que ces statistiques ne diffèrent pas des estimations fournis par l'annuaire statistique de Tizi-Ouzou qui donne un taux de chômage de 18% pour 2013 (cf. chapitre 3 infra)

Voyons maintenant, les caractéristiques fondamentales des 2252 individus en âge de travailler.

**Tableau 23:** Caractéristiques des individus en âge de travailler.

|                                      |                    | Nombre d'individus | Pourcentage marginal |
|--------------------------------------|--------------------|--------------------|----------------------|
| <b>statut d'emploi</b>               | Occupé             | 1018               | 45,2%                |
|                                      | Chômage            | 271                | 12,0%                |
|                                      | Poursuite d'études | 399                | 17,7%                |
|                                      | autre inactif      | 564                | 25,0%                |
| <b>Strate</b>                        | Urbain             | 1405               | 62,4%                |
|                                      | Semi-urbain        | 847                | 37,6%                |
| <b>Sexe</b>                          | Masculin           | 1161               | 51,6%                |
|                                      | Féminin            | 1091               | 48,4%                |
| <b>Lien au chef du ménage</b>        | Chef du ménage     | 477                | 21,2%                |
|                                      | Epoux/épouse       | 470                | 20,9%                |
|                                      | Fils/ fille        | 1144               | 50,8%                |
|                                      | Autre lien         | 161                | 7,1%                 |
| <b>Etat matrimonial</b>              | marié (ée)         | 1087               | 48,3%                |
|                                      | célibataire        | 1022               | 45,4%                |
|                                      | autre situation    | 143                | 6,3%                 |
| <b>Niveau d'instruction</b>          | universitaire      | 710                | 31,5%                |
|                                      | Secondaire         | 659                | 29,3%                |
|                                      | Primaire/ Moyen    | 684                | 30,4%                |
|                                      | aucun              | 199                | 8,8%                 |
| <b>Qualification professionnelle</b> | Qualifié           | 948                | 42,1%                |
|                                      | Non-qualifié       | 1304               | 57,9%                |
| <b>Total</b>                         |                    | <b>2252</b>        |                      |

**Source :** notre enquête ménages Tizi-Ouzou / généré par SPSS.

#### Chapitre 4 : Approche mixte (ménages et entreprises) de l'informel à Tizi-Ouzou

---

Le tableau 23 nous renseigne d'abord sur la population inactive qui est soit en poursuite d'étude (17,7% de la population en âge de travailler) soit considérée comme faisant partie de la rubrique "autre inactif". Dans cette rubrique c'est la catégorie femme eu foyer qui est dominante ; sur les 564 autres inactifs, 429 personnes (voir tableau 22) soit 76,06 % sont des femmes au foyer. Ces femmes au foyer, comme nous l'avons déjà souligné dans notre travail de Magister (Babou, 2007), s'occupent, en plus des tâches ménagères, de plusieurs autres tâches, relevant toutes de l'informel : préparation de pain traditionnel que vendent leurs enfants pour arrondir les fins du mois, ou pour pouvoir survivre, confection d'objet traditionnels (poterie notamment à Maâtkas, bijouterie en argent notamment aux Ath Yanni, confection des burnous et des tapis traditionnels notamment aux Ath Hichem, etc.). Aux Maâtkas nous avons noté que « *les femmes qu'on nomme, par ailleurs, "femmes au foyer" s'occupent de la confection de vêtement, de la robe Kabyle jusqu'au jeans américain* » (Babou, 2007, 170).

Notons par ailleurs, que parmi les 2252 individus en âge de travailler 1161 (soit 51,6%) sont des hommes et 1091 (48,4%) sont des femmes. D'autre part, 1087 individus (soit 48, 3%) sont mariés (es) tandis que 1022 (soit 45,4%) sont célibataires.

Uniquement 477 individus (soit 21,2%) sont chef de ménage. Le reste des individus en âge de travailler sont : soit des époux (se) (20,9 %) soit leurs enfants (50,8%) ou encore ils sont liés par d'autre liens avec le chef du ménage (7,1%).

Concernant la strate, et suivant notre choix de départ (cibler les zones urbaines dans l'enquête selon les recommandations du BIT), la population urbaine concerne 1405 individus (soit 62,4%) et le reste de la population ; 847 individus (soit 37, 6%), réside dans les communes semi-urbaines.

Nonobstant, les individus n'ayant aucun niveau d'instruction et qui sont au nombre de 199 individus (soit 8,8%), les proportions des autres catégories selon le niveau d'instruction sont presque identiques. Ainsi, parmi les individus en âge de travailler ; 30,4% ont le niveau primaire et/ou moyen, 29,3% ont un niveau secondaire et 31,5% ont un niveau universitaire.

## Chapitre 4 : Approche mixte (ménages et entreprises) de l'informel à Tizi-Ouzou

Enfin, concernant la qualification, seulement 948 (soit 42,1%) ont fait une formation professionnelle le reste, soit 1304 individus (57,9%) n'ont pas de formation professionnelle. Sachant que dans l'enquête une formation de deux, trois mois en informatique, par exemple, est considérée comme une formation professionnelle. Cet état de fait, explique, par ailleurs, l'inadéquation entre le marché du travail et les formations proposées et, par la même, le problème criant de manque de main d'œuvre qualifiée en Algérie.

### 1.2. Typologie des non-salariés

Les non-salariés (291 individus), dont on retranche les patrons et les indépendants agricoles (9 individus), se déclinent en deux groupes : les indépendants (165 individus) et les employeurs (117 individus). Leur rapport à la réglementation et à la loi est observé selon 4 critères : l'immatriculation au registre de commerce, l'affiliation à la CASNOS, le paiement des impôts et la tenue d'une comptabilité régulière. Le tableau 24 donne les résultats de notre enquête.

**Tableau 24:** répartition des employeurs et indépendants selon le respect de la réglementation (Tizi-Ouzou, 2013)

| Rapport à la réglementation           | Employeurs |       | Indépendants |       | Total |       |
|---------------------------------------|------------|-------|--------------|-------|-------|-------|
|                                       | Effectifs  | %     | Effectifs    | %     | Total | %     |
| <b>Immatriculation au registre de</b> |            |       |              |       |       |       |
| Oui                                   | 96         | 82,05 | 116          | 70,30 | 212   | 75,18 |
| Non                                   | 21         | 17,95 | 49           | 29,70 | 70    | 24,82 |
| Total                                 | 117        | 100   | 165          | 100   | 282   | 100   |
| <b>Affiliation CASNOS</b>             |            |       |              |       |       |       |
| Oui                                   | 89         | 76,06 | 122          | 73,93 | 211   | 74,82 |
| Non                                   | 28         | 23,94 | 43           | 26,07 | 71    | 25,18 |
| Total                                 | 117        | 100   | 165          | 100   | 282   | 100   |
| <b>Paiement des impôts</b>            |            |       |              |       |       |       |
| Oui                                   | 92         | 78,63 | 110          | 66,67 | 202   | 71,63 |
| Non                                   | 25         | 21,37 | 55           | 33,34 | 80    | 28,37 |
| Total                                 | 117        | 100   | 165          | 100   | 282   | 100   |
| <b>Tenue d'une comptabilité</b>       |            |       |              |       |       |       |
| Oui régulière                         | 64         | 54,7  | 59           | 35,75 | 123   | 43,61 |
| Oui, irrégulière                      | 35         | 29,91 | 61           | 36,97 | 96    | 34,04 |
| Non                                   | 18         | 15,39 | 45           | 27,27 | 63    | 22,34 |
| Total                                 | 117        | 100   | 165          | 100   | 282   | 100   |

Source : notre enquête ménages.

Il ressort du tableau 24 que les indépendants sont plus enclins au non-respect de la réglementation que les employeurs, ceci conforte la thèse de la corrélation entre la taille de l'établissement et le respect de la loi. Cependant, l'interprétation des données n'est pas aisée, il y a lieu de recourir à une typologie des employeurs et indépendants à l'instar de Bellache (2010) et Babou (2007). Ainsi, trois sous-ensembles peuvent être identifiés.

**Les formels purs** : immatriculés au registre de commerce et respectant toutes leurs obligations légales. Sur les 212 petites entreprises immatriculées, seules 121 respectent l'ensemble de la réglementation, notamment celle de la tenue d'une comptabilité régulière.

**Les informels purs** : 70 petites entreprises non immatriculées au registre de commerce.

**Les informels hybrides** (Bellache, 2010) ou les semi-informels (Babou, 2007) regroupent le reste des micro-entreprises qui ont un pied dans la légalité (immatriculation) et un pied dans l'illégalité (non-respect de toute la réglementation), ce groupe concerne 89 des micro-entreprises enquêtées.

Cela dit, le secteur informel qui regroupe les informels purs (70 patrons et indépendants) et les informels hybrides (89 patrons et indépendants) représente 56% des non-salariés.

### **1.3. Typologie des salariés**

Les salariés et autres actifs (apprentis, aides familiaux, coopérants et femmes partiellement occupées) concernent respectivement : 698 et 29 individus parmi les 1018 individus occupés.

Les 698 salariés se déclinent en deux catégories, salariés du secteur public (348 individus) et salariés du secteur privé (350 individus, agriculteurs inclus, ou 345 hors agriculture).

Les actifs informels, quant à eux, sont constitués de trois groupes ; les salariés non assurés, les pluriactifs et les autres actifs (apprentis, aides familiaux, coopérants et femmes partiellement occupées).

## **Chapitre 4 : Approche mixte (ménages et entreprises) de l'informel à Tizi-Ouzou**

---

**Les salariés non assurés** : ce groupe est constitué de 90 salariés du secteur privé non déclarés à l'assurance.

**Les pluriactifs** : cette catégorie d'actifs informels est constituée de 20 salariés du secteur public et de 11 salariés du secteur privé ayant un emploi secondaire.

**Les autres** : ce groupe concerne 29 actifs constitués essentiellement des apprentis, des aides familiaux, des coopérants et des femmes partiellement occupées. Tous ces individus sont dans l'informel et, parmi eux, 11 sont dans le secteur agricole. Contrairement aux recommandations du BIT qui considère cette catégorie, comme faisant partie des actifs non-salariés, nous considérons cette catégorie, notamment les apprentis et les aides-familiaux, comme faisant partie des salariés.

Cela dit, les 139 individus regroupant les trois catégories sus-citées représentent les salariés informels.

### **1.4. Estimation de l'emploi et du secteur informel**

A partir de toutes les données relevées nous pouvons faire une estimation de l'emploi informel dans la wilaya de Tizi-Ouzou (tableau 7). Celui-ci regroupe les salariés du secteur privé non affiliés à la sécurité sociale (90 individus), les pluriactifs du secteur public (20 individus) et du secteur privé (11 individus), les autres actifs non assurés (18 individus hors agriculture) et enfin les employeurs et indépendants informels purs et hybrides (70+89 individus).

**Tableau 25:** Catégories de l'emploi informel à Tizi-Ouzou (2013)

| Catégories de l'emploi  | Effectifs | Part de l'emploi informel (%) |
|---|-----------|-------------------------------|
| <b>Employeurs et indépendants informels purs et hybrides (secteur informel)</b> | 159       |                               |
| <b>Salariés non affiliés</b>  | 90        |                               |
| <b>Pluriactifs</b>  | 31        |                               |
| <b>Autres actifs informels</b>  | 18        |                               |
| <b>Total emploi informel (hors agriculture)</b>                                 | 298       |                               |
| <b>Population totale occupée (hors agriculture)</b>                             | 993       | 30,01                         |
| <b>Emploi du secteur privé hors agriculture</b>                                 | 645       | 46,20                         |

**Source** : notre enquête ménages.

Il ressort du tableau 25 que la part de l'emploi informel dans le secteur privé est significative dans la wilaya de Tizi-Ouzou avec 46,20%. De plus, cet emploi informel représente 30% de la population totale occupée.

## **2. LES DETERMINANTS DE L'ACCÈS A L'EMPLOI ET AU SECTEUR INFORMEL**

Afin d'étudier les déterminants de l'emploi et du secteur informel, nous avons réalisé une régression logistique multinomiale par le biais du logiciel SPSS.

Cependant, pour faire une analyse exhaustive nous avons procédé par étapes. Ainsi, dans un premier temps, nous nous sommes intéressés aux déterminants d'activité de l'ensemble des individus en âge de travailler (2252 individus), dans un deuxième temps, nous analysons les déterminants d'accès aux segments du marché du travail pour l'ensemble des actifs (1689 actifs) desquels on retranche ceux activant dans l'agriculture (25 individus) ; dans un troisième temps nous avons analysé les déterminants d'activité de l'emploi formel et informel non agricole, enfin, dans un dernier temps, nous abordons les déterminants d'activité du secteur informel et formel (l'entreprenariat).

### **2.1. Les déterminants d'activité de l'ensemble des individus en âge de travailler.**

Pour cerner les déterminants d'activité des individus âgés entre 16 et 65 ans, nous avons effectué une analyse logistique multinomiale à l'aide du logiciel SPSS.

La variable dépendante que l'on tente d'expliquer est l'accès des individus aux différents segments d'activité et d'inactivité. Cette variable comprend cinq modalités : emploi formel, emploi informel et chômage, inactif en poursuite d'études et autre inactif.

Les variables indépendantes, utilisées dans le modèle logistique, reposent sur des variables sociodémographiques (âge, sexe, état

matrimonial, et lien avec le chef du ménage) et des variables relatives au capital humain (niveau d'instruction et qualification) et milieu de résidence.

**Encadré 1 : Le modèle de régression logistique**

Le principe du modèle de la régression logistique est de relier la survenance (ou non) d'un événement au niveau de variables explicatives en élaborant un modèle de prédiction (Lebart *et al*, 2000).

Dans notre cas, grâce à ce modèle, nous estimons une équation de l'offre de travail, afin de calculer la probabilité qu'un individu s'insère sur l'un des segments du marché du travail plutôt que de rester au chômage. Cinq alternatives sont offertes aux individus : rester au chômage, travailler comme salarié dans le secteur formel, travailler comme salarié dans le secteur informel, être indépendant formel, ou être indépendant informel. Le modèle s'écrit alors

$$y_i = \frac{j}{x_i} = \frac{\exp(X\beta)}{1 + \exp(X\beta)}$$

Les (i) et les (j) sont les indices, respectivement des individus et des choix,  $\beta$  représente le vecteur des paramètres liés aux caractéristiques  $x_i$  tel que le modèle génère une indétermination levée par la simple normalisation  $\beta=0$ .

Dans le cadre de la régression logistique multinomiale, la probabilité ( $P_i$ ) de survenance d'un événement (la variable dépendante  $y_i$ ), toute chose étant égale par ailleurs, varie entre 0 et 1. Le modèle Logit s'écrit alors comme suit :

$$\Pr(Y_i = 1 | x_i) = F(x_i'\beta) = \frac{\exp(X\beta)}{1 + \exp(X\beta)} = \Lambda(X\beta)$$
$$\Pr(Y_i = 0 | x_i) = F(x_i'\beta) = \frac{1}{1 + \exp(X\beta)} = 1 - \Lambda(X\beta)$$

Les résultats de l'analyse selon le maximum de vraisemblance (tableau 26) pour l'ensemble des actifs et non actifs (2252) sont de qualité satisfaisante. Les variables explicatives sont significatives (le  $x^2$  est très significatif) du positionnement des individus dans les différents segments du marché du travail. Le pouvoir explicatif (le pseudo  $R^2$  est de 81,5%) est relativement élevé et la capacité prédictive du modèle est satisfaisante (67,1% des individus de l'échantillon sont correctement classifiés).

L'ensemble des variables choisies jouent un rôle déterminant dans l'appartenance des individus aux différents segments du marché du travail ; mais les variables les plus influentes sont sans conteste : le sexe, l'état matrimonial, le niveau d'instruction et la qualification.

En effet, le fait d'être un homme accroît le logarithme des chances d'accéder aux différents segments du marché du travail plutôt que d'être « autre inactif » (variable de référence). Les hommes ont respectivement 42,75 ; 27,38 ; 34,98 ; et 13,11 plus de chances, relativement aux femmes,

## Chapitre 4 : Approche mixte (ménages et entreprises) de l'informel à Tizi-Ouzou

d'accéder à un emploi, d'abord informel ensuite formel, de poursuivre leurs études, ou de rester au chômage. Les femmes, par contre, sont moins présentes sur le marché du travail comme l'attestent d'ailleurs les résultats de l'analyse descriptive des données de l'enquête ; plus de 42% des femmes sont dans la catégorie autre inactif.

**Tableau 26** : Estimation logistique multinomiale des déterminants d'activité.

| Statut dans l'emploi | Emploi formel |        | Emploi informel |        | Chômage  |        | En poursuite d'études |           |
|----------------------|---------------|--------|-----------------|--------|----------|--------|-----------------------|-----------|
|                      | B             | Exp(B) | B               | Exp(B) | B        | Exp(B) | B                     | Exp(B)    |
| Age                  | ,448***       | 1,565  | ,367***         | 1,443  | ,139**   | 1,149  | -1,343***             | ,261      |
| Age <sup>2</sup>     | -,006***      | ,994   | -,005***        | ,995   | -,003*** | ,997   | ,013***               | 1,014     |
| Urbain               | ,579***       | 1,784  | -,235           | ,790   | ,571***  | 1,770  | ,488*                 | 1,629     |
| Homme                | 3,310***      | 27,386 | 3,755***        | 42,747 | 2,574*** | 13,119 | 3,555***              | 34,985    |
| Chef du ménage       | 1,257***      | 3,514  | ,527            | 1,693  | ,047     | 1,048  | -,735                 | ,479      |
| Epouse/Epoux]        | ,621*         | 1,861  | ,205            | 1,227  | ,359     | 1,432  | -,296                 | ,744      |
| Fils/Fille           | ,500          | 1,649  | ,301            | 1,351  | ,917**   | 2,501  | 1,197**               | 3,310     |
| Marié (ée)           | -,786         | ,456   | -1,476***       | ,229   | -,356    | ,700   | -4,544***             | ,011      |
| Célibataire          | 1,669***      | 5,307  | ,424            | 1,528  | 2,120    | 8,335  | -2,359**              | ,095      |
| Universitaire        | 3,778***      | 43,742 | 1,452***        | 4,270  | 2,909*** | 18,331 | 25,458***             | 1,138E+11 |
| Secondaire           | 1,607***      | 4,990  | ,401            | 1,494  | 1,262**  | 3,533  | 20,358***             | 6,943E+08 |
| Primaire/Moyen       | ,868**        | 2,383  | ,180            | 1,197  | ,776     | 2,173  | 16,222                | 1,110E+07 |
| Qualifié (ée)        | 1,285***      | 3,614  | 1,195***        | 3,304  | ,410**   | 1,507  | -,288                 | ,750      |

a) La modalité de référence est : autre inactif. b) \* = significatif à 10% ; \*\* = significatif à 5% ; \*\*\* = significatif à 1%

Taille de l'échantillon (nombre d'individus)

**2252**

Pourcentage des cas correctement prédits

**67,1%**

- 2 logs vraisemblance

**2771**

Khi-deux

**3389**

Pseudo R<sup>2</sup>Nagelkerke

**0,815**

Variable de référence :

**autre inactif**

**Source** : Enquête Ménages ; Tizi-Ouzou, 2012

Selon la situation matrimoniale les mariés ont, relativement, plus de chances que les autres (divorcés, veuf ou veuve) mais moins de chance que les célibataires d'être actifs. En effet, les célibataires ont une probabilité d'occurrence 8,33 fois plus que les autres d'être au chômage sinon prendre un emploi déclaré (5,30) ou informel (1,52).

L'âge accroît les chances d'accéder à un emploi formel et/ou informel plutôt que d'être dans la catégorie autre inactif. Par ailleurs les individus de

jeune âge ont une probabilité d'occurrence de se retrouver à la poursuite d'études ou en chômage.

Les chefs de ménage ont plus de chances, que « autre lien » (variable de référence), d'accéder à un emploi formel ou informel plutôt que d'être en chômage ou inactif. De même leurs épouses ou les époux ont relativement plus de chance d'être actifs, d'abord comme employés formels (1,86) ensuite comme Chômeurs (1,43) et enfin comme employés informels (1,03). A contrario leurs fils ou fille ont quatre fois plus de chance d'être en poursuite d'études et deux fois plus de chances d'être en chômage si non accéder à un emploi formel (1,28) ou informel (1,14) plutôt que d'être inactif.

Les individus qui vivent dans des zones urbaines ont relativement plus de chance que ceux qui vivent dans des zones semi-urbaines d'accéder à un emploi formel (1,78) ou être en chômage (1,77) ou en poursuite d'études (1,62).

Plus le niveau d'instruction est élevé plus il est fort probable d'accéder à un emploi formel ou être en chômage sinon accepter un emploi informel. La qualification, par contre, augmente les chances d'accéder à un emploi d'abord formel (3,61) et ensuite informel (3,30) sinon de rester au chômage (1,50).

Par ailleurs, pour mieux apprécier les résultats de la régression logistique nous avons effectué une analyse en correspondances multiples (ACM) dont nous reprenons le graphique ci- après.

Ainsi, comme on l'observe sur le diagramme des modalités de l'ACM, les salariés informels, sont souvent des hommes, ayant un niveau d'instruction faible ou moyen, résidant dans les communes semi-urbaines et surtout ayant à leurs charge un nombre important d'individus allant jusqu'à 13 personnes dans le ménage.

Les non-salariés formels et informels qui sont presque confondus dans le graphe de l'ACM sont, comme les salariés formels, des hommes âgés et faiblement instruits.



## Chapitre 4 : Approche mixte (ménages et entreprises) de l'informel à Tizi-Ouzou

modèle est satisfaisante (50,9% des individus de l'échantillon sont correctement classés).

Les déterminants de l'accès aux différents segments du marché du travail reposent sur des variables relatives à la démographie (âge, sexe et état matrimonial), au niveau d'instruction, à la strate et au statut antérieur.

**Tableau 27** : Les déterminants d'accès aux segments du marché du travail à Tizi-Ouzou (2013)

|  | Salarié formel |               | Salarié informel |                       | Indépendant formel |                       | Indépendant informel |                       |
|--|----------------|---------------|------------------|-----------------------|--------------------|-----------------------|----------------------|-----------------------|
|  | B              | Exp (B)       | B                | Exp (B)               | B                  | Exp (B)               | B                    | Exp (B)               |
| Constante                                    | -<br>4,482***  |               | -<br>4,353***    |                       | -<br>13,535*<br>** |                       | -<br>6,910*<br>**    |                       |
| <b>Démographie</b>                           |                |               |                  |                       |                    |                       |                      |                       |
| Age  | ,201***        | <b>1,222</b>  | ,084             | <b>1,088</b>          | ,410***            | <b>1,507</b>          | ,191**               | <b>1,210</b>          |
| Age <sup>2</sup>                             | -,001          | ,999          | ,000             | 1,000                 | -,004***           | ,996                  | -,001                | ,999                  |
| Sexe masculin                                | ,608***        | 1,837         | ,810***          | <b>2,248</b>          | 2,804***           | <b>16,516</b>         | ,879***              | <b>2,408</b>          |
| Marié  | ,367           | 1,443         | ,496             | 1,643                 | 1,156***           | <b>3,177</b>          | ,914***              | <b>2,495</b>          |
| <b>Education</b>                             |                |               |                  |                       |                    |                       |                      |                       |
| Aucun/ primaire                              | -<br>1,528***  | ,217          | -,058            | ,944                  | -,538              | ,584                  | ,842*                | <b>2,321</b>          |
| Moyen  | -,888***       | ,411          | ,523             | <b>1,688</b>          | ,448               | <b>1,565</b>          | 1,354*<br>**         | <b>3,871</b>          |
| Secondaire                                   | -,582***       | ,559          | ,135             | <b>1,145</b>          | ,573*              | <b>1,774</b>          | 1,148*<br>**         | <b>3,152</b>          |
| <b>Emploi</b>                                |                |               |                  |                       |                    |                       |                      |                       |
| Milieu urbain                                | ,060           | <b>1,062</b>  | -,754***         | ,470                  | ,773**             | <b>2,166</b>          | -,518**              | ,595                  |
| Salarié formel                               | 18,773*<br>**  | 1,422E+0<br>8 | 19,713*<br>**    | <b>3,642E+0<br/>8</b> | 19,263*<br>**      | <b>2,322E+0<br/>8</b> | 19,04<br>8           | 1,872E+0<br>8         |
| Salarié informel                             | 2,465**        | 11,760        | 4,102***         | 60,489                | 3,441***           | <b>31,218</b>         | 3,227*<br>**         | <b>25,209</b>         |
| Indépendant formel                           | 18,621*<br>**  | 1,222E+0<br>8 | 19,965*<br>**    | <b>4,684E+0<br/>8</b> | 19,749*<br>**      | 3,774E+0<br>8         | 19,82<br>5           | <b>4,074E+0<br/>8</b> |
| Indépendant informel                         | 19,017*<br>**  | 1,815E+0<br>8 | 19,741*<br>**    | <b>3,744E+0<br/>8</b> | 19,305*<br>**      | <b>2,421E+0<br/>8</b> | 19,85<br>8           | 4,210E+0<br>8         |
| Taille de l'échantillon (nombre d'individus) |                |               |                  |                       | <b>1264</b>        |                       |                      |                       |
| Pourcentage des cas correctement prédits     |                |               |                  |                       | <b>50,9%</b>       |                       |                      |                       |
| - 2 logs vraisemblance                       |                |               |                  |                       | <b>2245</b>        |                       |                      |                       |
| Khi-deux                                     |                |               |                  |                       | <b>659,549</b>     |                       |                      |                       |
| Pseudo R <sup>2</sup> Nagelkerke             |                |               |                  |                       | <b>0,432</b>       |                       |                      |                       |

a) La modalité de référence est : chômeur. b) \* = significatif à 10% ; \*\* = significatif à 5% ; \*\*\* = significatif à 1

Source : enquête ménages, Tizi-Ouzou 2013

Les variables sociodémographiques (genre, âge et situation matrimoniale) exercent une influence quant à l'accès à tel ou tel segment du marché du travail.

Le fait d'être un homme accroît la probabilité (logarithme des chances) d'accéder aux différents segments du marché du travail plutôt que de rester au

chômage. Les hommes ont plus de chances, relativement aux femmes, d'accéder au marché du travail respectivement comme indépendant formel (16,51 fois plus de chances), indépendant informel, salarié informel et enfin salarié formel.

L'âge accroît la probabilité d'accéder aux différents segments du marché du travail d'abord dans le formel et ensuite dans l'informel, tandis que les individus jeunes ont plus de chances de se retrouver au chômage.

Selon la situation matrimoniale, les mariés ont relativement plus de chances d'accéder à un emploi comme indépendants et ensuite comme salariés.

Un faible niveau d'instruction (sans instruction et primaire) donne 2,32 fois plus de chances d'accéder au statut d'indépendant informel plutôt que de rester au chômage. Un niveau d'instruction moyen et/ou secondaire donne plus de chances d'accéder au marché du travail comme indépendant informel ou formel et comme salarié informel plutôt que d'être chômeur. Enfin, un niveau universitaire donne plus de chances de travailler comme salarié.

Les actifs résidant dans les zones urbaines ont une probabilité plus élevée d'accéder à un emploi formel d'abord comme indépendants et ensuite comme salariés ou non-salariés. *A contrario*, les actifs résidant dans des milieux semi-urbains ont plus de chances d'être informels que de se retrouver au chômage.

Enfin, en ce qui concerne le statut antérieur, la mobilité socio-professionnelle se manifeste par l'entrecroisement des trajectoires : des salariés ont une chance élevée d'accéder à l'emploi indépendant, les indépendants ont aussi une probabilité élevée de redevenir salarié quand la possibilité leur est offerte (Babou et Adair, 2015). Ce point sera abordé en détail dans la sous-section 5 sur la mobilité.

### **2.3. Les déterminants de l'emploi informel**

Afin d'analyser les déterminants d'accès à l'emploi informel (tableau 29), en plus des variables précédentes (âge, état matrimonial niveau d'instruction, etc.), nous avons rajouté quatre autres variables : le revenu, le secteur d'activité, la régularité de l'emploi et le lieu d'exercice de l'emploi. Cependant,

## Chapitre 4 : Approche mixte (ménages et entreprises) de l'informel à Tizi-Ouzou

avant d'effectuer l'analyse logistique nous allons présenter les caractéristiques de la population occupée de notre enquête ménage (tableau 28).

En plus des autres caractéristiques vues précédemment pour l'ensemble de la population active ; nous remarquons que la population occupée est majoritairement âgée entre 24 et 40 ans (67,7% des individus). De plus, ces individus travaillent, essentiellement, dans le commerce (35,7%) et les services (32,1%).

**Tableau 28** : Caractéristiques de la population occupée (Tizi-Ouzou, 2013).

|                               |                        | N   | Pourcentage marginal |
|-------------------------------|------------------------|-----|----------------------|
| Statut                        | formel                 | 695 | 70,0%                |
|                               | informel               | 298 | 30,0%                |
| Strate                        | urbain                 | 638 | 64,3%                |
|                               | semi-urbain            | 355 | 35,7%                |
| Sexe                          | masculin               | 718 | 72,3%                |
|                               | féminin                | 275 | 27,7%                |
| lien chef du ménage           | chef de ménage         | 348 | 35,0%                |
|                               | épouse/ époux          | 109 | 11,0%                |
|                               | fil(s)/fil(le)         | 476 | 47,9%                |
|                               | autre                  | 60  | 6,0%                 |
| état matrimoniale             | marié                  | 533 | 53,7%                |
|                               | autre                  | 460 | 46,3%                |
| Niveau d'instruction          | aucun/ primaire/ moyen | 332 | 33,4%                |
|                               | secondaire             | 333 | 33,5%                |
|                               | universitaire          | 328 | 33,0%                |
| Qualification professionnelle | oui                    | 652 | 65,7%                |
|                               | non                    | 341 | 34,3%                |
| secteur activité              | industrie/artisanat    | 177 | 17,8%                |
|                               | BTP                    | 143 | 14,4%                |
|                               | commerce/ transport    | 354 | 35,7%                |
|                               | autres services        | 319 | 32,1%                |
| Age classes                   | 16 à 24 ans            | 90  | 9,1                  |
|                               | 24 à 30 ans            | 244 | 33,5%                |
|                               | 31 à 40 ans            | 341 | 34,2%                |
|                               | 41 à 50 ans            | 196 | 19,7%                |
|                               | plus de 50 ans         | 125 | 12,6%                |
| Revenu mensuel                | moins de 18000         | 122 | 12,2%                |
|                               | 18000 à 36000          | 426 | 42,8%                |
|                               | 37000 à 54000          | 194 | 19,5%                |
|                               | 55000 72000            | 70  | 7,0%                 |
|                               | plus de 72000          | 82  | 8,2%                 |
|                               | non disponible         | 102 | 10,2%                |
| Total                         |                        | 996 | 100,0%               |

**Source** : notre enquête ménages.

## Chapitre 4 : Approche mixte (ménages et entreprises) de l'informel à Tizi-Ouzou

Concernant l'analyse multidimensionnelle des 996 actifs occupés hors agriculture de l'échantillon de Tizi-Ouzou, elle est réalisée selon la même méthode et le même critère du maximum de vraisemblance que précédemment. Les résultats (tableau 29) sont de qualité appréciable. Les variables explicatives sont significatives (le  $\chi^2$  est très significatif) du positionnement des individus dans l'emploi (formel ou informel). Le pouvoir explicatif est élevé (le pseudo  $R^2$  est de 57 %) et la capacité prédictive du modèle est très satisfaisante (85,4% des individus de l'échantillon sont correctement classés).

**Tableau 29** : le modèle logit des déterminants de l'emploi informel à Tizi-Ouzou (2013)

| statut formel/ informel      | Informel* |              | Formel** |              |
|------------------------------|-----------|--------------|----------|--------------|
|                              | B         | Exp(B)       | B        | Exp(B)       |
| Taille ménage                | ,074*     | <b>1,077</b> | -,074*   | ,928         |
| Age                          | ,214      | <b>1,239</b> | -,214    | ,807         |
| Revenu                       | -,093     | ,911         | ,093     | <b>1,097</b> |
| Strate= urbain               | -1,154*** | ,315         | 1,154*** | <b>3,172</b> |
| Sexe=masculin                | ,060      | <b>1,061</b> | -,060    | ,942         |
| Chef de ménage               | -,251     | ,778         | ,251     | <b>1,286</b> |
| Époux/ épouse                | ,797***   | <b>2,220</b> | -,797    | ,450         |
| fil/s/ fille                 | -,021     | ,979         | ,021     | <b>1,021</b> |
| [état matrimonial=marié]     | ,011      | <b>1,011</b> | -,011    | ,989         |
| Niveau d'instruction         |           |              |          |              |
| - Aucun/primaire/moyen]      | ,757      | <b>2,131</b> | -,757*** | ,469         |
| - Secondaire]                | ,278      | <b>1,321</b> | -,278    | ,757         |
| Qualification =oui           | -,022     | ,978         | ,022     | <b>1,023</b> |
| Secteur activité             |           |              |          |              |
| - Industrie/ artisanat]      | ,534      | <b>1,706</b> | -,534    | ,586         |
| - BTPH                       | ,818**    | <b>2,267</b> | -,818**  | ,441         |
| - Commerce/ transport        | ,601*     | <b>1,825</b> | -,601*   | ,548         |
| Régularité emploi =permanent | -1,005*** | ,366         | 1,005*** | <b>2,733</b> |
| Lieu emploi=- Commune        | ,926**    | <b>2,525</b> | -,926**  | ,396         |
| - Wilaya                     | ,369      | <b>1,447</b> | -,369    | ,691         |

Taille de l'échantillon (nombre d'individus)

**996**

Pseudo  $R^2$  Nagelkerke

**0,570**

-2 log vraisemblance

**631,43**

Pourcentage des cas correctement prédits

**85,4%**

Khi-deux

**461,260**

\* variable de référence : formel ; \*\* variable de référence : informel

**Source** : notre enquête ménages.

L'emploi formel est plus exercé par des femmes, des universitaires, des chefs de ménage, des résidents en milieu urbain et ayant une qualification professionnelle. A contrario, les hommes, les individus mariés, âgés et d'un niveau d'instruction moyen ou secondaire ont plus de chances d'occuper un emploi informel.

L'emploi informel est, par ailleurs, plus concentré dans le BTP et le commerce ou le transport et à un degré moindre dans l'industrie et l'artisanat, ces secteurs procurent un revenu plus faible que celui des autres services et qui sont plutôt des emplois formels.

Ceux qui occupent un emploi informel ont deux fois moins de chances de se stabiliser dans l'emploi (emploi non permanent) et deux fois plus de chances de travailler dans leurs communes, sinon dans les autres communes de la wilaya.

#### **2.4. Les déterminants du secteur informel**

Après avoir analysé les déterminants de l'accès à l'emploi informel, nous analysons les déterminants d'accès au secteur informel (tableau 30). Dans ce cas nous avons encore rajouté d'autres variables : le lieu d'exercice, le créateur de l'unité de production, le mode de financement, les raisons du choix de l'activité et enfin la possession d'un compte bancaire.

Les non-salariés ont les mêmes probabilités d'avoir un chiffre d'affaires élevé de même que l'âge a très peu d'influence sur le choix de tel ou tel autre secteur, par contre les hommes ont cinq fois plus de chances que les femmes d'exercer comme non-salarié formel.

Les chefs de ménage, leurs conjoints ainsi que leurs enfants, de même que les individus mariés ont plus de chances que les autres d'être des non-salariés formels.

Un niveau d'instruction universitaire de même qu'une qualification donne plus de chance d'exercer comme non-salariés formels.

## Chapitre 4 : Approche mixte (ménages et entreprises) de l'informel à Tizi-Ouzou

Les non-salariés formels exercent notamment dans le BTP, l'industrie et l'artisanat dans des locaux ou lieux fixes, car d'une part ces activités sont difficiles à dissimuler et d'autre part pour bénéficier des différents avantages consentis par l'Etat en faveur de ces deux secteurs, notamment celui de l'octroi des marchés publics. A contrario, les non-salariés informels sont plus présents dans le commerce, le transport et services et le plus souvent sans local ou lieu d'activité fixe.

**Tableau 30:** Le modèle logit des déterminants du secteur informel à Tizi-Ouzou (2013)

| type non-salariés                                    | Non-salarié formel |               | Non-salarié informel |              |
|--|--------------------|---------------|----------------------|--------------|
|  | B                  | Exp(B)        | B                    | Exp(B)       |
| Age  | -,042              | ,959          | ,042                 | <b>1,043</b> |
| Chiffre d'affaire annuel                             | ,000               | <b>1,000</b>  | ,000                 | <b>1,000</b> |
| sexe=masculin  | 1,607              | <b>4,990</b>  | -1,607               | ,200         |
| Lien chef du ménage= chef du ménage                  | 2,563              | <b>12,974</b> | -2,563               | ,077         |
| Lien chef du ménage =époux/ épouse                   | 2,689              | <b>14,718</b> | -2,689               | ,068         |
| Lien chef du ménage =fils/fille                      | 2,209              | <b>9,103</b>  | -2,209               | ,110         |
| Etat matrimoniale=marié                              | ,553               | <b>1,738</b>  | -,553                | ,575         |
| Niveau d'instruction=aucun/ primaire/ moyen          | -,743              | ,476          | ,743                 | <b>2,101</b> |
| Niveau d'instruction=secondaire                      | -,080              | ,923          | ,080                 | <b>1,083</b> |
| Qualification=oui                                    | ,092               | <b>1,096</b>  | -,092                | ,912         |
| Secteur d'activité=industrie/ artisanat              | ,474               | <b>1,606</b>  | -,474                | ,622         |
| Secteur d'activité =BTP                              | ,785               | <b>2,192</b>  | -,785                | ,456         |
| Secteur d'activité =commerce/transport               | -,243              | ,784          | ,243                 | <b>1,275</b> |
| Lieu d'exercice=sans local                           | -,713              | ,490          | ,713                 | <b>2,040</b> |
| Créateur = propriétaire seul                         | -1,118             | ,327          | 1,118                | <b>3,060</b> |
| Créateur= propriétaire avec d'autres                 | -1,463             | ,231          | 1,463                | <b>4,320</b> |
| Créateur = un des membres de la famille              | -,192              | ,825          | ,192                 | <b>1,211</b> |
| Financement =personnel/ familial]                    | -,446              | ,640          | ,446                 | <b>1,562</b> |
| Raison du choix de l'activité= revenus élevés]       | 1,365              | <b>3,914</b>  | -1,365               | ,255         |
| Raison du choix de l'activité =désir d'indépendance] | ,282               | <b>1,326</b>  | -,282                | ,754         |
| Raison du choix de l'activité =par nécessité]        | -,776              | ,460          | ,776                 | <b>2,173</b> |
| Compte bancaire=oui                                  | 2,038              | <b>7,677</b>  | -2,038               | ,130         |
| Pseudo R <sup>2</sup> Nagelkerke                     | <b>0,505</b>       |               |                      |              |
| Pourcentage correctement prédit                      | <b>83,8%</b>       |               |                      |              |
| - 2 logs vraisemblance                               | <b>169,264</b>     |               |                      |              |
| Khi-deux   | <b>89,788</b>      |               |                      |              |

**Source :** notre enquête ménages.

Contrairement aux non-salariés formels, les non-salariés informels possèdent rarement de compte bancaire et n'ont pas recours à la banque ou l'Etat pour obtenir un financement ; l'établissement est, dans la majorité des

## Chapitre 4 : Approche mixte (ménages et entreprises) de l'informel à Tizi-Ouzou

cas, leur propriété, qu'ils possèdent seuls ou avec d'autre membre de la famille.

Concernant la raison du choix de l'activité, si les non-salariés formels ont espéré obtenir un revenu plus élevé ou accéder à un statut meilleur, les non-salariés informels considèrent que leur choix est dicté par la nécessité de subvenir à leurs besoins.

### 2.5. La mobilité socio-professionnelle

Sur les 996 actifs occupés non agricoles 133 sont concernés par la mobilité socio-professionnelle (tableau 31): 72 formels (36 salariés et 36 non-salariés) et 61 informels (20 salariés et 41 non-salariés).

Parmi les 41 actifs ayant rejoint le secteur informel 21 étaient des salariés informels, 16 étaient des salariés formels et 6 étaient des non-salariés formels. 18 ont plus de 40 ans et 9 ont moins de 31 ans. En ce qui concerne leurs niveau d'instruction seulement 2 sont universitaires. Pour ce qui est du revenu, 3 touchent moins du SMIG et 14 touchent entre un et deux SMIG. Cela confirme que ces individus ont rejoint le secteur informel plus par nécessité plutôt que de façon volontaire.

**Tableau 31:** mobilité inter et intra-sectorielle des actifs salariés et non-salariés à Tizi-Ouzou (2013)

| Statut actuel         | Statut antérieur | Salarié formel | Salarié informel | Non-salarié formel | Non-salariés informel | Total |
|-----------------------|------------------|----------------|------------------|--------------------|-----------------------|-------|
| Salarié formel        | /                | 16             | 19               | 14                 | 49                    |       |
| Salarié informel      | 21               | /              | 14               | 21                 | 56                    |       |
| Non-salarié formel    | 7                | /              | /                | 6                  | 13                    |       |
| Non-salariés informel | 8                | 4              | 3                | /                  | 15                    |       |
| Total                 | 36               | 20             | 36               | 41                 | 133                   |       |

**Source :** notre enquête ménages.

Les 20 salariés informels sont venus du salariat formel pour 16 d'entre eux et les 4 autres sont venus du secteur informel. 10 ont plus de 40 ans et

7 ont moins de 31 ans. 9 sont universitaires. 8 d'entre eux touchent entre un et deux SMIG et 5 touchent moins du SMIG.

Les 36 salariés formels étaient des salariés informels pour 21 d'entre eux, des non-salariés informels (7) et des non-salariés formels (8). 10 de ces salariés ont moins de 31 ans et 19 ont entre 31 et 40 ans. 6 ont un niveau universitaire. 21 touchent entre un et deux SMIG et 7 touchent moins du SMIG.

Enfin, les 36 non-salariés formels étaient des salariés formels pour 19 d'entre eux, des salariés informels (14) et des non-salariés informels (3). 16 ont plus de 40 ans, 14 ont entre 31 et 40 ans et 6 ont moins de 31 ans. Seuls 2 ont un niveau universitaire. 18 touchent plus de deux fois le SMIG.

Nous pouvons donc conclure que les individus qui rejoignent l'emploi ou le secteur informel font un choix par défaut. En effet, les non-salariés ont, presque tous, un niveau d'instruction inférieur au bac, et presque la moitié d'entre eux touchent moins de deux SMIG ; ce qui suggère qu'il s'agit de jeunes sans emploi ou d'individus plus âgés ayant perdu leur emploi ou ayant quitté le non salariat formel pour réduire leurs charges sociales et fiscales faute de rentabilité. Seuls les individus qui rejoignent le secteur formel peuvent prétendre à un statut et un revenu meilleur. Cependant, la diversité des trajectoires ne permet pas de valider le modèle de Lopez Castano.

### **3. LES DETERMINANTS DES GAINS DES SALARIES FORMELS ET INFORMELS**

Afin d'évaluer les rendements de l'éducation, Mincer (1958, 1974) fait une estimation directe par l'intermédiaire d'une fonction de gains. Cela consiste en la régression du logarithme du salaire perçu par un individu sur un ensemble de variables qui caractérisent ce dernier ; il prend comme variable explicative la scolarité (nombre d'année d'étude) et l'expérience professionnelle. D'autres variables explicatives peuvent être intégrées par la suite à cette fonction, telles que le sexe, l'âge et la situation matrimoniale,

ainsi que d'autres variables relatives à la demande de travail tel que le secteur d'activité dans lequel l'individu exerce son activité.

**Encadré 2 : Le modèle élémentaire de la fonction de gains de Mincer**

Le modèle élémentaire de la fonction de gains (Mincer, 1974) met en évidence l'importance du capital humain dans la détermination des revenus des salariés. Il permet ainsi d'estimer les taux de rendement des deux principales composantes du capital humain, l'éducation et l'expérience professionnelle.

Le modèle élémentaire retient tout d'abord l'effet de la scolarité (l'investissement éducatif) sur le revenu (équation 1). Il inclut, par la suite, l'expérience professionnelle pour en estimer le rendement (équation 2) et une variable quadratique de l'expérience professionnelle pour tenir compte de l'hypothèse de la décroissance de la productivité marginale de l'investissement professionnel (équation 3).

Le modèle élémentaire se présente comme suit :

Le modèle élémentaire se présente comme suit :

$$\ln W_{it} = \ln W_{i0} + r_{is} + \sum_{t=s}^{t-1} r_{it} k_{it} + U_{it} \dots \dots \dots (1)$$

$W_{it}$  : salaire de l'individu ( $i$ ) à la période ( $t$ )

$\ln W_{it}$  : logarithme du salaire

$S_i$  : nombre d'années d'études passées dans le système éducatif par l'individu ( $i$ )

$r_s S_i$  : rendement de l'investissement éducatif

$U_{it}$  : ensemble des éléments aléatoires intervenant dans la détermination du salaire

La contribution de l'investissement éducatif à l'accroissement du salaire de l'individu ( $r_{is}$ ) exprime de combien, en moyenne, une année d'études augmente le salaire en %.

L'introduction de la deuxième composante du capital humain, l'expérience professionnelle de l'individu (les apprentissages réalisés au cours de la vie active) aboutit à la formulation suivante de la fonction de gains :

$$\ln W_{it} = W_0 + r_s S_i + r_e EXP_{it} + U_{it} \dots \dots \dots (2)$$

$r_e EXP_{it}$  : rendement de l'expérience professionnelle de l'individu  $i$  à la période  $t$

La contribution de l'investissement professionnel à l'accroissement du salaire de l'individu à la période  $t$  ( $r_e EXP_{it}$ ) exprime de combien, en moyenne, une année d'expérience augmente le salaire en %. L'hypothèse de décroissance de la productivité marginale de l'investissement professionnel, lequel diminue avec l'âge, conduit à introduire une variable quadratique dans la fonction de gains.

$$\ln W_{it} = W_0 + r_s S_i + r_e EXP_{it} + r_{e^2} (EXP)^2 + U_{it} \dots \dots \dots (3).$$

*Source* : Mincer (1974), composé par nos soins

**3.1 Estimation de la fonction de gains des salariés formels de Tizi-**

**Ouzou**

Pour estimer la fonction de gains des salariés formels (534 individus) nous allons d'abord voir le modèle élémentaire de Mincer (1974) avec deux variables ; le nombre d'années d'études ( sans instruction- primaire, moyen, secondaire et universitaire) et l'expérience professionnelle (ancienneté) ; et ensuite nous rajouterons d'autres variables relatives aux caractéristiques des individus (âge, sexe et état matrimonial) et d'autres variables relatives aux caractéristiques de l'activité (le lieu géographique, secteur d'activité).

## Chapitre 4 : Approche mixte (ménages et entreprises) de l'informel à Tizi-Ouzou

**Tableau 32** : Estimation du modèle élémentaire de fonction de gains des salariés formels de Tizi-Ouzou

| Variables explicatives     | Coefficient<br>(estimé) | Standard Error<br>(variance du<br>coefficient) | t-Statistic<br>(student) | Prob.<br>(significativité) |
|----------------------------|-------------------------|--|--------------------------|----------------------------|
| Constante                  | 9.899248                | 0.163547                                       | 60.52848                 | 0.0000                     |
| Expérience professionnelle | 0.022444                | 0.002143                                       | 10.47231                 | 0.0000                     |
| Sans instruction/primaire  | -0.112246               | 0.188962                                       | -0.594012                | 0.5528                     |
| Moyen                      | -0.026001               | 0.168802                                       | -0.154033                | 0.8776                     |
| Secondaire                 | 0.036885                | 0.163414                                       | 0.225714                 | 0.8215                     |
| Supérieur                  | 0.218804                | 0.162474                                       | 1.346700                 | 0.1787                     |
| R <sup>2</sup>             | 0.183150                |  |                          |                            |
| R <sup>2</sup> ajusté      | 0.175414                |  |                          |                            |

**Source** : enquête ménages (2012)

Le pouvoir explicatif du modèle (tableau 32) est relativement faible (18,31 %), mais donne une première indication sur le revenu des salariés formels. En effet, un niveau d'études supérieur, permet d'améliorer de 21,88% le revenu des individus et un niveau secondaire améliore le revenu de 3,68 %, alors qu'un niveau moyen, primaire et sans niveau n'a pas d'incidence sur le revenu. Par ailleurs, la variable expérience professionnelle est significative ; une année d'expérience supplémentaire permet, en moyenne, d'accroître le revenu de 2,24%.

L'introduction de variables supplémentaires (tableau 33) conformément à l'analyse de Mincer (1974) permet d'améliorer la qualité du modèle et de mettre en évidence l'influence des autres variables (l'âge, le sexe, l'état matrimonial, le secteur d'activité et le milieu de résidence) sur la fonction de gains des salariés formels

Ainsi, les nouvelles variables les plus influentes sur la fonction de gains des salariés sont le sexe et plus précisément le fait d'être un homme (30,90%), le secteur d'activité et plus particulièrement le BTP (6,32%), l'âge (5,75%) et l'état matrimonial (être marié permet d'accroître le gain des salaires de 4,03%).

## Chapitre 4 : Approche mixte (ménages et entreprises) de l'informel à Tizi-Ouzou

**Tableau 33** : Estimation du modèle étendu de fonction de gains des salariés formels de Tizi-Ouzou.

| Variables explicatives     | Coefficient (estimé) | Standard Error (variance du coefficient) | t-Statistic (student) | Prob. (significativité) |
|----------------------------|----------------------|--|-----------------------|-------------------------|
| Constante                  | 8.567242***          | 0.361778                                 | 23.68096              | 0.0000                  |
| Expérience professionnelle | 0.011541**           | 0.005863                                 | 1.968380              | 0.0496                  |
| Primaire                   | -0.111828            | 0.180565                                 | -0.619325             | 0.5360                  |
| Moyen                      | -0.069071            | 0.163475                                 | -0.422516             | 0.6728                  |
| Secondaire                 | -0.022591            | 0.160049                                 | -0.141151             | 0.8878                  |
| Supérieur                  | 0.244659             | 0.158809                                 | 1.540591              | 0.1240                  |
| Age                        | 0.057564***          | 0.016908                                 | 3.404610              | 0.0007                  |
| Age <sup>2</sup>           | -0.000608***         | 0.000209                                 | -2.910121             | 0.0038                  |
| Homme                      | 0.309091***          | 0.050841                                 | 6.079532              | 0.0000                  |
| Industrie                  | 0.032274             | 0.093506                                 | 0.345150              | 0.7301                  |
| BTP                        | 0.063277             | 0.081006                                 | 0.781142              | 0.4351                  |
| Commerce et transport      | 0.015596             | 0.080290                                 | 0.194241              | 0.8461                  |
| Qualification              | 0.010033             | 0.047177                                 | 0.212664              | 0.8317                  |
| Marié                      | 0.040363             | 0.062632                                 | 0.644456              | 0.5196                  |
| R <sup>2</sup>             | 0.271938             |  |                       |                         |
| R <sup>2</sup> ajusté      | 0.253736             |  |                       |                         |

\* = significatif à 10% ; \*\* = significatif à 5% ; \*\*\* = significatif à 1%

**Source** : Enquête ménages.

Par ailleurs, la fonction de gains des salariés formels est aussi influencée par le milieu de résidence (tableau non reproduit ici). En fait, le fait de résider dans un milieu urbain procure un gain de salaire supplémentaire de 6,57%.

### 3.2. Estimation de la fonction de gains des salariés informels de Tizi-Ouzou

En ce qui concerne les 103 salariés informels, issus de notre enquête ménage, nous procéderons de la même manière. En effet, nous testerons d'abord l'influence des variables élémentaires (expérience professionnelle, nombre d'années d'études et qualification professionnelle) sur la fonction de gains (tableau 34) et ensuite nous introduirons les autres variables relatives aux caractéristiques des individus et de l'activité (tableau 35 et 36).

## Chapitre 4 : Approche mixte (ménages et entreprises) de l'informel à Tizi-Ouzou

**Tableau 34 :** Estimation du modèle élémentaire de fonction de gains des salariés informels de Tizi-Ouzou

| Variables explicatives     | Coefficient (estimé) | Standard Error (variance du coefficient) | t-Statistic (student) | Prob. (significativité) |
|----------------------------|----------------------|--|-----------------------|-------------------------|
| Constante                  | 9.341911             | 0.241340                                 | 38.70851              | 0.0000                  |
| Expérience professionnelle | 0.027215             | 0.005246                                 | 5.188010              | 0.0000                  |
| Sans instruction/primaire  | -0.188281            | 0.287399                                 | -0.655120             | 0.5139                  |
| Moyen                      | 0.484407             | 0.229785                                 | 2.108085              | 0.0376                  |
| Secondaire                 | 0.213477             | 0.227787                                 | 0.937177              | 0.3510                  |
| Supérieur                  | 0.778785             | 0.237986                                 | 3.272397              | 0.0015                  |
| R <sup>2</sup>             | 0.299122             |  |                       |                         |
| R <sup>2</sup> ajusté      | 0.262995             |  |                       |                         |

**Source :** Enquête ménages (2012/2013).

Le pouvoir explicatif du modèle (tableau 34) est relativement faible. Il nous indique, néanmoins, qu'un niveau universitaire permet aux salariés informels d'avoir des gains considérables (77.78%) sur leurs salaires. Par contre, un niveau moyen permet d'avoir des gains plus de deux fois plus élevées qu'un niveau secondaire. Par ailleurs, l'expérience professionnelle permet d'accroître le salaire des informels de 2,72%.

L'introduction d'autres variables (tableaux 35 et 36) permet d'améliorer la qualité du modèle et de rendre compte des variables les plus influentes sur la fonction des gains des salariés informels de Tizi-Ouzou. En effet, être un homme permet d'accroître les gains des salariés informels de 60,87%, et être marié permet de l'accroître de 19,75%, tandis que l'âge permet une augmentation des gains des salariés informels de 4,48%.

Le secteur d'activité influence, également, les gains des salariés informels avec, notamment, le commerce qui permet une augmentation de ces derniers de 40,10 %. Par contre, la qualification et le milieu de résidence (tableau non reproduit ici) n'ont pas d'influence sur la fonction des gains des salariés informels de Tizi-Ouzou.

## Chapitre 4 : Approche mixte (ménages et entreprises) de l'informel à Tizi-Ouzou

**Tableau 35** : Estimation du modèle étendu de fonction de gains des salariés informels de Tizi-Ouzou.

| Variabes explicatives      | Coefficient (estimé) | Standard Error (variance du coefficient) | t-Statistic (student) | Prob. (significativité) |
|----------------------------|----------------------|--|-----------------------|-------------------------|
| Constante                  | 8.330872             | 0.601124                                 | 13.85881              | 0.0000                  |
| Expérience professionnelle | 0.023492             | 0.013944                                 | 1.684701              | 0.0954                  |
| Primaire                   | -0.187248            | 0.259059                                 | -0.722799             | 0.4716                  |
| Moyen                      | 0.212734             | 0.211807                                 | 1.004376              | 0.3178                  |
| Secondaire                 | 0.056409             | 0.208034                                 | 0.271152              | 0.7869                  |
| Supérieur                  | 0.654391             | 0.225509                                 | 2.901839              | 0.0046                  |
| Age                        | 0.044800             | 0.030556                                 | 1.466167              | 0.1460                  |
| Age <sup>2</sup>           | -0.000658            | 0.000415                                 | -1.586391             | 0.1160                  |
| Homme                      | 0.608756             | 0.119406                                 | 5.098209              | 0.0000                  |
| Marié                      | 0.197514             | 0.135279                                 | 1.460045              | 0.1476                  |
| R <sup>2</sup>             | 0.475711             |  |                       |                         |
| R <sup>2</sup> ajusté      | 0.424974             |  |                       |                         |

**Source** : Enquête ménages (2012/2013).

**Tableau 36** : Estimation du modèle étendu de fonction de gains des salariés informels de Tizi-Ouzou.

| Variabes explicatives      | Coefficient (estimé) | Standard Error (variance du coefficient) | t-Statistic (student) | Prob. (significativité) |
|----------------------------|----------------------|--|-----------------------|-------------------------|
| Constante                  | 9.123808             | 0.323533                                 | 28.20052              | 0.0000                  |
| Expérience professionnelle | 0.028223             | 0.005455                                 | 5.173437              | 0.0000                  |
| Primaire                   | -0.177925            | 0.281793                                 | -0.631403             | 0.5293                  |
| Moyen                      | 0.513178             | 0.226378                                 | 2.266905              | 0.0257                  |
| Secondaire                 | 0.293780             | 0.225618                                 | 1.302110              | 0.1961                  |
| Supérieur                  | 0.959727             | 0.266640                                 | 3.599344              | 0.0005                  |
| Industrie                  | 0.168881             | 0.216141                                 | 0.781345              | 0.4366                  |
| BTP                        | 0.091435             | 0.199074                                 | 0.459299              | 0.6471                  |
| Commerce et transport      | 0.401011             | 0.194123                                 | 2.065763              | 0.0416                  |
| Qualification              | -0.098078            | 0.111872                                 | -0.876698             | 0.3829                  |
| R <sup>2</sup>             | 0.360171             |  |                       |                         |
| R <sup>2</sup> ajusté      | 0.298252             |  |                       |                         |

**Source** : Enquête ménages (2012/2013).

### 3.3. Synthèse des résultats de l'enquête ménages

L'expérience professionnelle, approximée par l'ancienneté dans le travail, contribue à l'amélioration des gains des salariés formels de 2,2%. Les autres facteurs du capital humain (niveau d'instruction) sont aussi significatifs. Ainsi, le niveau d'instruction contribue fortement à accroître les gains des salariés formels de 21,8%. L'âge contribue également à

#### **Chapitre 4 : Approche mixte (ménages et entreprises) de l'informel à Tizi-Ouzou**

---

l'amélioration des fonctions de gains des salariés du secteur formel. Le genre est également une variable significative : le fait d'être un homme permet d'améliorer le salaire à près d'un tiers. Le secteur d'activité joue également un rôle dans l'amélioration des gains des salariés formels : à Tizi-Ouzou l'appartenance au secteur du BTP accroît les salaires dans le secteur formel (6,3%).

L'expérience professionnelle contribue à l'amélioration des gains des salariés du secteur informel. Le niveau d'instruction contribue à améliorer considérablement (77,7%) les revenus des salariés informels à Tizi-Ouzou. Le genre influe également sur la différenciation des revenus des salariés informels à Tizi-Ouzou.

Comme dans le secteur formel, l'âge contribue aussi à l'amélioration des gains des salariés informels. Enfin, l'appartenance à la branche commerce permet d'améliorer les gains des salariés informels.

Pour terminer ce point, nous allons effectuer une comparaison entre les résultats de l'enquête ménages de Tizi-Ouzou et les résultats de l'enquête ménages de Bejaia<sup>23</sup> (Babou, Bellache et Adair, 2018)

Soulignant d'abord que le jeune âge des actifs, le statut matrimonial (célibataire), le fait d'être une femme et la faiblesse du capital humain (approximé par le niveau d'éducation) sont autant de facteurs qui accroissent la probabilité d'exercer un emploi informel pour l'échantillon de Tizi-Ouzou ou bien pour l'échantillon de Bejaia. De plus les données de Tizi-Ouzou comme celle de Bejaia révèlent que les femmes ont moins de chances d'accéder à un emploi indépendant dans le secteur formel relativement aux hommes et se trouvent de ce fait confinées dans le secteur informel. Enfin, les actifs les plus âgés ont plus de chances d'exercer une activité indépendante plutôt qu'une activité salariale dans le secteur informel, conformément au modèle de Fields (1990) ; même si l'analyse de la mobilité socio-professionnelle met en relief la pluralité des trajectoires et ne permet pas d'affirmer l'existence du modèle triphasé de Lopez-Castano.

---

<sup>23</sup> Pour plus de lecture sur l'enquête de Bejaia voire les travaux de Bellache et de Gherbi.

Concernant la comparaison des gains des actifs formel et informel de Bejaia et Tizi-Ouzou, les résultats sont souvent identiques. Ainsi, l'expérience professionnelle est un facteur commun qui permet d'accroître les gains des salariés aussi bien formels qu'informels. L'autre variable du capital humain (niveau d'instruction) contribue à l'amélioration de la rémunération des salariés (formels et informels) de l'échantillon de Tizi-Ouzou mais n'est pas significative pour les salariés appartenant à l'échantillon de Bejaia.

Dans les deux échantillons, le genre constitue un facteur discriminant de la rémunération : les femmes salariées, aussi bien dans le secteur formel que dans le secteur informel, gagnent moins que les hommes. Enfin, exercer un emploi dans la branche commerce au sein du secteur informel permet aussi bien pour les salariés de Bejaia que pour ceux de Tizi-Ouzou d'accroître leurs gains comparativement à leurs homologues dans les autres secteurs. Dans le secteur formel, le déterminant sectoriel diffère selon les deux échantillons. A Bejaia, c'est l'appartenance au secteur de l'industrie qui permet d'accroître la rémunération des salariés formels alors qu'à Tizi-Ouzou c'est le secteur du BTP qui joue ce rôle. Nous supposons que l'existence de grandes entreprises industrielles exerçant notamment dans l'agro-alimentaire à Bejaia à l'instar de CEVITAL peut expliquer la différence entre Bejaia et Tizi-Ouzou.

#### **4. FONCTIONNEMENT DU SECTEUR INFORMEL.**

Si dans les deux premières sections de ce chapitre nous nous sommes attelés à exploiter les données de l'enquête ménage qui nous ont permis, d'une part, de mesurer et d'élaborer une typologie de l'emploi et du secteur informel (section I) et, d'autre part, d'analyser les déterminants de l'emploi et du secteur informel ainsi que les déterminants des gains des salariés formels et informels (section II). Dans cette présente section, il est question de chercher à déceler les mécanismes de fonctionnement du secteur informel pour pouvoir comprendre pourquoi l'informel persiste-t-il ? Ainsi, la

compréhension des raisons de persistance de l'informel par l'approche entreprise nous permettra de mieux aborder les débats actuels sur la formalisation du secteur informel.

#### **4.1. Présentation générale des entreprises enquêtées.**

Sur les 282 entreprises repérées durant l'enquête ménages, 248 chefs d'entreprises ont accepté de répondre à notre questionnaire " entreprises". Cependant, après vérifications 34 questionnaires ont été rejetées en raison du nombre important de questions non renseignées. Cela dit, notre enquête entreprise, concerne, en fin de compte 214 entrepreneurs et indépendants.

Par ailleurs, nous considérons à cette étape d'analyse que le critère de définition de l'informel est la taille de l'unité ; taille qui elle-même est loin d'être claire. Ainsi, des entreprises déclarant 2 à 3 salariés emploient, en réalité, une dizaine voire, une vingtaine de salariés. Nous considérons, de ce point de vue, que toutes les petites entreprises employant moins de 20 actifs (déclarés ou non) relèvent du secteur informel. Tous critère juridique devient, alors, obsolète devant la réalité et la complexité de l'informel. Ainsi, l'enregistrement de l'entreprise ne signifie pas déclaration de l'ensemble des salariés, de même, que le paiement des impôts et la tenue d'une comptabilité en bonne et due forme ne signifie pas facturation systématique des ventes et des achats et non dissimulation d'une part importante de l'activité de l'entreprise. Nous parlons alors de l'institutionnalisation de l'informel ou encore de l'informel comme une normalité indépassable (Jütting et Laiglesia, 2009).

D'autre part, l'analyse des stratégies des acteurs met en évidence l'adaptation permanente de l'informel à toute nouvelle forme de régulation par l'Etat. Un informel tellement enraciné dans la société qu'il dicte même ses règles ou du moins oriente la réglementation à sa faveur.

Mais avant d'aborder tous ces éléments on doit d'abord faire une présentation de ces entreprises

Le tableau 37 nous montre que, sur les 214 entreprises enquêtées, 105 (soit 49%) actives dans le secteur commercial et 29 (soit 13,5%) actives

## Chapitre 4 : Approche mixte (ménages et entreprises) de l'informel à Tizi-Ouzou

dans le transport et services. Cela étant, 62,5% des entreprises activent dans le secteur tertiaire. Les 80 entreprises restantes (soit 27,5 %) se partagent entre industrie et artisanat (50 entreprises) et BTPH (30 entreprises).

**Tableau 37** : Répartition des entreprises enquêtées par communes et par secteur d'activité.

|                                 | <b>T-O</b> | <b>D.B.K</b> | <b>LNI</b> | <b>TR</b> | <b>SET</b> | <b>Mâatkas</b> | <b>B.Z</b> | <b>Tadmaït</b> | <b>Total</b> |
|---------------------------------|------------|--------------|------------|-----------|------------|----------------|------------|----------------|--------------|
| <b>Industrie/<br/>Artisanat</b> | 15         | 4            | 3          | 2         | 5          | 5              | 13         | 3              | 50           |
| <b>BTPH</b>                     | 11         | 4            | 5          | 3         | 1          | 3              | 2          | 1              | 30           |
| <b>Commerce</b>                 | 45         | 13           | 8          | 4         | 9          | 14             | 8          | 4              | 105          |
| <b>Transport/<br/>Services</b>  | 10         | 4            | 6          | 2         | 2          | 0              | 0          | 5              | 29           |
| <b>Total</b>                    | 81         | 25           | 22         | 11        | 17         | 22             | 23         | 13             | 214          |

**Source** : réalisé par nos soins d'après l'enquête " entreprises"

Par ailleurs, la répartition des entreprises enquêtées par communes, classe la commune de Tizi-Ouzou, en haut du classement avec 81 entreprises (soit 38%) sur les 214 entreprises enquêtées. Au bas du classement nous retrouvons Tizi-Rached avec seulement 11 entreprises enquêtées et Tadmaït avec 13 entreprises enquêtées. Le reste des communes ont un nombre qui va de 17 à 25 entreprises enquêtées. Notons, le cas particulier de la commune de Beni-Zmenzer, leader régional dans la menuiserie du bois, où la proportion des entreprises exerçant dans l'industrie et l'artisanat est de 56,5%, sur les 23 entreprises enquêtées dans la commune.

Le tableau 38 nous montre, que, sur les 214 entrepreneurs enquêtés, 88 (soit 41%) sont des employeurs et 126 sont des indépendants. Rappelons, en fait, que dans l'enquête ménage, nous avons recensé 182 entrepreneurs (hors agriculture) dont 117 (soit 41,5%) sont employeurs et 165 (58,5 %) sont des indépendants. Les proportions sont, presque, identiques, même si, notre souhait était de toucher le maximum d'employeurs dans l'enquête "entreprises".

## Chapitre 4 : Approche mixte (ménages et entreprises) de l'informel à Tizi-Ouzou

**Tableau 38** : Répartition des entreprises enquêtées selon le statut du chef d'entreprise et le secteur d'activité.

|                        | Employeurs |     | Indépendants |     | Total  |      |
|------------------------|------------|-----|--------------|-----|--------|------|
|                        | Nombre     | %   | Nombre       | %   | Nombre | %    |
| Industrie et Artisanat | 31         | 35  | 19           | 15  | 50     | 23,5 |
| BTPH                   | 25         | 28  | 5            | 4   | 30     | 14   |
| Commerce               | 19         | 22  | 86           | 68  | 105    | 49   |
| Transport/services     | 13         | 15  | 16           | 13  | 29     | 13,5 |
| Total                  | 88         | 100 | 126          | 100 | 214    | 100  |

**Source** : réalisé par nos soins d'après l'enquête " entreprises "

Par ailleurs, la répartition des entreprises enquêtées selon le secteur d'activité est, complètement, différente selon que l'entrepreneur est indépendant ou employeur. En effet, les indépendants exercent, pour la plupart (62,5%), dans le secteur tertiaire alors que les employeurs exercent, dans 63% des cas, dans l'industrie, l'artisanat et le BTPH.

Cela dit, dans la suite de ce travail, cette caractéristique ; employeurs/indépendants constitue un facteur fondamental dans la compréhension du fonctionnement des entreprises, en général, et dans l'analyse des stratégies des acteurs, en particulier.

Seulement, 88 entrepreneurs sont propriétaires des locaux où ils exercent leurs activités, tandis que, 96 entrepreneurs sont locataires et 33 exercent dans des locaux dont le statut est indéfini (ambulants, indivision, etc.). Enfin, un seul entrepreneur exerce dans un local prêté.

### 4.2. Financement des entreprises

La petite entreprise, en général, et le secteur informel, en particulier, est caractérisée par la prépondérance d'un mode de financement de type traditionnel (autofinancement, prêts famille / amis, etc.). Mais qu'en est-il des entreprises enquêtées ?

Comme nous pouvons le constater, à partir du tableau 39, le mode de financement de la création de l'entreprise est majoritairement informel. Autrement dit, l'apport de la banque au financement de l'investissement est

## Chapitre 4 : Approche mixte (ménages et entreprises) de l'informel à Tizi-Ouzou

très réduit et ne dépasse pas 18 % (crédit bancaire et aide de l'Etat compris). C'est dire, que 82% des entreprises sont créées en dehors du circuit formel

**Tableau 39:** Financement de la création d'entreprise

| Mode de financement    | Nombre d'entreprises | %     |
|------------------------|----------------------|-------|
| Autofinancement        | 77                   | 35,98 |
| Héritage/ Prêt famille | 82                   | 38,32 |
| Crédit bancaire        | 19                   | 8,88  |
| Crédit fournisseurs    | 16                   | 7,48  |
| Aide de l'Etat         | 19                   | 8,88  |
| Autre                  | 1                    | 0,46  |
| Total                  | 214                  | 100   |

**Source** : réalisé par nos soins d'après l'enquête " entreprises"

Cependant, il y a lieu de souligner que ce mode de financement (informel) est tellement ancré dans la société tel qu'il est perçu comme une pratique, tout à fait normale. Ce mode de fonctionnement, permet, par ailleurs, d'une part, d'opérer loin des regards de l'Etat et du fisc et, d'autre part, une fluidité des transactions assez remarquables notamment en raison de l'importance des transactions en espèces comme nous le verrons par la suite.

Essayons, maintenant, de voir le mode de financement du cycle d'exploitation et de production de l'entreprise pour voir si là encore le recours au secteur bancaire est de mise ou non ?.

**Tableau 40** : Mode de financement de l'activité.

| Mode de financement | Nombre d'entreprises | %     |
|---------------------|----------------------|-------|
| Fonds propres       | 102                  | 47,66 |
| Banque              | 21                   | 9,82  |
| Famille/Amis        | 41                   | 19,16 |
| Crédit fournisseur  | 49                   | 22,90 |
| Autre               | 1                    | 0,46  |
| Total               | 214                  | 100   |

**Source** : réalisé par nos soins d'après l'enquête " entreprises"

Le financement de l'activité de l'entreprise est, très peu, assuré par la banque (moins de 10% des entreprises). Le financement par les fonds

#### **Chapitre 4 : Approche mixte (ménages et entreprises) de l'informel à Tizi-Ouzou**

---

propres constitue le mode de financement le plus souvent utilisé par 48% des entreprises enquêtées. Il y a lieu de souligner, par ailleurs, l'implication de la famille et/ des amis dans le financement de l'activité de l'entreprise (19% des entreprises) ; de même que le crédit fournisseur constitue une forme non négligeable dans le financement du fonds de roulement de l'entreprise avec une participation à hauteur de 23% dans ce financement.

L'apport de la famille, des amis et/ou d'un réseau plus élargi de relations (les fournisseurs) est donc capital dans le financement de l'activité de l'entreprise, en particulier, et dans le fonctionnement de l'entreprise, en général. En fait, la famille et les amis contribuent au financement du fonds de roulement de l'entreprise, en contrepartie, le chef d'entreprise recrute une partie de la main-d'œuvre dans le circuit familial ou amical et participe à toutes les activités organisées dans ce cercle (mariage, fêtes religieuses, etc.).

Les fournisseurs par le biais du crédit s'octroient le droit de subordination des entreprises qu'ils approvisionnent. Ces dernières perdent, alors, toute autonomie de décision et sont soumises à des conditions de négociation restreintes, en termes de prix et de qualité, ou du moins le fournisseur s'assure une clientèle permanente. Souvent, alors, cette subordination est très bénéfique au fournisseur au détriment de l'entrepreneur se retrouvant endetté et dans le meilleur des cas devient sous-traitant. Parfois, le fournisseur est dans l'obligation d'exercer avec crédit pour s'assurer une part du marché, il arrive même que l'un de ces clients tombe en faillite et ne peut plus honorer ses dettes. Parfois, encore, la relation entre l'entreprise et le fournisseur revêt un caractère de coopération, dans des conditions de crédit, bénéfique pour les deux partenaires.

Voyons maintenant, si les entreprises enquêtées ont sollicité des crédits bancaires et, dans le cas contraire, pourquoi ?

La lecture du tableau 41 fait ressortir que 41% des entreprises enquêtées au niveau de la wilaya de Tizi-Ouzou se sont rapprochées d'une banque pour solliciter un crédit bancaire, alors que 59 % des entreprises jugent, que cela ne vaut pas la peine.

## Chapitre 4 : Approche mixte (ménages et entreprises) de l'informel à Tizi-Ouzou

**Tableau 41** : Sollicitation d'un crédit bancaire

| Rapprochement d'une banque                       | Nombre d'entreprises | %            |
|--|----------------------|--------------|
| <b>Oui : acceptée</b>                            | 38                   | 43,18        |
| <b>Oui : non acceptée ; compliqué</b>            | 25                   | 28,40        |
| <b>Oui : non acceptée ; pas de connaissances</b> | 22                   | 25           |
| <b>Oui : non acceptée ; dossier incomplet</b>    | 3                    | 3,41         |
| <b>Total oui</b>                                 | <b>88</b>            | <b>41,12</b> |
| <b>Non : compliqué</b>                           | 52                   | 41,27        |
| <b>Non : pas de confiance</b>                    | 29                   | 23,02        |
| <b>Non : bureaucratie et corruption</b>          | 18                   | 14,29        |
| <b>Non : pas de connaissances</b>                | 17                   | 13,49        |
| <b>Non : services inintéressants</b>             | 10                   | 7,94         |
| <b>Total non</b>                                 | <b>126</b>           | <b>58,88</b> |
| <b>Total</b>                                     | 214                  | 100          |

**Source** : réalisé par nos soins d'après l'enquête " entreprises "

Sur les 88 entreprises ayant sollicité un crédit bancaire moins de la moitié, plus exactement 43,18% des entreprises, ont vu leurs demandes acceptées. Les autres demandes (56,82% des entreprises) ont été refusées pour divers motifs ; complexité de la démarche (28,40% des entreprises) – non insertion dans un réseau de relations (25% des entreprises) et seulement 3,40 % des entreprises reconnaissent que leur dossier est incomplet.

Par ailleurs, les 126 entreprises n'ayant jamais sollicité un crédit bancaire évoquent les raisons de leur réticence, dans l'ordre suivant : 1- la complexité de la démarche (24% des entreprise), 2- le manque de confiance (13,55% des entrepreneurs), 3- bureaucratie et corruption (10,28% des réponses), 4- Pas de connaissances ou non insertion dans un réseau de relations (7,94% des entreprises enquêtées, - 5 des services offerts inintéressants (2,80% des entrepreneurs).

Cela dit, les entrepreneurs évoquent, souvent la complexité de la démarche et les entraves ou lourdeurs bureaucratiques dans les raisons de non sollicitation de crédits bancaires et même dans le refus de leurs

demandes. Ces lourdeurs bureaucratiques ne signifient pas, pour autant, un ensemble de règles que l'on doit respecter pour accéder à un crédit, avoir des relations (connaissances) où recourir à la corruption peut faire aboutir un dossier incomplet et inversement un dossier complet peut être refusé s'il n'est pas accompagné par " l'melh-u-fus"<sup>24</sup>. Ainsi, comme le note Henni (2018b) « *l'accès au crédit est souvent réservé. Ce n'est pas la possession de garanties financières qui ouvre l'accès au crédit mais souvent encore la proximité avec le pouvoir politique* ».

Plus encore, ce n'est pas uniquement le financement de l'activité par le secteur bancaire qui souffre d'entraves bureaucratiques pouvant donner lieu à des compromis ou des arrangements par la corruption et le favoritisme entre les entrepreneurs et les fonctionnaires mais la création même de l'entreprise. Ainsi, à chaque fois qu'une autorisation est nécessaire pour exercer une activité quelconque des administrateurs exercent leurs abus de pouvoirs transformant leurs postes en affaires lucratives. Henni (2018b) parle même d'un « *marché de signatures* ».

Rappelons que l'Algérie est marquée ces dix dernières années (2009-2019) par d'importants scandales politico-financiers (affaire Sonatrach I et II, Affaire autoroute Est-Ouest, etc.) liée à des histoires de corruption à grande échelle dans lesquelles plusieurs hauts responsables politiques, dont deux ex-chefs de gouvernement, des chefs d'entreprises dont l'ex Président du Forum des Chefs d'Entreprises (FCE), et des hauts cadres de banques sont actuellement en prison<sup>25</sup>.

---

<sup>24</sup> C'est une expression Kabyle, qu'on peut traduire par « une poignée de sel à la main », qui signifie pot-de-vin. Jadis, les guérisseurs ou ceux qui pratiquent la médecine traditionnelle ne réclamaient pas leurs paiements en échange du service rendu et se contentent d'une poignée de sel offerte par leurs patient en guise de reconnaissance. Cette pratique s'est institutionnalisée dans le temps au point que certains employés occupant une fonction dont les tâches sont bien définies considèrent que faire leur travail est aussi un service qu'ils rendent et qu'ils doivent, en conséquence, être récompensé.

<sup>25</sup> Dans un premier bilan dressé par Le Ministère de la Justice on parle de 20 milliards de dollars récupérées au niveau national suite au jugement de ces affaires de corruption il s'agit concrètement « d'habitations, de biens touristiques,, de villas luxueuses à travers les wilayas du pays, ainsi que des dizaines d'usines, dont des usines de montages automobile et d'autre activant dans divers domaines, outre la saisie de bijoux et des pierres précieuses et la confiscation de 6447 comptes bancaires et 4203 véhicules tous types confondues. Il s'agit également de la confiscation de 23774 biens mobiliers, de 425 habitations et de 14

Le tableau 41 nous renseigne aussi que certains entrepreneurs présentent un degré de méfiance assez élevé vis-à-vis de l'Etat et de ses appareils. Ces entrepreneurs sont, alors, portés vers des activités faciles à dissimuler ou à l'ombre de l'Etat (la confection de vêtement par exemple est une activité souvent exercée loin des regards de l'Etat<sup>26</sup>).

La modernisation de l'administration et l'adoption des nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication (TIC) est de ce point de vue plus que nécessaire pour gagner la confiance des citoyens, en général, et des entrepreneurs, en particulier, envers l'Etat.

Cependant, une fois le projet financé et l'entreprise créée comment se comportent ces entrepreneurs vis-à-vis du marché de l'emploi et du recrutement et vis-à-vis du marché des biens et services ?

#### **4.3. Recrutement et emploi**

Comme nous l'avons déjà souligné la petite entreprise contribue fortement à l'absorption de chômage et la création d'emplois, mais ces deniers sont souvent mal protégés et non déclarés. De plus, le secteur informel est caractérisé par l'emploi d'une main d'œuvre souvent familiale. Qu'en est-il des entreprises de la wilaya de Tizi-Ouzou.

Tout d'abord voyons la contribution des entreprises enquêtées à la création d'emplois. Cependant, il y'a lieu de souligner, de prime abord, qu'il est difficile d'avancer un chiffre sur la main d'œuvre dans les entreprises enquêtées car il varie du simple au double. Ainsi, les indépendants qui, souvent et théoriquement, travaillent seuls, peuvent, dans certains cas, recruter jusqu'à cinq ouvriers pour certains. D'après les chiffres qu'avancent les 126 indépendants ; leur main-d'œuvre totale varie de 0, en période ordinaire, à une centaine, en période exceptionnelle. Cette réalité est, aussi, observée chez les employeurs.

---

promotions immobilières, chacune comprenant jusqu'à 1000 logements » Algérie Presse Service (27/12/2022)

<sup>26</sup> Voir à ce propos notre travail de Magister sur la confection de vêtements de Maâtkas (Babou, 2007)

#### **Chapitre 4 : Approche mixte (ménages et entreprises) de l'informel à Tizi-Ouzou**

---

Ainsi, le cas des indépendants est atypique. En effet, ces derniers utilisent, occasionnellement ou régulièrement, une main d'œuvre familiale très proche (fils, fille, mari ou femme) pour des tâches allant de quelques minutes à quelques heures, voir quelques jours. Il arrive que des parents laissent leurs enfants, âgées d'à peine dix ans, surveiller leur commerce durant toute une journée ; certains indépendants font aussi recours, occasionnellement, au recrutement d'une main d'œuvre, souvent, proche du cercle familial, villageois ou tribal pour répondre à une demande importante durant certaines périodes de l'année. Une librairie tenue par une seule personne durant toute l'année peut recruter jusqu'à cinq personnes à la veille de la rentrée scolaire, de même, qu'une femme qui prépare seule, chez elle, ses pains traditionnels, peut recruter deux jeunes filles, voire plus, durant le mois de ramadhan, pour répondre à une demande plus importante

Ainsi, en dehors de certaines activités particulières qui peuvent être réalisées par des entrepreneurs, typiquement, indépendants (maçon, peintre, taxieur, etc.) d'autres activités font souvent appel à une main d'œuvre supplémentaire. C'est dire que le statut d'indépendant, légitime, en quelque sorte, le recrutement d'une main-d'œuvre non-déclarée.

Par ailleurs, les employeurs ont aussi une main d'œuvre fluctuante notamment dans le secteur du BTPH qui fait souvent appel à des journaliers qui peuvent même être déclarés pour une courte période et se retrouver au chômage quelques jours après le lancement du projet. D'autre activités, faute de disponibilité d'une main d'œuvre qualifiée connaissent une faible rotation de la main d'œuvre, c'est le cas par exemple de la menuiserie du bois. Ces activités souffrent, même parfois, du manque de main d'œuvre.

Par souci, méthodologique, nous présentons, dans ce qui suit, la répartition de la main-d'œuvre selon le statut de l'emploi (tableau 36) ainsi la répartition des entreprises selon la taille (tableau 37), durant la semaine ayant précédé l'enquête, en considérant les indépendants tels qu'ils se définissent, non pas tel que nous l'avons, parfois, constater sur le terrain.

## Chapitre 4 : Approche mixte (ménages et entreprises) de l'informel à Tizi-Ouzou

Ainsi, sur le nombre total qu'emploient ces entrepreneurs (indépendants non inclus) au moment de l'enquête, c'est-à-dire 270, nous pouvons dresser les statistiques ci-après.

**Tableau 42:** Répartition de la main-d'œuvre selon le statut dans l'emploi

| Statut dans l'emploi   | Masculin |       | Féminin |       | Total | %     |
|------------------------|----------|-------|---------|-------|-------|-------|
|                        | Nombre   | %     | Nombre  | %     |       |       |
| <b>Apprentis</b>       | 16       | 9,25  | 12      | 12,37 | 28    | 10,37 |
| <b>Aides-familiaux</b> | 36       | 20,81 | 28      | 28,87 | 64    | 23,70 |
| <b>Salariés</b>        | 121      | 69,94 | 57      | 58,76 | 178   | 65,93 |
| <b>Total</b>           | 173      | 100   | 97      | 100   | 270   | 100   |
| <b>%</b>               | 64,07    | /     | 35,93   | /     | 100   | /     |

**Source :** réalisé par nos soins d'après l'enquête " entreprises"

La lecture du tableau 42 fait ressortir, que l'emploi masculin est dominant, dans les entreprises enquêtées et représente 64% de l'emploi total. Dans l'emploi féminin qui ne représente, que 36% de l'emploi total ; les femmes apprenties et aides-familiaux sont, plutôt, nombreuses et représentent respectivement 12,37% et 28,87 % de l'emploi féminin total ; les femmes salariées ne représentent que 58,76 % de l'emploi féminin total. De plus, ces femmes même lorsqu'elles sont déclarées perçoivent pour beaucoup un salaire de misère, selon leurs dires.

Voyons maintenant, la répartition des entreprises enquêtées selon la taille.

**Tableau 43:** Répartition des entreprises par nombre d'ouvriers

| Taille de l'entreprise | Nombre d'entreprises | %     |
|------------------------|----------------------|-------|
| <b>Moins de 2</b>      | 126                  | 58,88 |
| <b>2 à 4</b>           | 63                   | 29,44 |
| <b>5 à 9</b>           | 16                   | 7,48  |
| <b>10 et plus</b>      | 9                    | 4,20  |
| <b>Total</b>           | 214                  | 100   |

**Source :** réalisé par nos soins d'après l'enquête " entreprises"

## **Chapitre 4 : Approche mixte (ménages et entreprises) de l'informel à Tizi-Ouzou**

---

Le tableau 43 nous indique que plus de 95 % des entreprises enquêtées sont très petites entreprises (micro-entreprises) dont l'effectif total (patron compris) est inférieur à 10 personnes. Cette proportion n'est pas loin de celle nationale qui est de 97%. Nous, retrouvons alors l'une des caractéristiques fondamentales du secteur privé en Algérie, et qui est aussi une caractéristique du secteur informel, à savoir ; la petite taille des entreprises.

Voyons, justement, si d'ordinaire les entrepreneurs respectent la réglementation sociale et déclarent l'ensemble de leurs ouvriers ou pas ?

Comme c'est présenté dans le tableau 44 ci-après ; seulement 16 entrepreneurs sur les 88 employeurs (soit 18%) déclarent l'ensemble de leurs employés, à contrario, 27 employeurs, soit presque 31% ne déclarent aucun employé. Notons, par ailleurs que 51 % des employeurs ne déclarent qu'une partie de leurs employés. Cela dit, plus de 80% ne déclarent qu'une partie ou aucun employé.

**Tableau 44:** Déclaration des ouvriers.

| <b>Proportion des ouvriers déclarés</b> | <b>Nombre d'entreprise</b> | <b>%</b> |
|---|----------------------------|----------|
| <b>Aucun</b>                            | 27                         | 30,68    |
| <b>Moins de la moitié</b>               | 12                         | 13,64    |
| <b>La moitié</b>                        | 17                         | 19,32    |
| <b>Plus de la moitié</b>                | 16                         | 18,18    |
| <b>Tous</b>                             | 16                         | 18,18    |
| <b>Total</b>                            | 88                         | 100      |

**Source :** réalisé par nos soins d'après l'enquête " entreprises "

Rappelons, par ailleurs, que beaucoup d'ouvriers sont embauchés, occasionnellement ou périodiquement et souvent, sans aucune protection. Les choses se compliquent en cas d'accident grave de travail car là l'entrepreneur risque, même, la prison.

Dans le secteur du BTPH nous avons appris que certains entrepreneurs recourent à la déclaration d'ingénieurs ou de techniciens en Gini-civil, pour une période limitée (trois à six mois), moyennant une rémunération négociée, pour pouvoir compléter leur dossier de soumission à un marché public. Ces entrepreneurs, choisissent bien ces ingénieurs et/ou techniciens, ils sont

#### Chapitre 4 : Approche mixte (ménages et entreprises) de l'informel à Tizi-Ouzou

souvent nouvellement diplômés et chômeurs, qu'ils acceptent une faible rémunération, d'autant qu'ils sont payés, en "*louant juste leur diplôme*".

Cela étant, souvent, ceux qui sont déclarés à la sécurité sociale, dans le secteur privé, sont des travailleurs permanents dont les compétences sont avérées ou des travailleurs ayant un lien familial ou amical avec l'entrepreneur. Souvent l'élément confiance, entre en jeu, dans le recrutement même, d'un journalier, avant tout autre critère, comme nous l'on expliqué, beaucoup d'entrepreneurs. Justement, pour rendre compte de l'importance des liens familiaux, villageois ou tribaux dans le recrutement des travailleurs nous analysons dans ce qui suit l'origine géographique des ouvriers des entreprises enquêtées.

**Tableau 45:** Proportion des ouvriers ayant un lien de parenté avec l'entrepreneur.

| Lien de familiaux/amicaux | Nombre d'entreprises | %     |
|---------------------------|----------------------|-------|
| <b>Tous</b>               | 23                   | 26,14 |
| <b>Plus de la moitié</b>  | 26                   | 29,55 |
| <b>La moitié</b>          | 7                    | 7,95  |
| <b>Moins de la moitié</b> | 14                   | 15,91 |
| <b>Aucun</b>              | 18                   | 20,45 |
| <b>Total</b>              | 88                   | 100   |

**Source :** réalisé par nos soins d'après l'enquête " entreprises"

Le tableau 45 nous indique que seulement 18 entreprises (20,45%) n'ont aucun ouvrier ayant des liens familiaux ou amicaux avec l'entrepreneur au moment où 23 entreprises ont des employés faisant partie, exclusivement, du cercle familial et/ou amical. Cela dit, 80% des entreprises ont, au moins, un ouvrier proche du cercle familial et ou amical. Les relations familiales sont ainsi, inversement proportionnelles à la déclaration de la main-d'œuvre (tableau 44).

Nous constatons à partir du tableau 46, que 32 entrepreneurs sur les 88 employeurs (soit 36,36%) ont fait recours à une main-d'œuvre originaire du même village, tandis que 58% des entreprises (soit 51 entreprises sur 88) ont fait recours à une main-d'œuvre originaire de la commune. Nous constatons

## **Chapitre 4 : Approche mixte (ménages et entreprises) de l'informel à Tizi-Ouzou**

---

aussi que seulement 4 entreprises (soit 4,55%) ont une main d'œuvre d'origine étrangère, notamment dans le BTPH.

**Tableau 46:** Origine géographique des ouvriers\*

| <b>Origine géographique</b> | <b>Nombre d'entreprises</b> | <b>%</b> |
|-----------------------------|-----------------------------|----------|
| <b>Même village</b>         | 32                          | 36,36    |
| <b>Même communes</b>        | 51                          | 57,95    |
| <b>Même daïra</b>           | 34                          | 38,64    |
| <b>Même wilaya</b>          | 25                          | 28,41    |
| <b>Autre wilayas</b>        | 15                          | 17,05    |
| <b>Autres pays</b>          | 4                           | 4,55     |

**Source :** réalisé par nos soins d'après l'enquête " entreprises"

- Réponses multiples

C'est dans les communes de Tizi-Ouzou et de DBK que la main d'œuvre est d'origine géographique assez disparate. Par contre, au niveau des autres communes la main d'œuvre est souvent originaire du village, de la commune et/ou de la daïra.

Cela dit, les entreprises enquêtées sont majoritairement de petite taille, et malgré leur contribution à l'absorption du chômage, un nombre important d'emplois créés sont occasionnels, et non protégés. De plus, nous notons l'importance de la main-d'œuvre d'origine familiale ou villageoise ainsi que de la catégorie aides-familiaux.

Intéressons-nous, maintenant, à la gestion de l'entreprise concernant l'approvisionnement, la production et la distribution

### **4.4. Gestion de la production, approvisionnement et distribution**

Nous abordons, plus précisément, dans cette sous-section, les raisons du choix de l'activité et du lieu de localisation, ainsi que, les relations qu'entretiennent les entreprises enquêtées avec leurs fournisseurs et leurs clients.

#### **4.4.1. Raisons du choix de l'activité et du lieu de localisation**

Avant d'aborder les raisons du choix de l'activité, nous allons voir les raisons du choix du statut d'entrepreneur (indépendant ou employeur).

#### Chapitre 4 : Approche mixte (ménages et entreprises) de l'informel à Tizi-Ouzou

La lecture du tableau 47 fait ressortir que c'est la recherche d'un statut meilleur qui est la raison principale du choix du statut d'entrepreneur chez 93 entreprises (soit 43,46%). Un revenu élevé intéresse dans le choix du statut uniquement 44 entrepreneurs, soit 20,56%, c'est dans ces deux catégories que nous retrouvons ce que Fields appelle « *le secteur informel supérieur* ».

**Tableau 47:** Répartition des entreprises selon les raisons du choix du statut d'entrepreneur

| Raisons du choix | Nombre d'entreprises | %     |
|------------------|----------------------|-------|
| Revenu élevé     | 44                   | 20,56 |
| Statut meilleur  | 93                   | 43,46 |
| Pas un choix     | 70                   | 32,71 |
| Autre            | 7                    | 3,27  |
| Total            | 214                  | 100   |

**Source :** réalisé par nos soins d'après l'enquête " entreprises "

Enfin, un tiers des entrepreneurs sont contraints ; il s'agit principalement de ce que Fields appelle « *le secteur informel inférieur* », cela va des vendeurs de rue au petit cordonnier du coin en passant par les femmes travaillant à domicile avec les moyens les plus rudimentaires (potières, préparation de pain traditionnel, etc.).

Qu'en est-il des raisons du choix de l'activité ?

Le tableau 48 montre que parmi les 214 entreprises enquêtées ; 138 entrepreneurs (soit 64,48%) ont fait le choix de leur activité en raison de l'importance de la demande (taille du marché) ; 127 entrepreneurs (soit 59,35%) ont fait leur choix en raison de leur savoir-faire dans l'activité en question ; 78 entrepreneurs (soit 36,45%) ont fait leur choix en raison de la disponibilité de la main-d'œuvre. Certains entrepreneurs, par contre, soulignent le manque de main d'œuvre qualifiée. De plus, la disponibilité des équipements et des intrants, ne constitue des facteurs de choix de l'activité que pour respectivement, 19,16% et 15,89%, des entrepreneurs. Les entrepreneurs enquêtés se plaignent de l'indisponibilité de certains

## Chapitre 4 : Approche mixte (ménages et entreprises) de l'informel à Tizi-Ouzou

équipements ou de leurs coûts exorbitants, ainsi que, de la qualité, des prix et des épisodes d'indisponibilité de certains intrants.

**Tableau 48:** Répartition des entreprises selon les raisons du choix de l'activité\*

| Raisons du choix                 | Nombre d'entreprises | %     |
|----------------------------------|----------------------|-------|
| Taille du marché                 | 138                  | 64,48 |
| Disponibilité d'un savoir-faire  | 127                  | 59,35 |
| Disponibilité de la main-d'œuvre | 78                   | 36,45 |
| Disponibilité des équipement     | 41                   | 19,16 |
| Disponibilité des intrants       | 34                   | 15,89 |

**Source :** réalisé par nos soins d'après l'enquête " entreprises".

\* Réponses multiples

Concernant, les raisons du choix du lieu de localisation, les réponses des entrepreneurs enquêtés sont résumés dans le tableau 49 ci-après.

**Tableau 49:** Répartition des entreprises selon les raisons du choix du lieu de localisation\*

| Raisons du choix                                  | Nombre d'entreprises | %     |
|---|----------------------|-------|
| Travailler chez soi                               | 127                  | 59,35 |
| Exonération d'impôts                              | 20                   | 9,35  |
| Proximité et importance de la demande             | 111                  | 51,87 |
| Proximité et disponibilité d'intrant              | 39                   | 18,22 |
| Proximité et disponibilité de biens d'équipements | 23                   | 10,75 |
| Disponibilité d'infrastructures                   | 99                   | 46,26 |

**Source :** réalisé par nos soins d'après l'enquête " entreprises".

\* Réponses multiples

La lecture du tableau 49 fait ressortir que globalement trois raisons principales guident les entrepreneurs dans le choix de leur lieu de localisation à savoir : a- Travailler chez soi, 59,35% des entreprises ; b – Importance et proximité de le demande, 51,87% des entreprises ; c- Disponibilité d'infrastructures, 46,26% des entreprises. Cependant, la taille et le rayonnement d'une ville telle que Tizi-Ouzou (la capitale régionale) impliquent un marché plus vaste et des infrastructures et équipements urbains plus importants (réseau de voirie et de télécommunications entre autre) et contribuent, ainsi, au bon fonctionnement et à faciliter la gestion

de l'entreprise, de plus, le recrutement et la disponibilité d'une main-d'œuvre qualifiée est plus aisée. A contrario, dans certains villages éloignés des communes chef-lieu où le commerçant du coin qui, faute d'une taille de marché importante, profite des épisodes de pénurie, d'intempéries, ou de canicule, pour vendre, même les bougies, quatre à cinq fois leur prix ordinaire.

Dans les grandes villes aussi, ces pratiques sont monnaie courante ; les billets d'un match de football ou le gala d'un grand artiste font, souvent, monter les enchères. C'est dire que l'ère de l'économie parallèle de distribution des années 1970-1990 n'est pas révolue.

Le tableau 49 montre, par ailleurs, que certaines entreprises ont fait le choix du lieu de localisation en raison ; de l'exonération de l'impôt (9,35 % des entreprises) ; de la proximité et la disponibilité des biens d'équipements (10,75% des entreprises) et la proximité et la disponibilité d'intrants (18,22% des entreprises).

#### **4.4.2. Relations des entreprises avec les fournisseurs**

Nous abordons dans ce point, trois questions importantes à savoir la facturation des achats, l'usage du chèque dans les transactions et le statut des fournisseurs des matières premières, des équipements et /ou des marchandises.

Concernant la disponibilité des biens intermédiaires et des biens d'équipements, nous avons souligné plus haut, que les entrepreneurs se plaignent plutôt de la qualité et des prix de ces produits plus que de leur disponibilité. Ainsi, certains produits importés coutent moins cher qu'un bien intermédiaire nécessaire à la production de ce même bien. Comme nous l'a confié un patron d'un atelier de confection de vêtements : le prix d'un mètre de tissu peut être plus cher que le produit fabriqué par ce même mètre de tissu.

Cela étant, pour s'approvisionner en matière premières, en biens d'équipements ou en produits finis (marchandises) les entrepreneurs enquêtés nous donnent les renseignements regroupés dans le tableau 50.

#### Chapitre 4 : Approche mixte (ménages et entreprises) de l'informel à Tizi-Ouzou

**Tableau 50:** Répartition des entreprises selon leur fournisseur principal.

| Statut du fournisseur | Nombre d'entreprises | %     |
|-----------------------|----------------------|-------|
| Importateurs          | 22                   | 10,28 |
| Grossistes            | 105                  | 49,06 |
| Industriels           | 24                   | 11,21 |
| Commerçant détaillant | 37                   | 17,29 |
| Marché noir           | 17                   | 7,94  |
| Autre                 | 9                    | 4,21  |
| Total                 | 214                  | 100   |

**Source :** réalisé par nos soins d'après l'enquête " entreprises "

Le tableau 50 montre que presque la moitié (soit 49,06 %) des entreprises enquêtées ont pour fournisseur principal un grossiste, 22 entreprises (soit 10,28%) s'approvisionnent auprès des importateurs, alors que, seulement, 24 entreprises (soit 11,21%) s'approvisionnent auprès des industriels (habillement, meuble, biscuiterie, etc.). 37 entrepreneurs (soit 17,29%) s'approvisionnent principalement auprès des commerçants détaillants et 17 entrepreneurs (soit 7,94%) s'approvisionnent auprès du marché noir.

Ceux qui s'approvisionnent auprès des détaillants et du marché noir, sont à classer dans ce que Fields (1990) appelle « *le secteur informel inférieur* ».

Voyons maintenant si les entreprises enquêtées utilisent ou non des chèques dans leurs opérations d'achat auprès des fournisseurs ?

**Tableau 51:** Répartition des entreprises selon leurs moyens de paiement des fournisseurs

| Moyens de paiement       | Nombre d'entreprises | %     |
|--------------------------|----------------------|-------|
| En espèce                | 158                  | 73,83 |
| Par chèque               | 00                   | 00    |
| Par chèque et par espèce | 56                   | 26,17 |
| Total                    | 214                  | 100   |

**Source :** réalisé par nos soins d'après l'enquête " entreprises "

Le tableau 51 montre que les transactions en espèces dominant chez 73,83% des entreprises enquêtées avec leurs fournisseurs, alors que 26,17%

#### Chapitre 4 : Approche mixte (ménages et entreprises) de l'informel à Tizi-Ouzou

des entreprises enquêtées utilisent tantôt l'espèce et tantôt les chèques comme moyen de paiement de leurs fournisseurs. L'utilisation exclusive, du chèque, n'est opérée par aucune des entreprises enquêtées.

Les raisons ayant induit cette situation sont multiples, mais comme le soulignent Tari, Toumi et Redda (2017, 14) « *l'utilisation du chèque est avant toute chose une culture, qui, aujourd'hui, n'est pas encore ancrée dans les "mœurs", non pas du consommateur, mais tout simplement du système économique algérien* ». Rappelons, par ailleurs, que la trappe à liquidité est un phénomène structurel et non conjoncturel en Algérie.

Confrontons alors ces résultats avec l'utilisation des factures dans les opérations d'achat auprès des fournisseurs et observons si, là encore, la facturation est d'usage régulier ou non ?

**Tableau 52:** Répartition des entreprises selon l'exigence de la facture auprès des fournisseurs.

| <b>Facturation des achats</b>     | <b>Nombre d'entreprises</b> | <b>%</b> |
|-----------------------------------|-----------------------------|----------|
| <b>Achats sans facture</b>        | 80                          | 37,38    |
| <b>Achat avec facture</b>         | 16                          | 7,48     |
| <b>Achat avec et sans facture</b> | 118                         | 55,14    |
| <b>Total</b>                      | 214                         | 100      |

**Source :** réalisé par nos soins d'après l'enquête " entreprises "

Le tableau 52 nous montre clairement que seulement 16 (soit 7,48%) entreprises enquêtées exigent régulièrement la facture auprès des fournisseurs, alors que, 80 entreprises (soit 37,38%) n'ont jamais effectué leurs achats avec facture. Par ailleurs, 55,14% des entreprises enquêtées effectuent leurs achats tantôt avec facture et tantôt sans facture. Là encore nous sommes devant une pratique qui est ancrée, depuis fort longtemps, dans le fonctionnement " normal " de l'entreprise privée algérienne, pratique qui dénote, entre autre, le degré d'informalisation de l'entreprise algérienne. Dans ces conditions, nous parlons, encore, de *l'institutionnalisation de l'informel en Algérie*.

#### **4.4.3. Relation des entreprises avec les clients.**

Essayons d'abord de voir ; qui sont les clients des entreprises enquêtées ?

**Tableau 53:** répartition des entreprises selon leurs clientèles

| <b>Clients des entreprises</b> | <b>Nombre d'entreprises</b> | <b>%</b> |
|--------------------------------|-----------------------------|----------|
| <b>Secteur public</b>          | 24                          | 11,22    |
| <b>Entreprise privé</b>        | 46                          | 21,50    |
| <b>Particulier</b>             | 135                         | 63,03    |
| <b>Autre</b>                   | 9                           | 4,21     |
| <b>Total</b>                   | 214                         | 100      |

**Source :** réalisé par nos soins d'après l'enquête " entreprises"

Le tableau 53 nous indique que, les entreprises enquêtées, ont pour clientèles, principalement, des particuliers. Ainsi, 63,03% des entreprises distribuent leurs biens et services directement aux consommateurs finaux. Les entreprises enquêtées distribuent aussi leurs marchandises vers les entreprises privées et le secteur public dans successivement 21,50% et 11,22% des cas.

Rappelons par ailleurs que 58,88% des entreprises appartiennent à des indépendants et que 63% des indépendants exercent dans le commerce et services. Cela dit, la nature des activités et la taille réduite des entreprises expliquent leurs relations directes avec les consommateurs finaux. Ainsi, si les entreprises agro-alimentaires suivent des canaux de distribution assez corrects (grossistes, détaillants puis consommateurs) des activités telles que la menuiserie du bois vendent leurs produits soit au secteur du BTPH soit directement aux particuliers y compris pour la construction de leurs maisons, il suffit par ailleurs, de faire le tour des magasins de meubles de la ville de Tizi-Ouzou pour se rendre compte qu'ils vendent principalement des meubles d'importation alors qu'à moins de dix kilomètres de là se trouve une commune, où activent une centaine d'entreprises dans la menuiserie du bois, à savoir Beni-Zmenzer. Souvent encore, des grossistes traitent directement avec des particuliers.

#### Chapitre 4 : Approche mixte (ménages et entreprises) de l'informel à Tizi-Ouzou

Il est évident, dans ces conditions, que les ventes se font, régulièrement sans factures et souvent en espèces. Voyons ça de près.

**Tableau 54:** Répartition des entreprises selon l'usage du chèque dans les ventes

| Moyen de paiement       | Nombre d'entreprises | %     |
|-------------------------|----------------------|-------|
| En espèce               | 159                  | 74,30 |
| Par chèque              | 1                    | 0,47  |
| En espèce et par chèque | 54                   | 25,23 |
| Total                   | 214                  | 100   |

**Source :** réalisé par nos soins d'après l'enquête " entreprises "

Les résultats du tableau 54 ne diffèrent pas, globalement, de ceux du tableau 51 (moyens de paiement des fournisseurs). En effet, 74,30% des entreprises n'acceptent jamais de chèque de la part de leurs clients tandis que 25,23% des entreprises se font, parfois, payer par chèque. Enfin, une seule entreprise qui traite exclusivement avec le secteur public est régulièrement payée par chèque.

Le chèque, faut-il le rappeler comporte, énormément, de risques que les petites entreprises ne peuvent, souvent, surmonter, parmi ces risques ; le chèque sans provision, dont la moyenne annuelle en Algérie ne cesse de progresser d'après une étude de Tari, Toumi et Redda (2017). Comme le soulignent, par ailleurs, ces auteurs ; « *parmi les principales victimes de ce fléau (les chèques sans provisions), les toutes petites entreprises qui paient un lourd tribut à cette nouvelle forme de délinquance économique qui accélère leur mortalité* » (Tari, Toumi et Redda, 2017,19). Cela explique par ailleurs, la préférence des liquidités.

Par ailleurs, le tableau 55 nous montre que seulement 11 entreprises sur les 214 entreprises enquêtées, soit 5,14%, facturent régulièrement leurs ventes. La moitié, soit 50,47 %, des entreprises enquêtées ne facturent jamais leurs ventes, Enfin, 95 entreprises, soit 44,39%, des entreprises enquêtées, font, tantôt, leurs ventes avec factures, tantôt, sans factures, ce qui leurs permet de dissimuler une partie de leur chiffre d'affaire au fisc.

## Chapitre 4 : Approche mixte (ménages et entreprises) de l'informel à Tizi-Ouzou

**Tableau 55:** Répartition des entreprises selon la facturation des ventes

| Facturation des ventes       | Nombre d'entreprises | %          |
|------------------------------|----------------------|------------|
| Ventes avec factures         | 11                   | 5,14       |
| Ventes sans factures         | 108                  | 50,47      |
| Ventes avec et sans factures | 95                   | 44,39      |
| <b>Total</b>                 | <b>214</b>           | <b>100</b> |

**Source :** réalisé par nos soins d'après l'enquête " entreprises".

### 4.5. Analyse de la concentration du chiffre d'affaires

Avant de terminer l'analyse de notre enquête entreprise nous réalisons une analyse de la concentration du chiffre d'affaires pour rendre compte des disparités du chiffre d'affaires entre les entreprises enquêtées. Le tableau 56 ainsi que la courbe de concentration montrent clairement une forte concentration (de grandes disparités) du chiffre d'affaires. Ainsi, presque un quart des entreprises (23,83%) concentrent 2,14% du chiffre d'affaires, au moment où, à l'autre extrémité, nous retrouvons que 3,27% des entreprises concentrent 53,93% du chiffre d'affaires.

**Tableau 56:** Répartition des entreprises selon la tranche du chiffre d'affaires

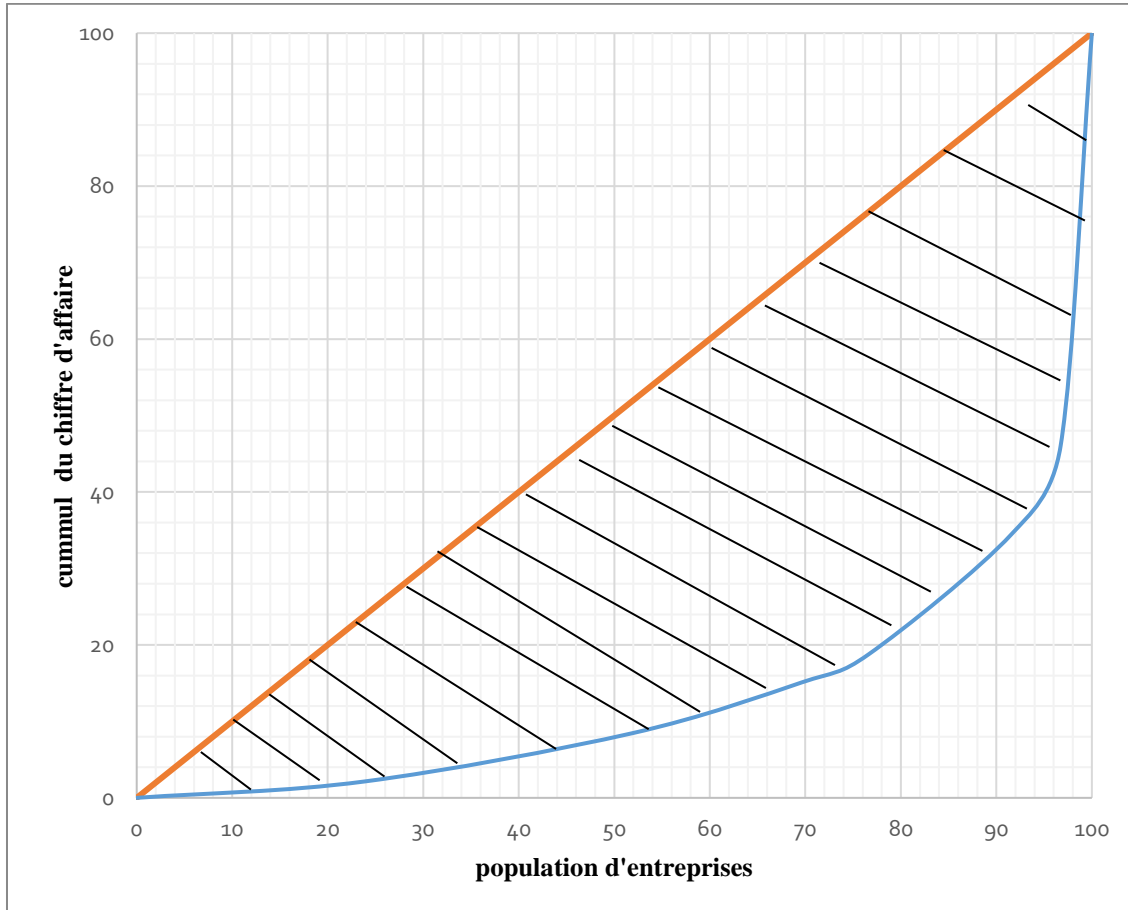
| CA (10 <sup>3</sup> DA) | Nombre d'entreprises (n <sub>i</sub> ) | %          | % cumulé | Centre de classe (x <sub>i</sub> ) | x <sub>i</sub> * n <sub>i</sub> | (x <sub>i</sub> * n <sub>i</sub> ) % | (x <sub>i</sub> * n <sub>i</sub> ) % cumulé |
|-------------------------|--|------------|----------|------------------------------------|---------------------------------|--------------------------------------|---|
| <b>100 -500</b>         | 51                                     | 23,83      | 23,83    | 300                                | 15300                           | 2,14                                 | 2,14  |
| <b>500-1000</b>         | 60                                     | 28,04      | 51,87    | 750                                | 45000                           | 6,31                                 | 8,45  |
| <b>1000-1500</b>        | 38                                     | 17,76      | 69,63    | 1250                               | 47500                           | 6,65                                 | 15,10                                       |
| <b>1500-2000</b>        | 15                                     | 7,01       | 76,64    | 1750                               | 26250                           | 3,68                                 | 18,78                                       |
| <b>2000-5000</b>        | 32                                     | 14,95      | 91,59    | 3500                               | 112000                          | 15,70                                | 34,48                                       |
| <b>5000-10000</b>       | 11                                     | 5,14       | 96,73    | 7500                               | 82500                           | 11,56                                | 46,04                                       |
| <b>10000-100000</b>     | 7                                      | 3,27       | 100      | 55000                              | 385000                          | 53,96                                | 100   |
| <b>Total</b>            | <b>214</b>                             | <b>100</b> | <b>/</b> |                                    | <b>713550</b>                   |                                      |   |

**Source :** réalisé par nos soins d'après l'enquête " entreprises".

Cela dit, un nombre important des entreprises réalisent un chiffre d'affaires dérisoire et sont, alors, à classer dans ce que Fields appelle le secteur informel inférieur, tandis que, certaines entreprises réalisent

d'importants chiffres d'affaires et sont à classer dans la catégorie secteur informel supérieur.

**Graphique 13:** Courbe de concentration



**Source :** réalisé par nos soins d'après l'enquête " entreprises".

## **5. RESULTATS, DISCUSSIONS ET QUELQUES PISTES DE FORMALISATION**

Au terme de ce travail nous avons pu aboutir à une typologie des employeurs et indépendants informels (secteur informel) et une typologie des actifs informels.

Le secteur informel regroupe donc la catégorie des informels purs et hybrides, de même que les actifs informels regroupent les salariés non assurés, les pluriactifs et les autres (aides familiaux, apprentis, coopérant et femmes partiellement occupées)

#### **Chapitre 4 : Approche mixte (ménages et entreprises) de l'informel à Tizi-Ouzou**

---

Toutes ces différentes catégories représentées nous ont permis d'estimer l'emploi informel dans la wilaya de Tizi-Ouzou et qui représente 46,21% de l'emploi privé et 29,25 % de l'emploi total.

Par ailleurs, notre étude visait à identifier les déterminants de l'accès des individus aux segments du marché du travail et particulièrement au secteur et à l'emploi informel ainsi que les déterminants de la rémunération des salariés formels et informels en exploitant les données d'une enquête ménages menée en 2013 à Tizi-Ouzou.

L'utilisation d'un modèle logistique multinomial a mis en évidence les déterminants de l'accès des individus aux secteurs et à l'emploi informels. Globalement, le jeune âge des actifs, le statut matrimonial (célibataire), le fait d'être une femme et la faiblesse du capital humain (approximé par le niveau d'éducation) sont autant de facteurs qui accroissent la probabilité d'exercer un emploi informel.

Au regard de la mobilité socio-professionnelle, les trajectoires des actifs mènent principalement du formel vers l'informel. Les individus qui rejoignent l'informel le font le plus souvent par nécessité.

L'estimation des fonctions de gains des salariés formels et informels a identifié les déterminants de la rémunération de ces derniers.

L'expérience professionnelle est un facteur qui permet d'accroître les gains des salariés aussi bien formels qu'informels. L'autre variable du capital humain (niveau d'instruction) contribue à l'amélioration de la rémunération des salariés (formels et informels) de l'échantillon de Tizi-Ouzou. Le genre constitue un facteur discriminant de la rémunération : les femmes salariées dans le secteur privé, aussi bien dans le secteur formel que dans le secteur informel, gagnent moins que les hommes. Dans le secteur public, la grille des salaires est parfaitement règlementée. Enfin, exercer un emploi dans la branche commerce au sein du secteur informel permet d'accroître les gains des salariés comparativement à leurs homologues dans les autres secteurs. Dans le secteur formel, c'est l'appartenance au secteur du BTP qui permet d'accroître la rémunération des salariés formels.

#### **Chapitre 4 : Approche mixte (ménages et entreprises) de l'informel à Tizi-Ouzou**

---

Pour synthétiser nous pouvons dire que l'enquête ménages de Tizi-Ouzou a permis de mettre en exergue les points suivants.

Tous d'abord la typologie de l'emploi et du secteur informel a montré l'importance de l'informel dans le paysage économique de la wilaya, comme c'est d'ailleurs le cas dans toute l'Algérie. Par ailleurs, dans cette typologie nous avons, essentiellement, pour le secteur informel, mis en relief, deux catégories à savoir ; un informel pur et un informel hybride (mi- informel et mi- formel).

Ensuite, l'analyse des déterminants d'activité, des déterminants de l'emploi et du secteur informel ainsi que des déterminants de gains des salariés formels et informel a démontré la vulnérabilité des actifs informels et surtout que le secteur informel est loin d'être un secteur dynamique que choisissent volontairement les entrepreneurs.

Enfin l'étude de la mobilité a dévoilé la multiplication des trajectoires et l'impossibilité d'affirmer l'existence d'un modèle triphasé à la Lopez-Castano.

Cela étant, l'utilisation d'une définition plus large du secteur informel dans la seconde phase de l'enquête mixte de Tizi-Ouzou nous permet, non pas de remettre en cause certains résultats de l'enquête ménage, mais d'avoir une vue plus cohérente de l'informel en Algérie. Ainsi, le secteur informel n'est pas défini ici selon le rapport à la réglementation (enregistrement de l'activité au registre du commerce, affiliation à la CASNOS, tenue d'une comptabilité et paiement des impôts), mais selon la taille de l'unité. Plus clairement, le secteur informel représente les micro-entreprises et même les petites entreprises que nous avons d'ailleurs, enquêtées dans notre enquête "entreprise".

Ce choix est, par ailleurs, renforcé par les résultats de notre enquête qui porte notamment sur l'analyse du mode de fonctionnement et de comportement général des entreprises enquêtées, du point de vue du financement, du recrutement, et de la gestion de la production, de l'approvisionnement et de la distribution des biens et services.

Ainsi, l'enquête entreprise montre que les entreprises enquêtées, ont un mode de fonctionnement globalement traditionnel mais non irrationnel. Elles

ont plutôt une rationalité qui n'est pas la même que dans les sociétés modernes, elles n'ont pas institutionnalisé ou épousé les règles de fonctionnement d'une économie moderne dans laquelle les règles formelles sont dominantes mais elles ont choisi d'institutionnaliser des règles de fonctionnement plutôt informelles (voir notre analyse du courant néo-institutionnaliste, chapitre 1, infra). Ainsi, le financement de la création et de l'exploitation de l'activité est souvent éloigné du circuit bancaire et officiel, le recrutement se fait souvent dans le cercle familial et/ou amical, les ventes et les achats se font en argent liquide et sans facture, etc.

Ce mode de fonctionnement de l'informel, en général, et du secteur privé, en particulier, ne diffère pas trop des réalités déjà observées dans l'Algérie des années 1970-1980, étudiée notamment, par Lyabes (1982, 1984), par Bernard (1980,1988) et par Henni (1991).

Le mode de financement de l'activité est le plus parlant, souvent le financement dit informel, qui n'est pas du tout considéré ainsi dans un pays tel que l'Algérie, revêt un caractère particulier, soit c'est de l'autofinancement soit c'est une aide familiale ou amicale. Si c'est une aide ; il ne s'agit pas d'une forme de microfinance observée notamment en Afrique, avec de véritables banques privées informelles pratiquant des taux d'intérêt qui vont de 10 à 20%. Il s'agit plutôt d'une forme de crédit, sans intérêt palpable, basée notamment sur un degré de confiance élevé ou tout simplement d'une forme de solidarité envers un proche.

Par ailleurs, cette aide au financement de l'entreprise est encouragée par la disponibilité accrue de liquidité aux mains des ménages. En fait, comme nous l'avons souligné, tout se fait et se règle en argent liquide, et un nombre important d'entrepreneurs n'ont même pas de compte bancaire.

De plus, même, durant les années 2000 où les banques ont connu une surliquidité, en raison de l'évolution des cours des hydrocarbures, le système bancaire et financier algérien est jugé rigide et inefficace. Par ailleurs, comme le note Bellal (2014) « *on ne peut faire l'impasse sur l'importance des interférences, de tout ordre, souvent politique, dans la gestion de l'accès à ces ressources. La*

*proximité du pouvoir politique ou des réseaux clientélistes demeure un critère clef dans l'accès au crédit ».*

Les entreprises sont ainsi face au dilemme suivant ; surmonter les entraves bureaucratiques ou s'endetter auprès de la famille ? Paradoxalement encore, des banques en situation de surliquidités préfèrent financer la consommation et non l'investissement et laissent ce créneau au financement informel.

En fait, les relations familiales traversent l'ensemble des relations d'entreprises et vont du crédit jusqu'au recrutement en passant par les alliances matrimoniales. L'entraide entretient l'imbrication du groupe et son patrimoine de même que la faillite d'une entreprise peut entraîner la dislocation de toute la famille. De plus, dans certaines entreprises, encore, les relations familiales sont assez complexes et on ne comprend plus qui est le patron. Souvent, c'est l'aîné mais, parfois, c'est aussi ses frères et même ses enfants ; des entreprises peuvent continuer à fonctionner ainsi, mais peuvent aussi éclater à n'importe quel moment. Ainsi, nous avons observé dans le secteur du BTPH qu'un conflit familial, porte souvent un préjudice énorme à l'entreprise, qui finit soit par disparaître soit par être partagée en plusieurs petites entités qui ont du mal à fonctionner correctement.

La famille joue donc un rôle fondamental dans la création, le financement, la gestion et comme réservoir de main d'œuvre inépuisable car il permet de mobiliser à n'importe quel moment une main d'œuvre supplémentaire et à moindre coût. Nous avons notamment observé chez les indépendants cet état des lieux. En effet, les indépendants ont recours régulièrement à une main-d'œuvre familiale, saisonnière ou périodique, pour répondre à une demande supplémentaire ou tout simplement pour permettre au patron d'approvisionner son magasin ou, encore, de se reposer.

Par ailleurs, chez 80% des employeurs, il y a au moins un travailleur dans l'entreprise qui a des liens de parenté avec l'employeur mais comme dit un proverbe Kabyle « *lui (le travailleur) pense qu'il sera bien récompensé car c'est sa tante maternelle, et elle (son employeur) pense qu'il va bien exécuter ses tâches*

*car c'est son neveu* ». Les relations sont alors plus personnelles que contractuelles même si nous avons constaté que les entreprises déclarent plus les membres de la famille que les autres travailleurs.

Certaines entreprises sont, grâce au crédit fournisseur, liées par des liens de subordination à un commerçant grossiste. Mais la relation est plus complexe que cela, et peut revêtir plusieurs formes ; subordination ; coopération et parfois encore, la faillite de l'entreprise impacte fortement le fournisseur.

Nous avons expliqué plus haut le dilemme devant lequel se retrouvent les entrepreneurs dans le recours au financement bancaire. En fait, il y a lieu de relativiser la perception des entrepreneurs vis-à-vis de l'Etat qui, souvent, n'est pas justifiée. Dans un pays vivant exclusivement de la rente pétrolière, des comportements atypiques vis-à-vis de tout ce qui appartient à l'Etat sont monnaie courante. De ce point de vue, certains, entrepreneurs considèrent qu'un crédit octroyé par l'Etat n'en est pas un crédit remboursable à échéance mais plutôt un don irrécupérable car c'est un droit. Cela explique, en partie, que les remboursements des emprunts ne dépassent pas 30 % selon l'estimation présentée par Bellal (2014).

De même, la fraude fiscale et sociale et toute autre forme de déviation aux règles de l'Etat deviennent des pratiques tout à fait normales. Ainsi, les entrepreneurs expliquent souvent qu'ils sont contraints d'être dans l'informel ou de transgresser la réglementation en vigueur mais ils ont fait de l'informel et de la transgression des règles leur mode de fonctionnement. Ils institutionnalisent ainsi l'informel comme mode de fonctionnement.

L'usage régulier de l'espèce dans les transactions financières, de même que la non facturation des ventes et des achats constitue les pratiques les plus usuelles et répandues par les entrepreneurs en Algérie, les montants dissimulés selon les services du Ministère du commerce dépassent les 100 milliards de dinars annuellement. Dans la wilaya de Tizi-Ouzou la direction du commerce indique, pour l'année 2011, avoir enregistré 39 infractions de défaut de facturation d'un montant global de 103 millions de dinars.

#### **Chapitre 4 : Approche mixte (ménages et entreprises) de l'informel à Tizi-Ouzou**

---

Notre enquête " entreprises" confirme l'importance et la persistance de ces pratiques. C'est même, à notre sens, le fond du problème de l'informel en Algérie. Ces pratiques sont tellement institutionnalisées qu'il devient difficile de s'en défaire.

Par ailleurs, notre enquête " entreprises" a mis en évidence l'existence de deux segments de l'informel, un informel supérieur dont le choix est volontaire et un informel inférieur choisi involontairement (cf. aussi, déterminants d'accès au secteur informel, infra). (Fields (1990)

Le secteur informel inférieur est caractérisé principalement par la taille très réduite des unités, souvent des indépendants, activant dans le commerce, notamment, de rue ou à la sauvette ou dans l'artisanat ou les petits métiers avec les moyens les plus rudimentaires (machine d'occasion constitue parfois le seul outil dont disposent ces entreprises, et les pannes répétées engendrent, souvent chômage et perte de clientèle). De plus, ces autoentrepreneurs ne sont enregistrés nulle part, c'est l'informel pur que nous avons défini, plus haut, dans notre typologie (voir section 1, chapitre 4, infra).

D'autre part, nous soulignons, l'existence, d'un secteur informel supérieur, que nous appelons aussi un secteur informel, hybride, mi-formel/mi- informel, souvent déclaré, pour bénéficier des avantages associés à cette déclaration ; mais dissimulant une partie du chiffre d'affaires, par l'usage répétée de l'argent liquide dans des transactions effectuées en dehors du circuit bancaire ; ses ventes et achats se font régulièrement sans facture, pour éviter toute traçabilité ; de plus, une partie de ses salariés n'est pas déclarée.

Ainsi, notre enquête entreprises a révélé trois réalités fondamentales ;  
Premièrement, l'importance des liens familiaux dans le financement, la création et la gestion de l'entreprise à tous les niveaux. S'entremêlent, alors, des relations personnelles et professionnelles qui peuvent être assez bénéfiques pour l'entreprise ou au contraire assez néfastes pour son devenir.  
Deuxièmement, l'institutionnalisation d'un mode de fonctionnement traditionnel et d'un ensemble de pratiques allant de l'utilisation d'une main

#### **Chapitre 4 : Approche mixte (ménages et entreprises) de l'informel à Tizi-Ouzou**

---

d'œuvre non-déclarée à l'usage régulier des liquidités dans les transactions commerciales en passant par la non-facturation des ventes. Dans ces conditions il est difficile de distinguer une entreprise informelle d'une entreprise activant dans la transparence totale.

Troisièmement, deux segments de l'informel sont distingués, un segment inférieur dont fait partie, souvent, l'informel pur et un segment supérieur, situé à mi-chemin entre le respect de la loi et la transgression des règles qui devient son mode de fonctionnement.

Un certain nombre de pratiques ; informelles, déviantes des règles légales et tendant, parfois, vers l'illégalité, sont devenues, de ce point de vue, des pratiques tout à fait normales.

Cependant, si l'illégalité se comprend facilement, car perçue comme telle, dans le cas de la fraude fiscale et sociale, et surtout, dans le cas de la corruption. Dans, le cas du financement informel de l'activité, qui se réalise loin de tout circuit bancaire, il est difficile d'expliquer à l'entrepreneur et même au banquier, que cette pratique relève de l'informel, de même que l'usage régulier des liquidités dans les transactions commerciales.

En fait, il y a lieu de rappeler que tout ce qui est illégal relève de l'informel ; mais tous ce qui est informel n'est pas forcément illégal. Ainsi, le financement informel de l'activité, de même que l'usage de l'espèce dans les transactions commerciales, ne sont nullement des pratiques illégales. Cependant, ces pratiques, posent, deux types de problèmes qui peuvent s'avérer complexes.

Le premier est en rapport avec l'origine de cet argent, car ces sommes qui circulent dans l'informel peuvent être d'origine douteuse et /ou illégales. On passe alors d'une opération tout à fait légale (autofinancement, aide familiale ou amicale), à une opération de blanchiment d'argent où se jouent des sommes colossales.

Le deuxième problème surgit en cas de litige pour dette non honorée, car souvent ces aides ne sont consignées dans aucun document légal. L'opération

ayant eu lieu dans l'informalité, les mécanismes réglementaires en cas de litiges peuvent s'avérer inefficaces.

Ces litiges apparaissent, par ailleurs, régulièrement, faute d'usage du chèque et des factures dans les transactions commerciales.

Ces différentes situations montrent l'importance de l'Etat régulateur de l'économie. « *La régulation signifie que l'Etat reste présent dans l'économie, mais de manière différente: son rôle consiste à superviser le jeu économique, en établissant certaines règles et en intervenant de manière permanente pour amortir les tensions, régler les conflits, assurer le maintien d'un équilibre d'ensemble ; par la régulation, l'Etat ne se pose plus en acteur mais en "arbitre" du jeu économique, en se bornant à poser des règles aux opérateurs et en s'efforçant d'harmoniser leurs actions* » (Chevallier, 2004, 478).

Cela dit, en plus des points présentés dans le chapitre 1 relatifs à la formalisation de l'informel, le rôle de l'Etat trouve pleinement sa place de régulateur de l'économie, c'est lui qui fixe les règles, certes, en concertation avec les opérateurs économiques et les travailleurs, mais c'est surtout lui qui doit veiller au respect de ces règles.

#### **Conclusion du chapitre 4**

Nous avons présenté dans ce quatrième et dernier chapitre les résultats de notre enquête mixte (ménages et entreprises) réalisée dans la wilaya de Tizi-Ouzou.

Notre enquête ménages nous a permis de faire une typologie des individus et des entreprises selon le degré d'informalité ; ainsi, si au niveau des individus, l'informel est concentré au niveau des non-assurés, des pluriactifs et d'autres actifs particuliers (apprentis, aides-familiaux et femmes partiellement occupées), au niveau des entreprises la situation est plus complexe. En fait, la classification des non-salariés nous permet de distinguer entre trois catégories ; les formels purs, les informels purs et les

informels hybrides. Cette dernière catégorie qu'on peut aussi qualifier d'intermédiaire à un pied dans la légalité et un autre dans l'illégalité.

Par ailleurs, l'analyse des déterminants de l'emploi et du secteur informel a permis de montrer que le jeune âge des actifs, le fait d'être une femme et/ou célibataire, et la faiblesse du capital humain sont de facteurs qui accroissent la probabilité d'exercer un emploi informel. De plus les femmes ont moins de chances d'accéder à un emploi indépendant dans le secteur formel relativement aux hommes et se trouvent de ce fait confinées dans le secteur informel. Enfin, les actifs les plus âgés ont plus de chances d'exercer une activité indépendante plutôt qu'une activité salariale dans le secteur informel, conformément au modèle de Fields (1990).

L'estimation des fonctions de gains des salariés formels et informels a identifié les déterminants de la rémunération de ces derniers. L'expérience professionnelle et le niveau d'instruction permettent d'accroître les gains des salariés aussi bien formels qu'informels. De plus, le genre constitue un facteur discriminant de la rémunération : les femmes salariées, aussi bien dans le secteur formel que dans le secteur informel, gagnent moins que les hommes. Enfin, exercer un emploi dans la branche commerce au sein du secteur informel permet d'accroître leurs gains comparativement à leurs homologues dans les autres secteurs. Dans le secteur formel, c'est l'appartenance au secteur de BTP qui permet d'accroître la rémunération des salariés.

Enfin, au regard de la mobilité socio-professionnelle, les trajectoires diversifiées des actifs s'orientent aussi bien du formel vers l'informel qu'inversement. Les individus qui rejoignent l'informel le font le plus souvent par nécessité.

Par ailleurs, l'enquête entreprises nous a permis de mieux comprendre le fonctionnement des entreprises privées enquêtées du point de vue ; du financement ; du recrutement ; de la gestion de la production, de l'approvisionnement et de la distribution. Ainsi, si l'analyse des modes de financement et de recrutement au sein des entreprises enquêtées nous a

#### **Chapitre 4 : Approche mixte (ménages et entreprises) de l'informel à Tizi-Ouzou**

---

permis de mettre en exergue l'importance des liens familiaux ; l'étude des modes de gestion de la production, des approvisionnements et de la distribution nous permet, en nous basant sur des études antérieures (Bernard, 1980) d'affirmer l'institutionnalisation de l'informel comme mode de comportement normal et durable dans le secteur privé.

Enfin, grâce à l'étude de la concentration du chiffre d'affaires dans les entreprises enquêtées, nous avons pu distinguer entre un informel supérieur et un informel inférieur, ce qui rejoint le modèle de Fields. Il faut cependant souligner qu'une minorité d'entreprises sont dans l'informel supérieur.

# **CONCLUSION GENERALE**

La thématique abordée dans cette thèse porte sur l'étude de l'informel en Algérie. Pour ce faire, nous avons réalisé une enquête mixte (ménages et entreprises) dans la wilaya de Tizi-Ouzou. L'objectif étant de répondre à trois questions fondamentales : Qui sont les acteurs de l'informel ? quelles sont leurs motivations ? et comment agissent-ils pour rester dans l'informel ?.

Mais avant de répondre à toutes ces questions nous avons fait le tour de la problématique de l'informel car, force est de constater, qu'après un demi-siècle de travaux sur l'informel, quoi que des avancées soient repérées : le phénomène est reconnu et accepté par des Etats qui jadis, feignaient de ne pas le voir ; nous nous retrouvons encore dans la difficulté de comprendre et de s'entendre sur la signification et les contours de cette réalité. De plus, quelle que soit l'approche utilisée, il est difficile de rassembler, dans ce vocable, un ensemble d'individus et d'activités ne contenant pas forcément les mêmes caractéristiques ; à contrario, même lorsqu'on définit l'informel à l'aide d'une seule caractéristique ; le respect de la loi par exemple, il s'avère là encore, comme nous l'avons vu, que la frontière entre la légalité et l'illégalité est loin d'être évidente, et si cette frontière est claire, une entreprise peut encore respecter une règle et transgresser une autre.

D'un point de vue théorique, quatre grandes écoles de pensée économique, définissent et expliquent la raison d'être de l'informel. Le premier courant dit dualiste, explique que les sociétés en développement sont caractérisées par une dualité formelle/informelle. Pour cette approche, l'informel est une situation passagère qui prendra fin dès l'ascension au développement.

Le deuxième courant est le courant libéral ou légaliste, pour ce courant c'est l'excès de la réglementation, de la bureaucratie et de la corruption qui poussent les entreprises vers l'informel. Ce courant, milite alors pour plus de facilités pour l'entreprise, par le retrait de l'Etat de la sphère économique ou ce que l'on appelle la dérèglementation.

Le troisième courant est le courant néo-marxiste ou structuraliste, si pour ce courant c'est plutôt l'absence de l'Etat ou son laxisme qui pousse

vers l'informel. Ainsi, pour les structuralistes c'est un Etat fort et une réglementation qui soit plus en faveur des travailleurs qu'il faut, pour contrecarrer l'expansion de l'informel.

Le dernier courant est le courant institutionnaliste. En fait, comme l'explique Williams (2019) les premiers travaux institutionnalistes soutiennent que l'existence de l'économie informelle est due, soit à un Etat trop présent (thèse néo-libérale) soit, au contraire, à une défaillance de l'Etat (thèse structuraliste ou néo-marxiste). Les travaux néo-institutionnalistes, les plus récents, considèrent quant à eux que l'informel n'est pas né de l'imperfection ou des défaillances des règles formelles mais plutôt d'une inadéquation entre les règles formelles et les contraintes informelles, autrement dit, l'économie informelle apparaît lorsque les normes, les valeurs socialement partagées et les croyances ne sont pas alignées avec les règles formelles.

Williams (2019) propose, alors, d'aborder l'informel du point de vue institutionnaliste, en adoptant les deux visions précédentes, qui examinent le rapport entre l'informel et les institutions de tous points de vue : tantôt transgressant des règles formelles (Etat trop bureaucrate ou au contraire trop laxiste) et tantôt ignorant ces règles car ne correspondant pas aux normes sociales établies.

L'approche institutionnaliste que nous adoptons dans notre analyse de l'informel dans cette thèse s'avère être une approche globale et synthétique au point qu'elle est, maintenant, adoptée par les différents courants précédemment examinés. De plus, il est aisé du point de vue institutionnaliste de comprendre sinon de percevoir l'informel. Enfin l'approche institutionnaliste est la mieux indiquée pour l'étude de l'entrepreneuriat informel (Adair, 2020; Williams, 2019).

Sur le plan de la modélisation du marché du travail, quatre modèles ont été présentés dans cette thèse. La quatrième génération de modèles est initiée par Fields (1990) stipule l'existence de deux segments distincts au sein du secteur informel lui-même : un segment inférieur d'accès facile et dont les rémunérations sont inférieures au secteur moderne et un segment

supérieur d'accès difficile et dont les rémunérations sont plus élevées que celle du secteur moderne. Il s'ensuit que certains individus choisissent, volontairement, de travailler dans le segment informel supérieur après avoir accumulé un capital et un savoir-faire dans le secteur moderne.

Ainsi, pour Fields la trajectoire de certains individus, qui émigrent d'une zone rurale à une zone urbaine se résume ainsi : d'abord, accepter un travail informel ou rester en chômage, rejoindre, ensuite, le secteur moderne et travailler comme salarié et enfin retourner vers le secteur informel (au segment supérieur du secteur informel) comme petit patron ou travailleur indépendant.

Lopez Castano en 1989 élabore, par ailleurs, un modèle de mobilité triphasé entre secteur moderne et secteur informel en fonction du cycle vital. Les jeunes, de 20-30 ans, commencent leur vie active dans le secteur informel comme salariés, aides familiaux ou apprentis. Après quelques années d'activité, ces jeunes choisissent, lorsque l'occasion leur est offerte, d'intégrer le secteur moderne en tant que salariés. Enfin, à partir d'un certain âge (40-50 ans), après avoir accumulé des fonds et un savoir-faire technique ainsi qu'un certain capital social, s'installent à leur compte dans le secteur informel (comme indépendants ou petits patrons). Ce déplacement du secteur moderne vers le secteur informel serait motivé par la recherche de meilleurs revenus et un certain désir d'indépendance.

Dans le cas de l'Algérie nous avons pu constater que l'informel s'adapte et se sert même de la réglementation de l'Etat. Ainsi, durant la période coloniale s'est consolidée une économie traditionnelle frôlant parfois la misère et la pauvreté comme seul moyen de survie. L'indépendance de l'Algérie et la mise en œuvre de la voie socialiste / administrée du développement par le biais de la politique dite " des industries industrialisantes" a vu naître en Algérie ce que les auteurs appellent " l'économie parallèle de distribution"; cette dernière est notamment le résultat d'une politique administrée des prix conjuguée à l'explosion de la demande. De plus, c'est dans ces conditions que renaît le secteur privé algérien caractérisé, déjà à l'époque, par une forte dose d'informalisation.

La crise du milieu des années 1980 et la mise en œuvre des conditions de transition vers l'économie du marché a vu la multiplication de l'informel sous toutes ces formes, on parle alors de l'informalisation de l'économie algérienne (Bounoua, 1992, 2012).

Les travaux actuels sur l'informel en Algérie, mettent en exergue l'importance du poids de l'informel et l'existence d'une relation étroite entre le chômage et l'emploi informel. Nous avons nous-même révélé que les jeunes sont parfois devant le dilemme de rester au chômage ou de prendre un emploi informel.

Nous concernant nous nous sommes intéressées à la problématique de l'informel en Algérie à travers le cas spécifique de la Wilaya de Tizi-Ouzou. Ainsi cinq hypothèses sont mises en avant.

**La première hypothèse** stipule que l'informel, ne constitue pas un secteur dynamique et attractif mais plutôt un secteur refuge pour une frange importante de la population exclue du secteur moderne et formel.

En effet, grâce à une régression logistique menée sur les données de notre enquête mixte réalisée en 2012 auprès d'un échantillon de 536 ménages (1267 actifs non agricoles) nous avons pu constater que les déterminants de l'informel sont liés aux caractéristiques socio-économiques (âge, sexe, état matrimonial) et aux caractéristiques du capital humain (éducation, et qualification). Ainsi, le jeune âge des actifs, le fait d'être une femme et/ou célibataire, et la faiblesse du capital humain sont de facteurs qui accroissent la probabilité d'exercer un emploi informel. Souvent, alors, ces catégories vulnérables optent pour l'informel pour ne pas rester éternellement au chômage. Cela étant, notre hypothèse est donc globalement validée. Notons par ailleurs que Bellache (2010) a abouti aux mêmes constats et donc aux mêmes résultats.

**L'hypothèse 2** stipule que les revenus dégagés dans l'informel sont globalement des revenus de subsistance. Cette hypothèse est validée par les deux enquêtes (ménages et entreprises). Grâce à l'enquête ménages nous avons pu constater que les revenus générés par les salariés informels sont

globalement bas et comme nous l'avons expliqué plus haut les individus qui rejoignent l'informel le font par contrainte et non de façon volontaire. Par ailleurs, à travers l'enquête entreprises, nous avons pu nous rendre compte de l'ampleur de cette réalité, en fait comme nous l'avons souligné, même les entreprises déclarées rechignent à déclarer leur main-d'œuvre notamment dans le BTPH. Toujours, à travers l'enquête entreprises nous avons pu aboutir, grâce à l'analyse de la concentration du chiffre d'affaires, à une segmentation du secteur informel qui comprend un segment inférieur et un segment supérieur ; le segment inférieur est dominant mais les inégalités entre les deux segments sont frappantes.

Cela étant, en dehors de quelques entreprises qui réalisent des bénéfices conséquents le reste des informels ont des revenus très bas.

Enfin, cela est aussi confirmé par l'analyse de la mobilité qui a montré la multiplication des trajectoires et l'impossibilité d'affirmer l'existence d'un modèle triphasé à la Lopez-Castano. En effet, il y a très peu d'engouement pour rejoindre l'informel de la part des salariés formels.

**L'hypothèse 3** stipule qu'entre les deux secteurs secteur formel/secteur informel c'est plus la complémentarité qui est de mise, que la dualité.

En effet, sur le marché des biens, une relation étroite lie le secteur informel au secteur formel. Ainsi le secteur informel s'approvisionne, essentiellement, à partir du secteur formel au moment où les produits du secteur formel s'écoulent par le biais des marchés informels. Par ailleurs, l'enquête entreprises a mis en évidence l'importance des pratiques informelles au sein des entreprises censées être déclarées.

Sur le marché des crédits, même si le secteur informel n'a pas accès au financement bancaire il y a lieu de noter d'une part l'importance de la thésaurisation dans la société et d'autre part, l'importance de l'épargne familiale et personnelle dans le financement de l'économie en général et de l'informel en particulier. De plus même les entreprises déclarées sont financées par des circuits informels

Enfin, sur le marché du travail il y a lieu de rappeler que l'étude de la mobilité met en relief la diversité des trajectoires et des flux identiques des individus vers tous les segments du marché du travail. Par ailleurs, la déclaration de la main d'œuvre n'est pas automatique même chez les entreprises déclarées. De plus, si les actifs du secteur formel ne s'orientent vers le secteur informel qu'en période de crise et de chômage, les employés du secteur informel sont, en permanence, à la recherche d'un emploi stable et déclaré avec tous les avantages sociaux qui en découlent.

Soulignons encore, que la mise en évidence, dans notre typologie des non-salariés d'une catégorie intermédiaire : les semi-informels, montre combien la frontière entre les deux secteurs est étroite. Ceci dit, il s'agit de deux secteurs complémentaires et non duaux.

**L'hypothèse 4** stipule qu'à partir des années 2000, certaines pratiques dites informelles (ventes et achat sans factures, fraude fiscale et sociale, etc.) se sont standardisées et normalisées en Algérie ; nous parlons alors, volontiers, de l'institutionnalisation de l'informel en Algérie.

En fait, les travaux sur l'informel et le secteur privé en Algérie depuis les années 1980 (Liabes, 1984 ; Bernard, 1986) en passant par les travaux de Bounoua (1999) sur l'illégalisation de l'économie et les travaux plus récents de Bellache (2010) montrent que le secteur privé intègre dans ses modes de fonctionnement des pratiques plutôt informelles (absence de la facturation des achats et ventes, usage régulier des liquidités dans ses transactions commerciales, etc.) et s'éloigne du fonctionnement standard et connu d'une entreprise moderne.

Notre enquête entreprises a mis en évidence, l'importance et l'ancrage de ces pratiques dans le fonctionnement normal de ces entreprises ; cela va du recrutement d'une main-d'œuvre non déclarée, au financement informel de l'activité de l'entreprise en passant par l'usage régulier des liquidités dans les transactions commerciales et la non-facturation des ventes et des achats. Ces pratiques déjà anciennes sont devenues la marque de fabrique des petites comme des grandes entreprises algériennes. Le poids de l'informel en

## CONCLUSION GENERALE

---

Algérie s'explique d'ailleurs par la persistance du problème de la facturation comme cela s'est vérifiée très récemment. En 2022, la volonté du Ministère du Commerce d'exiger ce document auprès de grossistes de l'huile de table, s'est transformée en crise d'approvisionnement en ce produit qui a disparu des rayons pendant plusieurs mois.

En fait quelle que soit l'approche économique adoptée, et même dans les économies de marché les plus ouvertes, un minimum de règles doivent être respectées par tout un chacun. En fait c'est dans les pays développés à économie de marché que tout, ou presque, est codifié. Dans cette optique, le rôle de l'Etat est d'asseoir les conditions d'une économie basée sur la libre concurrence, tout en accompagnant les petites entreprises, les activités artisanales et traditionnelles, y compris par des aides financières; mais il est aussi du rôle de l'Etat de lutter contre toute forme de fraude qui pourrait nuire à l'image du pays. Le rôle de l'Etat consiste, alors, à trouver les voies et moyens de formalisation de l'informel, tout en sachant, que l'informel regroupe des activités et des acteurs qui sont loin d'être homogènes.

En ce qui concerne les problèmes rencontrés lors de la réalisation de ce travail deux sont à soulever. Le premier est lié à la disponibilité des statistiques, notamment, sur l'emploi et le chômage. En fait, si, au niveau national, le problème se pose à partir de 2019, au niveau de la wilaya de Tizi-Ouzou et de toutes les wilayas d'Algérie les statistiques sont soit, non disponibles, soit incomplètes ou encore, incohérentes. Le deuxième problème est lié à notre enquête de terrain. Il nous fallait nous-même construire une base de donnée solide sur une question difficile (informel), avec des moyens rudimentaires, la réalisation de l'enquête a duré sept mois, la saisie et la vérification des données ont donné lieu à un casse tête sans fin, une simple erreur de saisie donne lieu à plusieurs heures de vérification. De plus, nous avons dû faire plusieurs déplacements à Alger pour une initiation au logiciel SPSS.

Évidemment, nous sommes loin d'avoir touché à toutes les facettes de l'informel dans le cadre de cette thèse. Il faut, d'ailleurs, reconnaître que même, certains aspects prévus au début de notre recherche n'ont pas été

## CONCLUSION GENERALE

---

suffisamment analysés. C'est le cas, notamment, de la pluriactivité et du travail à domicile. Ces deux volets que nous savons importants dans notre terrain d'étude n'ont pas été bien renseignés dans notre questionnaire ménages. Des travaux futurs qui prennent en compte ces deux aspects vont certainement apporter des éclairages supplémentaires sur l'informel.

Par ailleurs, notre étude de l'informel en Algérie est basée sur une enquête mixte (ménages et entreprises) réalisée dans la wilaya de Tizi-Ouzou ; une enquête mixte dans plusieurs wilayas d'Algérie permettra de mieux comprendre l'informel en Algérie. De plus, dans cette perspective, des études comparatives avec d'autres pays seront possibles et souhaitables.

Enfin, l'impact de la crise sanitaire (COVID.19) sur l'informel en Algérie n'a pas été abordé dans cette thèse. Une étude de cette ampleur que nous projetons de réaliser dans un futur proche nécessite, cependant, des données statistiques supplémentaires que nous espérons être disponibles avec la publication du RGPH de 2022.

# **BIBLIOGRAPHIE**

AARDES (Association Algérienne pour la Recherche Démographique, Economique et sociale), (1975). Etude industrie privée, Ed. Secrétariat d'Etat au Plan, Alger.

Ablaza C., Western M. et Tomaszewski W. (2021). Les gagnants et les perdants de l'emploi informel en Indonésie, *Revue internationale du Travail*, vol. 160, no 1.

Abrika. B. (1999). *Contribution à l'analyse de l'activité informelle dans les pays du tiers- monde : Cas du secteur du bâtiment de la wilaya de Tizi-Ouzou*, Mémoire de Magister, Option Economie Spatiale, Régionale et Urbaine, Université Mouloud MAMMERI de Tizi-Ouzou.

Abrika B. (2002). Caractéristique de l'économie informelle dans le secteur du bâtiment ; cas de la wilaya de Tizi-Ouzou, *Revue d'Economie et de Management*, Vol. 1, N° 1, pp 145-160.

Actes du colloque international sur l'économie informelle (2000) *Université de Tlemcen*, 14-16 décembre.

Actes du colloque international sur la question de l'emploi en Afrique du Nord, tendances récentes et perspectives 2020, (2004). *CREAD*, 26, 27 et 28 juin, Alger.

Adair P. (1985). *L'économie informelle, figures et discours*, Anthropos.

Adair P. (1995). L'économie informelle au Mali, *Cahiers du GRATICE*, n°9, 1995, pp 165-193.

Adair P. (2002a). L'emploi informel en Algérie : évolution et segmentation du marché du travail, *Cahiers du GRATICE*, n°22, 2002 pp 95-126.

Adair P. (2002b). Production et financement du secteur informel urbain en Algérie : enjeux et méthodes, *Economie et management*, n°1, Université de Tlemcen, pp 1-23.

Adair P. (2003). L'économie informelle au Maghreb : une perspective comparatiste, Colloque « *L'économie informelle au Maroc, évaluation, articulation avec le secteur formel et modes de financement* », Université Hassan II – Ain Chock-Casablanca, 17 et 18 avril.

Adair P. (2006). Expansion et segmentation de l'emploi informel au Maghreb, Colloque « *Analyses et pratiques du développement : enjeux et diversité des approches de la francophonie* », AUF, CRISEA, Amiens, 26 et 27 octobre.

Adair P. (2009). Economie non observée et emploi informel dans les pays de l'Union européenne, une comparaison des estimations et des déterminants, *Revue économique*, vol.60, pp 1117-1153.

Adair P. (2020a) Études d'impact des politiques de formalisation de l'informel : entreprises versus employés, *Mondes en développement*, (190), 73-90.

Adair P. (2020b) The Non-Observed Economy vs. the Shadow Economy in the European Union: Concepts, Measurements Methods and Estimates Revisited, in J. Charmes (Ed.) *Handbook on Development and the Informal Economy*, Cheltenham, Edward Elgar, Chapter 3, 45-78.

Adair P. (Ed.) (2022). Assessing the Job Creation Potential of the Social Economy in the MENA Region, *EuroMeSCo Policy Study* n° 26, Barcelona, IEMed *European Institute of the Mediterranean*.

Adair P. et Bellache Y. (2008a). Développement des PME et secteur informel en Algérie, *Rapport Deutsche Gesellschaft für Technische Zusammenarbeit (GTZ)*, GTZ-MPMEA.

Adair P et Bellache Y. (2008b). Emploi informel et secteur privé en Algérie : contraintes et gouvernance de la création d'entreprises, *Les Cahiers du MECAS*, n°4, pp 162-183, Université de Tlemcen.

Adair P et Bellache Y. (2009). Emploi informel et dispositifs publics d'aide à la création d'activités en Algérie, in Barnay T et Legendre F (eds.), *Emploi et politiques sociales*, Tome I, l'Harmattan, Paris, pp 315-329.

Adair P., Bellache Y. (2018). Labour mobility and the informal sector in Algeria: a cross-section analysis (2007-2012), *Review of Development Economics*, vol. 22, n° 4, 1765-1783.

Adair P et Bounoua C. (2003). L'économie informelle en Algérie, 411MDU99, accord programme interuniversitaire du comité mixte franco-algérien CMEP 1999-2002, Université Paris XII, France et Université de Tlemcen, Algérie, Ministère des Affaires Etrangères, rapport final.

Adair P et Hamed Y. (2006). Marchés informels et microentreprises au Maghreb-emploi, production et financement, in Musette MS et Charmes J. (eds), pp27-60.

Adair P., Souag A. (2019). Okun's law, informal employment and labour market policies in Algeria (1997-2016), Alger, *Cahiers du CREAD*, vol. 33, n° 123, 129- 159.

Adel F. (1997) Le travail domestique, *Insaniyat*, Oran n°1, pp 7-19.

AFRISTAT. (1997). Actes du séminaire sur le secteur informel et la politique économique en Afrique subsaharienne, 10 au 14 Mars 1997, Bamako, 211p.

Ageron C.R. (1968). Les Algériens musulmans et la France (1871-1919), 2 volumes, 1298 p., Presses Universitaires de France, Paris, (Publications de la *Faculté des Lettres et Sciences humaines de Paris-Sorbonne*, série Recherches).

Ainas, Y., Ouarem N., et Souam S. (2012). Les hydrocarbures : atout ou frein pour le développement de l'Algérie ?, in *Revue Tiers-Monde*, n° 210, p. 69-88. DOI : [10.3917/rtm.210.0069](https://doi.org/10.3917/rtm.210.0069).

Albertini J., Ismail K., Poirier A., Terriau A. (2020). Le travail informel dans les pays en développement : une revue de la littérature ; *Revue française d'économie* ; Vol. XXXV ; pp 139 – 182.

Alfers L, Rogan M. (2015). Health risks and informal employment in South Africa: does formality protect health? *Int J Occup Environ Health*. Jul-Sep; 21(3):207-15. doi: 10.1179/2049396714Y.0000000066.

Alliche, F., & Djafri, O., & Bouaichaoui, Y. (2020). Les PME Algériennes: Enjeux et défis. *The Added Value of Business Economics Journal*. Université de Chlef. 1 (2). 108-124.

Amin S. (1973). *Le développement inégal, l'essai sur les formations sociales du capitalisme périphérique*, Ed. de Minuit, Paris, 365 p.

Amir, O. & Bellache, Y. (2018). Institutions et organisations : quelle articulation dans une problématique de l'entrepreneuriat en Algérie ? *Marché et organisations*, 33, 173-195. <https://doi.org/10.3917/maorg.033.0173>.

Archambault E., Greffe X. (eds.), (1984). *Les économies non officielles*, La Découverte, Paris.

Ardington C. & Leibbrandt M. (2004). Financial Services and the Informal Economy," SALDRU/CSSR Working Papers 066, *Southern Africa Labour and Development Research Unit*, University of Cape Town.

Arellano R., Gasse Y. et Verna G. (1992). Le monde de l'entreprise informelle : intervention ou laissez-faire, *Centre Sahel Université Laval*, Canada, Série Dossiers, n° 26, septembre.

Aspilaire R. (2017). *Économie informelle en Haïti, marché du travail et pauvreté : analyses quantitatives*. Thèse Doctorat Economies et finances. Université Paris-Est.

Attar A. (2017). L'informel...l'autre face de l'entrepreneuriat féminin en Algérie (Cas du travail à domicile), *Revue du Lareiid* N°04 ; Juin 2017.

Babou O. (2007). *Essai d'analyse d'un secteur productif informel émergent dans la wilaya de Tizi Ouzou : cas de l'activité de confection de vêtements de Maâtkas*, Mémoire de Magister en Sciences Economiques, Université de Tizi Ouzou.

Babou, O. (2014). L'économie informelle en Algérie. Analyse à travers une enquête mixte dans la wilaya de Tizi Ouzou, *Cahiers de l'Association Tiers-Monde*, (29), 53-62.

Babou, O. & Adair P. (2016). L'économie informelle à Tizi-Ouzou (Algérie) : déterminants, segmentation et mobilité, *Cahiers de l'Association Tiers Monde*, n°31, pp. 141-150.

Babou, O. et Doumane S. (2017). La régulation de l'emploi en Algérie face à la persistance du chômage et de l'emploi informel : cas de la wilaya de Tizi-Ouzou, *Revue El Bahith*, 17, 121-132, Université Ouargla.

Babou O., Bellache Y & Adair P. (2019). Déterminants et fonctions de gains de l'emploi informel en Algérie : une analyse comparative de Bejaia et Tizi-Ouzou ; *Cahiers de l'Association Tiers Monde*, n°34, pp. 177-186.

Babou, O., & Bounoua C. (2023). Institutionnalisation de l'économie informelle en Algérie : Cas de Tizi-Ouzou. *Journal of Contemporary Business and Economic Studies* Vol. (06) No. (02) 345-326.

Bailly A. (2003). Mieux connaître le secteur informel dans les pays en développement : une approche anthropologique, in Bodson P et Roy PM (eds.), pp.11-16.

Bali.H (1993). *Inflation et mal développement en Algérie*, OPU, Alger.

Barthélémy Ph. (1998). Le secteur informel urbain dans les pays en développement : une revue de littérature, *Région et Développement*, n°7, Edition l'Harmattan, pp 193-234.

Becker H.S. (2004). *Écrire les sciences sociales. Commencer et terminer son article, sa thèse ou son livre*. Paris, Economica, 179 p.

Belhouari-Musette, Dj. (2006). Les pratiques informelles des femmes en milieu urbain, le cas d'Alger , in Musette M. & Charmes J. (eds.), *Informatisation des économies maghrébines*, volume 01, pp103-125, CREAD, Algérie.

Bellache Y. (2007). L'impact du Programme d'ajustement structurel sur le développement local en Algérie. Cas des communes du versant nord du massif des Babor-Biban. *Revue ALFA. Maghreb et Sciences sociales*, Edition IRMC, Maisonneuve et Larose, Tunis, 2007, pp 69-85.

Bellache Y. (2010). *L'économie informelle en Algérie, une approche par enquête auprès des ménages - le cas de Bejaia*, Thèse de doctorat en cotutelle, Université Paris-Est Créteil et Université de Bejaia.

Bellache Y et Adair P. (2009) Le secteur informel en Algérie : approches, ampleur et mobilité de la main d'œuvre, *Conférence Internationale Inégalités et développement dans les pays méditerranéens*, Université de Galatasaray, Istanbul, Turquie, 21, 22 et 23 mai 2009.

Bellache Y. Babou O., Nezhyvenko O. & Adair P. (2021). Informal Employment in the Kabylia Region (Algeria): Labour Force Segmentation, Mobility and Earnings, *European Journal of Comparative Economics*, vol. 18, n° 2, 139- 172. <http://dx.doi.org/10.25428/1824-2979/004>.

Bellal, S. (2014). De la difficulté de transformer l'épargne en investissement en Algérie ou la régulation en question, *El-Bahith Review*, (14), 85-92. {halshs-00996768v2}.

Benabdallah, Y. (1999). *Économie rentière et surendettement*, Thèse de doctorat, Université de Lyon, France.

Benachenhou A. (1976). *Formation du sous-développement en Algérie ; essai sur les limites du capitalisme, 1830-1962*, Imprimerie commerciale, Alger.

Benachenhou A. (1993). Inflation et chômage en Algérie, les aléas de la démocratie et des réformes économiques, *Monde arabe : Maghreb-Machrek*, n°139, janvier-mars, pp 28-41.

Benachenhou A. (2009). *Formation du sous-développement en Algérie : Essai sur les limites du développement du capitalisme 1830-1962*, Alger, Office des Publications Universitaires, 6e édition.

Bencherif S. (2011). *L'élevage et la céréaliculture dans la steppe algérienne. Évolution et possibilités de développement*, Thèse AgroParisTech, 269 p. +annexes. <http://tel.archives-ouvertes.fr>.

Benhabib L. (2017). *Evaluation des politiques du marché du travail en Algérie. Une approche par enquête*, Thèse Doctorat, Université Paris-Est Créteil.

Benhabib L, Adair P. (2017). Discrimination à l'embauche sur le marché du travail algérien : une évaluation par test de correspondance [Hiring Discrimination on the Algerian Labour Market: an Assessment with Testing], *Revue Française d'Economie*, 32(2) : 107-134.

Benissad H. (1984). L'économie informelle en Afrique, in Archambault & Greffe (eds.), pp 210-218.

Benissad H. (1991). *La réforme économique en Algérie ou l'indicible ajustement structurel*, OPU, Alger.173p.

Benissad H. (1993a). Microentreprises et cadre institutionnel en Algérie, Documents techniques n° 85, *Centre de Développement, OCDE*, 1993.

Benissad H. (1993b). La PME privée en Algérie : environnement administratif et contribution à une politique de promotion, PNUD, Alger.

Benissad H. (1994). *Algérie : restructuration et réformes économiques (1979-1993)*, OPU, Alger.

Benissad H. (1999). *L'ajustement structurel, l'expérience du Maghreb*, OPU, Alger.

Benissad H. (2004). *Algérie : de la planification socialiste à l'économie de marché*, ENAG, Alger, 283 p.

Benjamin N. et Aly Mbaye A. (2012). Les entreprises informelles de l'Afrique de l'ouest francophone : Taille, productivité et institutions, Banque Mondiale.

Bensidoun I, Sztulman A. (2018). Égypte 1998-2012 : de l'emploi public protégé à l'emploi informel précaire, un marché du travail en déshérence. ffhal-01681501ff.

Bernard C. (1980). Les activités dites non exploiteuses. Recherche sur la signification du concept de « petite production marchande » en milieu urbain à partir de quelques cas algériens, *Revue Tiers Monde*, t. XXI, n°82, avril-juin, pp 307-320.

Bernard C. (1988). En Algérie, une « nouvelle » valeur, l'auto-emploi ?, *Revue Tiers Monde*, n° 114, Avril-Juin, pp 295-318.

Bernard C. (éd.), (1991). *Nouvelles logiques marchandes au Maghreb : l'informel dans les années 80*, CNRS, Paris.

Bernard C. (1991). La petite entreprise algérienne de production. Occasion d'un nouveau dualisme ou d'un autre dialogue secteur public/secteur privé, in Bernard C (éd.), pp 91-111.

Bernard C. (1995). Ajustement structurel et secteur informel, Ajustement-éducation-emploi, *Europe Media*, Publication n° 4156, pp95-120.

Bernard C et Solignac-Lecomte. (1998). Entre l'ajustement et l'ouverture : la transition des entreprises algériennes vers l'économie de marché, *Régions et développement*, Ed l'Harmattan, 1998/8, pp76-95.

Berrahi K-E. (2016). L'évasion et la fraude fiscales : Un grand défi de lutte contre l'informel, *Revue algérienne des finances publiques*, 6(1), 35-50.

Berrou, J.-P. & Eekhout, T. (2019). L'économie informelle : un défi au rêve d'émergence des économies africaines ? *Etudes internationales*, 50 (1), 121-146. <https://doi.org/10.7202/1062819ar>.

BIT. (1972). Employment, incomes and equality: a strategy for increasing productive employment in Kenya. *ILO*. Genève.

BIT. (1993a). Statistiques de l'emploi dans le secteur informel, Rapport pour la 15<sup>ème</sup> Conférence Internationale des Statisticiens du Travail, *Bureau International du Travail*, Genève, 19-28 Janvier, 174p.

BIT. (1993b). Rapport de la Conférence, Rapport pour la 15<sup>ème</sup> Conférence Internationale des Statisticiens du Travail, *Bureau International du Travail*, Genève, 19-28 Janvier.

BIT. (2002). Travail décent et économie informelle, Conférence Internationale du Travail, 87<sup>ème</sup> session, *Bureau International du Travail*, Genève.

BIT. (2003). Rapport Général, Rapport pour la 17ème Conférence Internationale des Statisticiens du Travail, *Bureau International du Travail*, Genève, 24 Novembre-03 Décembre.

BIT. (2013a). Mesurer l'informalité : manuel statistique sur le secteur informel et l'emploi informel, *Bureau International du Travail*, Genève.

BIT. (2013b). Résolution 1 concernant les statistiques du travail, de l'emploi et de l'utilisation de la main d'œuvre, 19e CIST, *Bureau International du Travail*, Genève.

BIT. (2015). Recommandation 204 - Recommandation concernant la transition de l'économie informelle vers l'économie formelle, adoptée par la Conférence à sa cent-quatrième session, *Bureau International du Travail*, Genève., 12 juin 2015.

Blais, H. (2014a). La longue histoire de la délimitation des frontières de l'Algérie. Dans : Abderrahmane Bouchène éd., *Histoire de l'Algérie à la période coloniale: 1830-1962*, (pp. 110-113). Paris: La Découverte.

Blais, H. (2014b). Pourquoi la France a-t-elle conquis l'Algérie ?. Dans : Abderrahmane Bouchène éd., *Histoire de l'Algérie à la période coloniale: 1830-1962*, (pp. 52-58). Paris: La Découverte.

Bodson P. et Roy P.M. (eds.). (1993). *Politiques d'appui au secteur informel dans les pays en développement*, Economica.

Bodson P et Roy PM (eds.). (2003). *Survivre dans les pays en développement. Approches du secteur informel*, L'Harmattan.

Boeke J.H. (1953). *Economics and Economic Policy of Dual Societies as Exemplified by Indonesia*. New York: International Secretariat, Institute of Pacific.

Bouchène A., Peyroulou J-P., Siari O., Sylvie T., Tengour S., (Sous la direction) (2012). *Histoire de l'Algérie à la période coloniale: 1830-1962*, Éditions La Découverte (Paris) et Éditions Barzakh (Alger).

Bouchène, A., Peyroulou, J., Tengour, O. & Thénault, S. (2012). Pour une histoire partagée et critique de l'Algérie à la période coloniale. Dans : Abderrahmane Bouchène éd., *Histoire de l'Algérie à la période coloniale: 1830 1962* (pp.7-16). Paris: La découverte.

Boudjema R. (2011). *Economie du développement de l'Algérie, 1962-2010 : De l'Etat administrateur du développement 1962-1978 à l'Etat correcteur du développement 1979-1988*, Dar al Khaldounia, Alger, Volume 1, 232 p.

Boudjema R. (2011). *Economie du développement de l'Algérie, 1962-2010 : Des contraintes majeurs du développement et des tares de la logique rentière*, Dar al Khaldounia, Alger, Volume 2, 264p.

Boudjema R. (2011). *Economie du développement de l'Algérie, 1962-2010 : Des accords de l'Algérie avec le FMI 1989-1998 à la relance autonome du développement 1999-2010*, Dar al Khaldounia, Alger, Volume 3, 272 p.

Boudreau, J.-A., Lesemann, F. & Martin, C. (2016). L'État en processus d'informalisation. *Lien social et Politiques*, (76).

Boufenik F., (2010). *L'intégration du genre dans l'approche de l'économie informelle : Le cas de la production domestique en Algérie*. Thèse de Doctorat (es) en Sciences Economiques, Université de Tlemcen.

Bouguermouh A. (2002). Territoires locaux, milieux et développement en Grande Kabylie, *Insaniyat / إنسانيات*, 16, 2002, 163-199.

Bouhriz Daidj, F. (2018). *Secteur Informel et Emploi en Algérie : Le cas du secteur BTP à Oran*, Thèse de Doctorat en Sciences Economiques, Spécialité Economie Monétaire et Financière, Université d'Oran.

Bouhriz Daidj, F. (2019). *Evolution de l'emploi informel en Algérie : Estimation et comparaison entre la Wilaya d'Oran, Bejaia et Tizi Ouzou*. *Revue algérienne d'économie et gestion*, 12(1), 26-42.

Boukha, H.R. & Talahite, F. (2008). Marché du travail, régulation et croissance économique en Algérie. *Revue Tiers Monde*, 194, 413-437. <https://doi.org/10.3917/rtm.194.0413>.

Bounoua C. (1992). Une lecture critique du secteur informel dans les pays du tiers monde, *Cahiers du CREAD*, n° 30, Alger, pp 91-107.

Bounoua C. (1995). L'économie parallèle en Algérie, *Cahiers du GRATICE*, n°9, Université de Paris XII, pp 143-164.

Bounoua C. (1999). Etat, illégalisation de l'économie et marché en Algérie, *Cahiers du CREAD*, n° 50, Alger, pp 25-46.

Bounoua C. (2002a). Processus d'informalisation et économie de marché en Algérie : éléments d'une problématique, *Cahiers du GRATICE*, n°22, 2002, pp 197-233.

Bounoua C. (2002b). Le rôle des facteurs institutionnels dans le processus d'illégalisation de l'économie algérienne, *Revue Economie et management*, n°1, université de Tlemcen, pp 24 -31.

Bounoua C. (2014). Une analyse empirique du marché de travail : le cas de l'emploi informel en Algérie » In *Revue du LAREIID, Actes de la journée d'étude du 12 mars. « L'Emploi Formel et Informel en Algérie : quels diagnostics ? »*. Université Abou Bekr Belkaid Tlemcen, pp. 1-29.

Bounoua, C., Sebbah, F., & Benikhlef, Z. (2014). L'économie informelle en Algérie: analyse de l'évolution du phénomène et évaluation macroéconomique (1990- 2009). *Les cahiers du CREAD* (110), pp 35-52.

Bounoua. C. (2019). Les déterminants institutionnels de l'économie informelle en Algérie, *5èmes Journées Economiques et Financières Appliquées*, organisées par la FSEG de Mahdia et l'Institut Tunisien des Etudes Stratégiques, les 26 et 27 Avril 2019.

Bouriche L. Bennihi A. S. (2020). Estimating the informal economy in Algeria from 1980 to 2019: Currency Demand Approach, *Strategy and Development Review*; Volume: 10, N°: 04, pp 471 – 490.

Bouroche J M. et Saporta G. (1980). *L'analyse des données*, PUF, Paris.

Boutaleb G. (1989). Secteur informel au Maghreb : la nébuleuse, *Algérie-actualité*, n°1233, pp12-13.

Bouyacoub A. (1989). Régulation et prix en Algérie (1962-1987), *Cahiers du CREAD*, Régulation économique en Algérie, 18- 2ème trimestre 1989, pp 21-44.

Bouzidi M. (1985). Pour une approche économique du secteur privé en Algérie, *Revue du CENEAP*, n° 2, juin 1985, pp 19-24.

Bouzidi M. (1988). Les années 80 de l'économie algérienne, *Revue du CENEAP*, septembre 1988, pp 13-66.

Bouzidi A.M. (1999). *Les années 90 de l'économie algérienne*, ENAG-Editions, Alger, 1999. 175p.

Boyer R. (2003). Les institutions dans la théorie de la régulation , *Cahiers d'économie Politique*, *Papers in Political Economy*, n° 44, p. 79-101

Brahimi A. (1991). *L'économie algérienne*, OPU, Alger.

Brasseul, J. (1993). *Introduction à l'économie du développement*, Paris, Armand Colin, coll. « Cursus », 188 p.

Brower, B. (2014). Les violences de la conquête. Dans : Abderrahmane Bouchène éd., *Histoire de l'Algérie à la période coloniale: 1830-1962* (pp. 58-63). Paris: La Découverte.

Bureau, S., & Fendt, J. (2013). L'entrepreneuriat au sein de l'économie informelle des pays développés : une réalité oubliée ?. *Papier de travail ESCP-Europe*.

Cahiers du CREAD n° 30. (1992). *Crise de développement et informel*, CREAD.

Cahiers du GRATICE n° 22. (2002). *L'économie informelle au Maghreb*, Université Paris XII.

Cahiers du GRATICE n° 9. (1995). *L'économie informelle*, Université Paris XII, juin.

Calzaroni, M. and Puggioni, A. (1998). Evaluation and Analysis of the Quality of the National Accounts Aggregates, Report to the Task Force on Accuracy Assessment of National Accounts, Eurostat.

Carette E. (1848). *Exploration scientifique de l'Algérie : études sur la Kabylie proprement dite*, Imprimerie nationale, Paris.

Castel O. (2007). De l'économie informelle à l'économie populaire solidaire : Concepts et pratiques, dans Crevoisier O., Hainard F. et Ischer P. (dir.), *L'économie informelle : une alternative à l'exclusion économique et sociale ?*, Berne, Unesco et Université de Neuchâtel, pp. 111-134.

Castells M. & Portes A. (1989). World Underneath: The Origins, Dynamics, and Effects of the Informal Economy, dans Portes A., Castells M. et Benton L.A. (dir.), *The Informal Economy. Studies in Advanced and Less Developed Countries*, Baltimore, The Johns Hopkins University Press, pp. 11-37.

CENEAP. (1989). *Actes du colloque international sur le secteur informel au Maghreb*, CENEAP, Alger.

Chakour, S. & Perret, S. (2007). Le commerce informel en Algérie, critique économique, *Revue des économistes critiques* : 15-36.

Charmes J. (1980). Les contradictions du développement du secteur non structuré, *Revue Tiers Monde*, t. XXI, n°82, avril-juin, pp 321-336.

Charmes J. (1987). Débat actuel sur le secteur informel, *Revue Tiers monde*, n°12, 1987, pp 856-875.

Charmes J. (1988). *Emploi et secteur informel en Algérie : 1977-1985*, New York, PNUD, OPS.

Charmes J. (1990). Une revue critique des concepts, définitions et recherches sur le secteur informel, in D. Turnham., B. Salomé et A. Schwarz (Eds.), *Nouvelles approches du secteur informel*, Paris, OCDE, 11-51.

Charmes J. (1997). La nouvelle définition internationale du secteur informel et ses conséquences sur les systèmes et méthodes de mesure, AFRISTAT, *Actes du séminaire sur le secteur informel et la politique économique en Afrique subsaharienne*, 10 au 14 Mars 1997, Bamako, pp 61-78.

Charmes J. (1998). Informal sector, poverty and gender. A review of evidence, *contributed paper for the World Bank Development Report*, 2001, 176.

Charmes J. (2002). L'emploi informel : méthodes et mesures, *Cahiers du GRATICE*, n°22, Université Paris XII, 2002, pp 9-35.

Charmes J. (2014). Vers une résurgence de la préoccupation des pouvoirs publics à l'égard de l'économie informelle sur la rive sud de la méditerranée, *Annuaire IEMed de la méditerranée*, PP. 267-272.

Charmes J. (2019). Dimensions of Resilience in Developing Countries: Informality, Solidarities and Carework, Cham, Springer, Series: Demographic Transformation and SocioEconomic Development, 10.

Charmes J. (Ed.) (2020). *Handbook on Development and the Informal Economy*, Cheltenham, Edward Elgar.

Charmes J., Adair P. (2014). L'inconstant caméléon, ou comment appréhender l'informel ?, *Mondes en développement*, n° 166, 7-16.

Charmes J., Remaoun M. (2014). L'économie informelle en Algérie : estimations, tendances, politiques, *Bureau International de Travail*, Genève.

Charmes J., Adair P. (2022). Après un demi-siècle, l'économie informelle reste un concept heuristique et un ensemble flou ? *Mondes en développement*, Vol.50, n°199-200: 255-274.

Chen, M. (2012). The Informal Economy: Definitions, Theories and Policies. *WIEGO Working Paper* No. 1. Cambridge, États-Unis: WIEGO. Disponible en ligne: [http://www.wiego.org/sites/default/files/publications/files/Chen\\_WIEGO\\_WP1.pdf](http://www.wiego.org/sites/default/files/publications/files/Chen_WIEGO_WP1.pdf) (consulté le 29 /07/2021).

Chen M. (2020). WIEGO research on informal employment. Key methods, variables and findings, in M. Chen, F. Carré (Eds) *The Informal Economy Revisited. Examining the Past, Envisioning the Future*, London, Routledge, Chapter 6, 67-75.

Chen M., Vanek J., & Heintz J. (2006). Informality, Gender and Poverty: A Global Picture. *Economic and Political Weekly*, 41(21), 2131-2139. <http://www.jstor.org/stable/4418269>.

Cherfi K. Belarbi Y. et Souam. S. (2016). Interactions et impacts réciproques entre commerce informel et économie formelle. Cas de l'Algérie, *Les Cahiers du MECAS*, n°12, PP. 108-127, 2016.

Chevallier J. (2004). L'Etat régulateur. *Revue française d'administration publique*, vol.111, no. 3, pp. 473-482.

Cling J-P. Lagrée S. Razafindrakoto M. & Roubaud F. (2012). L'économie informelle dans les pays en développement. *AFD*, pp.363, ffhal-01664167ff.

CNES. (2004). Le secteur informel : illusions et réalités, *Conseil Economique et Social*, Commission Relations du Travail, Alger.

Cogneau D, Razafindrakoto M et Roubaud F. (1996). Le secteur informel urbain et l'ajustement au Cameroun, *Revue d'économie du développement*, 3/1996, pp 27-55.

CREAD. (1998). *Actes du colloque national sur le bilan du PAS et perspectives pour l'économie algérienne*, tomes 1,2 et 3, CREAD-ANDRU, Alger 14-15 juin.

Crevoisier O., Hainard F. & Ischer P. (2007). *L'économie informelle : une alternative à l'exclusion économique et sociale ?* (Berne: Unesco & Université de Neuchâtel.

Cross J., & Morales A., (eds). (2007). *Street Entrepreneurs: People, Place and Politics in Local and Global Perspective*. New York, NY: Routledge.

Cusinato, A. (2007). Quelle approche pour l'économie informelle ? De l'individualisme méthodologique à la perspective institutionnaliste, 65-88. In Crevoisier, O., Hainard, F., & Ischer, P. (Eds.). *L'économie informelle : une alternative à l'exclusion économique et sociale ?*. Berne: Unesco & Université de Neuchâtel.

Dahmani A. (1999). *L'Algérie à l'épreuve. Economie politique des réformes, 1980-1997*, Casbah Editions, Alger, 1999, l'Harmattan, Paris, 1999.

Dahmani. M. (1987). *Economie et société en Grande Kabylie*. OPU. Alger.

Dahmani. M. Doumane S. Tessa A. & Saheb Z. (1993). *Tizi-Ouzou, Fondation, Croissance et Développement*. Ed. Aurassi, D.B.K, 1993.

Dahmani. M. (2021). La valorisation des territoires par le patrimoine artisanal ; *Revue Tadamsa D-Unegmu* ; Volume 1, Juillet 2021 ; PP : 38 – 54.

De Miras C. (1980). Le secteur de subsistance dans les branches de production à Abidjan, *Revue Tiers Monde*, t. XXI, n°82, avril-juin, 1980, pp 353-372.

De Miras C. (1987). De l'accumulation de capital dans le secteur informel, *Cahiers des sciences humaines*, ORSTOM, vol 23 n°1, Paris, 1987, pp 49-74.177.

De Soto H. (1986). *L'autre sentier. La révolution informelle dans le tiers monde*, Paris, La Découverte. Traduction française 1994.

De Soto H. (1994). *L'autre sentier, la révolution informelle dans le tiers monde* (traduit de l'espagnol par Martine Couderc), La Découverte, Paris.

De Soto H. (2012). L'économie informelle : comment y remédier ? Une opportunité pour la Tunisie, UTICA, Tunis, *Instituto Libertad y Democracia*, Ceres Édition.

De Villers G. (eds.), (1996). *Phénomènes informels et dynamique culturelle en Afrique*, Ed. L'Harmattan, Paris.

Debare M. (1992). *Les milliards de l'ombre, l'économie souterraine*, Hatier, Paris, 1992.

Deblé I et Hugon (eds.) (1982). *Vivre et survivre dans les villes africaines*, EDES, PUF.

Destanne de Bernis G. (1966). Industries industrialisantes et contenu d'une politique d'intégration régionale, *Economie appliquée*, t. XIX, n° 3-4.

Destanne de Bernis G. (1968). Les industries industrialisantes et l'intégration économique régionale, *Economie appliquée*, t. XXI, n° 1.

Destanne de Bernis, G. (1971). Les industries industrialisantes et les options algériennes, *Tiers-Monde*, Vol. 12, N°47, pp. 545-563.

Djebari Y. (1994). *La France en Algérie. Bilans et perspectives*. O.P.U., Alger, 3 Tommes.

Doumane S. (1993). *Modernisation économique et pesanteur socio-culturelle en Algérie, l'exemple de la Kabylie*, thèse de doctorat d'Etat, Université de Lille I.

Doumane S. (2011). Tizi-Ouzou : historique d'un col et son urbanisation, *Revue Insaniyat*, 54, Université d'Oran, pp 13-29.

Ecotechnics. (1998). *Le secteur informel en Algérie*, miméo, 66 p.,+ annexes.

El Andaloussi Z et Bouyoucef Dj. (2017). Quel avenir préserve-t-on au commerce informel en Algérie? *Revue LE MANAGER*, N° 5 ; pp 16-29.

Emerit M. (1955). *Une cause de l'expédition d'Alger, le trésor de la Casbah*, Impr. Nationale, Paris.

Ernest-Picard P. (1930). *La monnaie et le crédit en Algérie depuis 1830*, éd. J.Carbonel, 435 p.

Estoublon R.et Lefébure A. (1904). *Code de l'Algérie annoté*, Alger, Ed. Jourdan.

Fields G S. (1975). Rural urban migration, urban unemployment and underemployment, and job search activities in less developed countries, *Journal of Development Economics*, June.

Fields G S. (1990). Labour market modelling and the urban informal sector: Theory and evidence, in *The Informal Sector Revisited*, Paris, OCDE.

Fields G. S. (2006). Labour Market Dualism in the Lewis Model: Reply, *The Manchester School*, vol. 74, n° 3, 355-359.

Fields G S. (2009). Segmented Labor Market Models in Developing Countries, Cornell University in Kincaid H. and Ross D. (eds), *The Oxford Handbook of the Philosophy of Economic Science*, Oxford University Press (forthcoming).

FLN. (1976). *Charte nationale 1976*, Editions populaires de l'armée.

Fontaine, L., &Weber, F. (dir.) (2010). *Les paradoxes de l'économie informelle. A qui profitent les règles ?*, Karthala, séries: « Les terrains du siècle ».

Forum des Chefs d'Entreprises (FCE). (2003). *Fiscalité citoyenne ou économie informelle*, Séminaire FCE, 09 avril, Alger.

Gaid.M. (1991). *L'Algérie sous les Turcs*, Éd. Mimouni. Boumerdes.

Gautier JF. (2001). L'informel est-il une forme de fraude fiscale ? Une analyse micro économétrique de la fraude fiscale des micro-entreprises. *Revue d'économie du développement*, 3/2001, pp 25-50.

Gherbi, H. (2016) *Analyse de l'emploi informel féminin en Algérie : cas de la wilaya de Bejaia*, Thèse de doctorat en cotutelle, Université Paris-Est Créteil et Université de Bejaia.

Gherbi H., Adair P. (2016). Femmes et emploi informel dans la wilaya de Bejaia (Algérie) : un modèle probit, *actes des 31èmes Journées du développement de l'Association Tiers Monde*, Université de Rouen, 3-5 juin 2015, Cahiers de l'Association Tiers-Monde 31, pp. 221-230.

Gherbi H., Adair P. (2020). The Youth Gender Gap in North Africa: Income differentials and Informal Employment. *Erudite Working Paper*, 2020-06, RePeC.

Gherbi M., Belabed-Sahraoui B. & Boino P., 2016, L'impact des importateurs de l'informel sur la ville d'El Eulma, à travers le cas de la place marchande "Doubai", *Sciences & Technologie D - N°44*, pp.29-43.

Golvin, L. (1959). *Aspects de L'artisanat en Afrique du Nord*, éd. Presses universitaires de France. Paris.

Gourévitch J.-P. (2002). L'économie informelle. De la faillite de l'Etat à l'explosion des trafics, Le Pré aux Clercs, Paris.

Grangaud, I. (2014). Dépossession et disqualification des droits de propriété à Alger dans les années 1830. Dans : Abderrahmane Bouchène éd., *Histoire de l'Algérie à la période coloniale: 1830-1962* (pp. 70-76). Paris: La Découverte. <https://doi.org/10.3917/dec.bouch.2013.01.0070>

Grim N. (2004). *L'économie algérienne otage de la politique*, Casbah Editions, Alger.

Guendouzi, B., & Kabri, K. (1998). Les retombées de l'ajustement structurel sur le développement local en Algérie : cas de la wilaya de Tizi-Ouzou. *Les cahiers du CREAD*, 13(46), 135-152.

Guevorkian K. (1998). *L'économie non enregistrée*, l'Harmattan, Paris.

Guignard, D. (2014). Le sénatus-consulte de 1863 : la dislocation programmée de la société rurale algérienne. Dans : Abderrahmane Bouchène éd., *Histoire de l'Algérie à la période coloniale: 1830-1962* (pp. 76-81). Paris: La Découverte. <https://doi.org/10.3917/dec.bouch.2013.01.0076>.

Günther I., Launov A. (2006). Competitive and Segmented Informal Labor Markets, *IZA Discussion Paper*, n° 2349.

Hadibi Z. (2019). *Etude sociologique comparative des activités informelles des unités économiques et sociales des frontières*, Thèse Doctorat en Sciences

Humaines et Sociales, Université Bejaia (Algérie) et Université de Murcie (Espagne).

Hadjseyd. M. (1998). *L'industrie algérienne, crise et tentative d'ajustement*, L'Harmattan, Paris.

Hafsi T. (eds.) (2011). *Le développement économique de l'Algérie : Expériences et Perspectives*, Edition Casbah.

Hamdani S. (1985). *La vérité sur l'expédition d'Alger* » Editions, Balland.

Hamed Y. (2002). Micro-entreprises et secteur informel en Algérie : les observations d'une analyse en coupe instantanée, *Cahiers du GRATICE*, n° 22, Université Paris XII, pp 127-156.

Hamel. B. (1983). *Système productif algérien et indépendance nationale*, OPU, Alger.

Hamiani R. (2003). L'entreprise algérienne face à l'économie informelle, *Séminaire Fiscalité citoyenne ou économie informelle*, FCE, 09 avril, Alger.

Hammouda NE. (2002). Secteur et emploi informels en Algérie : définitions, mesures et méthodes d'estimation, *Cahiers du GRATICE*, n°22, Université Paris XII, pp 61-94.

Hammouda NE. (2006). Secteur et emploi informel en Algérie : définitions, mesures et méthodes d'estimation, in Musette MS et Charmes J (eds.), pp79-118.

Hanoteau. A et Letourneux. A. (1972-1973). *La Kabylie et les coutumes Kabylie*, ed. Augustin Chalamal, 2 volumes.

Harberger, A. C. (1971). Three Basic Postulates for Applied Welfare Economics: An Interpretive Essay. *Journal of Economic Literature*, 9(3), 785-797. <http://www.jstor.org/stable/2720975>.

Harris JR et Todaro.M P. (1970). Migration, Unemployment and Development: A Two Sectors Analysis, *American Economic Review*.

Hart K. (1973). Informal Income Opportunities and Urban Employment in Ghana, *Journal of Modern African Studies*, vol 2.

Heertje A et Barthelemy P. (1984). *L'économie souterraine*, Economica, Paris.

Henni A. (1988). Trésor public et activités parallèles, *Algérie -actualité*, n°1200, 13/10/1988, pp 12-13.

Henni A. (1989). Réflexions sur l'économie parallèle en Algérie : la formation du taux parallèle de la monnaie, *Algérie -actualité*, n° 1244 du 17/08/1989, pp 14 -15.

Henni A. (1989) Régulation et société : du marché centralisé à l'entreprise, *Cahiers du CREAD*, Régulation économique en Algérie, 18- 2ème trimestre, pp 9-20.

Henni A. (1990). Qui a légalisé quel « trabendo » ? *Peuples méditerranéens*, n°52-53, juillet –décembre, pp 233-243.

Henni A. (1991). *Essai sur l'économie parallèle : cas de l'Algérie*, ENAG, Alger.

Henni A. (1992). Informel et sociétés en voie de développement, *Cahiers du CREAD*, n°30, Alger, pp 65-78.

Henni A. (1994). Ajustement, économie parallèle et contre-société, *NAQD, revue d'études et de critique sociale*, n°7, Réajustement structurel & systèmes politiques, Alger, pp50-57.

Henni, A. (2018a). *Économie de l'Algérie coloniale*, Chihab Éditions, Alger.

Henni, A. (2018b). L'économie informelle: contre-société ou mode de gouvernement ? *Essafir Al Arabi avec le soutien de Rosa Luxembourg Institute*.

Hugon P. (1980a). Les petites activités marchandes dans les espaces urbains africains (Essai de typologie), *Revue Tiers Monde*, n°82, pp 405-426.

Hugon P. (1980b). Dualisme sectoriel ou soumission des formes de production au capital, peut-on dépasser le débat ? *Revue Tiers Monde*, n°82, pp 235-260.

Hugon P. (1982). Secteur informel et petite production marchande dans les villes du tiers monde, *Revue Tiers monde*, n°82, Avril-Juin.

Hugon P. (1990a). L'impact des politiques d'ajustement sur les circuits financiers informels africains, *Revue Tiers Monde*, n° 121, janvier - mars.

Hugon, P. (2014). L'informel ou la petite production marchande revisités quarante ans après, *Mondes en développement*, 166, 17-30. <https://doi.org/10.3917/med.166.0017>

Ighilahriz S. (2003). Dimension et place du secteur informel dans l'économie algérienne, *Ecotechnics*, Alger, août 2003.

Ikonicoff M. (1983). Théorie et stratégie du développement : le rôle de l'État. In: *Tiers-Monde*, tome 24, n°93, Le rôle de l'Etat dans le Tiers Monde, sous la direction de Moïses Ikonicoff. pp. 9-33.

Ikonikoff H., Sigal S. (1980). Armée de réserve, marginalité et secteur informel, *Revue tiers monde*, n° 82.

Insaniyat (1997). *Le travail, figures et représentations*, n° 1, CRASC, Oran.

Insaniyat (2014). *Algérie 1962*, Vol. 18 (n°65 et 66). CRASC, Oran.

Islam. R. (2006). The nexus of economic growth, employment and poverty reduction: An empirical analysis, in Islam (ed.) *Fighting poverty: The development-employment link*. Lynn Rienner, Boulder, and London.

Jessen, J., & Kluge, J. (2019). The Effectiveness of Interventions to Reduce Informality in Low- and Middle Income Countries. *European Economics: Labor & Social Conditions eJournal*.

Joggi A. (1998). Les règles de l'économie informelle, in Preiswerk, Yvonne et Fabrizio Sabelli [sous la dir.], *Pratiques de la dissidence économique. Réseaux rebelles et créativité sociale*, Paris : PUF, Genève: IUED, pp. 121-127.

Jutting J P et Laiglesia J R (eds.), (2009). L'emploi informel dans les pays en développement. Une normalité indépassable, *Centre de développement de l'OCDE*.

Kaddache M. Sari Dj. (1989). *L'Algérie dans l'histoire. : La résistance politique (1900-1954) et Bouleversements socio- économiques*, OPU, Alger, 283p.

Kaddache M. (1992). *L'Algérie durant la période ottomane*, OPU, Alger, 239 p.

Kateb, K. (2010). Transition démographique en Algérie et marché du travail. *Confluences Méditerranée*, 72, 155-172.

Kateb, K. (2014). Le bilan démographique de la conquête de l'Algérie (1830-1880). Dans : Abderrahmane Bouchène éd., *Histoire de l'Algérie à la période coloniale: 1830-1962* (pp. 82-88). Paris: La Découverte.

Kelkoul M. (1998). Place du secteur informel dans le schéma de développement d'une économie en transition, *Revue algérienne du travail*, n° 23, pp 37-43.

Kharfi R et Derkaoui B. (1988). Le secteur privé industriel en Algérie : doctrine économique et logique de fonctionnement, *Revue du CENEAP*, n°, septembre, pp 101-116.

Khaznadj M. & Ait Taleb A. (2018). Entrepreneuriat Privé et Marché de l'Emploi en Algérie : Cas de la Wilaya de Tizi-Ouzou, *Roa Iktissadia Review*, 08 (02), Algérie : Université Eloued, pp 225-241.

Kossals, L. & Ryvkina, R. (2003). L'institutionnalisation de l'économie souterraine, *Revue du MAUSS*, 21 (1), 135-144.

Kraiem M. (2015). *Les dynamisations des micro-entreprises dans les PMA : une relecture de l'économie informelle manufacturière au Mali*, Thèse en doctorat en Gestion et management, Université de Versailles-Saint Quentin en Yvelines, France.

Kucera D & Roncolato L. (2008). L'emploi informel: deux questions de politique controversées, *Revue internationale du travail*, vol. 147, n°4, pp 347-377.

Lachaud J-P. et Penouil M (eds.), (1985) *Le Développement spontané. Les activités informelles en Afrique*, Pédone, Paris.

Lachaud J-P. (2010). Dynamique des profits des micro-entreprises urbaines et genre à Madagascar. Une approche de régressions quantiles, *Document de travail*, ffhal-00616788f.

Lakjaa A. (1997). Le travailleur informel : figure sociale à géométrie variable (le travail à domicile), *Insaniyat*, n°1, Oran, pp 20-42.

Laleg A. (2015). *Evaluation des politiques territoriales en Algérie par la mise en œuvre d'un système d'information géographique dans la wilaya de Tizi-Ouzou*, Mémoire de magister en aménagement du territoire, Université de Constantine.

Latouche S. (1991). *La planète des naufragés. Essai sur l'après développement*, La Découverte, Paris.

Latouche S. (2000). Les stratégies alternatives des exclus face à la mondialisation : Les SEL et l'informel. In: *L'Homme et la société*, N. 136-137, *Figures de l'« auto-émancipation » sociale*, (II) pp. 57-75.

Latouche, S. (2004). *Survivre au développement : de la décolonisation de l'imaginaire économique à la construction d'une société alternative*. Paris : Mille et une nuits, Collection Les petits livres, no. 55.

Latreche A. (2011). *Comptabilisation des éléments de la sphère de production relevant de l'économie souterraine : Cas de l'Algérie*, Doctorat en Sciences Economiques, Université Constantine.

Lautier B. (1989). L'ajusteur justifié ? Politique d'ajustement, emploi et dérégulation en Amérique latine, *Revue Tiers Monde*, t. XXX, n° 117, janvier-mars, pp 9-39.

Lautier B, De Miras C. & Morice A. (eds.), (1991). *L'Etat et l'informel*, l'Harmattan, Paris.

Lautier B. (1991). Les travailleurs n'ont pas la forme. Informalité des relations de travail et citoyenneté en Amérique latine, in Lautier B., De Miras C. et Morice A (eds.).

Lautier B. (1994). *L'économie informelle dans le tiers monde*, La Découverte, Paris.

Lautier B., 1995, Cycles de vie, trajectoires professionnelles et stratégies familiales. Quelques réflexions méthodologiques à partir des travaux latino-américains, in Cabanes R., Copans J. et Selim M (eds), *Salariés et entreprises dans les pays du Sud*, Karthala, pp 335-358.

Lautier B. (2002). Pourquoi faut-il aider les pauvres ? Une étude critique du discours de la banque mondiale sur la pauvreté, *Revue Tiers-Monde*, n° 169, pp 137-165.

Lautier B. (2003). Les limites de l'économie informelle comme alternative à la mondialisation, *Revue du MAUSS*, n° 21 : L'alter-économie. Quelle « autre mondialisation » ? (fin), La Découverte, Paris, pp198-214.

Lautier B. (2004). *L'économie informelle dans les pays du Tiers Monde*, La Découverte (2<sup>ème</sup> édition), avec « une brève synthèse suggestive », Paris, 1994, 2004.

Lautier B. (2012). La diversité des systèmes de protection sociale en Amérique latine. Une proposition de méthode d'analyse des configurations de droits sociaux, *Revue de la régulation*, n° 11.

Lautier B. (2013). Sociologie de l'emploi, informalité des relations de travail et stratégies familiales en Amérique latine , *Cahiers du genre*, n° 55, pp. 199-217. DOI : <https://doi.org/10.3917/cdge.055.0199>.

Lautier B., Marques-Pereira J. & Salama P. (2004). *Régime de croissance, vulnérabilité financière et protection sociale en Amérique latine. Les conditions « macro » de l'efficacité de la lutte contre la pauvreté*, Santiago, CEPAL Série Financiamiento del desarrollo, n° 140.

Lebed I Becherair A. (2021). L'effet du taux de chômage sur l'économie souterraine en Algérie: une étude empirique en utilisant l'analyse de la causalité de Granger, *Business Sciences Review*, Vol. 20, N°01, pp 53-70.

Leffak N. & Labdelaoui. H. (2021). Misère de la colonisation et émigration de misère: les causes de l'émigration vers la France dans la région d'Ouzellaguen en Kabylie (1940-1960) », *Revue Afkar wa Affak*, Vol.9, N°4, PP.279-300.

Lewis A.W. (1954). Economic Development with Unlimited Supplies of Labour, *Manchester School of Economic and Social Studies*, n°2, May, pp 139-191.

Lewis W W. (2004). *The Power of Productivity: Wealth, Poverty, and Threat to Global Stability*, The Chicago University Press, 339 p.

Liabès DJ. (1984). Entreprises, entrepreneurs et bourgeoisies d'industrie en Algérie. Quelques éléments pour une sociologie de "l'entreprendre" ; *Cahiers du CREAD* n°1, 1er trimestre, pages 97-113.

Liabès DJ. (1987). Qu'est-ce qu'entreprendre ? Éléments pour une sociologie des espaces productifs, *Cahiers du CREAD* n°11, pages 31-42.

Loi n° 63-277 du 26 juillet 1963 portant code des investissements, JORADP n° 2 août 1963.

Loi n° 88-25 du 12 juillet 1988 relative à l'orientation des investissements économiques privés nationaux, JORADP.

Loi n°90-10 du 14 avril 1990 relative à la monnaie et au crédit, JORADP n°16 du 18 avril 1990.

Loi 1-18 du 12 décembre 2001 portant loi d'orientation sur la promotion de la PME.

London T., Hart S.L. (2004). Reinventing strategies for emerging markets: Beyond the transnational model, *Journal of International Business Studies*, vol. 35, pp. 350-370.

Lopez Castano H. (1987). Secteur informel et société moderne: l'expérience colombienne, *Revue Tiers Monde*, t XXVIII, n° 110, PUF, Avril-Juin, pp369-394.

Lopez Castano H. (1989). Le secteur informel, substitut d'un système d'assurances sociales en Colombie, *Problèmes d'Amérique latine*, n°92, la Documentation française, Paris.

Lopez Castano H., Henao M L et Sierra O. (1984). L'emploi dans le secteur informel : le cas de la Colombie, in Archambault.E & Greffe.X, (eds.), pp 219-243.

Lopez TA. (1970) Migration and Urban Marginality in Underdeveloped Countries, *Demographia y Economia*, Juanaguato, Mexique.

Lubell H. (1991). Le secteur informel dans les années quatre-vingt et quatre-vingt-dix, *OCDE*, Paris.

Mahamoud, I., (2008). *Contraintes institutionnelles et réglementaires et le secteur informel à Djibouti*, Thèse doctorat Economies et finances, Université Paris-Est, Français.

Mahe A. (2001). *Histoire de la Grande Kabylie, XII<sup>e</sup>, XX<sup>e</sup> siècles. Anthropologie historique du lien sociale dans les communautés villageoises*, Éditions Bouchène.

Mahon, P. (2007). Les ambiguïtés du traitement juridique de l'économie informelle. In Crevoisier O. & Hainard F. & Ischer P. (Eds.), *L'économie informelle : une alternative à l'exclusion économique et sociale ?*. Berne: Unesco & Université de Neuchâtel.

Maldonado C. (1995). Entre l'illusion de la normalisation et le laisser-faire : vers la légalisation du secteur informel, *Revue Internationale du Travail*, vol. 134, n°6, pp777- 801.

Maloney W. F. (1999). Does Informality Imply Segmentation in Urban Labor Markets? Evidence from Sectoral Transitions in Mexico, *World Bank Economic Review*, 13(2), pp. 275-302.

Marx K. (1993). *Le Capital, Livre I. Le procès de production du capital*, traduction établie sous la direction de Jean-Pierre Lefebvre, éditions sociales, parue en 1993.

Mazumdar D. (1976a). The Rural-Urban Wage Gap, Migration, and the Shadow Wage, *Oxford Economic Papers*, vol. 28, 406-425.

Mazumdar D. (1976b). The urban informal sector, *World Development*, vol. 4(8), 655-679.

Mead D., Morrisson C. (1996). The Informal Sector Elephant, *World Development*, 24(10), 1611-1619.

Mebtoul a. (2013a). Sphère informelle, bureaucratie, et problématique de la bonne gouvernance en Algérie, *Revue Economie & Management*, Université de Tlemcen. N° 12 Janvier.

Mebtoul A. (2013b). *Le Maghreb face au poids de la sphère informelle*, Edition Ifri.

Medina, L. & Schneider, F. (2018). *Shadow economies around the world: What did we learn over the last 20 years?* IMF Working Paper WP018, IMF, Washington DC, USA.

Medjoub. R. (2017) Quelques réflexions sur le développement de l'économie informelle en Algérie, *Revue d'études sur les Institutions et le Développement*, vol 4, N°1, PP 31-46.

Menguelti S. Perret C. et Abrika B. (2014). A la croisée du formel et de l'informel : les entreprises créées par le dispositif de l'Agence Nationale de Soutien à l'Emploi des Jeunes dans la Wilaya de Tizi-Ouzou, *Notes de Recherches*, IREGÉ, Université de Savoie.

Merouani, W., Hammouda, N. & El Moudden, C. (2016). Les nouveaux déterminants de la demande de sécurité sociale : le cas de la région d'Alger. *Retraite et société*, 73, 119-148.

Merouani, W., Hammouda, N. & El Moudden, C. (2021). Social Security Enrollment as an Indicator of State Fragility and Legitimacy: A Field Experiment in Maghreb Countries, *Journal Social Sciences*, Volume 10, Issue 7, <https://doi.org/10.3390/socsci10070266>.

Merouche, L. (2002). *Recherches sur l'Algérie à l'époque ottomane: I. Monnaies, prix et revenus 1520-1830*. Éditions Bouchène.

Merouche L. (2007). *Recherches sur l'Algérie à l'époque ottomane. II. La course, mythes et réalité*, Paris, Bouchène, 353 p.

Merouche, L. (2014). L'Algérie de 1830. Dans : Abderrahmane Bouchène éd., *Histoire de l'Algérie à la période coloniale: 1830-1962* (pp. 89-94). Paris: La Découverte. <https://doi.org/10.3917/dec.bouch.2013.01.0089>.

Messahel N. (2006). Informalisation et précarisation de l'emploi dans le bâtiment, in Musette MS et Charmes J (eds.), pp151-168.

Meynier G. (1981). *L'Algérie révélée. La guerre de 1914-1918 et le premier quart du XXe siècle*, Préface de Pierre Vidal Naquet, Genève, Librairie Droz, 1981, xix - 793 p.

Meynier G. (2014). L'Algérie et les Algériens sous le système colonial. Approche historico historiographique, *Insaniyat*, n° s 65-66, p. 13-70.

Mincer, J. (1974). *Schooling, Experience and Earnings*, National Bureau of Economic Research (NBER) and Columbia University Press, New York.

Ministère de l'Industrie, (2012). *Bulletin d'information Statistique de la PME*, N°21.

Ministère de l'Industrie, (2013). *Bulletin d'information Statistique de la PME*, N°23.

Ministère de l'Industrie, (2015). *Bulletin d'information Statistique de la PME*, N°27.

Ministère de l'Industrie, (2018). *Bulletin d'information Statistique de la PME*, N°33.

Ministère de l'Industrie, (2019). *Bulletin d'information Statistique de la PME*, N°35.

Ministère de l'Industrie, (2020). *Bulletin d'information Statistique de la PME*, N°37.

Ministère de la Petite et Moyenne Entreprise et de l'Artisanat, (2004). *Actes des assises nationales de la PME*, Alger, janvier.

Ministère de la Petite et Moyenne Entreprise et de l'Artisanat, (2007). *Bulletin d'information économique*, Alger.

Ministère de la Petite et Moyenne Entreprise et de l'Artisanat, (2008). *Bulletin d'information économique*, Alger.

Mondes en développement, (2014). *L'économie informelle dans les pays en développement : déterminants, genre et dynamiques de l'emploi*, n° 166.

Morice A. (1991). Les maîtres de l'informel, in Lautier B., De Miras Cl .et Morice A (eds.), pp143-208.

Morrisson C. Mead D. (1996). Pour une nouvelle définition du secteur informel, *Revue d'économie du développement* , n° 4-3 pp. 3-26

Morrisson C. (1994). Quel cadre institutionnel pour le secteur informel ?, *OCDE*.

Morrisson C., Solignac Lecompte H B et Oudin X. (1994). *Microentreprises et cadre institutionnel dans les pays en développement*, OCDE.

Mouloud, A., & Lalali, R. (2022). L'investissement Prive En Algérie : Chronologie De 60 Années De Réformes Juridiques Inachevées (1962 – 2022). *Les cahiers du CREAD*, 38 (3), 197-228.

- Moussaoui A. & Akkoul J. (2023). Contribution des PME au développement local de la wilaya de Tizi-Ouzou, *Revue Recherches et Etudes en Développement*, Volume (10) / N (01), Juin 2023, pp 587-605.
- Musette M S et Hammouda N E. (2002). La mesure du secteur informel en Algérie, *Economie et management*, n°1, Université de Tlemcen.
- Musette M S., Hammouda N E et ISLI M A., (2003). Marché du travail et emploi en Algérie, éléments pour une politique nationale d'emploi, *Bureau International du Travail*, Alger, octobre.
- Musette MS et Charmes J (eds.). (2006). *Informalisation des économies maghrébines*, Vol.1, CREAD, Alger.
- Musette-Belhouari D. (2006). Les pratiques informelles des femmes en milieu urbain-le cas algérien, in Musette MS & Charmes J (eds.), pp119-150.
- Nahhal B. (2013). Poids et impact de l'économie informelle au Maroc et dans quatre autres pays (Algérie, Egypte, Tunisie et Turquie), *Cahier de la recherche*, N°1, pp 271-286.
- Nashashibi K. et al. (1998). *Algérie, stabilisation et transition à l'économie de marché*, FMI, Washington.
- Nihan G. (1980). Le secteur non structuré. Signification, aire d'extension du concept et application expérimentale, *Revue Tiers Monde*, t. XXI, n°82, avril-juin, pp 261-284.
- North, D.C. (1990). *Institutions, change and economic performance*, Cambridge University Press.
- North, D. C. (1994). Economic Performance Through Time. *The American Economic Review*, 84(3), 359-368. <http://www.jstor.org/stable/2118057>.
- Nouschi A. (1961). *Enquête sur le niveau de vie des populations rurales constantinoises de la conquête jusqu'en 1919. Essai d'histoire et sociale*, (Publications de la Faculté des Lettres de de Tunis, 4e série, 3e vol.), Paris, Presses Universitaires de France, LXXiv-769 p., cartes et planches.
- Nouschi, A. (1995). *Algérie amère 1914-1994*, Maison des Sciences de l'Homme, Paris.
- Nouschi, A. (2014). La dépossession foncière et la paupérisation de la paysannerie algérienne. Dans : Abderrahmane Bouchène éd., *Histoire de l'Algérie à la période coloniale: 1830-1962* (pp. 189-193). Paris: La Découverte. <https://doi.org/10.3917/dec.bouch.2013.01.0189>.
- OCDE, (2003a). *Manuel sur la mesure de l'économie non observée*, OCDE, Paris.
- OCDE, (2003b). *Cahiers statistiques*, n°5, OCDE, Janvier.
- OECD, (2002). *Measuring the Non Observed Economy: A Handbook*, OCDE.

OECD, (2009). *Is Informal Normal? Towards More and Better Jobs in Developing Countries*, OECD, Paris.

ONS, (1994). *Annuaire statistique de l'Algérie*, ONS, Alger.

ONS, (1999). *Annuaire statistique de l'Algérie (résultats de 1996)*, ONS, Alger.

ONS, (1999). *Rétrospective statistique (1970-1996)*, ONS, Alger.

ONS, (2000). *Les migrations intercommunales*, Données statistiques, n° 331, ONS, Alger.

ONS, (2007). *Enquête emploi auprès des ménages (2006)*, Données statistiques, 463, Office National des Statistiques, Alger.

ONS, (2008). *Enquête emploi auprès des ménages (2007)*, Office National des Statistiques, Alger.

ONS (2011). *Enquête emploi auprès des ménages- 2011* -Collections Statistiques N°173, Office National des Statistiques, Alger.

ONS (2012). *Premier recensement économique -2011- Résultats définitifs de la première phase*. Collection statistique (172).

ONS, (2013). *Enquête emploi auprès des ménages 2013*, Collections Statistiques N° 185/2014 Série S : Statistiques Sociales, ONS, Alger.

ONS, (2014). *Enquête Emploi Auprès des Ménages 2014*, Collections statistiques N°198 Série S, Office National des Statistiques, Alger.

ONS, (2017). *Annuaire statistique de l'Algérie (Année 2017)*, N°35, ONS, Alger.

ONS, (2020). *Rétrospective Statistique 1962 – 2020*, Office National des Statistiques, Alger.

Oualikane S. (1987). *Urbanisation, migrations et formes nouvelles d'organisation de l'espace économique : cas de la région d'Algérie : la wilaya de Tizi-Ouzou*, Thèse de doctorat de 3<sup>ème</sup> cycle, Paris I, Panthéon.

Oufriha, F. (2000). Informel de survie et informel de compétition », *Congrès international sur l'informel*, Algérie, Université de Tlemcen.

Oussalem M-O. (2002). Entrepreneuriat privé et développement local. Eléments d'analyse à partir du cas de Tizi-Ouzou, *Insaniyat / إنسانيات*, 16 | 2002, 135-162.

Penouil M et Lachaud JP (eds.). (1985). *Le développement spontané. Les activités informelles en Afrique*, Edition Pédone, Paris.

Penouil M. (1985). Le développement spontané. Réflexions sur le processus de transition, in Penouil M et Lachaud JP (eds.), pp1-38.

Penouil M. (1992). Secteur informel et crises africaines, *Afrique contemporaine*, numéro spécial, 4ème trimestre.

Peraldi M. (dir), 2001, Cabas et Containers, Activités marchandes informelles et réseaux migrants transfrontaliers, Maisonneuve & Larose et MMSH, Paris, Aix-en-Provence, 360 p.

Peraldi M. (1999). Marseille : réseaux migrants transfrontaliers, place marchande et économie de bazar, *Cultures & Conflits*, mis en ligne le 16 mars 2006, consulté le 26 avril 2020.

Perry G. E. & W. F Maloney (dir.), (2007) *Informality: exit and exclusion*, Washington D.C., The World Bank, « World Bank Latin American and Caribbean studies ».

Pesqueux Y. (2021). L'économie informelle, une activité organisée " hors organisation " ? Master. France. fffalshs-03129935ff.

Pestieau P. (1989). *L'économie souterraine*, Hachette, Paris.

Peyroulou, J., Tengour, O. & Thénault, S. (2014). 1830-1880 : la conquête coloniale et la résistance des Algériens. Dans : Abderrahmane Bouchène éd., *Histoire de l'Algérie à la période coloniale: 1830-1962* (pp. 17-44). Paris: La Découverte. <https://doi.org/10.3917/dec.bouch.2013.01.0017>

Ponsaers, P. , Shapland, J., Williams, C. C. (2008). "Does the informal economy link to organised crime?", *International Journal of Social Economics*, vol. 35, n°9, 644-650.

Portes A., Castells M et Benton L A. (1989). *The informal economy studies in advanced and less developed countries*, John Hopkins University Press, Baltimore and London.

Portes, A. (Ed.). (1995). *Economic Sociology of Immigration, The: Essays on Networks, Ethnicity, and Entrepreneurship*. Russell Sage Foundation. <http://www.jstor.org/stable/10.7758/9781610444521>

Pouyanne M. (1901). *La propriété foncière en Algérie*, édition librairie éditeur, Alger.

Prenant, A. (2002). L'informel aujourd'hui en Algérie, forme de transition ou mode d'intégration spécifique à la hiérarchie imposé par la mondialisation », *Economie & Management*, n°1, Université de Tlemcen: 122-144.

Quintano, C., & Mazzocchi, P. (2014). Behind the GDP: some remarks on the shadow economy in Mediterranean countries. *European Journal of Law and Economics*, volume, 45(1), 147-173.

Razafindrakoto M. et Roubaud F. (2005). Les pauvres, la démocratie et le marché : une analyse à partir de trois séries d'enquêtes auprès de la population malgache, *Revue d'économie du développement*, 2005/1, pp 53-81.

Razafindrakoto M., Roubaud F. & Saludjian A. (2021). Dynamique de l'informalité et reconfigurations du marché du travail sur longue période au Brésil, *document de travail 2021-03*, équipe Développement, institutions, mondialisation [DIAL].

Rinn L. (1891). *Histoire de l'insurrection de 1871 en Algérie*, Librairie A. Jourdan, 671 pages.

Roubaud F. (1989). La valeur ajoutée du secteur non enregistré urbain au Mexique : une approche par l'enquête emploi, *Stateco*, n°57, INSEE, Paris. 184p.

Roubaud F. (1992). La dynamique du secteur informel urbain au Mexique : le rôle de la mobilité intersectorielle, *Revue Tiers Monde*, n°132, octobre-décembre, pp 893-924.

Roubaud F. (1994). *L'économie informelle au Mexique : de la sphère domestique à la dynamique macroéconomique*, Kartala-Orstom.

Roubaud F. (1997). La mesure statistique du secteur informel en Afrique : les stratégies de collecte des données, *Actes du séminaire sur le secteur informel et la politique économique en Afrique subsaharienne*, 10 au 14 Mars 1997, Bamako, pp 81-96.

Roubaud F. (2014). L'économie informelle est-elle un frein au développement et à la croissance économique ?, *Revue Regards Croisés sur l'Economie*, Vol.1, N° 14.

Roy PM et Bodson P. (2003). La détermination des revenus à San José et à Ho-Chi-Minh ville : une comparaison contrastée, in Bodson P et Roy PM (eds.), pp169-196.

Sahali N. (2020). *Les soutiens publics récents dans l'agriculture algérienne et leur impact en matière de sécurité alimentaire : cas de la production laitière au niveau de la wilaya de Tizi-Ouzou*, Thèse de Doctorat, en Sciences Economiques.

Salama P et Valier J. (1994). *Pauvretés et inégalités dans le tiers monde*, La Découverte, Paris.

Salhi, M. B. (2014). L'insurrection de 1871. Dans : Abderrahmane Bouchène éd., *Histoire de l'Algérie à la période coloniale: 1830-1962* (pp. 103-109). Paris:La Découverte. <https://doi.org/10.3917/dec.bouch.2013.01.0103>

Sari Dj., 1975, La dépossession des fellahs (1830-1962), Alger, SNED.

Sassen, S. (2003). Par-delà l'État-nation: Politique et groupes marginalisés dans les « villes globales » des États-Unis. *Diogenes*, 203, 70-78. <https://doi.org/10.3917/dio.203.0070>

Sauvy A. (1984). *Le travail au noir et l'économie de demain*, Calmann Levy, Paris.

Schneider F. (2005). L'économie de l'ombre mesurée dans 43 pays, *Problèmes économiques*, n° 2880, l'économie souterraine dans la mondialisation, (traduit de l'anglais par J. Lochard), pp 2-8.

Sene I. (2021). Impact des mesures de prévention de la pandémie de Covid-19 sur les travailleurs du secteur informel au Sénégal, *Revue Internationale du Chercheur*, Vol. 2 : Numéro 1, pp : 507 – 520.

Sethuraman S.V., 1976, Le secteur urbain non structuré: concept, mesure et action, *Revue Internationale du travail*, BIT, Genève, vol 114, n°1.

Sethuraman S.V. (1981). *The Urban Informal Sector in Developing Countries*, Geneva, ILO.

Si Mohamed D. (1987). *La croissance urbaine d'une ville d'Algérie : Tizi-Ouzou : impact de développement sur l'arrière-pays*, Thésée de doctorat de 3<sup>ème</sup> cycle, Bordeaux.

Si Tahar A. (2022). *Le développement du secteur financier informel : illustré par les bureaux de change parallèles dans la wilaya de Tizi-Ouzou* ; Thèse de Doctorat en Sciences Economiques, Spécialité Economie Financière et Bancaire ; Université Mouloud MAMMERI de Tizi-Ouzou.

Sindzingre A. (1994). Etat, développement et rationalité en Afrique: contribution à une analyse de la corruption, *Institut d'études politiques*, université de bordeaux, centre d'étude d'Afrique noire, vol. 43.

Sindzingre A. (2014). The evolution of the concept of poverty in multilateral financial institutions. The case of the World Bank, *Global institutions and development: Framing the world*, 164-177.

Smadi A. (2018). *Analyse de la contribution de l'entrepreneuriat féminin formel/informel au développement territorial dans la wilaya de Tizi-Ouzou : entre résilience et vulnérabilité. Illustration par des activités traditionnelles*, Thèse de Doctorat en Sciences Economiques, Spécialité Entrepreneuriat et Développement Local, Université Mouloud MAMMERI de Tizi-Ouzou.

Smaili N. (2018). *La problématique de l'économie informelle en Algérie : Cas de la wilaya de Tizi-Ouzou*, Thèse de doctorat en sciences économiques, Université Mouloud MAMMERI de Tizi-Ouzou.

Souag A. (2018). *Économie informelle et les politiques d'emploi en Algérie : quel impact ?* Thèse de doctorat Economies et finances; Université Paris-Est, Français. NNT : 2018PESCO059. tel-01971763.

Souag, A., Adair, P & Hammouda, N. E. (2018). Labour market policies and informality in Algeria. funded by FEMISE through the European Commission funding 2<sup>nd</sup> round - *Managing the Transition of the South Med Countries*, September 2016- August 2017. Final report, FEM42-05. January. [www.femise.org/](http://www.femise.org/)

Standing, G. (1999). *Global labour flexibility: seeking distributive justice*. Macmillan.

Stora, B. (2001). *La guerre invisible: Algérie, années 90*. Presses de Sciences Po. <https://doi.org/10.3917/scpo.stora.2001.01>

Talahite, F. & Hammadache, A. (2010). L'économie algérienne d'une crise à l'autre. *Maghreb - Machrek*, 206, 99-123.

Talahite, F. (2012). La rente et l'État rentier recouvrent-ils toute la réalité de l'Algérie d'aujourd'hui ?. *Revue Tiers Monde*, 210, 143-160. <https://doi.org/10.3917/rtm.210.0143>

Talahite F. (2016). Désindustrialisation et industrialisation en Algérie. Le rocher de Sisyphe, *L'esprit du temps « Outre-Terre »*, Vol 2 N° 47, pp. 130-151.

Tari, M. L., Toumi, R., & Redda, K. (2017). La double sanction du chèque impayé : Cas de l'Algérie. *Revue des Sciences Humaines*. Université de Biskra, (46), 7-25.

Theodore, N. (2016). L'informalité et la sélectivité stratégique de l'État : la montée de l'emploi précaire dans l'industrie de la construction aux États Unis. *Lien social et Politiques*, (76), 114-136. <https://doi.org/10.7202/1037068ar>

Tidrick, G.M. (1975). Wage Spillover and Unemployment in a Wage-Gap Economy: The Jamaican Case, *Economic Development and Cultural Change*, University of Chicago Press, vol. 23(2), pages 306-324, January.

Tocqueville (Alexis de) (1841). *Travail sur l'Algérie*, collection: "Les classiques des sciences sociales", Université du Québec à Chicoutimi, [http://www.uqac.quebec.ca/zone30/Classiques\\_des\\_sciences\\_sociales](http://www.uqac.quebec.ca/zone30/Classiques_des_sciences_sociales)

Todaro, M. P. (1969). A Model of Labor Migration and Urban Unemployment in Less Developed Countries. *The American Economic Review*, 59(1), 138-148. <http://www.jstor.org/stable/1811100>.

Tokman V E. (1990). The Informal Sector in Latin American, 15 years later; in *The Informal Sector Revisited*, OCDE.

Touati I. (2018). *Le commerce du blé entre l'Algérie et la France, XVIe-XIXe siècles*, Éditions Bouchène, 609 p.

Turnham D., Salomé B et Schwarz A. (eds.), (1990). *Nouvelles approches du secteur informel*, OCDE.

Wilaya de Tizi-Ouzou (2019). *Annuaire statistique Année 2018*, Direction de la Programmation et du Suivi Budgétaires De la wilaya de TIZI OUZOU.

Willard J.C. (1989). L'économie souterraine dans les comptes nationaux, *Economie et statistique*, n°226. INSEE, Paris.

Williams C. C Lansky, M.A. (2013). L'emploi informel dans les économies développées et en développement: quelles perspectives, quelles interventions? *Revue internationale du Travail*, vol. 152, no 3-4, pp. 383-409.

Williams C. C. (2015), Une typologie des économies selon les dimensions de l'emploi dans l'économie informelle ; *Revue internationale du Travail*, vol. 154 no 3, pp : 365- 386.

Williams, C. C. (2019). *The Informal Economy*. Agenda Publishing. Newcastle upon Tyne.

Williams, C. C., & Bezeredi, S. (2020). Evaluating the impacts on firm productivity of informal sector competitors: Results of a business survey in South-Eastern Europe. *International Journal of Entrepreneurship and Small Business*, 41(4), 524–538. <https://doi.org/10.1504/IJESB.2020.111577>.

Yacine, T. (2014). La Kabylie entre 1839 et 1871 : construction identitaire et répression coloniale. Dans : Abderrahmane Bouchène éd., *Histoire de l'Algérie à la période coloniale: 1830-1962* (pp. 114-119). Paris: La Découverte. <https://doi.org/10.3917/dec.bouch.2013.01.0114>.

Yacono X. (1954). *Histoire de l'Algérie : de la fin de la Régence turque à l'insurrection de 1954*, Edition de l'Atlantique, Paris.

Yoann D. (2020). Les transitions démographiques des pays méditerranéens depuis 1950, *Géoconfluences*, <http://geoconfluences.ens-lyon.fr/informations>.

Zidouni H. (2002). Les comptes nationaux et l'économie non observée en Algérie , sources, méthodes et résultats, *Cahiers du GRATICE*, n°22, Université Paris XII, pp 157-196.

Zidouni H. (2003). Evaluation et analyse de la place de l'économie informelle en Algérie. Approche de la comptabilité nationale, *Séminaire Fiscalité citoyenne ou économie informelle*, FCE, 09 avril, Alger.

Ziegler J. (1964). *Sociologie de la nouvelle Afrique*, Les Éditions Gallimard, Paris, 380 p.

Zwick Monney M. & Grimard, C. (2015). De la marginalité à la vulnérabilité : quels liens entre concepts, réalités et intervention sociale? *Nouvelles pratiques sociales*, 27(2), 45–59. <https://doi.org/10.7202/1037678ar>.

# ANNEXES



**MODULE A IDENTIFICATION DES MEMBRES DU MENAGE**

| N°<br>ordre | A1. Nom et prénom | A2<br>Statut de<br>résidence<br>1. présent<br>2. absent | A3<br>Sexe<br>1. masc<br>2. fémi | A4<br>Age<br>(année<br>révolue) | A5<br>Lien avec le<br>chef de<br>ménage<br>1. chef ménage<br>2. épouse/époux<br>3. fils/fille<br>4. père/mère<br>5. grd père/mère<br>6. frère/sœur<br>7. petit fils/fille<br>8. autre parenté<br>9. sans lien<br>parenté | A6<br>Etat<br>matrimoni<br>al<br>1. marié (e)<br>2. célibataire<br>3. divorcé (e)<br>4. veuf (ve)<br>5. séparé (e)<br>6. non<br>concerné(e) | A7<br>Niveau<br>d'instruction<br><br>(individus de 5<br>ans et plus)<br><br>1. aucun<br>2. primaire/école<br>coranique<br>3. moyen<br>4. secondaire<br>5. supérieur | A8<br>Dispose-t-il (elle)<br>d'une<br>qualification<br>professionnelle ?<br>(formation/appre<br>ntissage achevé -<br>établissement ou<br>atelier)<br>1. Oui<br>2. Non | A9<br>Depuis quand<br>vous résidez<br>ici ?<br>1. < 1an<br>2. plus d'un an<br>(indiquer le<br>nombre<br>d'années A)<br>3. depuis<br>toujours<br>Si A9=1 ou 2<br>>> A10 et A11 | A10<br>Sinon où<br>résidez-vous<br>avant ?<br>1. autre<br>commune dans la<br>même wilaya<br>2. autre wilaya<br>3. autre pays<br><br>_____ préciser | A11<br>Pour quelles raisons<br>avez-vous changé de<br>résidence ?<br>1. travail<br>2. sécurité<br>3. mariage<br>4. autre<br><br>_____ préciser |
|-------------|-------------------|---|----------------------------------|---------------------------------|--|---|---|---|---|--|--|
| [0][1]      |                   | [ ]   | [ ]                              | [ ][ ]                          | [ ]  | [ ]   | [ ]   | [ ]   | [ ]/ A[ ][ ]  | [ ]  | [ ]  |
| [0][2]      |                   | [ ]   | [ ]                              | [ ][ ]                          | [ ]  | [ ]   | [ ]   | [ ]   | [ ]/ A[ ][ ]  | [ ]  | [ ]  |
| [0][3]      |                   | [ ]   | [ ]                              | [ ][ ]                          | [ ]  | [ ]   | [ ]   | [ ]   | [ ]/ A[ ][ ]  | [ ]  | [ ]  |
| [0][4]      |                   | [ ]   | [ ]                              | [ ][ ]                          | [ ]  | [ ]   | [ ]   | [ ]   | [ ]/ A[ ][ ]  | [ ]  | [ ]  |
| [0][5]      |                   | [ ]   | [ ]                              | [ ][ ]                          | [ ]  | [ ]   | [ ]   | [ ]   | [ ]/ A[ ][ ]  | [ ]  | [ ]  |
| [0][6]      |                   | [ ]   | [ ]                              | [ ][ ]                          | [ ]  | [ ]   | [ ]   | [ ]   | [ ]/ A[ ][ ]  | [ ]  | [ ]  |
| [0][7]      |                   | [ ]   | [ ]                              | [ ][ ]                          | [ ]  | [ ]   | [ ]   | [ ]   | [ ]/ A[ ][ ]  | [ ]  | [ ]  |
| [0][8]      |                   | [ ]   | [ ]                              | [ ][ ]                          | [ ]  | [ ]   | [ ]   | [ ]   | [ ]/ A[ ][ ]  | [ ]  | [ ]  |
| [0][9]      |                   | [ ]   | [ ]                              | [ ][ ]                          | [ ]  | [ ]   | [ ]   | [ ]   | [ ]/ A[ ][ ]  | [ ]  | [ ]  |
| [1][0]      |                   | [ ]   | [ ]                              | [ ][ ]                          | [ ]  | [ ]   | [ ]   | [ ]   | [ ]/ A[ ][ ]  | [ ]  | [ ]  |
| [1][1]      |                   | [ ]   | [ ]                              | [ ][ ]                          | [ ]  | [ ]   | [ ]   | [ ]   | [ ]/ A[ ][ ]  | [ ]  | [ ]  |
| [1][2]      |                   | [ ]   | [ ]                              | [ ][ ]                          | [ ]  | [ ]   | [ ]   | [ ]   | [ ]/ A[ ][ ]  | [ ]  | [ ]  |

**MODULE B ACTIVITES ET RESSOURCES DES MEMBRES DU MENAGE (POUR LA POPULATION DE 06 ANS ET PLUS)**

| Question filtre            |   | Si vous ne travaillez pas (B1=Non)  | Si vous travaillez (B1=Oui)   |   |  |  |   |   |   |  |
|----------------------------|---|---|---|---|--|--|---|---|---|--|
| N° ordre des plus de 6 ans | B1 Exercez-vous une activité, un travail, une tâche comme emploi principal ?<br>1. Oui<br>2. Non<br><br>Si B1=Oui >> B3 | B2 Vous êtes :<br>1. invalide ou malade de longue durée<br>2. en cours de scolarité<br>3. retraité<br>4. pensionné<br>5. femme au foyer<br>6. au service national<br>7. rentier<br>8. dispose d'un emploi qui commence plus tard<br>9. à la recherche d'un emploi<br>10. autre_____ | B3 Quel métier, profession, ou tâche exercez-vous en emploi principal ?<br><br>(voir la nomenclature des professions) | B4a Pour qui ou pour quel établissement exercez-vous cet emploi principal ?<br>01. pour vous même (indépendant)<br>02. pour une entreprise privée<br>03. pour entreprise (para)publique<br>04. pour une administration publique<br>05. pour une association/ONG<br>06. pour une coopérative<br>07. pour un organisme international<br>08. exploitation agricole du ménage<br>09. pour autre exploitation agricole<br>10. pour un membre du ménage<br>11. pour une autre personne<br>12. autre<br><br>B4b.T : taille (effectif si B4a=01 à 08) | B5 Si B4a = 01 à 07<br><br>Nommez l'entreprise, l'organisme ou l'établissement qui vous emploie<br><br>Sinon >> B6 | B6 De quelle activité s'agit-il ?<br>1. agriculture<br>2. industrie<br>3. BTPH<br>4. commerce<br>5. transport et services<br>6. artisanat<br>7. administration<br>8. éducation<br>9. santé<br>10. autre_____ | B7 Quel est le secteur juridique de l'établissement ?<br><br>1. public<br>2. privé<br>3. étranger | B8 Statut dans l'activité :<br>1. patron / employeur / chef d'exploitation<br>2. à compte propre (indépendant)<br>3. apprenti<br>4. aide familial<br>5. tâcheron/journa.<br>6. cadre/agent de maîtrise<br>7. employé/ouvrier<br>8. domestique<br>9. autre<br><br>Si B8=1,2>>B10 | B9 Quel type de contrat vous lie à employeur ?<br>1. verbal<br>2. signé DD (salarié)<br>3. signé DI (salarié)<br>4. contrat de prestation<br>5. autre | B10 Est-ce un travail permanent ou non permanent ?<br>1. permanent<br>2. non permanent |
| [ ][ ]                     | [ ]   | [ ]   | [ ][ ][ ]   | [ ][ ] T[ ][ ][ ][ ]  |  | [ ][ ]   | [ ]   | [ ]   | [ ]   | [ ]  |
| [ ][ ]                     | [ ]   | [ ]   | [ ][ ][ ]   | [ ][ ] T[ ][ ][ ][ ]  |  | [ ][ ]   | [ ]   | [ ]   | [ ]   | [ ]  |
| [ ][ ]                     | [ ]   | [ ]   | [ ][ ][ ]   | [ ][ ] T[ ][ ][ ][ ]  |  | [ ][ ]   | [ ]   | [ ]   | [ ]   | [ ]  |
| [ ][ ]                     | [ ]   | [ ]   | [ ][ ][ ]   | [ ][ ] T[ ][ ][ ][ ]  |  | [ ][ ]   | [ ]   | [ ]   | [ ]   | [ ]  |
| [ ][ ]                     | [ ]   | [ ]   | [ ][ ][ ]   | [ ][ ] T[ ][ ][ ][ ]  |  | [ ][ ]   | [ ]   | [ ]   | [ ]   | [ ]  |
| [ ][ ]                     | [ ]   | [ ]   | [ ][ ][ ]   | [ ][ ] T[ ][ ][ ][ ]  |  | [ ][ ]   | [ ]   | [ ]   | [ ]   | [ ]  |
| [ ][ ]                     | [ ]   | [ ]   | [ ][ ][ ]   | [ ][ ] T[ ][ ][ ][ ]  |  | [ ][ ]   | [ ]   | [ ]   | [ ]   | [ ]  |
| [ ][ ]                     | [ ]   | [ ]   | [ ][ ][ ]   | [ ][ ] T[ ][ ][ ][ ]  |  | [ ][ ]   | [ ]   | [ ]   | [ ]   | [ ]  |
| [ ][ ]                     | [ ]   | [ ]   | [ ][ ][ ]   | [ ][ ] T[ ][ ][ ][ ]  |  | [ ][ ]   | [ ]   | [ ]   | [ ]   | [ ]  |
| [ ][ ]                     | [ ]   | [ ]   | [ ][ ][ ]   | [ ][ ] T[ ][ ][ ][ ]  |  | [ ][ ]   | [ ]   | [ ]   | [ ]   | [ ]  |

**MODULE B ACTIVITES ET RESSOURCES DES MEMBRES DU MENAGE (POUR LA POPULATION DE 06 ANS ET PLUS)**

| N°<br>ordre<br>des plus<br>de 6 ans | <b>B11</b><br>Est-ce un travail à l'intérieur ou à l'extérieur de la maison ?<br><br>1. extérieur<br>2. intérieur<br><br>Si<br><b>B11=2&gt;&gt;B14</b> | <b>B12</b><br>Où se trouve votre lieu de travail ?<br>1. commune d'habitation<br>2. autre commune de votre wilaya<br>3. autre wilaya<br>4. autre pays<br>_____ | <b>B13</b><br>Indiquer la distance du lieu de travail par rapport au lieu d'habitation (en km) | <b>B14</b><br>Etes vous assuré(e) ? (affilié à la CNAS ou CASNOS)?<br><br>1. oui<br>2. non | <b>B15</b><br>Combien d'heures travaillez-vous par semaine ? | <b>B16</b><br>A quel âge avez-vous commencé à travailler ? | <b>B17</b><br>Avez-vous connu des périodes de cessation d'activité et pour quelles raisons ?<br><br>1. oui : démission<br>2. oui : licenciement<br>3. oui : pour élever les enfants<br>4. oui : autre raison<br>_____<br>5. non<br><br><b>Si B17=5&gt;&gt;B19</b> | <b>B18</b><br>Indiquer la durée de cessation d'activité ? (en années) (durée cumulée)<br><br>1.< 6 mois<br>2.6mois-1 an<br>3.1 à 2 ans<br>4.2 à 3 ans<br>5.3 ans et plus | <b>B19</b><br>Quel est votre revenu mensuel en DA ? (de l'activité principale) |
|-------------------------------------|--|--|--|--|--|--|---|--|--|
| [ ][ ]                              | [ ]  | [ ]  | [ ][ ][ ]  | [ ]  | [ ][ ]   | [ ][ ]   | [ ]   | [ ]  | [ ][ ][ ][ ][ ]  |
| [ ][ ]                              | [ ]  | [ ]  | [ ][ ][ ]  | [ ]  | [ ][ ]   | [ ][ ]   | [ ]   | [ ]  | [ ][ ][ ][ ][ ]  |
| [ ][ ]                              | [ ]  | [ ]  | [ ][ ][ ]  | [ ]  | [ ][ ]   | [ ][ ]   | [ ]   | [ ]  | [ ][ ][ ][ ][ ]  |
| [ ][ ]                              | [ ]  | [ ]  | [ ][ ][ ]  | [ ]  | [ ][ ]   | [ ][ ]   | [ ]   | [ ]  | [ ][ ][ ][ ][ ]  |
| [ ][ ]                              | [ ]  | [ ]  | [ ][ ][ ]  | [ ]  | [ ][ ]   | [ ][ ]   | [ ]   | [ ]  | [ ][ ][ ][ ][ ]  |
| [ ][ ]                              | [ ]  | [ ]  | [ ][ ][ ]  | [ ]  | [ ][ ]   | [ ][ ]   | [ ]   | [ ]  | [ ][ ][ ][ ][ ]  |
| [ ][ ]                              | [ ]  | [ ]  | [ ][ ][ ]  | [ ]  | [ ][ ]   | [ ][ ]   | [ ]   | [ ]  | [ ][ ][ ][ ][ ]  |
| [ ][ ]                              | [ ]  | [ ]  | [ ][ ][ ]  | [ ]  | [ ][ ]   | [ ][ ]   | [ ]   | [ ]  | [ ][ ][ ][ ][ ]  |
| [ ][ ]                              | [ ]  | [ ]  | [ ][ ][ ]  | [ ]  | [ ][ ]   | [ ][ ]   | [ ]   | [ ]  | [ ][ ][ ][ ][ ]  |
| [ ][ ]                              | [ ]  | [ ]  | [ ][ ][ ]  | [ ]  | [ ][ ]   | [ ][ ]   | [ ]   | [ ]  | [ ][ ][ ][ ][ ]  |
| [ ][ ]                              | [ ]  | [ ]  | [ ][ ][ ]  | [ ]  | [ ][ ]   | [ ][ ]   | [ ]   | [ ]  | [ ][ ][ ][ ][ ]  |
| [ ][ ]                              | [ ]  | [ ]  | [ ][ ][ ]  | [ ]  | [ ][ ]   | [ ][ ]   | [ ]   | [ ]  | [ ][ ][ ][ ][ ]  |
| [ ][ ]                              | [ ]  | [ ]  | [ ][ ][ ]  | [ ]  | [ ][ ]   | [ ][ ]   | [ ]   | [ ]  | [ ][ ][ ][ ][ ]  |

**MODULE B ACTIVITES ET RESSOURCES DES MEMBRES DU MENAGE (POUR LA POPULATION DE 06 ANS ET PLUS)**

| N°<br>ordre<br>des<br>plus<br>de 6<br>ans | <b>B20</b><br>Avez-vous d'autres sources de revenus ?<br>1. oui<br>2. non<br><br><b>Si B20=2 &gt;&gt; B22</b> | <b>B21a</b><br>Indiquer le type de source ?<br>1. revenu de rente (location terrain ou logement)<br>2. pension (retraite, allocation moudjahidine, chahid,...)<br>3. transferts des membres de familles à l'étranger<br>4. revenu d'une activité secondaire<br>5. autre _____<br><br><b>B21b</b><br><b>M : montant mensuel en DA</b><br><b>A : montant annuel en DA</b> | <b>B22</b><br>S'agit-il de votre premier emploi ?<br><br>1. oui<br>2. non<br><br><b>Si B22=1 &gt;&gt; B24</b> | <b>B23a</b><br>Indiquer le statut de votre principal emploi antérieur ?<br>1. salarié dans le formel<br>2. salarié dans l'informel<br>3. indépendant formel<br>4. indépendant informel<br>5. autre _____<br><br><b>B23b</b><br><b>D : Durée de l'emploi antérieur (en années)</b> | <b>B24</b><br>En plus de votre activité principale, exercez-vous d'autres activités pour accroître votre revenu ?<br><br>1. Oui<br>2. Non<br><br><b>Si B24=2 &gt;&gt; MODULE C</b> | <b>B25</b><br>Quel métier, profession, ou tâche exercez-vous en emploi secondaire ?<br><br><i>(voir la nomenclature des professions)</i> | <b>B26a</b><br>Pour quelle entreprise, quel employeur exercez-vous cette activité secondaire ?<br>01. pour vous même indépendant<br>02. pour une entreprise privée<br>03. pour entreprise (para)publique<br>04. pour une administration<br>05. pour association/ONG<br>06. pour une coopérative<br>07. pour autre organisme étranger<br>08. exploitation agricole du ménage<br>09. pour autre exploitation agricole<br>10. pour un membre du ménage<br>11. pour un autre ménage<br>12. autre<br><b>B26b.</b><br><b>T : taille (effectif si B26a=02 à 07)</b> | <b>B27</b><br>De quelle activité s'agit-il ?<br>1. agriculture<br>2. industrie<br>3. BTPH<br>4. commerce<br>5. transport et services<br>6. artisanat<br>7. administration<br>8. éducation<br>9. santé<br>10. autre _____ | <b>B28</b><br>Statut dans l'activité :<br>1. patron / employeur / chef d'exploitation<br>2. à propre compte<br>3. apprenti<br>4. aide familial<br>5. tâcheron/journal.<br>6. cadre/agent de maîtrise<br>7. employé/ouvrier<br>8. domestique<br>9. autre _____ |
|---|---|---|---|---|--|--|--|--|---|
| [ ] [ ]                                   | [ ]   | [ ]M [ ] A [ ]  | [ ]   | [ ] D [ ] [ ]   | [ ]  | [ ] [ ] [ ]  | [ ] [ ] T [ ] [ ] [ ] [ ]  | [ ] [ ]  | [ ]   |
| [ ] [ ]                                   | [ ]   | [ ]M [ ] A [ ]  | [ ]   | [ ] D [ ] [ ]   | [ ]  | [ ] [ ] [ ]  | [ ] [ ] T [ ] [ ] [ ] [ ]  | [ ] [ ]  | [ ]   |
| [ ] [ ]                                   | [ ]   | [ ]M [ ] A [ ]  | [ ]   | [ ] D [ ] [ ]   | [ ]  | [ ] [ ] [ ]  | [ ] [ ] T [ ] [ ] [ ] [ ]  | [ ] [ ]  | [ ]   |
| [ ] [ ]                                   | [ ]   | [ ]M [ ] A [ ]  | [ ]   | [ ] D [ ] [ ]   | [ ]  | [ ] [ ] [ ]  | [ ] [ ] T [ ] [ ] [ ] [ ]  | [ ] [ ]  | [ ]   |
| [ ] [ ]                                   | [ ]   | [ ]M [ ] A [ ]  | [ ]   | [ ] D [ ] [ ]   | [ ]  | [ ] [ ] [ ]  | [ ] [ ] T [ ] [ ] [ ] [ ]  | [ ] [ ]  | [ ]   |
| [ ] [ ]                                   | [ ]   | [ ]M [ ] A [ ]  | [ ]   | [ ] D [ ] [ ]   | [ ]  | [ ] [ ] [ ]  | [ ] [ ] T [ ] [ ] [ ] [ ]  | [ ] [ ]  | [ ]   |
| [ ] [ ]                                   | [ ]   | [ ]M [ ] A [ ]  | [ ]   | [ ] D [ ] [ ]   | [ ]  | [ ] [ ] [ ]  | [ ] [ ] T [ ] [ ] [ ] [ ]  | [ ] [ ]  | [ ]   |
| [ ] [ ]                                   | [ ]   | [ ]M [ ] A [ ]  | [ ]   | [ ] D [ ] [ ]   | [ ]  | [ ] [ ] [ ]  | [ ] [ ] T [ ] [ ] [ ] [ ]  | [ ] [ ]  | [ ]   |
| [ ] [ ]                                   | [ ]   | [ ]M [ ] A [ ]  | [ ]   | [ ] D [ ] [ ]   | [ ]  | [ ] [ ] [ ]  | [ ] [ ] T [ ] [ ] [ ] [ ]  | [ ] [ ]  | [ ]   |
| [ ] [ ]                                   | [ ]   | [ ]M [ ] A [ ]  | [ ]   | [ ] D [ ] [ ]   | [ ]  | [ ] [ ] [ ]  | [ ] [ ] T [ ] [ ] [ ] [ ]  | [ ] [ ]  | [ ]   |
| [ ] [ ]                                   | [ ]   | [ ]M [ ] A [ ]  | [ ]   | [ ] D [ ] [ ]   | [ ]  | [ ] [ ] [ ]  | [ ] [ ] T [ ] [ ] [ ] [ ]  | [ ] [ ]  | [ ]   |

**MODULE C EMPLOYEURS ET INDEPENDANTS (PATRONS, TRAVAILLEURS A COMPTE PROPRE, TRAVAILLEURS A DOMICILE, AIDES FAMILIAUX)**

| N° ordre des plus de 6 ans | Type d'activité  | Localisation de l'activité  |  |  |   | Enregistrement et création de l'activité   |   |   | Temps de l'activité   | Statut antérieur |
|----------------------------|--|---|--|--|---|--|---|---|---|------------------|
|                            | <b>C1. De quelle activité s'agit-il ?</b><br>1. agriculture<br>2. industrie<br>3. BTPH<br>4. commerce<br>5. transport et services<br>6. artisanat<br>7. administration<br>8. éducation<br>9. santé<br>10. autre _____<br><br><b>Pour les TAD</b><br>1. couture-confection<br>2. préparation de produits alim destinés à la vente<br>3. garde d'enfants<br>4. cours privés<br>5. coiffure<br>6. réparation<br>7-autre _____ | <b>C2 Où exercez-vous votre activité ?</b><br><br><b>Sans local :</b><br>1. Ambulant<br>2. Poste improvisé sur la voie publique<br>3. Poste fixe sur la voie publique<br>4. Véhicule<br>5. Au domicile des clients ou sur des chantiers<br>6. Dans votre domicile sans installation particulière<br>7. Dans votre domicile avec installation particulière<br>8. Poste improvisé sur un marché public<br><b>Avec local</b><br>9. Local fixe sur un marché public (boutique, comptoir)<br>10. Atelier, boutique, restaurant, hôtel, etc.<br>11. Autre _____ | <b>C3 Sans local Pourquoi réalisez-vous votre activité dans ce lieu ?</b><br><br>1. N'a pas trouvé de local disponible<br>2. N'a pas les moyens de louer ou d'acheter un local<br>3. Exerce son activité avec plus de facilité<br>4. Autre _____ | <b>C4 Le local ou l'emplacement dans lequel vous exercez votre activité est :</b><br><br>1. A vous (propriétaire)<br>2. Loué<br>3. Prêté<br>4. Autre _____ | <b>C5 L'établissement que vous dirigez est-il enregistré ?</b><br>1. Oui (Registre du commerce Carte d'agrément ,d'artisan ou autre autorisation administrative)<br>2. Non : Démarches trop compliquées<br>3. Non : Trop cher<br>4. Non : En cours d'inscription<br>5. Non : Non obligatoire<br>6. Non : Ne sait pas s'il faut s'inscrire<br>7. Non : Autre _____ | <b>C6 Qui a créé cet établissement ?</b><br><br>1. Vous même, seul<br>2. Vous même avec d'autres personnes<br>3. Un (des) membres de la famille<br>4. D'autres personnes | <b>C7 En quelle année cet établissement a-t-il été créé ?</b> | <b>C8 Depuis combien de temps travaillez-vous dans cette activité ?</b><br><br><b>A : années</b><br><b>M : mois</b> | <b>C9 Juste avant de diriger cet établissement, vous étiez :</b><br><br>1. Scolarisé<br>2. En formation<br>3. A la recherche d'un emploi<br><br>4. Employé dans une administration publique<br>5. Employé dans une entreprise publique<br>6. Employé formel dans une entreprise privée<br>7. Employé informel dans une entreprise privée<br>8. dans l'agriculture<br>9. autre _____ |                  |
| [ ][ ]                     | [ ][ ] TAD[ ][ ]   | [ ][ ]  | [ ][ ]   | [ ][ ]   | [ ][ ]  | [ ][ ]   | [ ][ ][ ][ ]  | A[ ][ ] M[ ][ ]   | [ ][ ]  |                  |
| [ ][ ]                     | [ ][ ] TAD[ ][ ]   | [ ][ ]  | [ ][ ]   | [ ][ ]   | [ ][ ]  | [ ][ ]   | [ ][ ][ ][ ]  | A[ ][ ] M[ ][ ]   | [ ][ ]  |                  |
| [ ][ ]                     | [ ][ ] TAD[ ][ ]   | [ ][ ]  | [ ][ ]   | [ ][ ]   | [ ][ ]  | [ ][ ]   | [ ][ ][ ][ ]  | A[ ][ ] M[ ][ ]   | [ ][ ]  |                  |
| [ ][ ]                     | [ ][ ] TAD[ ][ ]   | [ ][ ]  | [ ][ ]   | [ ][ ]   | [ ][ ]  | [ ][ ]   | [ ][ ][ ][ ]  | A[ ][ ] M[ ][ ]   | [ ][ ]  |                  |
| [ ][ ]                     | [ ][ ] TAD[ ][ ]   | [ ][ ]  | [ ][ ]   | [ ][ ]   | [ ][ ]  | [ ][ ]   | [ ][ ][ ][ ]  | A[ ][ ] M[ ][ ]   | [ ][ ]  |                  |
| [ ][ ]                     | [ ][ ] TAD[ ][ ]   | [ ][ ]  | [ ][ ]   | [ ][ ]   | [ ][ ]  | [ ][ ]   | [ ][ ][ ][ ]  | A[ ][ ] M[ ][ ]   | [ ][ ]  |                  |
| [ ][ ]                     | [ ][ ] TAD[ ][ ]   | [ ][ ]  | [ ][ ]   | [ ][ ]   | [ ][ ]  | [ ][ ]   | [ ][ ][ ][ ]  | A[ ][ ] M[ ][ ]   | [ ][ ]  |                  |
| [ ][ ]                     | [ ][ ] TAD[ ][ ]   | [ ][ ]  | [ ][ ]   | [ ][ ]   | [ ][ ]  | [ ][ ]   | [ ][ ][ ][ ]  | A[ ][ ] M[ ][ ]   | [ ][ ]  |                  |

**MODULE C EMPLOYEURS ET INDEPENDANTS (PATRONS, TRAVAILLEURS A COMPTE PROPRE, TRAVAILLEURS A DOMICILE, AIDES FAMILIAUX**

|                            | Comptabilité  | Affiliation CASNOS  | Main d'œuvre employée   |  |  | Financement de l'activité   |  |  | Clients/fournisseurs   |  |
|----------------------------|---|---|---|--|--|---|--|--|--|--|
| N° ordre des plus de 6 ans | C10<br>Comment établissez-vous vos comptes ?<br>1. Comptabilité écrite formelle (bilan et compte d'exploitation)<br>2. Notes personnelles<br>3. Ne fait pas de compte<br>4. Autre _____ | C11<br>Etes-vous affilié à la sécurité sociale (CASNOS) ?<br>1.oui<br>2.non : les formalités sont compliquées<br>3.non : c'est trop cher<br>4.non : je ne vois pas la nécessité<br>5. Autre _____ | C12<br>Combien de personnes (y compris vous-même) travaillent dans cet établissement ?<br><br><b>A : actuellement</b><br><b>D : au début, à la création de l'activité</b> | C13<br>Dont nombre d'employés ayant un lien de parenté avec le chef d'entreprise | C14<br>Dont nombre d'employés déclarés à la sécurité sociale | C15<br>Comment avez-vous financé la création de votre activité ?<br>1-héritage ou aide familiale<br>2.épargne personnelle<br>3-crédit bancaire<br>4. crédit fournisseur ou prêteur professionnel<br>5-aide de l'Etat (Ansej, Cnac, Angem..)<br>6. Autre _____ | C16. Pour les besoins de financement de votre activité, recourez-vous de préférence<br>1.fonds propres<br>2.banque<br>3- famille et/ou amis<br>4-crédit fournisseur<br>5-Autre _____ | C17<br>Quels sont vos fournisseurs en matières premières et équipements ?<br>1.Importateurs<br>2.Grossiste<br>3. Commerçants<br>4.Marché noir (marché sans facture)<br>5.Autre _____ | C18<br>Quels sont vos clients ?<br>1-Secteur public (Adm,entreprises)<br>2-Entreprises privées et microentreprises (familiales)<br>3-Particuliers<br>4. Autre _____<br><br><b>(il est possible qu'il y'ait plusieurs réponses à la fois)</b> |  |
| [ ][ ]                     | [ ]   | [ ]   | A[ ][ ] D [ ][ ]  | [ ][ ][ ]  | [ ][ ][ ]  | [ ]   | [ ]  | [ ]  | [ ]  |  |
| [ ][ ]                     | [ ]   | [ ]   | A[ ][ ] D [ ][ ]  | [ ][ ][ ]  | [ ][ ][ ]  | [ ]   | [ ]  | [ ]  | [ ]  |  |
| [ ][ ]                     | [ ]   | [ ]   | A[ ][ ] D [ ][ ]  | [ ][ ][ ]  | [ ][ ][ ]  | [ ]   | [ ]  | [ ]  | [ ]  |  |
| [ ][ ]                     | [ ]   | [ ]   | A[ ][ ] D [ ][ ]  | [ ][ ][ ]  | [ ][ ][ ]  | [ ]   | [ ]  | [ ]  | [ ]  |  |
| [ ][ ]                     | [ ]   | [ ]   | A[ ][ ] D [ ][ ]  | [ ][ ][ ]  | [ ][ ][ ]  | [ ]   | [ ]  | [ ]  | [ ]  |  |
| [ ][ ]                     | [ ]   | [ ]   | A[ ][ ] D [ ][ ]  | [ ][ ][ ]  | [ ][ ][ ]  | [ ]   | [ ]  | [ ]  | [ ]  |  |
| [ ][ ]                     | [ ]   | [ ]   | A[ ][ ] D [ ][ ]  | [ ][ ][ ]  | [ ][ ][ ]  | [ ]   | [ ]  | [ ]  | [ ]  |  |
| [ ][ ]                     | [ ]   | [ ]   | A[ ][ ] D [ ][ ]  | [ ][ ][ ]  | [ ][ ][ ]  | [ ]   | [ ]  | [ ]  | [ ]  |  |
| [ ][ ]                     | [ ]   | [ ]   | A[ ][ ] D [ ][ ]  | [ ][ ][ ]  | [ ][ ][ ]  | [ ]   | [ ]  | [ ]  | [ ]  |  |

**MODULE C EMPLOYEURS ET INDEPENDANTS (PATRONS, TRAVAILLEURS A COMPTE PROPRE, TRAVAILLEURS A DOMICILE, AIDES FAMILIAUX)**

| N°<br>ordre<br>des plus de<br>6 ans | Modes de paiement   |  | Chiffre d'affaires et réinvestissement  |  | Impôts   | Cpte bancaire  | Choix de l'activité et problèmes rencontrés  |   |
|-------------------------------------|---|--|---|--|--|--|--|---|
|                                     | C19<br>Avec vos<br>clients,<br>utilisez-<br>vous de<br>préférence | C20<br>Avec vos<br>fournisseurs<br>utilisez-vous de<br>préférence<br><br>1- espèces<br>2- chèque<br>3-crédit | C21<br>Quel est le montant de<br>votre chiffre d'affaires en<br>DA ?<br><br><b>Indiquer :</b><br>- le CA mensuel (du dernier<br>mois précédant l'enquête) ;<br>-et le CA annuel de l'année<br>en cours<br><br><b>M : mensuel</b><br><b>A : annuel</b> | C22<br>Réinvestissez-vous une<br>partie des revenus de<br>votre activité (expansion,<br>achat de nouveaux<br>équipements,...)<br><br>1-Non<br>2-Oui, je réinvestis moins de<br>10% du Chiffre d'Affaires<br>3-Oui, (10) à (30)% du CA<br>4-Oui, (30) à (50)% du CA<br>5-Oui, plus de (50)% du CA | C23<br>Payez-vous des<br>impôts ?<br><br>1- oui, au réel<br>2-oui, au forfait<br>3-non, exonéré<br>4-non, aucun impôt<br>5-autre _____ | C24<br>Avez-vous un<br>compte en<br>banque ?<br><br>1-Oui<br>2-Non, procédure<br>d'ouverture<br>compliquée<br>3-Non, prêts<br>accordés sont<br>insuffisants<br>4-Non car elle<br>n'offre pas de<br>services intéressants<br>5-Non, car vous<br>n'avez pas<br>confiance<br>6-Non, autre _____ | C25<br>Pourquoi avez-<br>vous choisi cette<br>activité?<br><br>1-Revenus élevés<br>2-Statut meilleur<br>(Désir<br>d'indépendance)<br>3-Pas de choix ;<br>pour subvenir à vos<br>besoins<br>4-Autre _____ | C26<br>Quelle sont les 3 principales<br>difficultés (par ordre décroissant<br>d'importance) qui empêchent le<br>développement de votre entreprise ou<br>risque de la faire disparaître ?<br><br>1. Manque de matières premières<br>2. Manque de clientèle<br>3. Trop de concurrence<br>4. Manque de liquidités<br>5. Manque de personnel qualifié<br>6. Problèmes de locaux, de place<br>7. Problèmes de machines,<br>d'équipements<br>8. Problèmes techniques de fabrication<br>9. Problèmes d'organisation, de gestion<br>10. Trop de réglementations, d'impôts,<br>de taxe<br>11. Autres _____ |
| [ ][ ]                              | [ ]   | [ ]  | M [ ]<br>A [ ]  | [ ]  | [ ]  | [ ]  | [ ]  | [ ]/[ ]/[ ]   |
| [ ][ ]                              | [ ]   | [ ]  | M [ ]<br>A [ ]  | [ ]  | [ ]  | [ ]  | [ ]  | [ ]/[ ]/[ ]   |
| [ ][ ]                              | [ ]   | [ ]  | M [ ]<br>A [ ]  | [ ]  | [ ]  | [ ]  | [ ]  | [ ]/[ ]/[ ]   |
| [ ][ ]                              | [ ]   | [ ]  | M [ ]<br>A [ ]  | [ ]  | [ ]  | [ ]  | [ ]  | [ ]/[ ]/[ ]   |
| [ ][ ]                              | [ ]   | [ ]  | M [ ]<br>A [ ]  | [ ]  | [ ]  | [ ]  | [ ]  | [ ]/[ ]/[ ]   |
| [ ][ ]                              | [ ]   | [ ]  | M [ ]<br>A [ ]  | [ ]  | [ ]  | [ ]  | [ ]  | [ ]/[ ]/[ ]   |
| [ ][ ]                              | [ ]   | [ ]  | M [ ]<br>A [ ]  | [ ]  | [ ]  | [ ]  | [ ]  | [ ]/[ ]/[ ]   |
| [ ][ ]                              | [ ]   | [ ]  | M [ ]<br>A [ ]  | [ ]  | [ ]  | [ ]  | [ ]  | [ ]/[ ]/[ ]   |

## **ANNEXE 2 : LA NOMENCLATURE DES CATEGORIES SOCIOPROFESSIONNELLES**

### **01. Patrons-employeurs**

- 011. industriels
- 012. patrons agriculteurs et éleveurs
- 013. patrons artisans des activités non agricoles
- 014. patrons commerçants
- 015. autres patrons

### **02. Agriculteurs et éleveurs indépendants**

- 021. agriculteurs et éleveurs indépendants

### **03. Indépendants non agricoles**

- 031. artisans de l'industrie
- 032. artisans des activités non industrielles
- 033. commerçants
- 034. autres indépendants

### **04. Coopérateurs**

- 041. coopérateurs agricoles
- 042. coopérateurs non agricoles

### **05. Professions libérales**

- 051. personnes de professions libérales

### **06. Cadres supérieurs**

- 061. enseignants de l'enseignement supérieur
- 062. cadres supérieurs administratifs
- 063. cadres supérieurs techniques
- 064. cadres médicaux supérieurs

### **07. Cadres moyens techniques**

- 071. cadres moyens techniques

### **08. Cadres moyens non techniques**

- 081. personnel enseignant
- 082. cadres moyens administratifs
- 083. cadres moyens des services médicaux
- 084. autres cadres moyens

### **09. Employés**

- 091. employés de bureau
- 092. employés de commerce
- 093. employés de services

### **10. Ouvriers qualifiés non agricoles**

- 101. ouvriers qualifiés de l'industrie et de l'artisanat inclus
- 102. ouvriers qualifiés des secteurs non agricoles et non industriels

### **11. Ouvriers spécialisés non agricoles**

- 111. ouvriers spécialisés de l'industrie et de l'artisanat
- 112. ouvriers spécialisés des secteurs non industriels et non agricoles

### **12. Manœuvres permanents non agricoles**

- 121. manœuvres permanents non agricoles

### **13. Manœuvres non permanents non agricoles**

- 131. manœuvres non permanents non agricoles
- 132. ouvriers et manœuvres non agricoles

### **14. Ouvriers agricoles permanents**

- 141. ouvriers agricoles qualifiés
- 142. ouvriers agricoles spécialisés
- 143. manœuvres agricoles permanents

### **15. Ouvriers agricoles non permanents**

- 151. manœuvres agricoles non permanents
- 152. ouvriers agricoles spécialisés non permanents
- 153. ouvriers agricoles normaux

### **16. Apprentis, aides familiaux et femmes partiellement occupées**

- 161. apprentis
- 162. aides familiaux non agricoles
- 163. aides familiaux agricoles
- 164. femmes partiellement occupées

### **17. Inoccupés**

- 171. chômeurs ayant déjà travaillé
- 172. chômeurs n'ayant jamais travaillé

### **18. Étudiants, stagiaires et appelés au service national**

- 181. étudiants, stagiaires et appelés au service national

### **19. Inactifs**

- 191. femmes au foyer
- 192. élèves de 06 à 17 ans
- 193. autres inactifs non scolarisés de 06 à 17 ans
- 194. retraités
- 195. infirmes
- 196. autres inactifs de plus de 18 an

# ANNEXE 3 : ENQUETE PHASE II :

## QUESTIONNAIRE ENTREPRISES

Code de la commune : .....

Nom ou code de l'entrepreneur : .....

Secteur d'activité : .....

### I. FINANCEMENT DE L'ENTREPRISE :

1. Mode principal de financement de la création de l'entreprise

- Autofinancement
- Héritage/ Prêt famille
- Crédit bancaire
- Crédit fournisseurs
- Aide de l'Etat
- Autre

2. Mode principal de financement de l'activité

- Fonds propres
- Banque
- Famille/Amis
- Crédit fournisseur
- Autre

3. - Vous êtes-vous rapproché d'une banque pour l'obtention d'un prêt

**Oui** : acceptée

**Oui** : non acceptée ; Pourquoi .....

**Non** : Pourquoi .....

### II. EMPLOI

1. L'effectif total employé : .....

- Nombre de salariés .....
- Nombre d'apprentis.....
- Personnel féminin.....
- personnel masculin .....
- emplois de mineurs.....

2- Origine géographique des emplois

- Même village
- Même communes
- Même daïra
- Même wilaya
- Autre wilayas
- Autres pays

3- Proportion des employés déclarés aux services sociaux et fiscaux.

- Tous
- Aucun
- La moitié
- Plus de la moitié.
- Moins de la moitié

4- Proportion des ouvriers ayant un lien de parenté avec l'entrepreneur.

- Tous
- Plus de la moitié
- La moitié
- Moins de la moitié
- Aucun

5- Proportion des salariés percevant moins du salaire minimum (18000 DA)

- Tous
- Aucun
- Plus de la moitié
- Moins de la moitié
- La moitié

6- Durée du travail hebdomadaire.....

7- La rémunération des heures supplémentaires est- elle supérieure aux heures régulières

Oui  Non

8- Avez-vous des besoins en emploi actuellement

Oui  Non

9- Le marché local répond- t-il à vos besoins en matière d'emplois

Oui  Non

10- pensez- vous pouvoir augmenter votre effectif dans l'avenir

Oui  Non

11- Quels sont d'après vous les obstacles à la création d'emploi

.....  
.....  
.....

### **III. PRODUCTION :**

1- Quelles sont les raisons du choix du statut d'entrepreneur ?

- Revenu élevé
- Statut meilleur
- Pas un choix
- Autre

|  |
|--|
|  |
|  |
|  |
|  |

2- Quelles sont les raisons du choix de l'activité ?

- Taille du marché
- Disponibilité de la main d'oeuvre
- Disponibilité d'un savoir-faire
- Disponibilité des équipements
- Disponibilité des intrants

|  |
|--|
|  |
|  |
|  |
|  |
|  |

3- Quels sont les raisons du choix du lieu de localisation ?

- Travailler chez soi
- Exonération d'impôts
- Proximité et importance de la demande
- Proximité et disponibilité d'intrant
- Proximité et disponibilité de biens d'équipements
- Disponibilité d'infrastructures

|  |
|--|
|  |
|  |
|  |
|  |
|  |
|  |

I. **ORIGINE DES INTRANTS ET DESTINATION DE LA PRODUCTION**

**A. Équipements et marchandises**

01- Quels sont vos fournisseurs principaux ?

- Importateurs
  - Grossistes
  - Industriels
  - Commerçant détaillant
  - Marché noir
  - Autre
- |  |
|--|
|  |
|  |
|  |
|  |
|  |
|  |

02- Le règlement des fournisseurs se fait-il ?

- Avec facture
  - Sans facture
  - Avec et sans facture
- |  |
|--|
|  |
|  |
|  |

05- Origine des biens d'équipements / de votre marchandise

- Industrie publique
  - Industrie privé
  - Office d'importation
  - Grossiste
  - Détaillant
  - Récupération (marché d'occasion)
  - Autre (précisez)
- |  |
|--|
|  |
|  |
|  |
|  |
|  |
|  |
|  |

06- Les biens d'équipements nécessaires à la production sont-ils ?

- Disponibles
- Non disponibles

07- Quel est l'âge moyen des équipements utilisés :

.....

**B. Distribution du produit :**

1. Qui sont vos clients ?

- Secteur public
  - Entreprise privé
  - Particulier
  - Autre
- |  |
|--|
|  |
|  |
|  |
|  |

2. Vos moyens de paiement

- En espèce
- Par chèque
- En espèce et par chèque

3. La vente se fait-elle ?

- Avec facture
- Sans facture
- Avec et sans facture

4. Destination de vos produits/ Rayonnement du marché ?

- Marché des autres communes de la wilaya
- Marché des autres wilayas (précisez)
- Marché local de la commune

5. Quel est votre chiffre d'affaire mensuel/annuel.....

**II. RELATION AVEC LES SERVICES FISCAUX**

01- Payez-vous régulièrement vos impôts ?

- Oui
- Non

02 -Etes-vous soumis au régime

- Réal
- Forfaitaire

03 – Quels sont les raisons de non-paiement des impôts ?

- Exonération
- Ignorance
- Complexité des démarches
- Impôts excessifs
- Impôts arbitraires
- Autres (précisez)

04 – Quelles sont les conséquences de non-paiement des impôts ?

- Ne sais pas
- Amendes/ Pénalités
- Saisie / fermeture temporaire
- Accès difficile aux crédits
- Accès difficile aux services publics
- Autre (précisez)

## GUIDE D'ADMINISTRATION DU QUESTIONNAIRE

Ce guide constitue à la fois un support et un complément à la formation qui sera assurée aux contrôleurs et enquêtrices qui mèneront l'enquête. Il comprend des consignes d'ordre général et des consignes relatives aux questions et qui doivent être obligatoirement suivies. Il rappelle également les définitions précises d'un certain nombre de termes utilisés dans le questionnaire et que les enquêtrices doivent impérativement maîtriser.

## 1. Consignes d'ordre général

L'enquête en question est une **enquête par questionnaire auprès des ménages**.

### 1.1. Qu'est-ce qu'un ménage ?

Un ménage est un ensemble d'individus qui vivent sous le même toit et qui partagent la même cuisine (la préparation des repas est partagée).

**Remarque** : dans certains cas, dans une même maison (habitation), on peut trouver deux ménages ou plus (même s'il existe des liens de parenté entre ces ménages, la préparation des repas n'est pas partagée). Dans ce cas, **il faut enquêter ces ménages séparément**.

### 1.2. A qui administrer le questionnaire ?

Le questionnaire doit être administré au **chef de ménage**. Ce dernier est représenté généralement par l'homme (chef de famille), mais dans certains cas, c'est la femme (la maîtresse de la maison) qui assure ce rôle.

Si le chef de ménage est absent au moment de votre passage, le questionnaire doit être administré au **conjoint** du chef de ménage (la maîtresse de maison) en priorité sinon à un autre membre du ménage qui réside en permanence à l'adresse du ménage enquêté et qui est en mesure de répondre aux questions.

### 1.3. Eviter de passer le questionnaire à :

- des membres du ménage très jeunes car ils ne sont pas suffisamment informés.
- des invités ou des membres de la famille habitant ailleurs et venus rendre visite au ménage enquêté.

### 1.4. Comment administrer le questionnaire ?

- A chaque sortie sur le terrain, il faut se munir de l'**ordre de mission** à présenter dès le premier contact au ménage à enquêter.
- Expliquer ensuite au ménage qu'il s'agit d'une **enquête sur l'activité et l'emploi** qui concerne un certain nombre de wilayas du pays et qui est menée par un laboratoire de recherche universitaire et surtout le rassurer que les **informations collectées** seront gardées **confidentielles** et feront l'objet d'un **traitement global et anonyme**.
- Insister pour convaincre le ménage de collaborer à l'enquête et de répondre ainsi au questionnaire
- En cas de **refus catégorique** du ménage à répondre au questionnaire, **le remplacer par un autre ménage** dans la même dispersion (dans le **même quartier** ou le **même immeuble**).

### 1.5. Comment remplir la page de garde du questionnaire ?

a/ Noter la **Date de l'entrevue** : le **jour** et le **mois**

b/ Compléter le **Code identification** : il s'agit d'un code à **09 chiffres** (09 cases):

-les **02 premiers chiffres** (par la gauche) désignent la **wilaya** : Batna = 05, Bejaia = 06, Tlemcen = 13, Tizi ousou = 15, Alger = 16, Jijel = 18 et Sétif = 19).

-les **02 chiffres suivants** désignent le **numéro de la commune** enquêtée (01 à n)  
-le **chiffre suivant** désigne le **type de commune ou de district** (urbain = 1 et rural= 2) (**encadré 1**).

-les **04 derniers chiffres** désignent le **numéro du ménage et du questionnaire par ordre croissant** : de 0001 à 1000.

**Exemple: Code identification: I\_0\_I\_6\_I\_0\_I\_9\_I\_2\_I\_0\_I\_2\_I\_5\_I\_0\_I**

Il s'agit du ménage n° 250<sup>ème</sup> ménage (ou questionnaire), localisé dans la commune n°9 (9<sup>ème</sup> commune sur un total de 10) et situé en milieu rural (2) et qui appartient à la wilaya de Bejaia (06).

**Encadré 1 : milieu urbain et milieu rural**

Le **milieu urbain** (selon le RGPH) se définit par 3 caractéristiques :

-un seuil minimum de 500 habitants

-moins de 25% de la population active agricole

-doté de certaines caractéristiques dites urbaines : présence de services d'intérêt public (hôpitaux ou cliniques, établissements d'enseignement, tribunaux, centres de loisirs (maisons de jeunes), raccordements

**c/ Noter l'adresse exacte du ménage** ainsi que le **nom du chef de ménage**

-Dans la mention « quartier/lieu dit », il faut mettre le nom par lequel les habitants désignent habituellement leur quartier.

Noter la rue et le numéro, le numéro de l'immeuble, la cage, l'étage et la porte.

**Exemple** : cité des 1000 logements, rue Ihaddadène, immeuble B, 4<sup>ème</sup> étage, appartement n°15 (ou porte droite)

**d/ Noter le nom de l'enquêtrice**

## **2. Consignes relatives aux questions**

Le questionnaire est structuré en **3 modules** et selon un **système de filtres par arborescence** (si concerné, alors passer à la question suivante, si non concerné, aller à la question n° ??).

**2.1. Le module A (Identification des membres du ménage)** comporte 11 questions :

Ce module vise à cerner les caractéristiques individuelles de chacun des membres du ménage ainsi que les caractéristiques générales de celui-ci (taille du ménage, mobilité résidentielle).

**La taille du ménage** : la question de la taille du ménage (nombre des membres du ménage) doit être vérifiée en demandant au répondant par exemple de se compter.

Dans le tableau de la composition du ménage, il faut demander à l'interviewé de compter et de vous parler de tous les membres du ménage quel que soit leur âge.

**Le numéro d'ordre** : le respect du numéro d'ordre de chaque membre du ménage est impératif. Il sert à faire les liens entre les différentes informations concernant chaque membre du ménage.

**Question A1** : noter le nom et prénom de chaque membre du ménage selon l'ordre suivant : le chef du ménage, son conjoint, les enfants (du plus âgé au moins âgé), les grands parents et les autres membres du ménage éventuellement.

**Question A2** : statut de résidence : il s'agit de mentionner si l'individu en question est présent ou absent lors de l'entretien.

**Question A3** : le genre ne peut être que masculin ou féminin et doit être renseigné obligatoirement.

**Question A4** : noter l'âge de chaque membre du ménage au moment de l'enquête (en année révolue)

**Question A5** : le lien avec le chef de ménage : cette variable permet d'établir le lien de parenté de chaque membre du ménage avec le chef de ménage.

**Question A6** : situation matrimoniale : renseigner la situation matrimoniale actuelle de chaque membre du ménage.

**Séparé (e)** : il s'agit des personnes mariées mais qui ne vivent plus ensemble (le mariage n'est pas interrompu par un acte juridique ou une prononciation religieuse).

**Veuf (veuve)** : il s'agit de personnes dont le conjoint est décédé.

**Question A7** : niveau d'instruction : il s'agit de demander le dernier niveau d'études obtenu (la dernière classe suivie) pour chaque membre du ménage de 5 ans et plus.

**Question A8** : il s'agit de savoir si l'individu, membre du ménage, dispose d'une qualification professionnelle, suite à une formation ou apprentissage, sanctionnés ou non par un diplôme.

**Question A9** : il s'agit de savoir depuis combien de temps (en année-s révolue-s) le ménage réside dans sa commune au moment de l'enquête et de savoir aussi s'il y'a des membres du même ménage qui sont concernés, à titre individuel, par la mobilité résidentielle.

**Question A10** : dans le cas d'une mobilité résidentielle, il s'agit de renseigner le lieu de résidence antérieure (autre commune dans la même wilaya, autre wilaya, autre pays à préciser).

**Question A11** : il s'agit de demander les raisons ayant motivé ce changement de résidence (travail, sécurité, mariage ou autre).

### **Remarque**

Les **questions A7 et A8 sont différentes** : la question A7 est relative au niveau d'étude (aucun pour les individus ne sachant ni lire ni écrire, primaire, moyen, secondaire et supérieur ou universitaire) et la question A8 vise à identifier les individus qui disposent d'une qualification professionnelle, suite à une formation professionnelle (sanctionnée par un diplôme ou non) ou un apprentissage dans un établissement ou atelier quelque soit le niveau d'instruction de ces derniers.

Les **questions A9, A10 et A11** portent sur la durée de résidence et l'éventuel changement de résidence ainsi que ses causes des membres du ménage mais surtout du ménage dans son ensemble.

**2.2. Le module B (Activités et ressources des membres du ménage-pour la population de 6 ans et plus)** comporte 28 questions principales dont certaines comprennent un double volet (a et b), soit 32 questions au total.

Les questions B1 et B2 visent à identifier la situation individuelle de chaque membre du ménage âgé de 6 ans et plus, c'est-à-dire son statut vis-à-vis de l'occupation : occupé ou pas durant la semaine de référence.

**Question B1** : il s'agit de demander à chaque membre du ménage s'il exerce un emploi principal pour savoir s'il fait partie des occupés ou pas.

**Question B2** : si l'individu n'est pas occupé (B1= 2), il s'agit d'identifier son statut : invalide ou malade de longue durée, en cours de scolarité (étudiant ou écolier), retraité, femme au

foyer, rentier, dispose d'un emploi qui commence plus tard, à la recherche d'un emploi : chômeur, au service national, autre (à préciser).

#### Encadré 2 : définitions

**Emploi principal** (ou activité principale) est un travail ou un métier exercé par une personne et qui occupe la majeure partie de son temps.

**Occupé** : tout individu qui travaille actuellement et qui exerce une activité rémunératrice en argent ou en nature. Sont considérées comme occupées :

- 1/ les personnes qui travaillent au cours de la semaine qui a précédé l'enquête
- 2/ les personnes en congé de détente au moment de l'enquête
- 3/ les personnes qui poursuivent leurs études tout en exerçant une activité rémunératrice
- 4/ les personnes bénéficiaires d'une pension de retraite mais qui travaillent
- 5/ les personnes qui sont en congé de maladie de courte durée (moins de 3 mois)
- 6/ les apprentis
- 7/ les aides familiaux qui n'ont pas de rémunération en argent
- 8/ les travailleurs à domicile

**Invalide ou malade de longue durée** : tout individu qui ne travaille pas depuis plus de 3 mois en raison d'une maladie quelconque ou d'un handicap physique ou mental l'empêchant de travailler.

**En cours de scolarité** : tout individu qui s'occupe seulement de ses études, qu'il s'agisse des élèves des écoles primaires, des collégiens, des lycéens ou des étudiants des grandes écoles, des universités et des instituts.

**Retraité ou pensionné** : tout individu vivant seulement de sa retraite ou pension et n'exerçant aucune activité rémunérée.

**Question B3** : il s'agit de noter la catégorie socioprofessionnelle de l'individu. **Voir la nomenclature des catégories socioprofessionnelles** (la dernière page du questionnaire) qui comporte 164 métiers.

**Question B4** : elle comporte 2 volets, le premier (B4a) vise à identifier le statut de l'employeur (travaille à son propre compte : auto-employeur/indépendant ou pour toute autre entreprise, publique ou privée, coopérative, organisme, etc). Le deuxième volet (B4b) sert à noter la taille de l'établissement en terme d'effectif employé (nombre d'employés) dans le quel travaille l'individu concerné quelque soit son statut dans l'activité (patron, indépendant, salarié, etc.).

**Question B5** : il s'agit de demander le nom de l'établissement dans lequel travaille l'individu concerné (si la réponse à la question B4a = 1 à 7).

**Question B6** : il s'agit de noter le type d'activité exercé par l'individu ou par l'établissement dans lequel travaille ce dernier (agriculture, industrie, artisanat, BTPH, ...).

**Question B7** : il s'agit de noter le secteur juridique de l'établissement dans lequel travaille l'individu (public, privé ou étranger).

**Question B8** : il s'agit de noter le statut de l'individu dans l'activité, c'est-à-dire sa situation dans la profession : patron/employeur, indépendant (travailleur à compte propre), etc.

**Question B9** : il s'agit de demander le type de contrat qui lie l'individu occupé (autres que les patrons et les travailleurs à compte propre) à son employeur. Il peut s'agir d'un :

- contrat juste verbal (absence de contrat officiel écrit)
- contrat officiel écrit mais temporaire c'est-à-dire à durée déterminée (DD)
- contrat officiel écrit à durée indéterminée
- contrat de prestation (dans le cas où l'individu fournit une prestation quelconque à l'employeur)
- autre type de contrat (à préciser)

### Encadré 3 : définitions

**Patron/employeur/chef d'exploitation**: tout individu qui dirige une entreprise (publique ou privée) et qui emploie des salariés

**Travailleur à compte propre ou indépendant** : tout individu exerçant une activité indépendante (travaillant pour son propre compte) et qui peut employer éventuellement des membres de la famille. Il s'agit de tous les entrepreneurs individuels englobant les professions libérales (commerçant, avocat, notaire, médecin, menuisier, exploitant agricole, etc.) ainsi que les travailleuses à domicile travaillant à leur propre compte.

**Apprenti** : tout individu en apprentissage auprès d'un artisan et qui suit généralement une journée de formation par semaine dans un centre de formation professionnelle et d'apprentissage (CFPA).

**Aide familial** : tout individu qui travaille dans une exploitation, un atelier, un commerce ou autre de sa famille sans y être salarié (rémunéré).

**Tâcheron** : tout individu (petit entrepreneur ou ouvrier) qui travaille à la tâche au profit de quelqu'un.

**Emploi permanent** : emploi rémunéré exercé de façon permanente par un individu et il s'agit dans la plupart des cas d'un contrat à durée indéterminée (CDI) et l'emploi est souvent protégé (l'individu étant assuré)

**Emploi non permanent** : emploi rémunéré exercé de façon temporaire ou irrégulière par un individu. Ce type d'emploi se caractérise souvent par l'absence de couverture sociale notamment dans le secteur privé. Dans le secteur public, ce type d'emploi concerne les occupés dans le cadre des AIG (activités d'intérêt général), TUP-HIMO (travaux d'utilité publique à haute intensité de main d'œuvre), ESIL (emplois salariés

**Ouvrier** : tout individu salarié exerçant une fonction de production et qui se livre à un travail manuel pour le compte d'un employeur.

**Domestique** : tout individu travaillant au sein d'un autre ménage (ailleurs qu'à son domicile) en tant qu'indépendant ou salarié et effectuant des travaux ménagers (entretien du logement, préparation des repas) en contrepartie d'une rémunération en argent ou en nature.

**Question B11** : il s'agit de localiser l'activité de l'individu et de savoir s'il s'agit d'un travail à domicile (si celui-ci est exercé à l'intérieur de la maison) ou d'un travail exercé à l'extérieur.

S'il s'agit d'un travail exercé à l'extérieur de la maison, les questions **B12 et B13** visent à localiser l'activité de l'individu d'un point de vue territorial et aussi en termes de distance (en km).

**Question B14** : il s'agit de savoir si l'individu est assuré ou pas (s'il rembourse ses médicaments et cotise pour sa retraite). C'est-à-dire s'il est affilié à la CNAS (s'il est salarié) ou à la CASNOS (s'il est employeur ou indépendant).

**Question B15** : il s'agit de déterminer le nombre d'heures (en moyenne) que travaille l'individu par semaine.

**Question B16** : il s'agit de demander à l'individu à quel âge il a commencé à travailler. Il s'agit de l'âge au premier emploi et non de l'emploi actuel si ce dernier n'est pas le seul emploi exercé.

Les **questions B17 et B18** visent à savoir si l'individu a connu des périodes de cessation d'activité auquel cas il faut lui demander la raison de cette interruption d'activité ainsi que la durée (cumulée) de celle-ci.

**Question B19** : il s'agit de demander à l'individu son revenu mensuel (moyen) en DA. Il s'agit bien entendu du revenu qu'il tire de son emploi principal.

**Remarque** : la question du revenu est délicate et parfois sensible c'est pourquoi il faut lui accorder une attention particulière en rassurant l'enquêté et en prenant des précautions particulières pour que la déclaration soit sincère et la transcription sur le questionnaire (en DA) soit lisible et correcte.

**Question B20** : il s'agit de demander à l'individu concerné s'il dispose d'autres sources de revenus (en plus de son revenu tiré de l'activité principale exercée) auquel cas il faut lui demander (**question B21a**) d'indiquer la source de ce(s) revenu(s) supplémentaire(s) ainsi que le **montant mensuel** en DA à transcrire dans la case **M** ou le **montant annuel** à transcrire dans la case **A** (**question B21b**).

**Question B22** : il s'agit de demander à l'individu concerné s'il s'agit de son premier emploi ou s'il a déjà exercé un ou des emplois antérieurs. Dans ce deuxième cas, il s'agit de lui demander son statut dans son principal emploi antérieur : salarié formel ou informel, indépendant formel ou informel... (**question B23a**) ainsi que la durée (en années) de cet emploi antérieur principal (**question B23b**).

**Question B24** : il s'agit de demander si l'individu exerce, en plus de son activité principale, une activité secondaire, auquel cas il faut lui poser les questions B25, B26a et B26b, B27 et B28.

Si la réponse à la question B24 est non, c'est-à-dire que l'individu n'exerce pas d'activité secondaire, alors passer directement aux questions du **Module C**.

**2.3. Le module C (Employeurs et indépendants : patrons, travailleurs à compte propre, travailleurs à domicile, aides familiaux)** comporte 26 questions.

Ce module s'adresse aux employeurs et indépendants qu'ils soient patrons, travailleurs indépendants (à compte propre), travailleurs à domicile ou aides familiaux et vise à recueillir des informations supplémentaires sur l'individu exerçant ce type d'activité (non salarié) et des informations sur les caractéristiques de l'activité exercée.

**Question C1** : il s'agit de déterminer le type d'activité exercée par l'individu non salarié. Pour les **patrons, travailleurs à compte propres et aides familiaux**, les modalités de réponse sont signalées **en haut (de 1 à 10)**. S'il s'agit d'un **travailleur à domicile (TAD)**, des modalités de réponse spécifiques sont définies juste **en bas (de 1 à 7)** et à reporter dans la **case TAD**.

**Question C2** : il s'agit de déterminer le lieu d'exercice de l'activité.

**Sans local** : il convient de préciser le lieu et de passer après à la **question C3** pour identifier les raisons d'exercer son activité dans ces lieux spécifiques (ambulante, domicile, la voie publique...).

**Avec local** : il convient également de préciser le type de local (local fixe sur un marché public, atelier ou autre à préciser) et passer ensuite directement à la question C4.

**Question C4** : il s'agit de déterminer la propriété du local ou de l'emplacement dans lequel l'activité est exercée.

**Question C5** : il s'agit de savoir si l'établissement est enregistré ou non (possession ou non d'un Registre de commerce ou de toute autre autorisation administrative : carte d'agrément, carte d'artisan, etc.) et de savoir également, dans le cas du non enregistrement, les raisons de l'absence d'enregistrement de l'activité.

**Question C6** : il s'agit de connaître le créateur de l'établissement (l'individu lui-même, lui avec d'autres personnes, un des membres de la famille ou d'autres personnes).

**Question C7** : il s'agit de demander à l'individu concerné l'année de création de l'établissement et de la noter dans les cases prévues à cet effet.

**Question C8** : il s'agit de demander à l'individu depuis combien de temps travaille-t-il dans cette activité. Moins d'une année, inscrire la durée en mois dans les cases M. Plus d'une année, inscrire la réponse en années (révolues) dans les cases A.

**Question C9** : il s'agit de connaître la situation individuelle de l'individu avant qu'il exerce cette activité non salariée.

**Question C10** : il s'agit de demander à l'individu s'il tient une comptabilité formelle (bilan, compte d'exploitation...) telle qu'elle est exigée par le code du commerce ou se contente-t-il de notes personnelles ou ne tient aucune comptabilité. Autre réponse, à préciser.

**Question C11** : il s'agit de demander à l'individu s'il est assuré ou pas (est-il ou non affilié à la caisse des non-salariés (CASNOS). Si la réponse est non, lui demander de préciser la raison de la non affiliation en lui suggérant les raisons possibles indiquées dans le questionnaire.

**Question C12** : il s'agit de demander à l'individu le nombre de personnes qui travaillent dans son établissement en incluant sa propre personne actuellement (noter le nombre dans la cases A) et au début de la création de l'activité (noter le nombre dans les cases D).

**Question C13** : lui demander de préciser le nombre de personnes travaillant dans l'établissement et qui ont un lien de parenté avec lui.

**Question C14** : il s'agit de lui demander de préciser également le nombre de personnes travaillant dans l'établissement et qui ne sont pas déclarées à la sécurité sociale (travailleurs non assurés).

**Question C15** : il s'agit d'identifier l'origine des fonds ayant servi à la création de l'activité de l'individu (épargne personnelle de l'individu, héritage ou aide familiale, en bénéficiant d'un crédit bancaire ou encore grâce aux dispositifs publics d'aide à la création d'activité : ANSEJ, CNAC, ANGEM).

**Question C16** : il s'agit de connaître les modes de financement du fonds de roulement de l'activité (comment finance-t-il le cycle d'exploitation et de production de son entreprise).

**Question C17** : cette question sert à déterminer les fournisseurs de l'entreprise de l'individu concerné en matières premières et équipements.

**Question C18** : il s'agit de connaître le type de clientèle de l'entreprise. Les modalités de réponse indiquées sont (1, 2, 3 ou 4 à préciser). Il est possible que la réponse soit multiple dans le cas où il y'a plus d'un type de clientèle. Il faut dans ce cas noter toutes les réponses (par exemple si la clientèle de l'entreprise est constituée à la fois des entreprises privées et des particuliers, noter dans la case 2 + 3).

**Questions C19 et C20** : elles visent à connaître les modes de paiement utilisés avec les clients et les fournisseurs de l'entreprise considérée (espèces, chèques, crédit).

**Question C21** : il s'agit de demander à l'individu concerné le **chiffre d'affaires** généré par son activité. Il faut lui demander le montant du dernier mois- le mois précédant l'enquête-

(CA mensuel en DA à inscrire dans la case M) et celui de l'année en cours (CA annuel en DA à inscrire dans la case A).

**Question C22** : il s'agit de demander à l'individu concerné s'il fait du réinvestissement c'est-à-dire s'il utilise une partie des revenus de son activité pour développer son activité, acheter de nouveaux équipements, etc. et dans quelle proportion.

**Question C23** : il s'agit de demander à la personne concernée s'il paye ou non des impôts. Si c'est oui, est-ce au réel ou au forfait, si c'est non est-il exonéré ou pas ; autre (à préciser).

**Question C24** : il s'agit de savoir si l'individu possède un compte en banque ; dans le cas contraire, il s'agit de savoir pour quelle(s) raison(s).

**Question C25** : il s'agit de demander à l'individu les raisons qui l'ont poussé à choisir son activité.

**Question C26** : il s'agit de demander à l'individu d'indiquer les 3 principales difficultés (de la plus importante à la moins importante) auxquelles il est confronté et qui l'empêchent ainsi de développer son activité. Il faut transcrire les réponses dans les cases prévues, en commençant, de gauche à droite, par la plus importante.

## **ANNEXE 5 : Liste des tableaux, graphiques, schémas, cartes et encadrés**

|   |     |
|---|-----|
| Tableau 1 : Relevé non exhaustif des termes employés pour désigner l'activité échappant aux normes légales et statistiques. ....                      | 17  |
| Tableau 2 : les formes de l'informel .....  | 18  |
| Tableau 3 : composants du secteur informel et de l'emploi informel.....   | 32  |
| Tableau 4 : Composantes et champ d'application de l'emploi informel et du secteur informel .....  | 33  |
| Tableau 5 : Évolution de la propriété foncière de 1905 à 1954 .....   | 88  |
| Tableau 6 : Structure de la propriété foncière en Algérie (1930 et 1954).....   | 93  |
| Tableau 7 : Salaires journaliers en 1924 (en francs).....   | 95  |
| Tableau 8 : Perte d'emplois au 30/06/1998.....  | 113 |
| Tableau 9 : Évolution du nombre d'entreprises 1995-2000 par secteur juridique. ....   | 117 |
| Tableau 10 : Évolution du nombre d'entreprises privées par branche et selon la taille.....  | 118 |
| Tableau 11 : Evaluation de la production brute et de la valeur ajoutée de l'ENO par branche d'activité, années 1989 et 2000 (en millions de DA). .... | 119 |
| Tableau 12: Évolution de la population algérienne et du taux de dépendance démographique de 2001 à 2020. ....   | 129 |
| Tableau 13: Taux de chômage et d'activité en Algérie par genre (2005-2019).....   | 130 |
| Tableau 14 : Quelques indicateurs de l'emploi en Algérie 2003-2019. ....  | 132 |
| Tableau 15: Évolution annuelle du nombre de PME en Algérie 2001-2020.....   | 134 |
| Tableau 16: Répartition des PME privées par secteurs d'activité (2020).....   | 135 |
| Tableau 17: Répartition de la population de Tizi-Ouzou par sexe et par âge au 31/12/2012.....   | 155 |
| Tableau 18: Principaux indicateurs de l'emploi à Tizi-Ouzou au 31/12/2012 .....   | 156 |
| Tableau 19 : Répartition de la population de la wilaya et de l'échantillon de communes par dispersion (RGPH 2008) .....                               | 164 |
| Tableau 20: Répartition des communes enquêtées par nombre et taille des ménages au RGPH 2008 .....  | 165 |
| Tableau 21: Répartition des unités économique de l'échantillon par secteur d'activité. ....   | 165 |
| Tableau 22: Caractéristiques globales de l'échantillon de Tizi-Ouzou .....  | 173 |
| Tableau 23: Caractéristiques des individus en âge de travailler.....  | 174 |
| Tableau 24: répartition des employeurs et indépendants selon le respect de la réglementation (Tizi-Ouzou, 2013).....                                  | 176 |

|  |     |
|--|-----|
| Tableau 25: Catégories de l'emploi informel à Tizi-Ouzou (2013) .....  | 178 |
| Tableau 26 : Estimation logistique multinomiale des déterminants d'activité. ....                                      | 180 |
| Tableau 27 : Les déterminants d'accès aux segments du marché du travail à Tizi-Ouzou (2013) .....                      | 184 |
| Tableau 28 : Caractéristiques de la population occupée (Tizi-Ouzou, 2013). ....  | 186 |
| Tableau 29 : le modèle logit des déterminants de l'emploi informel à Tizi-Ouzou (2013) .....                           | 187 |
| Tableau 30: Le modèle logit des déterminants du secteur informel à Tizi-Ouzou (2013) .....                             | 189 |
| Tableau 31: mobilité inter et intra-sectorielle des actifs salariés et non-salariés à Tizi-Ouzou (2013).....           | 190 |
| Tableau 32 : Estimation du modèle élémentaire de fonction de gains des salariés formels de Tizi-Ouzou .....            | 193 |
| Tableau 33 : Estimation du modèle étendu de fonction de gains des salariés formels de Tizi-Ouzou.....                  | 193 |
| Tableau 34 : Estimation du modèle élémentaire de fonction de gains des salariés informels de Tizi-Ouzou .....          | 195 |
| Tableau 35 : Estimation du modèle étendu de fonction de gains des salariés informels de Tizi-Ouzou. ....               | 196 |
| Tableau 36 : Estimation du modèle étendu de fonction de gains des salariés informels de Tizi-Ouzou. ....               | 196 |
| Tableau 37 : Répartition des entreprises enquêtées par communes et par secteur d'activité. ....                        | 200 |
| Tableau 38 : Répartition des entreprises enquêtées selon le statut du chef d'entreprise et le secteur d'activité. .... | 201 |
| Tableau 39: Financement de la création d'entreprise.....   | 202 |
| Tableau 40 : Mode de financement de l'activité. ....   | 202 |
| Tableau 41 : Sollicitation d'un crédit bancaire .....  | 204 |
| Tableau 42: Répartition de la main-d'œuvre selon le statut dans l'emploi .....   | 208 |
| Tableau 43: Répartition des entreprises par nombre d'ouvriers .....  | 208 |
| Tableau 44: Déclaration des ouvriers. ....   | 209 |
| Tableau 45: Proportion des ouvriers ayant un lien de parenté avec l'entrepreneur. ....                                 | 210 |
| Tableau 46: Origine géographique des ouvriers* .....   | 211 |
| Tableau 47: Répartition des entreprises selon les raisons du choix du statut d'entrepreneur .....                      | 212 |

|  |     |
|--|-----|
| Tableau 48: Répartition des entreprises selon les raisons du choix de l'activité* .                                | 213 |
| Tableau 49: Répartition des entreprises selon les raisons du choix du lieu de localisation* .....                  | 213 |
| Tableau 50: Répartition des entreprises selon leur fournisseur principal. ....                                     | 215 |
| Tableau 51: Répartition des entreprises selon leurs moyens de paiement des fournisseurs.....                       | 215 |
| Tableau 52: Répartition des entreprises selon l'exigence de la facture auprès des fournisseurs.....                | 216 |
| Tableau 53: répartition des entreprises selon leurs clientèles.....  | 217 |
| Tableau 54: Répartition des entreprises selon l'usage du chèque dans les ventes                                    | 218 |
| Tableau 55: Répartition des entreprises selon la facturation des ventes .....                                      | 218 |
| Tableau 56: Répartition des entreprises selon la tranche du chiffre d'affaires .....                               | 219 |
|  |     |
| Graphique 1 : Taux d'activité et de chômage selon le genre .....   | 131 |
| Graphique 2 : Évolution des indicateurs de l'emploi en Algérie (2003/2019).. ....                                  | 133 |
| Graphique 3: Répartition des entités économiques en Algérie selon le secteur d'activité .....                      | 137 |
| Graphique 4: Part de l'économie informelle dans le PIB.....  | 141 |
| Graphique 5: Part de l'économie souterraine dans le PIB de l'Algérie 1964-2017                                     | 143 |
| Graphique 6: Évolution du taux de chômage et de la part de l'emploi informel dans l'emploi total (1997-2013) ..... | 144 |
| Graphique 7: L'absorption du chômage par l'emploi informel.....  | 145 |
| Graphique 8 : Répartition des entités économiques selon l'année de création (Tizi-Ouzou 2011) .....                | 159 |
| Graphique 9 : Répartition des entités économiques par secteurs d'activités (Tizi-Ouzou 2011) .....                 | 159 |
| Graphique 10: Répartition des entités économiques selon la taille (Tizi-Ouzou 2011) .....                          | 160 |
| Graphique 11 : Évolution du nombre d'entreprises à Tizi-Ouzou de 2011 à 2020 .....                                 | 161 |
| Graphique 12: Diagrammes des modalités de l'ACM.....   | 183 |
| Graphique 13: Courbe de concentration.....   | 219 |
|  |     |
| Schéma n° 1 : mobilité inter-sectorielle de certains actifs selon Lopez-Castano .....                              | 49  |
| Schéma n° 2 : mobilité inter-sectorielle de certains actifs selon Fields.....                                      | 52  |

|   |     |
|---|-----|
| Schéma n° 3 : Hiérarchie des gains et risque de pauvreté par statut professionnel et sexe .....                     | 55  |
| Schéma n° 4: Répartition des individus enquêtés selon leur situation par rapport à l'emploi (Tizi-Ouzou, 2013)..... | 172 |
| <br>  |     |
| Carte 1 : Evolution de la colonisation de l'Algérie .....   | 82  |
| Carte 2 : Découpage administratif de la wilaya de Tizi-Ouzou (1984).....  | 153 |
| <br>  |     |
| Encadré 1 : Le modèle de régression logistique .....  | 180 |
| Encadré 2 : Le modèle élémentaire de la fonction de gains de Mincer.....  | 192 |

# TABLE DES MATIERES

## **Table des matières**

|                            |   |
|----------------------------|---|
| INTRODUCTION GENERALE..... | 1 |
|----------------------------|---|

### **CHAPITRE 1**

#### **L'ECONOMIE INFORMELLE : CONCEPT, THEORIES ET POLITIQUES PUBLIQUES**

|  |    |
|--|----|
| INTRODUCTION.....  | 15 |
| 1. L'ECONOMIE INFORMELLE : DEFINITION, CARACTERISTIQUES ET<br>MESURE.....                    | 16 |
| 1.1 Termes similaires à celui de secteur informel.....                                       | 16 |
| 1.2 Origine et définition de l'informel.....   | 21 |
| 1.3 - La recherche d'un critère opérationnel.....  | 25 |
| 1.3.1- le critère de la taille.....  | 25 |
| 1.3.2-Le critère de non-respect de la loi.....   | 27 |
| 1.4. Nouvelle définition du secteur et de l'emploi informels selon le BIT.....               | 30 |
| 1.5. Méthodes de mesure et d'enquête.....  | 33 |
| 1.5.1. Les enquêtes auprès des ménages.....  | 34 |
| 1.5.2. Les enquêtes auprès des établissements ou des entreprises.....                        | 34 |
| 1.5.3. Les enquêtes mixtes (ménages et entreprises).....                                     | 34 |
| 2. LES APPROCHES THEORIQUES DE L'ECONOMIE INFORMELLE.....                                    | 35 |
| 2-1- L'approche dualiste.....  | 35 |
| 2.2. L'approche légaliste ou orthodoxe.....  | 37 |
| 2.3. Le courant structuraliste.....  | 41 |
| 3. THEORIES DE SEGMENTATION DU MARCHE DU TRAVAIL ET MOBILITE ...                             | 46 |
| 3.1. La première génération du marché du travail dual.....                                   | 47 |
| 3.2 La seconde génération de modèles.....  | 47 |
| 3.3 La troisième génération de modèles.....  | 48 |
| 3.4 La quatrième génération de modèles.....  | 51 |
| 3.5. Emploi informel volontaire versus involontaire.....                                     | 52 |
| 4. DEBATS THEORIQUES ET EMPIRIQUES ACTUELS ET POLITIQUES<br>PUBLIQUES FACE A L'INFORMEL..... | 56 |
| 4.1. Economie informelle et développement économique.....                                    | 56 |
| 4.2. Renouveau du débat théorique.....   | 59 |
| 4.3. Politiques publiques face à l'informel.....   | 63 |
| Conclusion du chapitre 1.....  | 66 |

## CHAPITRE 2

### EVOLUTION DE L'ECONOMIE INFORMELLE EN ALGERIE DE LA PERIODE PRECOLONIALE AU NOUVEAU MILLENAIRE

|   |     |
|---|-----|
| 1. L'ECONOMIE INFORMELLE EN ALGERIE DURANT LA COLONISATION .....  | 70  |
| 1.1. L'économie de l'Algérie précoloniale.....  | 70  |
| 1.1.1 L'Algérie sous l'occupation turc : structure administrative et régime foncier .....                             | 71  |
| 1.1.2 L'agriculture et l'élevage durant la présence ottomane en Algérie .....   | 73  |
| 1.1.3 Artisanat et commerce dans l'Algérie de l'époque ottomane.....  | 75  |
| 1.2. L'économie de l'Algérie coloniale.....   | 78  |
| 1.2.1. La dépossession des fellahs .....  | 79  |
| 1.2.2. Déstructuration des structures autochtones traditionnelles et mise en place d'un secteur européen moderne..... | 89  |
| 2. ÉCONOMIE DE L'ALGERIE INDEPENDANTE.....  | 99  |
| 2.1. L'Algérie sous l'économie administrée .....  | 99  |
| 2.1.1. Les premières années d'indépendance (1962-1966) .....  | 100 |
| 2.1.2. Le modèle de développement national (1966-1986).....   | 102 |
| 2.1.3. Naissance et propagation de l'économie parallèle de distribution en Algérie .....                              | 105 |
| 2.1.4. La petite production marchande .....   | 108 |
| 2.2. Economie de l'Algérie en transition vers l'économie de marché.....   | 111 |
| 2.2.1. Crise et mise en œuvre du PAS .....  | 111 |
| 2.2.2. Impact socio-économique de la crise et prolifération de l'informel ....  | 113 |
| 2.2.3. Les approches explicatives de l'informel en Algérie durant la décennie 1990.....                               | 114 |
| 2.2.3.1. « Illégalisation » de l'économie algérienne. ....  | 115 |
| 2.2.3.2. Ajustement, économie parallèle et contre société .....   | 116 |
| 2.2.4. Développement du secteur privé en Algérie et recul du secteur public .....                                     | 117 |
| Conclusion du chapitre 2.....   | 123 |

## CHAPITRE 3

### ENJEUX ACTUELS DE L'INFORMEL EN ALGERIE ET METHODOLOGIE DE L'ENQUÊTE MIXTE DE TIZI-OUZOU

|   |     |
|---|-----|
| INTRODUCTION.....   | 126 |
| 1. ENJEUX ACTUELS DE L'INFORMEL EN ALGERIE. ....  | 127 |
| 1.1. Les faits marquants du marché du travail en Algérie .....  | 127 |
| 1.1.1. Une forte croissance de la population active .....   | 127 |
| 1.1.2. Un chômage persistant chez les jeunes et une offre d'emplois temporaires et/ou informels ..... | 131 |

|  |     |
|--|-----|
| 1.2. L'essor fulgurant du secteur privé.....                         | 134 |
| 1.3. Persistance de l'économie informelle et débats actuels .....    | 139 |
| 2. METHODOLOGIE DE L'ENQUETE .....                                   | 148 |
| 2.1. Présentation de la wilaya de Tizi-Ouzou.....                    | 149 |
| 2.1.1. Bref rappel historique .....                                  | 149 |
| 2.1.2. L'ossature administrative et évolution démographique.....     | 152 |
| 2.1.3 Dynamique entrepreneuriale et résilience face au chômage ..... | 155 |
| 2.2. L'enquête : méthodologie et conditions de sa réalisation .....  | 161 |
| 2.2.1. Contexte et déroulement de l'enquête .....                    | 161 |
| 2.2.2. Plan de sondage de notre enquête mixte de Tizi-Ouzou.....     | 163 |
| Conclusion chapitre 3.....   | 168 |

## **CHAPITRE 4**

### **APPROCHE MIXTE (MENAGES ET ENTREPRISES) DE L'INFORMEL**

#### **A TIZI-OUZOU**

|   |     |
|---|-----|
| INTRODUCTION.....   | 171 |
| 1. ESTIMATION DE L'EMPLOI ET DU SECTEUR INFORMELS ET ESSAI DE<br>TYPOLOGIE .....            | 172 |
| 1.1. Caractéristiques des ménages enquêtés.....   | 172 |
| 1.2. Typologie des non-salariés .....   | 176 |
| 1.3. Typologie des salariés .....   | 177 |
| 1.4. Estimation de l'emploi et du secteur informel .....                                    | 178 |
| 2. LES DETERMINANTS DE L'ACCÈS A L'EMPLOI ET AU SECTEUR INFORMEL<br>.....                   | 179 |
| 2.1. Les déterminants d'activité de l'ensemble des individus en âge de travailler.<br>..... | 179 |
| 2.2. Déterminants d'accès aux différents segments du marché du travail .....                | 183 |
| 2.3. Les déterminants de l'emploi informel.....   | 185 |
| 2.4. Les déterminants du secteur informel.....  | 188 |
| 2.5. La mobilité socio-professionnelle.....   | 190 |
| 3. LES DETERMINANTS DES GAINS DES SALARIES FORMEL ET INFORMEL                               | 191 |
| 3.1 Estimation de la fonction de gains des salariés formels de Tizi-Ouzou ....              | 192 |
| 3.2. Estimation de la fonction de gains des salariés informels de Tizi-Ouzou.....           | 194 |
| 3.3. Synthèse des résultats de l'enquête ménage.....  | 196 |
| 4. FONCTIONNEMENT DU SECTEUR INFORMEL.....  | 198 |
| 4.1. Présentation générale des entreprises enquêtées.....                                   | 199 |
| 4.2. Financement des entreprises .....  | 201 |
| 4.3. Recrutement et emploi.....   | 206 |
| 4.4. Gestion de la production, approvisionnement et distribution .....                      | 211 |

|  |     |
|--|-----|
| 4.4.1. Raisons du choix de l'activité et du lieu de localisation ..... | 211 |
| 4.4.2. Relations des entreprises avec les fournisseurs .....           | 214 |
| 4.4.3. Relation des entreprises avec les clients. ....                 | 217 |
| 4.5. Analyse de la concentration du chiffre d'affaires .....           | 219 |
| 5. RESULTATS, DISCUSSIONS ET QUELQUES PISTES DE FORMALISATION .        | 220 |
| Conclusion du chapitre 4 .....   | 228 |
| CONCLUSION GENERALE .....  | 231 |
| BIBLIOGRAPHIE .....  | 240 |
| ANNEXES .....  | 270 |
| TABLE DES MATIERES.....  | 297 |

## **Résumé :**

L'objet de notre thèse est d'analyser les déterminants et les logiques d'acteurs de l'informel en Algérie, à travers une enquête mixte (ménages et entreprises) réalisée dans la wilaya de Tizi-Ouzou. Cette enquête a concerné dans sa première phase 536 ménages (soit 2851 individus dont 1289 actifs) et dans sa deuxième phase 214 entreprises sur les 282 unités identifiées dans la première phase. Nous avons, dans le cadre de cette recherche, mis en exergue le poids significatif de l'informel en Algérie, qui s'avère être plus un informel de survie que choisissent les individus faute de mieux. Le souci reste l'encrage d'un ensemble de pratiques informelles dans le fonctionnement des entreprises privées, ce qui nous amène à parler d'institutionnalisation de l'informel en Algérie.

**Mots – clés :** Emploi et secteur informels, Enquête mixte, Institutionnalisation de l'informel, Segmentation du marché du travail, Régression logistique, Secteur et entrepreneuriat privé.

## **Abstract:**

The purpose of our thesis is to analyze the determinants and logics of informal actors in Algeria, through a mixed survey (households and businesses) carried out in the wilaya of Tizi-Ouzou. This survey concerned 536 households in its first phase (i.e. 2851 individuals including 1289 workers) and in its second phase 214 businesses out of the 282 units identified in the first phase. As part of this research, we have highlighted the significant weight of the informal sector in Algeria, which turns out to be more informal survival that individuals choose for lack of anything better. The concern remains the anchoring of a set of informal practices in the functioning of private companies, which leads us to speak of the institutionalization of the informal in Algeria.

**Keywords :** Employment and informal sector, Mixed survey, Institutionalization of the informal sector, Segmentation of the labor market, Logistical regression, entrepreneurship and Private sector.

## **ملخص:**

الغرض من أطروحتنا هو تحليل محددات ومنطق الفاعلين غير الرسميين في الجزائر، من خلال مسح مختلط (الأسر والشركات) تم إجراؤه في ولاية تيزي وزو. وشمل هذا المسح 536 أسرة في مرحلته الأولى (أي 2851 فرداً منهم 1289 عاملاً) وفي مرحلته الثانية 214 منشأة من أصل 282 وحدة تم تحديدها في المرحلة الأولى. وكجزء من هذا البحث، سلطنا الضوء على الثقل الكبير للقطاع غير الرسمي في الجزائر، والذي يتبين أنه مجرد البقاء غير الرسمي الذي يختاره الأفراد لعدم وجود أي شيء أفضل. ويبقى الهاجس هو ترسيخ مجموعة من الممارسات غير الرسمية في عمل الشركات الخاصة، وهو ما يدفعنا للحديث عن مأسسة غير الرسمية في الجزائر.

**الكلمات المفتاحية:** التشغيل والقطاع غير الرسمي، المسح المختلط، مأسسة القطاع غير الرسمي، تجزئة سوق العمل، الانحدار اللوجستي، ريادة الأعمال، القطاع الخاص.